



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

28 E 29 D'APRILE DI U 2022

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

(2^{ÈME} JOURNÉE)





**1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
RÉUNION DES 28 ET 29 AVRIL**

JOURNÉE DU JEUDI 28 AVRIL 2022

Reprise à 10H00

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 101 : Prugettu di u Pianu Territoriale di prevenimentu è di gestione di i scarti - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 101 : Projet de plan Territorial de prévention et gestion des déchets - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 14

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O1/005) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 25

Prise(s) de parole : 31

M. Antoine POLI

M. Paul QUASTANA

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Ghjuvan Santu LE MAO

M. Xavier LACOMBE

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Louis POZZO DI BORGIO
 M. Jean-Felix ACQUAVIVA
 Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Guy ARMANET, Président de l'OEC en réponse aux observations 73

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 82

L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT 94

Suspension de séance à 13H37

Reprise à 15h

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Rapportu n° 080 : Attualizazioni di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica

Rapport n° 080 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 94

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O1/017) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 96

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 96

Prises de paroles : 96

Mme Françoise CAMPANA

VOTE :

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Core in Fronte **POUR**

Avanzemu **POUR**

RAPPORT N° 080 ADOPTE à l'unanimité	97
Raportu n° 083 : Prumuzione di a salute per tutti inghjolocu, un'ambizione purtada da a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 083 : Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	97
Lecture du rapport de la Commission des Politiques de Santé (rapport n° 2022/O1/003) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	101
Avis favorable de la CFF	102
Prises de paroles :	103
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	
M. Jean Marc BORRI	
M. Pierre GHIONGA	
En réponse Mme Bianca FAZI	108
Amendement :	110
Un Soffiu Novu POUR	
Fa Populu Inseme POUR	
Core in Fronte POUR	
Avanzemu POUR	
Amendement adopté	110
VOTE du rapport amendé	
Un Soffiu Novu POUR	
Fa Populu Inseme POUR	
Core in Fronte POUR	
Avanzemu POUR	
RAPPORT N° 083 AMENDE ADOPTE à l'unanimité	111
Raportu n° 084 : Prugettu suciale di rinnovu di u Palazzu « Nostra Signora » in Aiacciu	
Rapport n° 084 : Projet social et de réhabilitation de l'établissement « Notre-Dame » à Aiacciu	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 111

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O1/018) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 113

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 117

Prises de parole : 117

Mme Vannina LE BOMIN

Mme Frédérique DENSARI

Mme Muriel FAGNI

Mme Valérie BOZZI

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Marie Antoine MAUPERTUIS

En réponse pour le CE Mme Bianca FAZI 122

VOTE

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Core in Fronte **POUR**

Avanzemu **POUR**

RAPPORT N° 084 ADOPTE à l'unanimité 124

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 081 : Mudificazione di i statuti di l'Agenza di Svilupp Economicu di a Corsica

Rapport n° 081 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 125

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 126

VOTEFa Populu Inseme **POUR**Core in Fronte **POUR****Non-participation des groupes** : Avanzemu et Un Soffiu Novu**RAPPORT N° 081 ADOPTE**

126

Raportu n° 092 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di mudificà per via di un aghjustu a delegazione di crediti europei in suvvenzione glubale à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Prugramma uperaziunale FEDER-FSE 2014-2020

Rapport n° 092 : Autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de Corse de modifier par voie d'avenant la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, *Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse* 126

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 128

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 128

Prise(s) de parole : 128

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse.

VOTEFa Populu Inseme **POUR**Core in Fronte **POUR**Un Soffiu Novu **POUR****Non-participation du groupe** : Avanzemu**RAPPORT N° 092 ADOPTE à l'unanimité**

131

Raportu n° 082 : Permessu datu à l'ADEC pè mette in ballu una prucedura di cunsultazione publica pè a selezione d'operatori incaricati di gestisce strumenti finanziari

Rapport n° 082 : Autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer des instruments financiers

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, *Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse* 131

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 135

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/014) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 135

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse. 137

VOTE

Un Soffiu Novu : **Non-participation**

Fa Populu Inseme : **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

Avanzemu : **POUR**

RAPPORT N° 082 ADOPTE à l'unanimité 138

FUNDARIU / FONCIER

Rapportu n° 078 : Cessione gratisi di parcelle nantù a cumuna di U Viscuvatu à u benefiziu di l'ODARC

Rapport n° 078 : Cession à titre gratuit de parcelles sur la commune de U Viscuvatu au profit de l'ODARC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, *Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse* 138

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 141

M. Hyacinthe VANNI préside à partir de 16h55

Prise(s) de parole : 141

M. Paul-Felix BENEDETTI

M. Antoine POLI

M. Dominique LIVRELLI
 M. Antoine POLI
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

VOTE

Un Soffiu Novu **POUR**
 Fa Populu Inseme **POUR**
 Core in Fronte **POUR**
 Avanzemu **POUR**

RAPPORT N°078 ADOPTE à l'unanimité

143

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET
 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 079 : I Laboratorii d'analisi (LDA) Pumonti è Cismonte di a Cullettività di Corsica di pettu à e prublematiche chì spuntanu : necessità di cambià l'organizzazione

Rapport n° 079 : Les Laboratoires d'analyses (LDA) Pumonti et Cismonte de la Collectivité de Corse face aux enjeux émergents : la nécessité d'une nouvelle organisation

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI,
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 144

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 147

Prise(s) de parole : 147

M. Xavier LUCIANI
 M. Paul-Felix BENEDETTI
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse. 153

VOTE

Un Soffiu Novu **POUR**
 Fa Populu Inseme **POUR**
 Core in Fronte **POUR**
 Avanzemu **POUR**

RAPPORT N° 079 ADOPTE à l'unanimité

154

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**Rapportu n° 088 : Operazione di compra di un novu cavu otticu sottumarinu trà Corsica è Cuntinente****Rapport n° 088** : Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continentPrésentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 154**Mme MAUPERTUIS reprend la présidence à 17h31**Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O1/008) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 158Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/015) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 159**Prise(s) de parole :** 163

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Romain COLONNA

M. Paul-Felix BENEDETTI

Président Gilles SIMEONI

VOTEUn Soffiu Novu **POUR**Fa Populu Inseme **POUR**Avanzemu **POUR****Abstention du groupe Core in Fronte****RAPPORT N° 088 ADOPTE à une très forte majorité**

171

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**Rapportu n° 090 : Messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT 10, cumuna di Talasani**

Rapport n° 090 : Sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10, commune de Talasani

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 172

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 172

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 172

Prise(s) de parole : 172

M. Didier BICCHIERAI

M. Louis POZZO di BORGO

M. Xavier LUCIANI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme la Présidente MAUPERTUIS : rappelle que l'on ne doit pas interpellier les services dans l'hémicycle. 177

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse 177

VOTE

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Core in Fronte **POUR**

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

RAPPORT N° 090 ADOPTE A L'UNANIMITE 178

Raportu n° 091 : Cunvenzione di finanziamentu cù a cumuna d'Aleria per l'accunciamentu di una via di trinchera à manca nantu à l'anziana RT 50 à l'entre di a cumuna

Rapport n° 091 : Convention de financement avec la commune d'Aleria pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'ex. RT 50 à l'entrée de la commune

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 178

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 179

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité

VOTE

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

RAPPORT N° 091 ADOPTE A L'UNANIMITE 180

Rapportu n° 098 : Cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aucciani pà a rializzazioni di u prughjettu d'asestu di a traversa d'Aucciani nantu à l'anziana RD 29

Rapport n° 098 : Convention de financement avec la commune d'Aucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Aucciani sur l'ex. RD 29

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 180

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 181

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/018) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 181

VOTE

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

RAPPORT N° 098 ADOPTE A L'UNANIMITE 182

18 h 30 suspension et 18 h 38 reprise

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Rapportu n° 112 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di a Giuventu in u quadru di un spiazzamentu à Strasbourg

Rapport n° 112 : Mandat spécial accordé à une délégation de Conseillers de l'Assemblée de la Giuventù dans le cadre de leur participation à un grand débat consacré à la jeunesse européenne

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse* 182

RAPPORT N° 112 ADOPTE à l'unanimité 183

Rapport n° 102 : Rectification erreur matérielle sur la délibération relative à la DSP maritime 2023-2029

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : explications sur l'erreur matérielle. Une erreur matérielle de copier-coller a fait que le chiffre « 5 » n'a pas été reporté dans le document envoyé par mail. 183

Président Gilles SIMEONI : confirme que l'avis favorable formulé par le Conseil exécutif de Corse concernait bien un sous amendement demandant d'acter la rédaction suivante en lieu et place de l'amendement proposé : 184

« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 5 rotations/quatorzaine ».

L'Assemblée de Corse a pris acte à l'unanimité de la rectification. 185

MUZIONE / MOTIONS

N° 2022/O1/007 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste catalan victimes du logiciel espion PEGASUS**

Présentation de la motion par M. Paul-Joseph CAITUCOLI 186

Présidente MAUPERTUIS : alerte les conseillers sur le contexte de cyberattaque très prégnant. 188

Président Gilles SIMEONI : avis favorable du Conseil exécutif ; note le départ du groupe de la droite, volonté délibérée de ne pas participer au débat et au vote de la motion, manifeste son désaccord sur cette attitude. 188

MOTION N° 007ADOPTÉE à l'unanimité 189

« Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et Mme Santa DUVAL (en son nom propre).

Un Soffiu Novu : absents

N° 2022/O1/008 déposée par M. Jean BIANCUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Justice et vérité pour Yvan COLONNA**

Présentation de la motion par M. Jean BIANCUCCI 189

M. Jean-Félix ACQUAVIVA 192

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : lecture de la motion de l'AG. 193

Propose de sous-amender la motion pour inclure certains éléments la motion de l'AG (considérant) ainsi que certains éléments de la motion dont elle est l'auteure (dispositif).

Proposition de fusionner la motion avec les deux autres motions. 194

Président Gilles SIMEONI : Rappelle la visite du ministre de l'Intérieur et le non-respect de l'engagement pris. 196

Propose de voter la motion en l'état : motion solennelle de l'AC pour réaffirmer avec force la demande de justice et vérité.

M. Jean BIANCUCCI : Favorable à conserver avec force la demande de justice et de vérité exprimée dans sa motion. 197

VOTE MOTION 008 : ADOPTÉE à l'unanimité 198

« Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et Mme Santa DUVAL (en son nom propre). Un Soffiu Novu : absents

VOTE MOTION DEPOSEE PAR MME LA PRESIDENTE DE L'AC

Saisine du défenseur des droits 198

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

« Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et Mme Santa DUVAL (en son nom propre).

Un Soffiu Novu : absents

La séance est levée à 19h27.

La séance est reprise à 10 h 00.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise. Veuillez regagner vos places.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

* **Raportu n° 101 : Prugettu di u Pianu Territoriale di prevenimentu è di gestione di i scarti - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica.**

* **Rapport n° 101 : Projet de plan Territorial de prévention et gestion des déchets - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse.**

Je vous rappelle que c'est une présentation pour information de l'Assemblée de Corse et nous aurons donc une prise d'acte à la suite.

Avant de passer la parole à l'Exécutif, nous avons une journée très chargée, nous avons beaucoup de dossiers à passer, donc je vais vous demander d'être rigoureux dans votre prise de parole et je serai également particulièrement attentive au déroulé et à l'enchaînement des différents dossiers qui seront présentés.

Donc, je me tourne tout de suite vers l'Exécutif. Je pense que c'est le président de l'Office de l'environnement qui d'abord va prendre la parole. Je vous en prie.

M. Guy ARMANET

Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, cari amichi.

Donc, je crois que même s'il est tôt et que le sujet est extrêmement important, on va essayer de le voir ensemble assez rapidement.

Alors, Madame la Présidente, vous venez de préciser qu'il s'agit là d'une prise d'acte. Effectivement, nous avons souhaité revenir devant l'Assemblée de Corse, il me semble extrêmement important de vous faire part des évolutions qu'il y a eu entre, je dirai, la dernière délibération qui avait été prise, faire un petit historique sur le sujet pour vous dire pourquoi on en est encore là aujourd'hui et dérouler rapidement le plan et ses prospectives afin que tout le monde sache où on en est et véritablement où est ce qu'on souhaite aller.

Donc, petit retour en arrière, le 1^{er} juillet 2021, nous avons reçu à l'Office de l'environnement un courrier de Monsieur le Préfet dans lequel il était clairement stipulé

que le plan n'était pas conforme, ou tout au moins la mise en route du plan en passant devant l'Assemblée en étant modifiée de manière suffisamment large, ne répondait plus aux critères nécessaires et pouvait faire l'objet d'un recours auprès du TA. Donc, nous avons préféré sécuriser la route, la voie, reprendre le document, ce qui nous a pris un peu de temps, puisqu'il a fallu 8 mois pour mettre les choses en phase, et revenir vers vous afin de le présenter.

Je me dois de préciser aussi que la délibération du 16 février 2021 qui a acté bon nombre de modifications de ce plan, ont été intégrées en totalité dans le nouveau plan que je vais vous présenter dans un instant.

Donc, un développement d'un plan extrêmement important puisqu'il va conditionner à terme les 6, voire 12 années à venir.

Donc, je l'ai dit, il s'agit au départ d'une prise d'acte, mais on peut s'enrichir, en tous les cas l'objectif c'est de vous entendre sur le sujet, de pouvoir s'enrichir encore des différentes remarques qui seront les vôtres.

Bien évidemment, ce plan aura la vocation à balayer tous les champs du possible, comme tous les plans en ce domaine, c'est-à-dire que l'on doit écarter aucune des faisabilités qui se présenteront à nous.

Néanmoins, on arrêtera un plan qui fixera le cap et, j'ai envie de vous dire que ce qui a vocation à être écrit dans le plan pourra être étudié ou ne pas être étudié. Mais ce qui n'est pas écrit dans le plan ne pourra pas être étudié.

Donc, c'est une remarque importante que je dois verser au débat et c'est pour ça qu'il est important que l'on cadre les choses, qu'on les mette en forme et qu'on essaie, bien évidemment, de construire le plan au mieux afin de sécuriser la voie.

Pour rentrer dans le vif du sujet, j'ai envie de vous dire aussi que c'est un plan qui, bien évidemment, va balayer tous les champs du possible, qui s'appuie sur une réglementation extrêmement exigeante. On doit effectivement dans un cadre législatif et réglementaire, avoir en tête les différentes lois et les différentes directives européennes. Je vais les citer brièvement : la directive européenne du 30 mai 2018, qui est une mesure relative aux déchets, établit des mesures visant à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention et la réduction de la production de déchets. C'est important.

La loi du 7 août 2015, qui n'est ni plus ni moins que la loi NOTRe qui impacte beaucoup des choses aussi, mais qui définit clairement un état des lieux de la prévention, une prospective à 6-12 ans comme vous le connaissez, des objectifs en matière de prévention, des planifications de prévention. Et, le plan prévoit également

des mesures permettant d'assurer la gestion des déchets produits en situation exceptionnelle. Donc, une couverture assez large et extrêmement importante à mettre en œuvre.

Et enfin, le dernier point, bien évidemment l'économie circulaire et la loi de transition pour la croissance verte qui, elle aussi, nous conduit à prendre des mesures fortes en matière d'économie circulaire.

Je vais vous faire grâce de l'historique. Je pense que tout le monde s'est emparé du plan et de ses quelques 650 pages, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Je me dois de dire aussi à ce moment-là que les chiffres qui avaient été évoqués à l'époque par le biais de différents observatoires, mais je pourrais vous en donner des éléments si vous le souhaitez, ont été faits à l'instant T.

Je rappelle aussi que la crise COVID 2019 2020 étant passée par là, nous n'avons pas véritablement des années de référence pour prendre d'autres directives et d'autres estimations qui sont celles qu'elles sont dans le plan. Mais quoi qu'il en soit, on avance dans cette idée-là et les chiffres sont évolutifs et vous le savez comme moi on peut leur faire dire un petit peu ce qu'on veut.

Mais il faut rester concentré sur l'objectif final, qui est quand même la réduction des déchets in fine.

Donc deux principes forts, j'ai envie de vous dire, qui vont venir conforter ce plan-là. Un principe qu'on avait déjà évoqué, mais qu'on continue de marteler, parce que pour moi c'est l'axe et l'épine dorsale de ce que l'on doit faire, c'est-à-dire le principe de la gestion publique des déchets. Je crois qu'on peut tous être d'accord ce sur ce sujet-là, et je pense même que véritablement, il faudra que l'on aille plus loin dans l'application de la gestion publique, mais je reviendrai dans un instant sur le sujet lorsque j'évoquerai le SYVADEC et la manière dont on peut envisager les choses.

Donc, premier axe : gestion publique des déchets bien évidemment.

Et, deuxième axe extrêmement fort, qui est novateur dans le plan, il faut le dire, c'est la territorialisation, c'est-à-dire qu'on va véritablement se rapprocher des territoires et on souhaite que les intercommunalités deviennent l'acteur principal de nos actions à venir.

Donc, lorsqu'on se parle bien évidemment des grands principes, je me dois de rappeler, au-delà de la gestion publique et de la territorialisation des unités, je me dois de rappeler la promotion, la prévention du réemploi sur l'économie circulaire, le renforcement du tri à la source qui est érigé en axes stratégiques majeurs du plan, qui

sera mis en œuvre chaque fois où il pourra être déployé et on adaptera des solutions en fonction des territoires et des différentes intercommunalités.

La priorité du détournement et la valorisation des biodéchets. Je crois que tout le monde a pu se rendre compte en tous les cas, que l'Office de l'environnement passait à l'action puisque véritablement on souhaite déclarer de manière très agressive, la guerre aux biodéchets et essayer de les sortir de nos poubelles. Et, c'est un peu cette campagne que l'on mène avec les électros composteurs aujourd'hui, qui nous amènera à terme à avoir des résultats probants puisque les tests sont en cours, et je peux d'ores et déjà vous dire que les résultats sont très intéressants.

Donc, création de centres de tri multifonction. On l'a déjà évoqué. Alors, tri multifonction, ça veut dire qu'on pourrait avoir une ou deux unités, ça, c'est la règle. On l'avait délibéré ici en Assemblée, c'est écrit dans le plan, même si nous on préconise que certainement un serait de bonne guerre et vous le savez pourquoi. Parce que on aura la nécessité de produire des CSR et pour le coup, on ne pourra pas échapper à une unité qui sera positionnée. Personnellement, je n'ai pas ni à faire le choix ni à dire où est ce que les choses vont se passer, mais tout ce que je peux vous dire, c'est que ça sera en fonction de l'évolution des choses qui sont portées aujourd'hui par le SYVADEC et l'avancée des travaux, où on verra où est ce qu'on pourra rapidement, en tous les cas, c'est notre vœux le plus cher, mettre en œuvre la politique que l'on présente aujourd'hui et elle me semble, bien évidemment, d'une extrême importance.

Donc les centres du tri multifonction. Je viens de les évoquer, mais je peux j'y reviendrai tout à l'heure.

L'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes. Ça véritablement, c'est un objectif majeur. On aura quand même, pour la période transitoire à court terme, à continuer de traiter nos déchets et d'essayer de le faire en Corse, parce que ça me semble important.

Donc, le Conseil exécutif a réaffirmé son attachement à ces principes que je viens d'énoncer, qui étaient actés, d'ores et déjà dans le plan 2016, mais qui continuent à l'être aussi aujourd'hui.

Donc, la typologie des déchets, je vais vous faire grâce de faire le déroulé des déchets ménagers, les DMA, les déchets prioritaires, les déchets du bâtiment, les déchets dangereux ou les déchets exceptionnels. Je crois que tout le monde en est conscient, c'est véritablement ces différents types de déchets qui nous amèneront à avoir des solutions dans les différents secteurs qui devront être exploités parce qu'on ne produit pas que des ordures ménagères. Hélas, j'ai envie de vous dire, on produit bien d'autres déchets, qu'il faudra aussi traiter en Corse.

Enfin, pour en revenir aux installations de traitement existantes, aujourd'hui il nous reste deux installations privées, une à Prunelli di Fiumorbo et une à Viggianello 2, puisque Viggianello 1 a été fermée. Là aussi, nous avons des capacités réduites et à court terme, nous risquons d'avoir à nouveau, il faut se le dire, quelques problèmes pour faire le lien puisque je crois qu'il nous reste peu ou prou entre 50 et 60 000 tonnes à continuer à gérer aujourd'hui en Corse.

Alors, au-delà de ça, une fois qu'on s'est dit ces différentes problématiques là, il faut avoir en tête aussi que la loi énergétique, en tous les cas, la valorisation matière nous amène, j'ai envie de dire, il y aura deux temps de passage, il y aura un temps de passage à 6-7 ans et un temps de passage à 2035 où ce que l'on aura en fouillant 2020, c'est-à-dire 180 000 tonnes, devront se transformer en 18 000 tonnes avec un cheminement intermédiaire.

Donc, il faut que tout le monde ait en mémoire ce que je suis en train de dire parce qu'en termes de valorisation matière, et je l'ai dit tout à l'heure, la loi nous impose, ce n'est pas un choix délibéré, si c'était un choix délibéré, je pense que chacun pourrait exprimer ses souhaits, même si pour notre part, on considère qu'avec un peu de civisme, avec des petites mains, on peut faire beaucoup de choses. Mais là aussi on rentre dans une deuxième logique qui consiste à dire : oui, mais à quel horizon et comment est-ce qu'on pourra le faire ?

Donc, on est obligé de manière très pragmatique à traiter ce que l'on a à traiter et à très court terme et dans les années qui arrivent. Voilà ce que je voulais vous dire.

Les installations de regroupement de traitement dangereux, je les ai évoquées, on en a bien évidemment plusieurs sur le territoire et, au moment où on se parle, la seule chose qui nous dérange un petit peu, c'est pour ça que tout à l'heure on évoquait la gestion publique, on se rend bien compte qu'en terme de gestion des déchets aujourd'hui, on est un peu à pied parce que le privé a pris la main sur tout type d'installations qui pourrait être installé en Corse. Et on a véritablement une reprise en main importantes à faire. Je crois qu'il faut qu'on se pose la question de l'outil que peut être le SYVADEC, en termes de traitement.

Et, est-ce que on doit avoir une logique de réduction des coûts ? On sait que les coûts à l'enfouissement coûtent très cher. Aujourd'hui, on en a plus la maîtrise puisque c'est le privé qui a pris le relais au public et on sait que, peu ou prou, ont atterri à 400 €, pas uniquement pour l'enfouissement, mais pour tout ce qui nous amène à construire cet enfouissement, c'est-à-dire le transport, les plateformes, les déchetteries, le compostage, etc.

Alors dans la gestion publique, on peut s'interroger à savoir véritablement si l'équilibrage des comptes et si la Collectivité de Corse a un rôle à jouer avec le

SYVADEC. Moi, j'ai envie de vous dire de manière très claire, oui, et pas dans 7 ans. Véritablement, je crois qu'on doit se rapprocher, que la Collectivité de Corse, au même titre que l'Office de l'environnement doit se rapprocher du SYVADEC, et on doit explorer toutes les solutions qui nous permettront, à terme, de faire ensemble un premier point et peut-être de faire différemment, s'il faut supprimer, le millefeuille, peut-être que l'on doit avoir une réflexion poussée et que le SYVADEC doit avoir un équilibre des comptes différent de celui qui peut être aujourd'hui grâce à la Collectivité de Corse.

Mais il faut qu'on ait cette réflexion-là. Et pour faire diminuer les coûts et pour avoir une incidence publique sur les déchets, je crois qu'on a tout intérêt à se rapprocher et à travailler ensemble.

Donc, les orientations générales, vous les connaissez. La Collectivité de Corse réaffirme sa volonté de mettre en place un service public de gestion des déchets permettant de maîtriser les coûts. C'est ce que je viens de dire, il faut qu'on soit dans cet axe-là.

Dans le cas où les partenaires publics, privés seraient mis en œuvre, là aussi il faudra qu'on soit vigilant, extrêmement vigilant.

Les projets privés seront soutenus dans le cadre des aides réglementaires et dans le respect du plan qu'on est en train de construire.

Voilà un petit peu la politique que l'on souhaite développer à court et moyen termes pour essayer d'être proactif sur le sujet.

Les différents champs des différents acteurs, tout à l'heure, j'ai employé le terme de « mille-feuilles », vous allez vous rendre compte qu'à partir du moment donné où on a la Collectivité de Corse, l'État, les EPCI, le SYVADEC, les ménages, les entreprises, l'Office de l'environnement et la Collectivité de Corse peuvent bien être dans le chapeau initial en disant « voilà ce qu'il faut faire », quand le maire de la commune va mettre en application et va devoir déployer ce qu'il y a à faire, on aura eu 5 intervenants et des déperditions forcément extrêmement importantes.

Donc, je le disais à l'instant, la Collectivité de Corse souhaite engager une réflexion partagée avec les différents acteurs, notamment l'État, le SYVADEC et les intercommunalités. Mais le SYVADEC et les intercommunalités restent des acteurs majeurs avec lesquels nous devons mener la réflexion que je viens d'évoquer, et je crois qu'il est important de le faire de manière assez rapide.

Pour mieux identifier les gisements, on a déjà un travail collaboratif avec le SYVADEC qui doit se faire et on a un observatoire qui nous permet d'avoir, peu ou

prou, quelques résultats probants ou non, discutés ou non, parce que les chiffres, quoi qu'il arrive, chacun peut en faire son interprétation et on est à même de pouvoir les commenter comme on le souhaite.

Quand il s'agit de mieux respecter les valorisations réglementaires, je l'ai dit tout à l'heure, la valorisation énergétique nous appelle d'ici 2025, à avoir réduit de 70 % nos déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Donc c'est véritablement des actes forts. Et, je rappelle aussi que les biodéchets doivent être retirés ou en tous les cas des solutions doivent être amenées à nos contribuables le plus rapidement possible d'ici 2024. Donc, on a véritablement des temps de passage assez resserrés et on a véritablement la nécessité de travailler ensemble pour essayer de réduire la facture, j'ai envie de dire mais la facture environnementale au niveau des déchets aussi.

J'ai dit tout à l'heure un rôle stratégique au niveau des EPCI, je pense que c'est véritablement, je dirai, là où les décisions se prennent et là où on passe à l'action.

Donc, il est important que l'on travaille avec elles, qu'on les accompagne. On se rend compte, et d'ailleurs on a vu l'exercice budgétaire de cette année a été très intéressant et les coupures de presse que j'ai pu récupérer, je crois qu'il n'y a pas une seule interco qui n'a pas évoqué les déchets au moment de ses budgets.

Donc, je crois qu'on a un travail à faire parce que c'est véritablement là qu'est le cœur de nos difficultés aujourd'hui, continuer de déployer avec quel moyen et comment est-ce qu'on est accompagné, comment l'Office de l'environnement joue un rôle important. Donc, on va s'appuyer sur un trépied assez simple, qui consiste, un : la collecte en porte à porte et chaque fois où on pourra la déployer, bien évidemment, en ayant un regard extrêmement attentif au biodéchets, la tarification incitative et la territorialisation. Je crois que ça reste l'axe majeur du travail qu'on aura à effectuer demain pour essayer d'être plus performant sur les différents sujets.

Je voudrais mettre maintenant l'accent sur les intercommunalités parce que je crois que véritablement c'est la cible que l'on doit essayer d'amener avec nous dans ces objectifs. Donc, on parle là de contractualisation et d'accompagnement des EPCI.

Alors l'objectif, pour que tout le monde comprenne, je vais essayer de le décliner de manière très claire. Nous aurons un objectif de contractualisation pour accompagner les EPCI. Donc, il s'agit de quoi ? Il s'agit d'avoir un engagement sur 6 ans de chacune des 19 EPCI reconduit une fois.

Ensuite, on aura un soutien technique du déploiement des projets par un chargé de mission que l'Office environnement mettra à disposition des EPCI. C'est déjà

le cas, on travaille déjà dessus, une incitation financière selon les résultats de chaque EPCI avec un objectif de mettre à disposition, en termes d'investissement, 80 % des moyens de subventionnement par l'Office de l'environnement, pour tout ce qui découlera du plan, 80 %.

Et enfin, on sera accompagné dans cette aventure par l'ADEME, j'ai vu Monsieur AMBROSIANI, je crois qu'il est par là, je le salue d'ailleurs. Et l'ADEME nous accompagne en fonctionnement dans cette aventure-là, à hauteur de 250 000 € pour les intercos de plus de 20 000 habitants, 350 000€ pour des côtes entre les différentes intercos. L'objectif étant de travailler avec 2 ou 3 intercos.

Donc il y a une solution en investissement, une solution en fonctionnement parce qu'on sait tous que le fonctionnement est souvent en difficulté dans les intercos et, véritablement, c'est là où on veut aller.

Une fois que on a amené ça dans la balance auprès des intercommunalités, je crois que c'est important, j'ai vu que la presse ne s'en est pas saisi hier, mais je crois que, peut-être, elle peut le faire aujourd'hui, c'est de mener un travail gagnant-gagnant avec les intercos. Et, les intercos, de leur côté, elles auront quelques missions à accomplir. Et, quand je dis quelques missions à accomplir, il faudra qu'elles nous donnent des sites constructibles où on pourra permettre au SYVADEC d'aller plus loin sur la démarche de plateforme de compostage, de centre de méthanisation, de centre de stockage, de méthanisation agricole, etc. Mais je vais y arriver de manière très précise, parce que je crois que c'est véritablement le cœur du problème que l'on avait jusqu'à aujourd'hui. Et, vous allez voir que les choses se décantent favorablement et je vous en donnerai un exemple probant dans quelques minutes.

Deuxième point extrêmement important, les intercommunalités devront mettre en place une redevance spéciale. Il n'est pas normal que nos contribuables lambda payent les mêmes redevances que les professionnels, ce n'est pas possible. Donc on a nécessité de remettre aux normes ce genre de choses sur les territoires que l'on va accompagner. Mettre en œuvre bien évidemment, une collecte de biodéchets. Je crois que tout le monde en est conscient, puisque véritablement on rentre dans une politique agressive en termes de biodéchets.

Et le quatrième point, c'est de former les élus et les personnels puisque le monde change et c'est vrai qu'aujourd'hui, lorsque par exemple on va aller sur de la redevance incitative, il va falloir que les gens soient à même d'ouvrir les bacs, de regarder, de laisser quelques notes sur les capots, de faire du contrôle plus que de la collecte.

Donc, il est important de le faire. Il est important de l'avoir en tête. La formation reste quand même un outil majeur.

Alors une fois qu'on s'est dit ça, on dit oui, mais avec quels moyens ? Alors, je rappellerai quand même que la Collectivité de Corse a porté au BP 10 M€ pour que l'on ait un soutien massif et immédiat qui soit porté aux intercommunalités.

Donc, voilà l'exemple de la mise en pratique, en tous les cas de ce que je viens d'énoncer de ce que l'on veut faire. Donc, il est important pour nous et d'avoir les moyens et de pouvoir accompagner au mieux les intercommunalités.

En termes d'accompagnement, je voudrais vous donner l'exemple que j'évoquais il y a un instant, la première convention que l'on a signée il y a quelques temps déjà avec la Communauté des communes de Balagne, et je remercie son président du communiqué qu'il a fait hier soir, voilà un peu l'exemple matérialisé de ce que l'on attend d'un partenariat office de l'environnement, Collectivité, EPCI, et indirectement le SYVADEC puisque le SYVADEC devra mettre en œuvre.

Donc trois actions définies clairement dans le communiqué de presse qui a été fait. Première action ; évolution de son mode de collecte des déchets dans un but d'optimisation et d'amélioration des services rendus, avec 2 points intermédiaires, la création de points d'apport sécurisés, la mise en place du porte-à-porte et aller, à moyen terme, vers la redevance incitative.

Deuxième action : la création d'une unité de méthanisation pour le traitement des biodéchets. Coût total de l'investissement déjà chiffré, 2 000 000 d'euros.

Troisième action : des études préalables à la création d'un centre de stockage des déchets. Les communes sont citées, les conseils municipaux respectifs ont délibéré.

L'intercommunalité de Balagne conclu : la Communauté des communes répond ainsi aux enjeux de la politique en matière de déchets définis par la Collectivité de Corse dans le cadre de son (PTED) en partenariat avec l'Office l'environnement. A ce titre, une convention-cadre de partenariat entre la Communauté commune Île-Rousse - Balagne et l'Office de l'environnement de la Corse a d'ores et déjà été signé. L'OEH s'engage à être partenaire de l'ensemble des actions projetées par la commune et les financera à hauteur de 80 %.

Donc voilà l'exemple, un bel exemple de ce que l'on peut faire ensemble et j'ai envie de vous dire un bel exemple que l'on pourra dupliquer assez rapidement puisqu'au moment où je vous parle, nous avons signé, nous le ferons savoir, avec la Communauté d'agglomérations de Bastia, nous sommes en contact avec la CAPA où encore hier, nous avons une dernière réunion de travail où les choses vont très certainement se finaliser, nous sommes en contact avec la Casinca, nous sommes en contact avec le Cap-Corse, U Celavu, Vicu, Alta-Rocca, Fiumorbu, Pasquale Paoli où

on sera partenaires pour essayer de trouver des solutions budgétaires qui sont importantes pour vous.

Donc, il y a véritablement un travail de collaboration et, j'ai envie de vous dire, je n'ai cité que les EPCI où nous avons une interaction. Je peux d'ores et déjà vous dire que Calvi - Balagne nous a téléphoné, le Sud Corse nous a téléphoné, je n'ai pas cité les autres, non pas parce qu'elles ne rentrent pas dans un dispositif que l'on souhaite développer, simplement parce que nous n'avons pas eu le temps matériel d'aller les voir et de leur proposer ce qu'on a proposé à tout le monde.

Donc, j'ose espérer qu'à terme, les 19 intercos puissent contractualiser avec l'Office de l'environnement et que l'on enclenche une vraie mise en avant vertueuse qui nous amène à atteindre nos objectifs tous ensemble, le plus rapidement possible.

Donc, voilà un petit peu ce que je voulais vous dire en termes d'EPCI. Je crois qu'on a exposé un peu le gros du problème.

Je voudrais vous dire quand même pour que les choses soient très claires qu'en termes d'avancées sur les territoires, au moment où on se parle, nous avons contractualisé et nous aurons à mettre à disposition des terrains pour que le SYVADEC puisse faire des études. Je crois que c'est important.

On va se le dire très tranquillement, mais au moment où on se parle, on a des plateformes de compostage qui ont été pressenties, deux en plaine, une à Bastia. On a en même temps des plateformes et des projets par méthanisation, une à Bastia, une qui est en train de voir le jour du côté de la Casinca, qui est en train de se traiter avec Monsieur POLI, une méthanisation agricole qui est d'ores et déjà actée du côté de Vezzani, où nous avons la délibération du Conseil municipal avec un vrai projet extrêmement intéressant que l'on souhaite porter.

Nous avons ensuite, vous venez de l'entendre, Ile-Rousse -Balagne a mis à disposition trois terrains afin de faire des études pour voir s'il est possible de faire des centres de stockage. Donc, on va continuer à travailler dans cet axe-là.

Le sud Corse n'est pas en reste puisque l'Alta-Rocca aussi a mis à disposition un terrain pour une étude pour un centre de stockage. Donc, les choses avancent de manière assez conséquente et, je tiens à remercier bien évidemment l'ensemble des EPCI qui nous ont d'ores et déjà reçu et qui rentrent véritablement dans l'axe fort de la territorialisation que l'on souhaite contractualiser avec elles et qu'on souhaite mettre en œuvre.

Pour finir, le Conseil exécutif de cause de Corse propose dans ses grandes lignes, avec une déclinaison très opérationnelle que je viens d'exprimer avec vous.

Il ne me reste qu'à saluer et à remercier le travail qui a été effectué par mes équipes, par la participation bien évidemment du groupe, de Madame Christine COLONNA, qui a travaillé beaucoup sur le sujet, je tenais à l'associer, Madame MONDOLONI, Nadine enfin, en tous les cas, tous les élus qui se sont associés de près ou de loin à ce projet. Et, un petit clin d'œil à François SARGENTINI que je souhaitais saluer aussi.

Voilà, j'en ai terminé, je laisse la parole à la salle pour les échanges. Je crois qu'il est important de le faire et c'est notre souhait. Merci.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O sgiò cunsegljeru esecutivu.

Alors je rappelle que les temps de parole sont les suivants, conformément à ce qui a été décidé en commission permanente, où agissant d'un dossier stratégique majeur pour « Core in fronte » et « Avanzemu », vous avez donc un doublement du temps de parole, qui monte donc à 20 minutes, le doublement du temps de parole conduira à 30 minutes pour « Un soffiu novu », et à 40 minutes pour « Fà populu ».

Alors, rapport de la commission, la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame la Présidente, il est assez conséquent. Est-ce que vous voulez que je lise ou que je donne uniquement l'avis ?

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Essayez de réduire, c'est important comme information, mais il faut quand même au moins quelques éléments du débat, essayez de synthétiser, merci.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

J'essaye de synthétiser.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité intervenir sur plusieurs aspects, tant sur la forme que sur le fond.

Après avoir remercié le président de l'Office de l'Environnement de la Corse pour la présentation du rapport, elle a fait part des regrets exprimés par son groupe quant aux délais de transmission du document.

Au regard de l'ampleur du document, elle a en effet regretté le peu de temps imparti à l'analyse du document avant son passage en commission. Elle a salué la volonté du Conseil exécutif de corriger les errements du process de validation connus en 2020 et 2021, elle a souhaité que soient levées certaines ambiguïtés de forme.

Elle a rappelé que l'Assemblée de Corse avait été précédemment conduite à acter un projet de plan et à donner un accord sur le rapport du président du Conseil exécutif ; cela avait alors entraîné une certaine confusion dans la mesure où des différences significatives existaient entre les deux documents.

Elle a indiqué faire aujourd'hui le même constat, relevant que des différences importantes existaient entre le projet de plan et le rapport du président du Conseil exécutif.

Soulignant la complexité du sujet, la multiplicité des acteurs et des parties prenantes, elle a estimé particulièrement difficile, pour un plan qui se veut opérationnel et pragmatique, d'avoir à analyser un document volumineux (plus de 600 pages) sans que ne soient mises en évidence les différences existantes entre le présent projet et le PTPGD de 2021.

Sur le fond, elle s'est dite surprise de voir le projet de plan basé sur des statistiques de 2017 et 2018, alors même que celles relevant de l'année 2021 sont connues.

Elle a rappelé que son groupe s'était déjà inquiété les années précédentes des conséquences à considérer des projections d'augmentation de population erronée ou des taux de tri surdimensionnés.

Revenant sur les différences évoquées entre projet de plan et rapport du président du Conseil exécutif, elle a notamment souligné que si le plan actait clairement la création de deux centres de valorisation (Ajaccio et Grand Bastia), la conclusion dans le rapport ne mentionnant pas, de façon ferme, la création de ces deux centres, l'un étant avancé comme conditionné à la conduite d'études.

Il en est de même pour ce qui concerne les Combustibles Solides de Récupération, rappelant que la valorisation matière constituait une obligation réglementaire. Actés dans le plan, ils demeurent également corrélés à la réalisation d'études dans le rapport.

Pour ce qui concerne le nombre d'installations de stockage, elle a fait observer en premier lieu, que le rapport mentionnait 4 à 5 ISDND pour la phase transitoire, le plan considérant, quant à lui, que trois centres étaient actuellement en activité dont le centre de Ghjuncaghju, mentionné dans ledit plan comme étant

opérationnel depuis 2019. Aussi, elle a estimé que cela nécessitait pour le moins d'être corrigé.

Rappelant par ailleurs que les deux centres de stockage actuels étaient privés et que l'option retenue par le Conseil exécutif tendait à privilégier la création d'un quatrième, voire d'un cinquième centre, elle a souhaité savoir si des négociations avaient été entamées avec Vico, se faisant le relais de certaines informations allant en ce sens.

S'agissant du compostage et des biodéchets, elle a indiqué souscrire à la nécessité de neutraliser les biodéchets et les fermentescibles, imposée par ailleurs par la réglementation, en privilégiant, comme précisé dans le rapport, le compostage de proximité notamment.

Précisant que le SYVADEC avait travaillé à la réalisation d'un plan compostage évalué à 7 M€, elle a invité l'Office de l'environnement de la Corse à revoir son positionnement quant aux financements éventuels, observant que les demandes d'aides pour accompagner le financement du plan avaient été systématiquement refusées par l'ADEME et l'OEC.

S'agissant des éléments financiers, elle a estimé que des vérifications auraient dû, à ce stade, être opérées précisant que le coût de fonctionnement d'une installation d'enfouissement évalué dans le plan entre 15 et 25 € la tonne, était très en deçà du coût réel, la TGAP constituant à elle seule une valeur de l'ordre de 37 € la tonne (valeur 2021).

Pour conclure, si elle a indiqué partager la nécessité de travailler collectivement à la réussite du plan, elle a estimé, à ce stade de la procédure de consultation de l'Assemblée de Corse, qu'il serait judicieux de revoir les différentes données en s'appuyant sur les statistiques de l'année 2021 afin de partir sur de bonnes bases.

Le Président Guy ARMANET a apporté un certain nombre de précisions en réponse aux différentes observations de Mme MARIOTTI.

Sur les années de référence, à savoir les années 2017 et 2018, il a précisé qu'elles obligeaient plus qu'elles ne permettaient de traiter de la globalité du plan.

Rappelant que lors de la présentation du plan de 2021, les mêmes remarques quant au volume du document avaient été observées, il a précisé que la configuration demeurait aujourd'hui identique, obligation étant faite de disposer d'un énoncé très large pour conduire, à l'image d'un entonnoir, au rapport du Président du Conseil

exécutif, le rapport pouvant, peu ou prou, faire état de divergences avec le plan, comme cela a été précisé par la conseillère.

Sur la question de certaines données qui seraient minorées ou ajustées, il a précisé que le plan avait été réalisé par le cabinet ELCIMAI lequel travaille également avec le SYVADEC et que les chiffres inscrits dans le plan étaient ceux communiqués par le SYVADEC.

Il a indiqué que le projet de plan, qui se voulait ambitieux, devait tenir compte de l'évolution de 2018 à aujourd'hui pour parvenir à des chiffres conformes avec les objectifs du plan.

Sur les centres de stockage et plus particulièrement sur les discussions éventuelles avec Vico, il a précisé que l'Office de l'environnement de la Corse, conformément au rôle qui est le sien, discutait, sans exclusive, sur tous les sujets avec l'ensemble des intercommunalités de l'île qui souhaiteraient signer un contrat d'objectifs.

Pour ce qui concerne les CSR, il s'est inscrit en faux.

Si le rapport précise en effet que des compléments d'information sur les équipements des usines multifonctions sont nécessaires, les CSR figurent clairement dans le plan comme une solution définitive.

Sur la question du plan biodéchets élaboré par le SYVADEC, il a souhaité rappeler que le syndicat n'avait pas compétence pour traiter de ce sujet, cette prérogative relevant de la compétence des EPCI et de l'Office.

Ainsi, il a précisé que le plan qui avait été réalisé par le SYVADEC, qui ne peut être mis en œuvre par le syndicat faute de leviers nécessaires à sa réalisation, avait été renvoyé à l'Office pour validation et appui financier.

L'OEC s'est ensuite rangé à l'avis de l'ADEME en refusant également tout financement, l'ADEME ayant précisément indiqué que cet axe avait déjà fait l'objet d'un financement et qu'il était impossible en conséquence de financer deux fois le même projet.

Enfin, évoquant l'étude lancée par le SYVADEC sur la tarification incitative qui aurait pu conduire l'OEC à faire peu ou prou les mêmes remarques, il a précisé, qu'à contrario, l'OEC accompagnerait la démarche considérant qu'il n'existe aucune base de données sur un sujet qui nécessite d'aller plus loin.

En synthèse, il a appelé à être vigilant sur le champ de compétences des différents acteurs. Il a précisé que le rapport à juste titre rappelait l'ensemble du champ d'action de chacune des parties prenantes.

Sur les anomalies relevées sur les coûts, il a précisé que ces dernières seraient corrigées.

Enfin, sur la question de Ghjuncaghju, le président de l'Office de l'environnement a précisé que le plan intégrait le projet car bénéficiant d'une autorisation préfectorale, mais que ce dernier ne constituait en aucun cas une solution retenue par le Conseil exécutif de Corse, le rapport ne le mentionnant pas par ailleurs.

M. Antoine POLI a souhaité intervenir, en premier lieu, sur le coût du compostage électromécanique.

Il a souhaité savoir si les ratios entre le coût d'achat, l'énergie nécessaire au traitement des biodéchets étaient connus précisant qu'une étude sur le sujet avait conclu à des coûts énergétiques exorbitants pour de faibles résultats en contrepartie. Il a fait valoir sa préférence pour des plateformes de compostage beaucoup moins coûteuses.

Par ailleurs, il a souligné les disparités de coût financier de la collecte en porte à porte selon les zones du territoire entre le rural et l'urbain.

Il a précisé que certaines intercommunalités du rural devaient supporter des coûts de collecte très importants.

Il a également insisté sur les coûts onéreux de traitement du tri, le traitement d'une tonne de déchets triés constituant aujourd'hui un coût de l'ordre de 400 €, soit un montant deux fois et demie plus important que celui du traitement des ordures ménagères.

Aussi, il s'est inquiété du signal donné à la population consistant à considérer que plus l'on trie moins l'on paye, alors qu'en réalité aujourd'hui plus l'on trie plus le coût supporté par le SYVADEC et les intercommunalités est important.

Enfin, il a souhaité évoquer la question des rapports de l'OEC et du SYVADEC pointant une absence de dialogue entre les deux entités et dont les EPCI sont victimes.

Aussi, il a appelé à se mettre autour d'une table pour discuter et travailler collectivement, au-delà de tout clivage politique, au regard de l'importance du sujet pour la Corse et les corses.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité revenir sur les prérogatives de chacune des parties prenantes. Elle a fait observer que pendant de nombreuses années le SYVADEC intervenait sur des prérogatives qui n'étaient pas les siennes. Elle a estimé que le fait qu'aujourd'hui, chaque instance intervienne dans le champ de compétences qui est le sien conduisait à déstabiliser une situation.

Aussi, elle s'est dite confiante dans la recherche de cohérence proposée par le plan, chacun des acteurs dans la limite du champ de compétences qui est le sien étant désormais en capacité d'adapter en conséquence sa politique. Cela permettra, de son point de vue, d'éviter les dérives à l'instar du lancement de politiques d'investissement en équipements très onéreuses pour les intercommunalités et dont l'efficacité s'est avérée très contestable.

Elle a fait valoir la nécessité d'accompagner la mise en place des équipements au sein des intercommunalités.

En réponse à M. POLI sur le coût exorbitant des unités d'électro compostage, le président ARMANET a tenu à apporter des précisions financières à titre de comparaison.

Il a indiqué que le traitement de la tonne de biodéchets était actuellement de l'ordre de 1 100 €, les composteurs électromécaniques offrant en contrepartie deux solutions possibles, l'une pour un coût de 400 € par tonne, l'autre pour un coût de 50 € par tonne assorties de garanties avec retour à la terre immédiat.

Sur le coût de la collecte en porte à porte, il a souhaité nuancer les propos de M. POLI quant à sa cherté, indiquant que la collecte en porte à porte était onéreuse là où elle n'était pas adaptée. Il s'est dit favorable à la mise en place d'un porte à porte adapté à chaque situation et dans des endroits accessibles.

Ainsi, dans le rural, il a fait valoir la nécessité de disposer de composteurs de quartiers et de composteurs individuels, l'objectif consistant à rechercher la solution la plus judicieuse et la moins onéreuse. Il a précisé que l'Office accompagnerait les intercommunalités dans la démarche.

Rejoignant M. POLI sur le fait que la plateforme de compostage constituait la solution la moins coûteuse pour le traitement des biodéchets, il a toutefois tenu à préciser que durant les dix-huit mois de discussions précédant l'actuelle mandature, aucun terrain destiné à accueillir une telle structure n'avait pu être trouvé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité revenir sur la question du compostage.

Précisant qu'il n'existait pas de solution miracle, elle a recensé les différentes options possibles.

Sur la question de la plateforme de compostage, elle a confirmé les propos de M. ARMANET quant à l'impossibilité de trouver un terrain du fait de lourdes contraintes d'urbanisme et de l'inacceptabilité sociale. Elle a émis l'idée de mettre en place une *taskforce* sur les biodéchets de sorte que les intercommunalités puissent savoir à qui s'adresser.

Sur les coûts des déchets enfin, elle a souhaité attirer l'attention des commissaires à dissocier les coûts de traitement, qui peuvent varier de façon très importante selon les flux, des coûts de collecte, qui actuellement explosent par rapport au coût moyen de collecte des zones touristiques nationales.

Pour sa part, M. Paul-Joseph CAITUCOLI a salué la mise en place effective dans le plan proposé de la logique de territorialisation, qui plus est, dans un contexte d'explosion du prix du carburant et d'impact sur le coût de collecte.

Il a estimé que le plan allait dans le bon sens et souligné que l'on partait de très loin.

Il a regretté le rôle joué par les services de l'Etat et a appelé à une grande maturité politique.

Enfin, il s'est étonné que dans leur exercice du contrôle de légalité, les services de l'Etat aient pu autoriser le financement par des organismes de certaines opérations dont ils n'avaient pas la compétence.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO a souhaité apporter son témoignage d'élus de la commune de Ghisonaccia et d'élus communautaire du Fiumorbu Castellu.

Rappelant que le président de l'Office s'était rendu à la rencontre des élus de l'intercommunalité du Fiumorbu - Castellu, comme dans les autres intercommunalités de l'île, pour présenter le projet de plan, il a fait valoir, dans le projet présenté, la prise en compte des différentes revendications allant dans le sens des intérêts du territoire et d'une population qui subit depuis des années les nuisances du centre d'enfouissement de Prunelli di Fiumorbu.

Il a précisé que les revendications portaient alors essentiellement sur les aspects suivants : nécessaire territorialisation pour que chaque territoire gère ses propres déchets, principe d'équité, sensibilisation au tri et aux biodéchets.

Il a regretté que la Communauté de Communes du Fiumorbu -Castellu ne soit pas signataire du plan proposé.

Enfin, il a salué l'importance de la sensibilisation en termes de formation et estimé que le plan proposé allait véritablement dans le bon sens.

La commission n'a pas émis d'avis sur ce rapport s'agissant d'une délibération sollicitant une prise d'acte.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. On rediscutera dans une réunion dédiée de la façon dont on aura à rendre compte des avis des commissions. On avait évoqué cette question-là, certains étaient tout simplement pour la suppression du compte rendu des commissions, ce que je ne trouve pas forcément très démocratique. Ensuite, il y a la voie numérique bien sûr, mais aussi la nécessité peut-être d'avoir au-delà de l'extenso, d'avoir une petite synthèse que les services pourraient faire avec les points principaux.

Bien merci beaucoup en tout cas pour votre implication.

Donc il y a un avis, mais je pense que c'est le Conseiller exécutif qui y fera écho, un avis de l'Assemblea di a Giuventù. Je pense que vous le vous le reprendrez tout à l'heure.

Donc, maintenant je vais passer la parole aux groupes selon les modalités que j'ai évoquées il y a un instant. Qui demande la parole ? Monsieur POLI, pour le groupe « Avanzemu », je vous en prie.

M. Antoine POLI

Merci Madame la Présidente.

Bonjour à tous. Donc, Monsieur le président de l'Office l'environnement, vous nous présentez ce rapport aujourd'hui, notamment suite aux avis techniques défavorables faites par Monsieur le préfet.

Je ne suis pas convaincu que vous répondez aujourd'hui à l'ensemble des observations, comme par exemple à celle sur l'absence de solution à court terme.

Dans le second paragraphe de la page 3 sur l'état des lieux et des enjeux identifiés, vous mettez en avant le principe d'une gestion publique des déchets, et deux lignes suivantes, vous expliquez que si les projets sont privés, ils devront respecter les préconisations du plan.

Je voudrais vous demander quel est réellement votre volonté aujourd'hui, est-ce uniquement de l'affichage de mettre en avant la gestion publique ? Et, si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas l'affirmer et laisser la porte ouverte aux projets privés ?

Sur la territorialisation des unités de traitement et de valorisation, vous parlez de la création de plateformes de compostage, c'est très bien, et également de la création de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes.

Avez-vous évalué le nombre de centres qu'il faudrait, ainsi que les capacités de stockage nécessaires par rapport à la production de déchets sur notre île ?

S'ils sont identifiés, ces centres, pouvons-nous avoir plus d'informations sur les lieux d'implantation ainsi que sur les délais d'ouverture envisagés ?

Ensuite, vous abordez le renforcement du tri à la source qui est un axe stratégique et majeur du plan.

Je voudrais partager avec vous quelques chiffres qui nous ont été donnés lors de la venue du président du SYVADEC dans notre intercommunalité en Castagniccia-Casinca.

En 2022, la cotisation aujourd'hui est de 342 € du SYVADEC, donc la participation des intercommunalités, plus 49 € s'il y a un quai de transfert qui est utilisé.

En 2016, cette cotisation était uniquement de 137 € et 18 € pour un quai de transfert. C'est-à-dire qu'en 2016 nous étions à 155 € et aujourd'hui nous sommes à 391 €.

Donc, vous imaginez, il faut être honnête aussi, dire que le SYVADEC entre temps a récupéré la compétence déchèteries, ce qui a eu un coût supplémentaire pour l'ensemble des intercommunalités, mais sur un tonnage, sur une intercommunalité du rural comme celle de la Castagniccia-Casinca avec un tonnage de 4 500 tonnes, cette augmentation entre 2016 et 2022 représente environ 750 000 €, à tonnage constant, en sachant qu'avec l'apport de population que nous avons, cela ne cesse d'augmenter.

Un autre chiffre que je voudrais donner à l'ensemble de nos collègues et partager, c'est le coût du traitement, donc le traitement simple aujourd'hui est d'environ 165 €, d'OMR.

Le coût de traitement d'une tonne de tri aujourd'hui est de 400 €.

Donc, le signal et la communication qui a été faite autour du tri en disant à notre population que plus vous triezy, plus le coût sera moindre, n'est pas une bonne communication.

Donc, en vous donnant ces chiffres, mon but n'est pas de vous dire qu'il ne faut pas trier, bien évidemment, mais simplement de vous faire prendre conscience que les coûts ne sont pas prêts à diminuer. Et, si nous ne sommes pas plus performants, ne serait-ce qu'au niveau de la collecte dans les intercommunalités, cela ne va faire que s'amplifier.

Je suis étonné que la piste de la collecte groupée, emballages papiers, qui peut faire économiser une collecte au niveau des intercommunalités, n'est même pas évoquée dans le plan.

Il se pourrait même que les cartons dont la quantité explose avec la vente Internet, puissent être collectés avec les deux flux précédemment cités.

Je ne vois pas non plus évoquer la piste d'encourager les collectivités d'aller vers une collecte avec des camions bi flux afin de diminuer les coûts pour des collectivités.

Vous nous parliez ensuite de la création de centres de tri multifonction pour réduire les déchets à l'enfouissement. Avez-vous des éléments plus précis à nous donner ? Pouvez-vous nous assurer que le coût des déchets va diminuer une fois ces structures mises en place ?

Vous abordez également par la suite la valorisation énergétique. Vous dites que vous allez en étudier la pertinence, est-ce une obligation de produire du CSR ? Apparemment oui. Si c'est le cas, sur quoi va porter votre étude ?

Donc, pour conclure le rapport aujourd'hui que vous nous présentez n'est qu'un rapport d'information avant d'entrer dans le processus de concertation, d'enquête et de validation.

Les remarques émises doivent être prises en compte d'emblée, sauf à ce que la phase suivante soit plus utile. Pas d'amendements à ce stade, mais des suggestions et des revendications de notre groupe.

Plusieurs points forts à souligner : une intégration plus importante dans le plan et des actions qui en découlent, de l'option recyclage avec possibilité de développer une économie autour du déchet.

La gestion du déchet induit des dépenses certaines, faisant en sorte qu'elles génèrent aussi des recettes. Le déchet doit devenir un produit et une valeur sur le marché.

Un soutien financier plus prononcé aux EPCI en charge de la collecte.

La généralisation du tri à la source va dans le bon sens d'un point de vue environnemental, mais les collectes, gestion et valorisation des déchetteries, coûtent plus cher aux EPCI que celles du tout-venant. Il convient d'aider des infrastructures, notamment celles du rural, à supporter ces surcoûts.

Un développement des CSR maîtrisé, le recours à la valorisation énergétique devenant obligatoire, leur production sera incontournable.

Il convient néanmoins de maîtriser ce gisement pouvant devenir très coûteux, bien que potentiellement producteur d'énergie pour le territoire et ne pouvant pas forcément être absorbé par le territoire, projet routier ou par le commerce extérieur.

La solution à court terme doit être plus claire et efficace. On n'a pas assez de visibilité sur le traitement de l'urgence et ses conséquences, ni sur un calendrier d'étapes pour la mise en œuvre des différentes pratiques à venir.

En 2025, cela fera 10 ans qu'on est toujours à la recherche de solutions d'urgence sur la problématique des déchets.

Cela rend compliqué la projection sur le plan à moyen et long terme. En découle la question du calendrier en mettant face des objectifs et des crédits de paiement correspondants.

Et vraiment pour conclure, je voudrais dire un mot par rapport au SYVADEC, le ressenti que nous avons enfin, que j'ai en tant que président d'intercommunalité, que je pense que beaucoup d'élus du SYVADEC ont, c'est que nous avons l'impression d'assister sans cesse à des disputes, à des querelles politiques entre le SYVADEC et la Collectivité de Corse. Papa et maman se disputent et nous, les enfants, les intercommunalités, nous en subissons les conséquences.

Donc je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de modifier cette attitude, même si ce n'est peut-être pas, je sais, nous en avons discuté, ce n'est pas votre volonté, mais de vous rapprocher du SYVADEC parce que nous les échos que nous avons, c'est que le SYVADEC ne cesse de solliciter l'Office de l'environnement et n'a pas de réponse.

Voilà donc notre souhait est de travailler tous ensemble et de réussir à l'élaboration de ce plan. Je vous remercie.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, il y a une demande de parole de Paul QUASTANA pour « Core in Fronte » et ensuite de Marie-Thérèse MARIOTTI pour « Un soffiu novu ». Je vous en prie.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente. Brièvement.

Pendant des siècles et des siècles, l'humanité a cherché la formule de la Pierre philosophale, c'était une alchimie improbable, fantasmagique, qui permettait de transformer les métaux non importants en or. Nous, la Pierre philosophale, on l'a. La formule qu'on a permet de transformer i nosci ruminciulaghju, en or massif.

Le seul problème, c'est que la formule n'agit pas directement, elle agit par l'intermédiaire du contribuable, qui le paye deux fois d'ailleurs une fois en l'achetant, une fois en le mettant la poubelle.

Bon, c'est secondaire.

Alors dans le propos du président de l'Office, il a été dit en préambule que la priorité, c'était l'action publique, tout en reconnaissant quelques phrases plus loin, qu'il y avait forcément des intermédiaires privés.

Alors moi je voudrais qu'on nous dise clairement quelle forme va prendre cette intervention publique, qu'elle va être la répercussion de cette intervention sur le coût et sur le prix et sur les taxes que vont payer les contribuables, en distinguant bien entendu les ménages des professionnels commerciaux, etc. Et, quelle place sera celle du privé.

Et, une autre réflexion de fond, considérant comme on dit en Corse, c'hè piu pècuri, c'hè piu mocchi, est-ce qu'on a besoin d'autant d'intermédiaire ? Est-ce que l'action du SYVADEC se justifie ? Est-ce qu'elle est pertinente ou est-ce, comme le disait notre collègue Monsieur POLI, on va aller de querelles en querelles, comment on va s'exercer l'action publique et politiquement et juridiquement et surtout financièrement sur le coût final du traitement ? Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o sgiò cunsigliu ? Madame MARIOTTI, vous avez la parole ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci Madame la Présidente.

C'est un sujet qui nous empoisonne la vie, on le sait. Je me demandais si, entre le PADDUC, la DSP maritime et le problème des déchets, quel était celui qui aujourd'hui était le plus complexe et nous empoisonnait le plus la vie, en tout cas le quotidien des Corses, je pense que ce serait effectivement celui-ci.

Il empoisonne la vie des Corses et la vie des élus que nous sommes. Des élus d'interco et sa grève aussi, nos finances, ça c'est un vrai problème.

La question aujourd'hui ce n'est pas de rentrer dans du dogmatisme, mais puisque nous avons tous conscience aujourd'hui que, sans concertation, sans travailler tous ensemble, nous n'arriverons pas à régler ce problème.

On a eu des plans avortés, des plans qui ont été inopérants, des crises à répétition et ça fait 7 ans aujourd'hui après votre accession aux responsabilités, 7 ans quand même, le temps passe vite, qu'on est ici, dans cet hémicycle, pour débattre du plan de prévention et de traitement des déchets, puisque je rappelle que le plan opposable encore aujourd'hui est le plan de 2015.,

Ça exige des choix clairs, réalistes et responsables. Ce n'est pas neutre, clairs, réalistes et responsables, puisque aujourd'hui c'est le principe de réalité qui s'impose. Et là-dessus, Monsieur le Président, je vous concède, Monsieur le Président ARMANET, est un principe de réalité qui n'a peut-être pas prévalu par le passé.

Je vais être un peu provocatrice, si nous voulons éviter de revivre la farce, j'appelle ça la farce, de 2020 - 2021. Je vous rappelle quand même un plan qui était in fine un catalogue sans choix. Un rapport du Président de l'exécutif qui contredisait sur certains points le fameux plan. Et cerise sur le gâteau, une délibération à rallonge qui annulait pratiquement tout ce qu'on avait dans le pseudo projet de plan.

Donc, il faut qu'on capitalise sur ce qui n'a pas marché. Il faut éviter de refaire les mêmes erreurs.

Donc, vous voulez changer d'approche, c'est louable, c'est indispensable.

Donc j'allais dire méthode et concertation. Aujourd'hui, vous dites c'est le coup d'envoi, le kick off, comme on dit dans en termes rugbystique, de la nouvelle procédure d'examen du plan déchets.

Alors moi j'ai déjà un questionnement, aujourd'hui, vous le soumettez pour une prise d'acte, et on a la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan qui intervient plus tard, que fait-on si cette commission consultative remet en question un certain nombre de choix, ou en tout cas de pistes puisqu'on est plus sur des pistes

que des choix définitifs, qui sont dans ce plan ? Il faudrait éviter de revivre ce qu'on a vécu il y a un an et demi, parce que là, déjà, si tout va bien, on arriverait en septembre 2023 avec la collectivité de Corse qui sera amenée à donner son avis, si tout va bien. J'espère que tout ira bien parce que s'il y a des petits accidents en cours de route, ça risque de décaler d'autant.

Alors, revenons sur la forme. Moi, j'ai l'impression de redire, mon groupe, un peu la même chose et c'est inquiétant. Donc déjà, quel sera le document opposable ? Là, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, on attend de vous des précisions. Il y a un document de 640 pages. Vous le dites, c'est le champ de tous les possibles. C'est un catalogue qui a été réalisé par un cabinet spécialisé et on a le rapport de l'exécutif à ce stade. Et après, on aura, j'imagine, la délibération de l'Assemblée de Corse. Si c'est le premier, donc le fameux document de 640 pages qui prévaut, il faudra, en tout cas c'est ce que nous pensons, corriger un certain nombre d'erreurs, d'approximations avant de le soumettre à tout un tas de personnes publiques associées, j'appelle ça comme ça pour résumer, dont la commission consultative. Il faudra donc rectifier ces approximations.

Je ne vais pas être trop technique, mais je vais vous donner 2 ou 3 exemples qui risquent d'influer quand même considérablement sur les choix qui seront les nôtres.

Alors le document principal, il comporte des avancées et des clarifications que l'on n'avait pas avant. Vous l'avez dit, c'est imposé par les exigences réglementaires. Donc, on est quand même cadrés sur un certain nombre de choses : l'option CSR, les unités de tri et de valorisation, le traitement local, la montée en puissance du tri, etc., la solution à la source pour les biodéchets. Très bien. En revanche, quand on lit le rapport du Président de l'exécutif, derrière, ça vient brouiller un peu la lecture que nous pouvons avoir ou qui est faite de ce document de 640 pages.

Exemple, on valide le CSR dans le plan. Dans le rapport « oui, mais on va voir, on va étudier, on va regarder ». Donc, ce n'est pas trop la même chose.

On valide 2 unités de sur-tri et de valorisation dans le plan, c'est moins clair dans le rapport.

Sur les centres de stockage (CET), je vais y revenir plus tard, c'est encore également un peu flou, ça, c'est au niveau de la forme.

Si je vous dis ça, Monsieur le Président, ne vous méprenez pas sur mes intentions et nos intentions, c'est pour qu'on arrive avec un document le plus fiable possible à la sortie de cet examen, aujourd'hui dans l'hémicycle, pour qu'on ne se fasse pas retoqués, comme l'avait fait à l'époque le préfet sur des arguments qui étaient quand même bien acceptables à bien des égards.

Sur le fond, j'allais dire, on a l'impression de reproduire encore les mêmes erreurs. Ce que je disais au Président SARGENTINI à l'époque, et je me souviens à Madame SIMONPIETRI, quand on part d'hypothèses erronées, et ce ne sont pas des coquilles, vous m'avez dit Président ARMANET, « ce sont des coquilles », mais des coquilles à 63 000 tonnes de différentiel, ce n'est plus une coquille, ça s'appelle un centre d'enfouissement, une capacité à l'année. Donc, il faut quand même se mettre d'accord sur la notion de coquille.

Nous sommes en 2022, les chiffres 2021 sont largement diffusés. Pourquoi reste-t-on sur une année de référence à 2018 ? Je ne chipote pas, c'est fondamental parce que les choix et le dimensionnement des unités de traitement derrière vont en découler. On a fait le même constat en 2021, en 2020, en 2018, en 2016.

Je ne vais être trop technique, je vais vous donner quelques exemples parlants. Quand on part sur une projection de population à 0,5 % et qu'on sait, l'INSEE vous dit qu'elle est plus du double, ça a un impact sur la production de déchets et sur les tonnages des déchets ménagers et des déchets résiduels, entre 0,5 % et 1,33 %, il y a un écart, ce que je vous disais tout à l'heure de 63 000 tonnes, 63 000 tonnes à l'année, c'est quand même.

On parle d'objectifs réglementaires. On est très ambitieux, on veut diminuer de 34 % la réduction des déchets à la source. Je salue quand même le travail de toutes les Interco, quelles qu'elles soient, les 2 comités d'agglomération, les autres, parce qu'on part de loin, et là je prends ma casquette Costa Verde, on part de loin. Il y a beaucoup de choses qui sont faites et souvent on ne se sent pas toujours récompensés par, je dirais, l'augmentation du tri eu égard à tous les efforts que nous faisons. 34 %. L'objectif réglementaire, c'est de 15 %. Restons au moins dans le cadre de l'objectif réglementaire qui nous semble plus réaliste.

Les objectifs de tri. Sur certains flux, on veut capter 100 % du verre, 100 % du carton, je regarde Toni. 80 à 100 % des biodéchets, c'est très bien, mais est-ce que c'est réaliste ? Et moi, je vous dis qu'avec toutes ces hypothèses que nous considérons erronées, c'est l'estimation des gisements, des DMA qui est irréaliste ce qui va impacter, je le répète, le dimensionnement des infrastructures et le plan d'actions.

Les solutions de traitement. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre, je ne vais pas dire d'incohérences mais en tout cas de points qu'il faudra à tout prix clarifier à l'issue de ce débat.

Le plan dit « 2 sites de centre de tri et de valorisation » complémentaires, grand Bastia, Ajaccio, totale synergie entre les deux. L'annexe dit « le choix du nombre final de centres de sur-tri, Bla Bla, Bla Bla, Bla Bla, dépendra effectivement de la première expérience. Ce n'est pas neutre. Le diable est dans les détails, ce n'est pas

neutre. Les spécialistes, et je n'en suis pas une, disent que le fait de reporter le démarrage de l'un des deux centres pourrait rendre impossible l'atteinte de nos objectifs très ambitieux de valorisation à 2025.

Les pour les CSR, donc le plan, parfait, c'est clair, on opte, on écarte l'incinération, c'est clair, on opte pour le choix des CSR puisque vous savez qu'il y a une obligation réglementaire, on doit valoriser 70 %, valorisation énergétique de 70 % des déchets non valorisables en entrée. Le rapport reporte une fois de plus la mise en œuvre de cette solution à des études techniques. Nous, nous aurions aimé qu'à ce stade du rapport, Toni l'a dit, que l'étude soit annexée au rapport, puisque là on repart encore pour 6 mois, 8 mois, un an, etc.

Le traitement des déchets ultimes, je vous interpellé à l'occasion de la commission du développement, le plan, puisqu'on s'est arrêté puisque le temps était figé en 2018, ben évidemment, en 2018, on lit « le plan prévoit l'ouverture de Ghjuncaghju, un 4^{ème} site censé ouvrir en 2019 qui fermerait en 2026, qui traiterait 134 000 tonnes par an. On aurait la fermeture de la STOC en 2026 alors que STOC 2 est déjà terminée, vous le savez. Donc, ce problème de temporalité est un peu perturbant pour la compréhension que l'on en a des futurs sites de stockage.

Le rapport en prévoit toujours 4 à 5, même si c'est compliqué, nous espérons que ce seront des centres publics. On peut toujours à ce stade regretter le fait que les 2 centres publics en activité aient été fermés à l'époque. Je parle de ceux de Vico et de Tallone.

Donc tout ça pour vous dire que pour bâtir un plan réaliste et pour ne pas qu'on se fasse retoquer au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, il faut rectifier tout ça.

Le compostage, on est d'accord là, vous le savez. Le compostage de proximité, en tout cas pour les zones rurales, c'est ce qu'il faut développer. Ce n'est pas cher, c'est 0 € de collecte et c'est 100 € la tonne à peu près, donc c'est parfait, ça doit être une priorité. Encore faut-il que ce soit financé, je m'adresse aussi à Monsieur le directeur de l'ADEME qui est en haut dans les tribunes. Encore faut-il que les EPCI soient financés dans leur achat effectivement de composteurs.

On ne croit pas aux solutions miracles, oui, au compostage de proximité, oui aux plateformes de compostage, on aura peut-être d'ailleurs une bonne surprise concernant la Plaine orientale, à vous communiquer dans quelques temps. Mais attention aux solutions miracles, les composteurs électromécaniques, c'est très bien. Vous en avez parlé ; c'est bien pour des petites structures professionnelles, la prison de Borgo vous en avez parlé telle ou telle grande surface, mais ça ne pourra pas nous aider

traiter les plus de 30 000 tonnes de biodéchets que nous aurons sur les bras. Je ne parle pas du coût parce que je ne veux pas être trop technique.

Là, je rejoins également mon collègue et ami Toni POLI sur les projections financières. Vous omettez souvent les coûts de collecte dans ce rapport. Les coûts de collecte, c'est souvent plus de 55 % du coût de traitement global de nos déchets. Il y a les surcoûts liés au renforcement du tri. On fait tout ce constat, mais on sait que toute façon on est obligés de passer par là. Nous pensons qu'ils sont un peu sous-dimensionnés, d'autant plus que le plan préconise le recours, en tout cas pour les zones urbaines, généralisé au porte à porte.

Qui supporte ces surcoûts aujourd'hui ? Ce sont les Interco. Au mieux, elles les répercutent à qui, je vous rejoins, il faut que les professionnels payent leur pleine part et non pas les particuliers. Oui à la redevance spéciale, c'est évident. Je vais vous donner un exemple : une tonne d'emballages, c'est 1 200 €, je schématise, 491 € de traitement, plus de 700 € de collecte, on le sait. Alors c'est vrai par contre que là, l'Office de l'environnement peut intervenir légitimement, c'est en appui des intercommunalités, en tout cas sur les modes de collecte, jouer un peu son rôle de père technique parce que les Interco ne sont pas toutes aujourd'hui au même niveau, je dirais, d'expertise et d'avancement.

Je ne vais pas tarder à conclure. Il y a aussi des choses que vous appelez coquilles et qui sont également extrêmement importantes.

Sur l'aspect financier, le rapport parle de coûts de fonctionnement des plateformes de compostage, des plateformes à dimension humaine, de de proximité puisqu'on est effectivement pour la territorialisation que vous avez évoquée, de 10 à 20 euros la tonne. C'est 10 fois plus, il faut corriger quand même, ça a un petit impact.

Idem sur le coût de fonctionnement d'un centre d'enfouissement. Vous l'estimez 15 à 25 € la tonne ? Ça doit être une coquille, il avoisine les 200 € parce que rien que la taxe sur les activités polluantes, qui cible en priorité les centres d'enfouissement, elle était de 37 € la tonne en 2021. Elle va être de 65 € la tonne en 2025.

Tout ça, c'est du vécu, du vécu en tant qu'élue, de terrain.

Le rôle des acteurs, vous en avez parlé, il faut définir le qui fait quoi, mais surtout, il faut travailler ensemble. Je rejoins ce qu'a dit Toni. Tu as dit que quand les parents boivent, les enfants trinquent. J'aimerais bien qu'on bien qu'on trinque tous ensemble à des solutions de traitement des déchets, qu'on travaille tous ensemble là-dessus. Quand je dis tous, c'est l'Office de l'environnement qui a son rôle, c'est les

EPCI, c'est leur syndicat de traitement à qui les EPCI ont délégué beaucoup plus que le simple traitement, il faut le dire. Donc moi, quand je m'entends dire que le plan biodéchets aujourd'hui, ce n'est pas de la compétence du SYVADEC, je dis faux, les EPCI, à pratiquement une très large majorité, ont délégué au SYVADEC ce plan biodéchets. Donc, on n'est pas là pour dire qui c'est le plus fort, etc. j'allais être un peu vulgaire, mais il faut surtout travailler tous ensemble.

Le coût, Toni en a parlé, pour nous, élus de terrain, ça devient insupportable. Les coûts de collecte, les coûts de traitement. Alors, on pâtit également là-dessus du retard considérable sur les solutions de traitement et la fermeture des CET publics en activité. Il faut le dire. Quand on veut une gestion publique des déchets, on fait en sorte que les centres existants publics ne ferment pas.

Je m'arrêterai là, vous savez à quoi je veux faire allusion.

Donc, on ne voudrait pas en tant qu'élus de terrain, être réduits à des SIVOM et des SIVU parce que c'est le cas, je regarde Cathy COGNETTI, je regarde Toni POLI ne parlant que d'assainissement et de déchets. On aimerait avoir quand même des compétences un peu plus funky parce que ça commence à être un peu compliqué.

En conclusion, il y a une période transitoire, Toni en a parlé. D'abord, il y a la période transitoire jusqu'à la l'approbation du plan qui est fin 2023 et après, il y a la période transitoire jusqu'à la mise en place et en opérationnalité des équipements que vous appelez de vos vœux et sur lesquels, dans certains cas, nous sommes tout à fait d'accord. Au bas mot, qu'est-ce qu'on va faire jusqu'en 2026 ? C'est la question que je me pose, dans la mesure où on exclut, et c'est tout à fait normal, tout recours à l'export, je vous rappelle qu'ils nous ont quand même coûté un bras et je suis polie. Qu'est-ce qu'on fait ? Là, il faudra effectivement penser sérieusement à ce que le la Collectivité de Corse abonde, où aide les intercommunalités au niveau également de leur fonctionnement.

Donc, je n'ai parlé que des déchets ménagers, mais vous l'avez précisé, il y a tout le pan des déchets professionnels qui aujourd'hui est un véritable problème qui nous échappe au niveau des Interco, qui échappe au SYVADEC, mais qui a un problème. Quand on gère au quotidien des déchetteries sauvages, des problèmes d'amiante, ça, il va falloir aussi que les professionnels quand même se relèvent les manches.

En conclusion, j'allais vous dire que c'est le principe de réalité qui nous rattrape, vous voyez, je dis, « nous rattrape » humblement, à rectifier tout ce que nous avons vu ensemble aujourd'hui pour éviter des erreurs d'appréciation et pour éviter effectivement d'être retoqués en cours de route et surtout, j'insiste, nous sommes condamnés, mais bon, c'est une condamnation quand même qui est acceptable et qui

n'est pas trop pénible, à travailler tous ensemble et surtout sans minimiser les problèmes et surtout de façon extrêmement réaliste.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci ? Madame la Conseillère.

Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ». Vous avez la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président.

Je vais l'aborder sous 3 aspects : le fond, la forme et quelques détails.

Le fond.

Moi, je suis surpris de découvrir ce rapport et étant conseiller territorial, élu bientôt depuis un an, je n'ai pas vu une seule fois la commission d'évaluation et de suivi qui doit œuvrer à l'élaboration du plan puisque c'est une création ou éventuellement, participer au diagnostic pour une réévaluation. Je ne comprends pas, j'ai été élu sur une mandature qui a fait le plan qui est aujourd'hui actif, qui a été voté en 2015 et j'ai fait 25 réunions.

La méthode aujourd'hui, c'est un travail solitaire, unilatéral d'une équipe qui pense être investi. Mais il y a des règles, les règles, c'est la complémentarité, c'est la transversalité, c'est les échanges et les contradictions en séance de travail, pas forcément en séance publique.

Donc, c'est le fond.

La forme, ensuite.

Il y a un rapport qui est plaisant à lire, qui est conforme aux attentes du groupe politique que je représente. Par contre, ce document n'a aucune valeur contractuelle à venir. Le fond, fondamental, réglementaire, c'est le projet de plan déchets et ce plan déchet, il est en contradiction sur beaucoup de points. Il est en train de réformer nos doctrines et la plus fondamentale, c'est celle de l'utilisation finale des déchets recyclés, et la fraction des déchets recyclés non réutilisables en matières premières et de leur devenir.

Il y a un plan version 1, version 2. Là, c'est la version 3 qui n'est qu'un lamentable copier-coller parce que toutes les données numériques qui sont dedans se sont arrêtées en 2018. Moi, ça ne me convient pas. Quand on paye au prix fort, on doit faire un effort de réactualiser ses données parce qu'elles sont importantes. Mais c'est la philosophie générale et la philosophie générale, elle est cachée au détour de pages et de tableaux et pour moi, la page la plus importante, je ne la connais pas par cœur, c'est la 143.

Dans la page 143, alors que le plan version 1, le plan version 2 ne l'envisageaient absolument pas, mais parce que le préfet vous a fait un rappel à la loi, la loi contre le gaspillage qui dit que 70 % des déchets triés non valorisables, matières premières, mais qui ont un pouvoir combustible fort, doivent être valorisés thermiquement, vous avez acté ce principe. Sauf que, j'ose espérer que c'est le bureau d'étude qui est allé au-delà de la directive de dire, « il faut qu'on respecte la loi, mais pas plus », c'est qu'aujourd'hui, vous voulez faire valider dans le plan un incinérateur à 143 000 tonnes et un seul. C'est celui où on était contre. C'est marqué, c'est vos chiffres ? 143 000 tonnes.

Comment vous arrivez à 143 000 tonnes ? Vous mettez 60 000 tonnes sur les déchets des ménages et le reste sur les déchets industriels, sauf qu'un déchet industriel, par définition, il est inerte et il n'a pas de pouvoir combustible et il n'existe pas ce gisement en Corse car il n'a jamais été quantifié. Les 650 000 tonnes de déchets globaux qui ne sont pas les déchets ménagers n'ont fait l'objet d'aucun plan, d'aucune étude et d'aucune prospective réelle de vérification et de quantification. Et c'est par rapport à ces résiduels fossés et estimés, qu'on arrive à dire qu'on peut faire un incinérateur de 140 000 tonnes.

Alors autant j'ai été de ceux qui ont toujours dit que la valorisation énergétique finale des déchets triés, qui avaient de la valeur énergétique, ne devaient pas aller en enfouissement, mais qu'ils devaient servir à faire de l'énergie, surtout en Corse où nous avons 70 % de notre énergie électrique qui est à base d'énergie fossile et que nous avons un transport routier qui a un niveau de consommation hors norme parce qu'il n'y a pas de secteur public. Ça veut dire que le tonnage de triés non transformables en matières premières d'origine et qui peut être valorisé thermiquement dans tous les secteurs rationnels, je dirais de la sphère déchets, ça représente 25 % des déchets d'origine. Donc 25 % des 170 000 tonnes. Ça fait quelque chose qui se quantifie de l'ordre de 30 000 tonnes. Et là, vous avez un programme à 140 000 tonnes, c'est le fameux incinérateur où on s'est fondamentalement opposés. Là vous vous mettez le doigt dans des positions de rupture et de blocage. Autant on peut avoir l'acceptabilité d'un centre de tri, d'un centre de sur-tri, l'acceptabilité de la réglementation, qui, en Corse aujourd'hui est quand même contraignante. Mais unilatéralement, vous écrivez ceci : « Alors qu'il n'y a aucune obligation de valoriser énergétiquement les déchets autres que les déchets ménagers, la loi, elle ne s'adresse qu'aux DMA » et là, Président

j'ose espérer que c'est le bureau d'étude, vous voulez nous vendre un incinérateur à 140 000 tonnes. Impossible.

Donc, vous voyez, discuter du reste aujourd'hui, c'est de la philosophie. Le fondamental, il est là. Et non seulement vous le mettez en tonnes, mais vous le mettez en prix, vous validez une enveloppe de 231 millions d'euros. 112 millions d'euros pour 2 centres de préparation des CSR et la préparation des CSR, ce n'est jamais qu'un petit tri, et 119 millions d'euros pour l'incinérateur.

On ne peut pas valider de tels montants. Vous validez la logique du Veolia, du Suez, du Vinci qui, sont là, prêts à agir pour faire des opérations avec des régimes de concession et des opérations en conception réalisation. Alors que dans le corps du rapport qui lui est le rapport politique, qui est notre doctrine et que je partage, on veut faire du public. Mais on ne pourra pas faire du public à 231 millions d'euros.

Donc, écrire ça et faire l'inverse, c'est contradictoire.

Pourquoi j'en reviens à la commission ? J'aurais pu vous le dire en commission, on aurait pu discuter. Elle est obligatoire. Ce document, normalement, vous n'avez pas à me le présenter si on n'a pas vu la commission. On doit travailler, moi, je n'aime pas faire du cinéma pour rien parce que là, je vous porte une contradiction. Elle est forte, mais elle est écrite et vous avez même le résumé à la fin, vos pages 602, 603, la fiche technique des CSR, aux annexes, annexe 8. On est passé du rien et du tout environnemental au tout et au rien environnemental. Tout ça parce qu'on a délégué un bureau d'étude.

Président, je sais que ce n'est pas ce que vous vouliez faire, je l'espère parce qu'on ne vous le laissera pas faire de toute façon.

Donc, après, de quoi vous voulez que je vous parle, des déchets ? Du sur-tri ? Du tri ? De comment on va monter en régime ? C'est optionnel, ça dans la discussion. Le fondamental, c'est : qu'est-ce qu'on fait en stratégie ?

On veut faire du public. Lançons l'étude d'une régie des transports et de collecte. Sortons de ces logiques de la mafia des déchets qui est peut-être une mafia tout court. Engageons les projets publics, les études. Ne laissons pas la porte à des logiques opérationnelles, économiques qui nous dépassent et qui par la nature des choses, font appel à des opérateurs qui n'ont rien à faire en Corse. Faisons des projets à portée, non pas humaine, mais à portée micro territoriale. Regardons des logiques de valorisation y compris de valorisation énergétique, mais dans des quantums d'équipements qui sont en phase avec les régions, qu'on puisse avoir des projets mixtes de co-combustion, en appliquant la loi sur l'énergie où il y a obligation lorsque l'on fait de la co-combustion à partir de végétaux et d'arbustes, d'associer le monde agricole

pour qu'il y ait des compléments de revenus. La Corse n'a déposé aucun appel à projets en ce sens. Ça peut être des appels à projets mixtes.

Ensuite, sur ce grand plan déchets, il y a quelques absents, absents notables puisqu'on est obligé de faire un plan global. Il y a eu l'oubli de 2015, c'est l'amiante environnementale. Il faut le traiter, c'est un chapitre. Il y a eu l'oubli de 2015, les déchets de l'épuration, 40 000 tonnes. Oui, ça y est, mais l'option définitive, on ne pourra pas choisir entre de la méthanisation ou un retour à la terre sans qu'il y ait une expertise.

Ça veut dire que globalement, on ne doit pas donner que des doctrines. Je partage peu de choses sur les avis de la préfecture qui ont retoqué le premier rapport, mais au moins un : s'il n'y avait qu'un catalogue d'intentions. Et aujourd'hui, la seule option directive, c'est l'option néfaste d'un incinérateur à 143 000 tonnes.

Ce n'est pas quelque chose alors que derrière on sait que les points d'apport volontaire limitent le tri à 20 %, c'est un quantum, c'est le bénévolat intellectuel, ça veut dire qu'il faut du tri en porte-à-porte. Je partage ce qu'a dit Toni, il faut des circuits à collecte mixte, double et triple, entre autres, pour ce qui est carton, papier, emballage. Les entreprises de tri sont capables, après de faire le tri final. Ça ne fait qu'une tournée, ça fait des économies d'échelle et ensuite, il faut que dans les aménagements, dans les financements, que ce qui est fait par l'ADEC et par l'Office de l'environnement en termes de financements structurels, soit compatible avec nos orientations.

Or, souvent, il y a des décalages. Or, la politique, plus que le papier, plus que les déclarations, ce sont les réalisations et si on finance des réalisations qui sont non-conformes à ce que nous voudrions faire, eh bien on est en distorsion. Donc, là aussi, il faut qu'il y ait des bonnes pratiques et de regarder de manière globale au niveau du tri.

Comment ont fait les Sardes ? Ils sont passés de rien à 70 % en quelques années. Comment on fait pour qu'on intéresse les foyers à faire du tri ? En dépassant le cadre de la sphère humaniste et intellectuelle qui le fait pour l'humanité. Il faut adopter la loi qui fixe des tarifications proportionnelles pour que celui qui trie, ne paye que ce qui va en déchets ultimes.

Et c'est possible de le faire dans un premier temps, commune par commune, que chaque commune ne paye que ce qu'elle amène in fine, que ce qui est trié soit sorti pour qu'il y ait une émulation et passer quelques années où ça serait une proportionnelle réelle par commune, de passer à l'habitant.

J'avais visité il y a 25 ans, quand j'étais dans l'idée qu'il fallait qu'on développe la filière déchets dans les établissements publics de la Collectivité territoriale, le système expérimental qu'il y avait en Alsace.

Chaque habitant avait un code barre sur des agglomérations expérimentales. Ça a été généralisé aujourd'hui par la loi, il y a des régions entières aujourd'hui qui marchent comme ça, des pays entiers et nous, on n'en parle même pas.

Ensuite, on parle du train. Mais où est l'expertise, l'étude technique du transport entre autres, par exemple des 143 000 tonnes vers un centre de valorisation énergétique ? Elle n'y est pas. Ça fait partie des fondamentaux. Et ça, ça aussi, ça fait partie de ce que la préfecture vous avez reproché dans le premier rapport, qu'il manquait cette étude. Mais par contre, elle ne doit porter sur 143 000 tonnes. Elle doit porter sur la partie raisonnable.

Donc président, je pourrais vous parler de toutes les petites techniques du catalogue des bonnes intentions, des bonnes précautions, mais je vais rester sur la politique globale. J'attends que vous réunissiez la commission, que le document présenté soit déjà au moins actualisé des données 2020, 2021, qu'il y ait une étude prospective sur tous les déchets non connus pour que le résiduel ait une valeur plausible et si possible, certaine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Monsieur LE MAO pè « Fà populu in seme », avete a parolla.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

Merci, merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames Messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues tout d'abord, je pense qu'il faut saluer le travail du président de l'Office de l'environnement, saluer le travail des agents et des services sur l'importance de la consultation, de la sensibilisation, des explications et des informations qui ont été réalisées ces derniers mois afin de pouvoir aujourd'hui nous proposer un plan détaillé, planifié qui pour moi, avec des solutions adaptées, pérennes et surtout un projet de plan qui passe par la mise en œuvre d'une véritable politique de territorialisation équitable, vertueuse en matière de gestion des déchets.

Au-delà de de l'aspect technique de ce plan qui fait ressortir une véritable volonté stratégique et clairement affichée de promouvoir la prévention, le réemploi, le recyclage, le renforcement du tri à la source, avec le déploiement de la collecte en porte

à porte de partout où c'est possible et le compostage dans le rural, la valorisation des biodéchets, avec pour but d'enfouir le moins possible pour protéger notre environnement le plus possible. Et en cela, ce dossier est d'une importance politique majeure pour l'avenir de la Corse et des Corses.

Les grands piliers politiques de ce plan que vous venez de nous développer, passent par l'économie circulaire, une approche territorialisée et adaptée, une réduction du gaspillage alimentaire, la création d'emplois, l'émergence de nouvelles filières et une réduction de l'empreinte carbone, avec le développement de l'utilisation du train et tout cela, par une maîtrise publique afin d'assumer nos responsabilités et préparer l'autonomie de plein droit et de plein exercice que les Corses ont acté très largement à plusieurs reprises lors des échéances électorales successives de 2015, 2017 et de 2021.

Ces choix et cette vision politique permettront tout d'abord, avec des structures adaptées et dimensionnées à l'échelle d'un territoire, de mettre en place une gestion des déchets avec un principe d'équité et un juste équilibre sur tous les territoires de l'île.

D'autre part, elle permettra de responsabiliser et de sensibiliser les Corses sur le renforcement du tri, en priorisant donc le porte-à-porte, le recyclage, l'importance du traitement des biodéchets et ainsi, mettre en œuvre autour d'un traitement vertueux, une véritable économie circulaire à laquelle nous sommes tous attachés et qui permettra par cette valorisation des déchets, de créer de nouvelles ressources, l'émergence de nouvelles filières et la création d'emplois.

Au nouveau au niveau de la valorisation des déchets et des CSR je pense qu'il est-il a été clairement indiqué par le Conseil exécutif que la valorisation énergétique par l'incinérateur comme méthode de traitement a été écartée et que cette filière CSM a pour but et uniquement pour but de mettre en œuvre toutes ces nouvelles filières qui vont permettre donc, comme je les ai citées avant, la création d'emplois et de créer de nouvelles ressources.

Cette gestion de territorialiser, elle va permettre également de limiter de manière très importante le transport des déchets et de diminuer drastiquement l'impact carbone.

Je pense qu'il faut également souligner et mettre en avant la coopération inter insulaire avec la Sardaigne. Ce partenariat entre 2 îles sœurs de Méditerranée et séparées de quelques kilomètres est à développer dans d'autres domaines et pourquoi pas, l'étendre à d'autres îles de la Méditerranée qui sont plus ou moins confrontées aux mêmes problématiques.

Je souhaiterais également apporter un témoignage non seulement en qualité d'élus de la Corse, mais insister un peu plus en qualité d'élus locaux et du Fium'Orbu-Castellu.

Je pense que sur ce témoignage, je peux associer mes collègues. Lisa FRANCISCI élue à Prunelli et Julien PAOLINI maire de Petrosu qui sont également élus communautaires et où nous sommes tous les 3 présents quotidiennement et pleinement impliqués sur nos communes respectives et sur notre territoire.

Notre bassin de vie du Fium'Orbu-Castellu Orienté, ce n'est un secret pour personne, ça fait plus de 30 ans, entre Tallone et Prunelli de Fium'Orbu qu'on a pris plus que notre part, par souci de solidarité avec les autres territoires de Corse, au niveau des déchets.

Depuis plusieurs années, nous avons émis le souhait de mettre en place des structures adaptées et dimensionnées à l'échelle de chaque territoire avec un principe d'équité, de responsabilisation et une réduction du bilan carbone car nous connaissons et nous supportons depuis de longues années toutes les nuisances du mode de gestion actuel.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, en novembre 2021, vous étiez venu nous présenter aux délégués communautaires du Fium'Orbu-Castellu ce nouveau plan déchets avec ses grands axes, ses grands principes. Tout cela allait pleinement dans le sens des revendications portées par les citoyens du territoire, par le collectif contre le tout enfouissement et par les élus du territoire.

C'est pourquoi je pense que dans les prochaines semaines, la convention entre la Communauté des communes du Fium'Orbu-Castellu et l'Office de l'environnement sera pleinement effective.

Comme le souligne ce plan, et là je rejoins donc mes collègues, je pense que si nous voulons sortir de la problématique de la gestion des déchets, il va falloir sortir des logiques politiques, mais travailler tous ensemble. C'est clairement là aussi indiqué dans le plan, mais pour pouvoir le faire, il va falloir respecter les champs de compétence respectifs des différentes organisations et des différentes collectivités, (l'Office de l'environnement, l'État, le SYVADEC, les EPCI). Ça ne sera que tous ensemble et à condition que chaque territoire prenne sa juste part, que nous aboutirons à une solution pérenne pour la Corse, son peuple et sa terre.

Je pense qu'aujourd'hui, la véritable question est là.

La protection et la gestion de notre environnement, de notre terre a toujours fait partie de nos objectifs prioritaires, de nos fondamentaux. La terre représente

l'origine, l'histoire, les racines et l'avenir d'un peuple. C'est grâce à la terre qui nous a été transmise par nos parents, nos grands-parents, nos arrière grands-parents que nous pouvons aujourd'hui exploiter nos terres, aménager nos territoires, nous développer économiquement et réfléchir à l'avenir.

C'est donc maintenant à nous, aujourd'hui, de travailler tous ensemble dans le respect des compétences de chacun pour mettre en œuvre une gestion des déchets qui soit la plus propre possible, la plus vertueuse possible, la plus équitable possible, la plus juste possible et qui nous permette ainsi d'assumer pleinement les responsabilités qui sont les nôtres, celles que nous voulons acquérir et ainsi protéger la terre que nous allons transmettre à nos enfants et aux générations à venir et pour qu'ils puissent également eux aussi continuer à avoir des perspectives.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Xavier LACOMBE pour « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente. Je crois qu'il reste quelques minutes, me semble-t-il ? Très bien.

Je vais peut-être vous surprendre, mais je vais vous lire un communiqué d'Europe écologie I verdi « *ce plan qui persiste dans des choix qui vont à l'encontre de tous les fondamentaux affirmés depuis des années par la majorité territoriale et s'étonne du revirement incompréhensible et dangereux pour l'avenir de l'île* ».

Je vous surprends en lisant ce communiqué, mais comme je m'informe, je vois que l'élu de « Core in fronte » sourit. Mais à mon œil, on peut ne pas dire blanc et faire noir. Ça me rappelle un Monsieur, le jour de l'élection qui disait, l'emi lampati rossi è sò surtiti turchini ». Et aujourd'hui, on a l'impression qu'on assiste un peu à cela.

La protection de notre terre, de notre île, pour l'avenir et pour nos enfants, nous l'avons tous ces n'appartient à personne et je crois qu'on la partage et tout cela est en commun.

Et en termes de déchets, comme dans d'autres domaines, je voudrais rappeler tout simplement, Monsieur LE MAO, que nous ne sommes pas autonomes, nous sommes indépendants. C'est à nous de choisir ici et de définir ce que nous voulons pour l'avenir. Personne d'autre ne viendra nous imposer quoi que ce soit, alors nous pouvons,

c'est notre compétence exclusive, avoir des divergences, des approches différentes, on peut échanger, on peut se contredire. Mais à un moment donné, c'est ici que les choses se dessinent.

Pour rappeler, parce qu'il y a toujours une confusion, même parmi nos auditeurs, la politique des déchets, elle se définit ici pour notre région, pour notre île. C'est la collectivité de Corse qui définit la politique et le plan déchets. Le SYVADEC a la compétence du traitement et les EPCI la collecte.

Alors, il y a des choses qui ont été déléguées par compétence. On ne va pas rentrer dans les détails parce que ça apporterait de la confusion. Mais les choses sont très claires.

Alors moi, quand j'entends dire qu'il faut qu'on travaille tous ensemble, qu'il ne faut plus qu'il y ait d'antagonismes, il faut qu'on arrête ces guerres, ces postures politiciennes... À un moment donné, qui est-ce qui a pris des positions et des postures et qui aujourd'hui, les modifie en essayant de satisfaire tout le monde ? Ce n'est pas le SYVADEC, ce ne sont pas les EPCI, encore moins les communes. C'est votre majorité, Monsieur le Président. Ne soufflez pas, vous soupirez ! Ça fait 7 ans, je ne reviendrai pas en mai 2016, je ne ferai d'offense à personne. Nous sommes aujourd'hui, non pas en mai, mais fin avril 2022, 7 ans. Il y avait urgence il y a 7 ans. Aujourd'hui, il y a encore urgence.

Aujourd'hui, il faudrait remercier le SYVADEC. Alors, j'ai entendu les comptes, les chiffres. Je crois que les choses sont claires, on fait pour le mieux et dans tout ce qu'il y a de plus possible, de plus correct envers les EPCI, sachant qu'on a bien récompensé ceux qui avaient des centres d'enfouissement.

Mais aujourd'hui, si le SYVADEC, avec à la tête de son président suivi de quelques élus, n'avait pas pris la peine d'aller rencontrer les services de l'État pour avoir des augmentations administratives, eh bien, nous aurions déjà en 2021 et encore, en 2022, nous serions dans la crise. Aujourd'hui, qui évite la crise des déchets ? Ce n'est pas le plan de la Collectivité de Corse, c'est bien le SYVADEC a fait le maximum. Mais jusqu'où et jusqu'à quand ?

On parlait d'urgence. Aujourd'hui, on parle de CET et de puissance publique. Je vais vous surprendre quand je lis le communiqué d'Europe écologie et quand je rejoins les propos de l'élu de « Core in fronte », les CET, le centre d'enfouissement, le ou les ISDND, vous les appelez comme vous le voulez avec le côté qualitatif et quantitatif qui n'existe plus, nous n'avons plus aujourd'hui d'autorisation de capacité d'enfouissement. Il y avait des centres publics, ils ont été fermés. La politique des déchets a totalement échappé à la puissance publique. Il ne reste rien.

Alors aujourd'hui, Monsieur le Président, je dois vous reconnaître, comme l'a fait Marie-Thérèse, parce qu'en tant qu'élu de terrain, vous connaissez bien mieux la problématique et je crois que vous prenez un peu plus la mesure que nous qui le vivons au quotidien. Je ne parle pas des dépôts sauvages, je fais référence à Toni Paul, que nous allons, nous, communes, sur le budget communal, régler au quotidien par ci, par là. J'ai encore des photos, la police intercommunale qui intervient, des gravats un peu déversés et c'est la commune qui nettoie parce qu'évidemment, la population avec les conséquences que cela peut produire, la commune essaye de faire débarrasser en transportant vers tel ou tel opérateur qui va traiter, si on veut avoir une commune propre et garder un environnement.

Mais aujourd'hui, on parle de centres. Alors il y a des projets, on parle de projets, de projets, de projets, de projets, de projets, mais où sont-ils ? Ghjuncaghju ? Tout le monde est contre, aujourd'hui, il est dans le plan. On va l'utiliser ? Ce n'est pas contradictoire ça ? A un moment donné, on se pose les vraies questions, on est dans le rêve ou on est sur un petit nuage ?

Je ne suis pas plus expert que les autres, mais toutes ces approximations, ça fait des années qu'on les traîne et encore aujourd'hui, 7 ans plus tard, on est en train de se redire la même chose.

C'est vrai que l'on parlait de loin, c'est vrai qu'il y a une prise de conscience, c'est vrai qu'il y a eu des efforts, mais je crois qu'on n'a pas avancé beaucoup. Je pense qu'on n'a vraiment pas avancé.

Un plan, 2 unités de tri, de sur-tri, de CTV (centre de tri et de valorisation), 2 dans le plan. Ensuite, à la sortie, on parle d'un peut être, on le fera, on est obligé de le faire. Quel dimensionnement ? C'est trop approximatif ça. Quand on fait quelque chose, un peu plus de pragmatisme dans cette politique des déchets qui, aujourd'hui, ça a été dit, les transports, le PADDUC, l'urbanisme, les déchets. Aujourd'hui, qui paye ? O figlioli cari, ce sont les contribuables corses qui ne cessent de voir. Et je l'avais dit en 2016, « vous prenez une voix, vous allez obliger, mais contraindre toutes les EPCI », pas celles où on devait contractualiser parce qu'il y a eu un premier échec de contractualisation avec les EPCI, il faut le dire et le reconnaître. Aujourd'hui, on remet ça sur la table. Nous verrons bien. Moi j'espère la réussite pour tous et pour tout le monde. Mais qui paye ? Le contribuable. Pourquoi ? Parce que les EPCI et quasiment toutes les EPCI, vous l'avez bien vu, on le voit bien, je parle des grosses communautés d'agglomération, je parle des autres, Tout le monde a augmenté la fiscalité concernant les budgets environnement pour ceux qui les ont, ou la politique des déchets.

Donc, redevance spéciale incitative. Bien sûr, il faut la mettre en place le plus vite possible. Certaines EPCI sont avancées, d'autres y parviennent, d'autres la mettent en place. Mais aujourd'hui, en fin de compte, en 7 ans, il faut savoir tirer le

trait et faire le Z. Ch'avemu fattu ? Eh bien, moi, j'ai l'impression qu'on n'a pas vraiment avancé. J'ai l'impression qu'on en est pratiquement au même point et on reprend la même problématique 7 ans après, pour la remettre.

Alors, 7 anni, com'eddu si dici in corsu, sò lonchi, è hè u numeru di i bucciardu ! Mais si on le multiplie par deux, encore 7 ans, ça veut dire qu'on a menti 2 fois. Alors moi, je dis franchement, il est vraiment temps de définir les choses.

Des études complémentaires sont nécessaires, Monsieur le Président, alors d'étude, en étude, en étude, il faudrait une fois pour toutes qu'on se mette d'accord, qu'on dise, « voilà les études qu'il faut faire », nous les faisons. « Voilà ce que nous décidons, voilà ce que nous voulons pour la Corse ». Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et quand même aujourd'hui, on nous présente un rapport, j'ai parlé un peu du fond, mais la forme, on présente un rapport aujourd'hui, on va en prendre acte, il n'y a pas de vote, aujourd'hui, le plan qui est opposable à la Corse, c'est celui de 2015 et je crois même qu'il avait été présenté par Pierre GHIONGA. Je ne me trompe pas ?

M. Pierre GHIONGA

C'est vrai. Il n'était pas bien !

M. Xavier LACOMBE

7 anni fà ! Mais il est toujours là !

Aujourd'hui, qu'est ce qui se passe ? C'est qu'on a une présentation d'un plan, 600 et quelques pages, certes des points forts, des points intéressants, des réponses, mais je pense qu'objectivement, même si vous avez fait le tour des EPCI, comme l'a fait le Président du SYVADEC, avec des présentations et des chiffres, il n'est pas actualisé, il est approximatif. Ce n'est pas forcément ce qu'il faudrait pour la Corse. Et en plus, je pense que au-delà de ça, on aurait pu avoir nous quelques réunions préalables, nous conseillers territoriaux, puisque c'est partir d'ici que se définit la politique des déchets. Je pense qu'il nous revenait de droit, il nous aurait été très agréable et peut être que cela aurait pu apporter des choses et vous apporter des choses.

Je n'exclue pas le travail qui a été fait et les services, et la bonne volonté, mais aujourd'hui, des conseillers territoriaux reçoivent un plan tardivement, 640 pages à étudier d'un point de vue technique en quelques jours, ce n'est pas évident. Oui, mais après on peut décaler un peu, de toute façon, on a tellement perdu de temps et ayant été inefficaces, qu'on peut décaler d'un mois. Je pense qu'une ou deux réunions, objectivement, ça aurait été les bienvenues et peut être ça aurait évité aujourd'hui de débattre ce que l'on débat, ce que l'on a déjà débattu, ce que l'on dit, ce que l'on redit, et les craintes et les soucis que l'on souhaite.

Moi, j'ai un peu de mal à comprendre comment, on fonctionne. Aujourd'hui, prise d'acte, rendez-vous en 2023 et après, on va commencer à faire les choses. Mais alors, les centres d'enfouissement, vous le savez qu'il y avait les autorisations, c'est 3, 4 ans, 5 ans, un centre de tri de valorisation 5 ans à minima pour le réaliser. Donc en fin de compte, la conclusion finale, et je m'en tiendrai là, nous étions mal barrés en 2015 et aujourd'hui, nous avons perdu 7 ans et on repart sur une projection de quelques années.

Mais entre-temps, la réponse à court terme, elle n'y est pas et je vous avais mis en garde, j'avais insisté là-dessus. Ça faisait sourire à l'époque, dans l'hémicycle, certaines personnes, mais aujourd'hui ou demain nous aurons encore des crises de déchets. Là, nous retrouverons l'éternelle ritournelle « c'est la faute du SYVADEC qui a en charge le ... » Non. C'est tout simplement parce qu'ici nous n'avons pas su définir la politique des déchets pour la Corse.

Voilà la vérité. Il faut se le dire, il faut le dire aux Corses et il faut aussi leur dire, « dans les années à venir, vous allez payer encore plus cher. Vous payiez cher avant, on n'avait pas la solution, vous payez cher aujourd'hui et vous allez payer encore plus cher et les EPCI seront encore amenées à augmenter la fiscalité pour les déchets ou pour équilibrer les déchets ». D'autant plus que nous sommes soumis, et ça, vous n'en êtes pas responsable, à des obligations réglementaires européennes et nationales et nous sommes bien obligés de nous y soumettre.

Donc je termine, Madame la Présidente, je suis passionné par les poubelles !

Donc, aujourd'hui qu'est ce qui se passe ? C'est que, concrètement, il n'y a pas une solution sur la table. Nous le regrettons, nous le regrettons tous ensemble et je peux vous assurer que nous sommes tous portés de bonne volonté pour réussir parce qu'aujourd'hui en Corse, c'est le problème number One.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre maintenant souhaite s'exprimer ? Oui, Josépha GIACOMETTI, dans le cadre du temps imparti au groupe auquel vous êtes apparentée. Je vous en prie.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

D'ailleurs, Madame la Présidente, parce que comme nous allons nous répartir avec Jean-Christophe ANGELINI, combien reste-t-il de temps s'il vous plaît ? Merci Madame la Présidente.

On voit bien la difficulté aujourd'hui à laquelle nous sommes de nouveau confrontés. Ce plan est prescriptif, ce plan devra être in fine opposable, et l'on voit que l'on reste encore dans l'ambiguïté de ce sur quoi nous allons devoir nous prononcer : un catalogue où tous les possibles sont ouverts et un rapport du Conseil exécutif qui reprend, c'est le même écueil que nous avons vécu, là aujourd'hui, c'est un rapport d'information, donc on va faire des préconisations pour l'avenir.

Moi, j'ai entendu le président de l'Office de l'environnement qui disait justement que ce qui n'est pas dans le plan ne pourra pas être étudié. Ce qui est, pourra ou non être étudié. Moi, je crois que c'est surtout ce que nous déciderons ici, quand nous aurons clarifié justement la capacité d'action, quand nous aurons clarifié les compétences, c'est l'Assemblée de Corse qui décide à un moment donné, qui doit articuler les compétences des uns et des autres et qui doit en être le chef d'orchestre. On doit clarifier nos capacités d'action.

Il faudra surtout dire ce que nous ne voulons pas. Ça, il faudra le dire clairement et il faut l'affirmer. Et je crois qu'il aurait été bon pour la clarté de l'affirmer dès aujourd'hui parce que quand bien même étant dans un rapport d'information, quand bien même ayant l'obligation d'y accoler le plan, il faut qu'à un moment donné, on sorte des ambiguïtés. Je crois que ça nous aurait évité un certain nombre de moments désagréables. A un moment donné, je crois qu'il y a des choses, aujourd'hui, qui sont préconisées, il y a une surinterprétation de la loi sur la base de la lettre du préfet, je crois qu'il y a une surinterprétation de ce qui est obligatoire et réglementaire.

Moi, je suis très réservée aujourd'hui sur le choix de CSR. Alors, on nous en dit effectivement 2, maintenant on vient, 1 visiblement. Attention, je rejoins Marie Thérèse MARIOTTI sur ce point et sur quelques autres, c'est que je pense qu'à un moment donné, attention au surdimensionnement d'un certain nombre de données. Ça va nous conduire à sur dimensionner les capacités et les besoins, ça va nous conduire à prendre des décisions disproportionnées et nous entraîner sur des coûts exorbitants.

Je vais conclure, parce que nous devons ici dimensionner strictement les tonnages. Il faut qu'on le dise ici, sur la question des tonnages. Pour cela, il faudra, je le répète, être juste dans les évaluations. Il ne faudra pas obérer par là aussi, la logique de tri et mettre des moyens beaucoup, beaucoup de moyens dans les logiques vertueuses pour couper les fils des logiques spéculatives. Et je crois que là aujourd'hui, on n'y est pas encore. Il faut le dire. Le choix déterminé et résolu de la maîtrise publique, c'est bien de le dire, mais il faut l'affirmer dans les faits et il faudra l'affirmer dans les actions.

Le retard que nous avons accumulé nous a conduits à laisser prospérer de mauvais projets néfastes pour la Corse et nous le savions. Il y a aujourd'hui de mauvais

projets néfastes pour la Corse et dont certains apparaissent encore dans le catalogue des bonnes intentions. Donc je crois que ça, il faudra l'écarter définitivement.

Le choix devra in fine revenir à l'Assemblée, par l'Assemblée, ne devra pas être laissé à une commission consultative et des commissions Théodule. C'est ici qu'on décidera, c'est ici qu'on nous devons prendre nos responsabilités et je le répète, à ce moment-là, il faudra faire le choix résolu de la maîtrise publique, le projet du rejet inconditionnel de certaines solutions et de tout projet néfaste à l'intérêt général parce qu'ici, nous voyons pour la Corse et pour son peuple, aujourd'hui, l'intérêt général est trop livré dans ce domaine aux appétits voraces des intérêts privés.

C'est ici que nous devons dire stop et que nous devons le stopper. Et je crois que ce sera par des choix résolus, définitifs et responsables que nous devons faire. Et aujourd'hui, ils ne sont pas encore affirmés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe ANGELINI, je vous en prie. 5 minutes.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Ce sera bref, d'autant plus bref que, et Toni de manière précise, et Joseph à l'instant même, ont exprimé pour notre groupe, de manière générale, la position qui est défendue depuis un moment déjà.

Moi, je ne veux pas accabler le Président de l'Office de l'environnement, je lui reconnais une volonté, une capacité de travail, une forme de méthode, y compris à l'endroit des EPCI, on en a parlé et Guy le sait, il est le bienvenu dans celui dont j'ai la charge et nous l'attendons de pied ferme.

Plus sérieusement, même si ce propos est sincère, il continue à poser des choses. Bon, beaucoup de choses ont déjà été dites que je rejoins globalement.

Il y a d'abord une difficulté de méthode et ça a été dit. Le problème du rapport sur les déchets, c'est qu'il pose sans cesse des questions nouvelles sans jamais répondre aux précédentes. Donc au final, ça fait beaucoup de questions pour très peu de réponses.

Moi je vais soulever, même si vous avez apporté un certain nombre de sujets ou de débuts de réponses, 3 pistes, ou plutôt 3 directions qui, à mon avis, ne sont pas suffisamment clarifiées :

La première, les solutions d'urgence.

La deuxième, la relation que Josépha vient de mettre en exergue, entre le public et le privé.

Et la troisième, celle de la relation au territoire.

Sur les solutions d'urgence, je vous donne un chiffre qui n'est pas versé au débat public, et pour cause, puisqu'il regarde une communauté, une collectivité dont j'ai la charge en ma qualité de président, je veux parler et vous l'avez compris, de la com-com de Corse-du-Sud :

2021, contribution au SYVADEC : 5 M€, sans compter par ailleurs le coût de la collecte.

2022 : 6,9 M€, avec une trajectoire à 7,5 et en fin de mandature, un dépassement vraisemblable des 10 M€.

C'est déjà 35 % du budget principal ; ce sera demain 40, 45, 50.

Quand on disait en 2015, 2016 et 2017 qu'un moment arriverait où la question, ou plutôt la non-gestion durable du problème des déchets occasionnerait des dégâts financiers que nos collectivités locales ne parviendraient plus à juguler, ce moment à force de l'attendre ou de le guetter, il a fini par arriver.

Aujourd'hui, pour des raisons que tout le monde a égrené, le poste « déchets » représente dans nos budgets communautaires, ceux des EPCI, une part tellement importante qu'elle vient contaminer, au propre et au figuré, les autres chapitres et les autres postes.

Et c'est quand même un monde qu'on ne soit pas en capacité aujourd'hui d'imaginer une alternative sur le très court terme.

Vous avez proposé des pistes, on les a étudiées soigneusement et beaucoup d'entre elles, d'un point de vue philosophique, nous agréent. Il n'y a pas d'antinomie quant au projet philosophique ou aux conceptions générales. Là où on diverge, c'est sur les modalités opérationnelles et sur les délais de mise en œuvre.

Moi, je me souviens avoir entendu 20 noms de sites ici, dans cet hémicycle E lunaire, Cervione, Chera, Porto-Vecchio, le retour de Vicu et tant d'autres. Mais au bout du parcours, et on le sait tous, en l'absence d'un cadre opérationnel et clair, on va être condamné à continuer à payer, d'autant, et le temps est limité donc je vais être très bref, qu'à côté de ça, on a un autre sujet, Xavier et d'autres l'ont également rappelé, c'est que la mise en œuvre d'une infrastructure, je vous renvoie, et je me tourne vers Pierre, à l'éolienne de Calenzana. Comparaison n'est pas raison, mais quand même, aujourd'hui on voit bien que même les équipements qui sont portés par des philosophies positives

et qui s'inscrivent dans une vision généreuse conforme à un projet politique, le développement des ENR, elles viennent buter sur une réalité et une forme de contestation.

Vous le savez, penser aujourd'hui des équipements territorialisés, ça revient à les soumettre à des enquêtes publiques ou à tout le moins, même si on n'y échappe d'un point de vue juridique, à l'approbation et à l'acceptabilité sociale des populations qui aujourd'hui est proche de 0.

Alors vous nous dites « on ne veut pas exporter », vous avez raison. Mais si on n'exporte pas, qu'on ne brûle pas et on en est d'accord, et qu'on n'enfouit plus, il y a bien un moment où le problème va se poser plus durement encore. Donc ça, c'est une première idée.

Deuxième idée, la relation au territoire. J'ai encore en mémoire les mots du maire de Monte, pas uniquement parce que cette commune m'est chère, mais ça vient illustrer sous la plume d'un élu local les contorsions qui ont présidé à un choix qui aurait pu être très simple et dont je crois savoir d'ailleurs qu'il était soutenu politiquement, y compris dans cet hémicycle.

Le problème ou l'un des problèmes de fond, et en deux minutes j'aurais terminé, c'est qu'on a une architecture de gouvernance des déchets, je le disais, lorsque j'étais Conseiller exécutif et je le redis aujourd'hui, qui n'est pas adaptée, Monsieur le Président. Et là, pour le coup, vous n'y êtes pour rien. Mais entre le SYVADEC, l'Office de l'environnement, les EPCI, les frontières ne sont pas clairement délimitées et les champs de compétence, d'empiètement en empiètement, font la part belle, et j'en aurais terminé, à ce qui vient d'être dit par de précédents orateurs.

Le privé : moi je ne suis pas hostile à ce que des opérateurs privés contribuent à ce qu'on règle ce problème, pour peu que la collectivité publique, je dis tranquillement, fixe un cahier des charges strict et que la maîtrise stratégique reste au public, en l'occurrence à la Collectivité de Corse. Ce qui me gêne, c'est lorsque c'est par défaut et par incapacité du public à s'approprier la problématique que le privé, in fine, finit par s'emparer du sujet. Et quand le privé in fine s'empare du sujet, c'est aux conditions du privé, ce n'est plus aux conditions du public.

Et là, c'est la triple peine : budgétaire et financière pour les collectivités communautaires, les EPCI ; stratégique pour la Collectivité de Corse qui perd la main ; et fiscale pour nos contribuables qui n'en finissent plus de mettre au pot sans jamais voir de solutions.

Alors, la grande difficulté, c'est qu'on est sept ans après et là aussi, même si comparaison n'est pas raison, j'ai l'impression de remettre une pièce dans la machine,

comme hier pour les transports maritimes, 7 ans vont passer, on ne verra pas d'équipements publics, ou très peu, on se reposera la question de l'export.

Brouhaha.

Je maintiens, puis on en parle. Oui, oui, puisque à l'épreuve des faits, on jugera.

On va se reposer la question de l'export et j'ai peur là aussi qu'à un problème urgent, on apporte des solutions qui ne sont pas les bonnes.

Je termine sur une question sur laquelle avec Tony et d'autres, on s'interrogeait : quand vous dites à la page 5 du rapport qu'il faut harmoniser les coûts qui sont proposés aux collectivités, je voudrais savoir précisément de quoi vous parlez : s'il s'agit de l'ARS, s'il s'agit de la TOM, s'il s'agit d'autres leviers de fiscalité dont vous proposez qu'ils soient harmonisés sur tous les EPCI ou tout le territoire de Corse. Bon, là aussi je crois qu'on mérite une petite précision. C'est en page 5 du rapport et je crois que ça demande à être objectivé et clarifié.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Donc Louis POZZO di BORGO, pour « Fà populu in seme » et Nadine NIVAGGIONI ensuite.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'environnement,

Je comptais dans un premier temps porter ma casquette de président d'intercommunalité, ça sera le cas dans un second propos, mais quand même, à l'écoute des différents intervenants, je me questionne.

Alors ce plan, ce projet de plan qui est présenté aujourd'hui, M. le Président de l'Office de l'environnement, et je vous remercie de la démarche, puisqu'on est vraiment dans une première présentation qui vient éclairer le jeu en toute transparence. Il ne s'agit pas d'un projet définitif, puisque ça porte bien son nom, c'est un projet. Les commissions passeront par-là, les enquêtes publiques, puis notre Assemblée qui devra

délibérer sur la vision exacte de ce que nous voulons en matière de traitement des déchets et en matière de déchets.

Alors ce plan, ça a été dit, ça a été rabâché, c'est un catalogue. Oui, c'est une obligation. On doit explorer tous les champs du possible et y mettre tout ce qui est possible. À l'issu, bien entendu, des décisions seront prises.

Alors ce plan, qui est pour moi très clair aujourd'hui dans les propositions, bien entendu, devra être objectivé par des choix, qui viendront dans un second temps. Mais avant d'en arriver là et de rentrer sur le sujet technique, je laisserai ma collègue Nadine NIVAGGIONI le faire, je vais quand même être un peu plus sur l'aspect politique.

J'entends de ci de là, pour siéger notamment au SYVADEC, et j'y viendrai, j'entends dire chaque élu lors de chaque prise de parole « les déchets ne doivent pas être un sujet politique ».

Force est de constater aujourd'hui dans cet hémicycle que ce n'est qu'un sujet politique. Ce n'est qu'un sujet politique ! Où est l'intérêt général ? Au vu des interventions que nous venons d'entendre, où est l'intérêt général ?

Ce plan, selon les intervenants qui m'ont précédé, est déjà enterré.

Pas de centres d'enfouissement publics, visiblement distribution de bons points pour le SYVADEC et le bonnet d'âne pour l'Exécutif de Corse. Je reviendrai sur le SYVADEC pour y siéger et on va jouer carte sur table.

Ce n'était pas mon premier propos d'être dans le clivage ou dans certaines mises au point, mais tout de même, lorsqu'on entend ce qui se dit aujourd'hui dans cet hémicycle, effectivement, on peut douter des bonnes volontés d'emprunter un chemin vertueux tous ensemble. Quand je dis « tous ensemble », ce ne sont pas les élus, nous sommes juste des représentants du peuple ; « tous ensemble », c'est « les Corses ».

Aujourd'hui, nous nous devons de proposer des solutions. Qui peut dire ou qui pourrait dire que la présentation de ce plan devrait apporter des solutions immédiates ? L'urgence, elle n'a pas été créée que dans les 7 ans. Le tout-enfouissement, c'est un choix politique qui précède nos mandatures.

On entend parler ou on entendait parler de l'incinération, ça n'a jamais été mis sur la table, ça n'a jamais été voté par les précédentes mandatures non plus. Cette solution, elle a été un temps demandée à notre majorité, mais elle n'a pas été votée précédemment.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que nous sommes dans un contexte... Alors on va encore parler d'héritage, mais on n'est pas sur ce sujet-là, pas du tout. Mais effectivement, dans les 7 ans, nous aurions pu être un peu plus prolifiques, un peu plus, je dirais, pragmatiques, mais la situation, la réelle situation, les interventions des uns et des autres, fait que chaque fois que l'on propose une solution, on y met un problème.

Quand on propose un terrain dans une interco ou dans une région, immédiatement c'est la levée de boucliers et cette levée de boucliers, elle est aussi la responsabilité de tous les élus, tous les élus ! Parce qu'aujourd'hui personne ne veut de solutions de traitement des déchets sur son territoire. Ça, c'est une réalité, c'est ce qu'il faut se dire ici.

Comment contourner cette problématique ? Ce sont des choix clairs. C'est le plan qui est présenté ici qui devra apporter des garanties.

Aujourd'hui, plus personne n'a envie d'avoir un Viggianellu sur son territoire, c'est une évidence. C'est une évidence ! Plus personne n'a envie d'avoir un centre d'enfouissement où tous les déchets de Corse arrivent, nous le savons.

Comment pallier cela ? Eh bien, on raisonne nos territoires, c'est quand même une nouveauté aussi, on raisonne en territoire. Et là, pour sortir de l'action même du plan, moi je voudrais quand même saluer le travail de l'Office de l'environnement. Nous avons aujourd'hui des réunions, et ce n'est pas parce que nous sommes dans une même majorité, nous avons des réunions (quand je dis « nous » ce sont les intercos) quand même assez régulières avec l'Office de l'environnement qui propose des solutions.

Les biodéchets qui sont aujourd'hui le véritable nœud du problème, sur l'enfouissement notamment, il faut extraire ce flux. Nous le savons aujourd'hui, il faut extraire ce flux et le traiter à part.

Le plan biodéchets qui est proposé par l'Office de l'environnement... Alors Marie-thé disait « à mon sens, ce n'est pas à l'Office de l'environnement, de le porter ». Enfin, on est effectivement dans un jeu de compétences : qui a la compétence pour faire quoi ?

Moi lorsque je prends ce plan-là qui nous est proposé, ou ce projet de plan, alors je ne vais pas citer les pages, il y en a 640, mais de la page 410 à la page 450, on a des tableaux fort intéressants où chaque acteur a, en face, dans le tableau, sa compétence. Les EPCI, les chambres consulaires, l'Office de l'environnement, l'État, la Collectivité de Corse... Je vous invite à le lire, de la page 410 à la page 450, vous verrez que les compétences sont clairement définies.

Alors, aujourd'hui, j'ai entendu dire « quand papa et maman se disputent, ce sont les enfants qui trinquent », effectivement, on a vu aujourd'hui qu'on n'est pas sortis de l'auberge. Quand je vois la distribution de bons points au SYVADEC et, je le disais, le bonnet d'âne pour la Collectivité de Corse, ça me fait sourire quand même, Marie-Thé.

Brouhaha.

Non, ce n'est pas toi du tout ! Mais Xavier n'est plus là, donc...

Pour autant, pour assister aux réunions du SYVADEC, je pense qu'au gré des prises de parole, nous sommes souvent écoutés par le SYVADEC, mais jamais entendus ; « nous » les collectivités, en tout cas je veux parler de la mienne, de la CAB.

Le SYVADEC aujourd'hui ne peut pas être le lot de consolation des échéances électorales passées. Voilà, je le dis et je le dis très clairement.

Aujourd'hui, le SYVADEC, c'est un syndicat de valorisation qui est là pour mettre en œuvre la politique qui est décidée par l'Assemblée de Corse. Xavier l'a dit, anc'assai ! Ça serait bien que ça soit fait. Et ensuite le SYVADEC a été créé et est au service des intercos qui le composent. Et quand une intercommunalité comme la CAB demande des choses et que, de facto, c'est immédiatement refusé, ça pose problème. Ça pose problème dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la vision de la politique publique.

Nous, ce que nous demandons, c'est uniquement d'être en phase avec la vision territoriale. Aujourd'hui, il y a une majorité, avec une vision, c'est un fait démocratique, il faut le respecter. On ne peut pas continuer à avoir aujourd'hui un outil comme le SYVADEC qui est systématiquement, et j'assume mon propos, en opposition avec ce que veut faire l'Assemblée. Ce n'est pas possible ! Ce n'est plus possible aujourd'hui !

Voilà, c'est une réalité et je le dis haut et fort, ce n'est plus possible !

Alors Xavier nous dit aujourd'hui « heureusement qu'il y avait le SYVADEC » ; c'est une vision, je ne m'attendais pas à ce qu'on ait la même en même temps. C'est une vision, mais le dire comme ça a été dit, très sincèrement je trouve que c'est outrancier. Voilà, c'est outrancier.

Alors, on va revenir quand même sur ce qui est proposé aujourd'hui.

Dans ce plan-là et dans l'action de l'Office de l'environnement, on a quand même des avancées très fortes aujourd'hui.

Où est ce que le bât blesse dans la politique des déchets ? Nous qui sommes représentants des intercos et représentants des communes, c'est sur les financements, que ce soit en matière de fonctionnement où d'investissement. C'est là que le bât blesse dans les déchets.

Je me tourne vers toi, Cathy, on en a déjà discuté. On a des problématiques aujourd'hui financières, sur la gestion des déchets.

De par les partenariats qui ont été créés par Guy, avec l'ADEME notamment, on arrive, nous interco, à avoir jusqu'à 250 000 € d'aide au fonctionnement, ce n'est pas neutre, c'est nouveau. Il faut le dire, ici, il faut le dire !

250 000 € d'aide au fonctionnement, pourquoi ? Eh bien, pour former les ambassadeurs du tri, pour aller sur la collecte des biodéchets et lorsqu'on arrive à avoir des taux de financement sur l'investissement à hauteur de 80 %, il faut le dire aussi ! On est ici en train de discuter de l'avenir de la politique des déchets en Corse et on noircit le trait ! On noircit le trait volontairement groupe par groupe. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas responsable !

Aujourd'hui, on a une responsabilité : c'est de réussir tous ensemble.

Mais dès aujourd'hui, avant même l'étude du plan, j'ai l'impression qu'on a déjà pris des chemins totalement différents les uns des autres.

Alors moi, je ne suis pas là pour faire l'apologie du travail de Guy ARMANET, de l'Exécutif ou du plan, pas du tout ! Parce que j'ai aussi une réalité en tant que président de l'intercommunalité, mais je ne peux pas laisser faire ce procès en amont même des discussions qui viennent d'être faites ici, ce n'est pas possible. Ce n'est pas raisonnable ! Ce n'est pas responsable !

Aujourd'hui, les échéances qui arrivent, les réunions, les commissions, l'enquête publique fera et fera dire aux Corses et aux élus qui les représentent ce que nous voulons... Si tant est que nous arrivions à nous mettre d'accord.

Quand j'entends aussi « qu'on valide un incinérateur à 143 000 tonnes ». Marie-Thé me dit « le diable est dans les détails » ; les diabolins sont dans l'Assemblée aussi ! Oh ! On n'a jamais validé un incinérateur à 143 000 tonnes, ce n'est pas possible de dire ça aujourd'hui !

On est dans un plan qui a un spectre très large. Les choix seront faits, les choix politiques, en responsabilité seront les fondamentaux. Aujourd'hui, il ne faut pas raconter n'importe quoi, ce n'est pas possible ! On ne peut pas pervertir les chiffres et

arriver ici en agitant un chiffon rouge et en disant que « le SYVADEC, tout va bien et à l'Assemblée de Corse, on ne fait rien ». Non !

La difficulté, elle est sur les territoires. Plus personne ne veut du modèle actuel, on le sait. Un centre d'enfouissement pour toute la Corse, ce n'est pas possible, même pas deux. Il faut raisonner sur les territoires.

Moi, personnellement, Président d'agglomération, j'ai aujourd'hui signé une convention avec le Président de l'Office de l'environnement... Alors, on n'en a pas fait état, pourquoi ? Parce qu'on aurait dit, c'est un jeu politique. Pas du tout ! Mise à disposition de deux terrains. Nous avons mis en œuvre un électro-compostage pour nos biodéchets. Nous avançons pas à pas. De déjà capter ces flux, c'est très important, à quelque niveau que ce soit.

Nous devons avoir aujourd'hui des actions pragmatiques, pourquoi ? Parce qu'effectivement, je vous rejoins tous, il y a un élément, c'est l'urgence.

Pour régler cette urgence, il n'y a pas de solution magique. Il faut des centres de compostage de proximité dans chaque territoire, c'est ce qui est décliné dans le plan. Il faut des solutions peut être plus novatrices. C'est ce que nous avons fait sur Furiani, sur la Prison de Borgu ; ce qui va être fait, notamment en Balagne et ailleurs. Et c'est ça que propose ce plan-là.

Alors aujourd'hui, de grâce, ne faisons pas le procès de ce plan. Ne l'enterrons pas. Et surtout, arrêtons de mettre en opposition SYVADEC et Collectivité de Corse, comme ça a été fait aujourd'hui.

De dire que pendant 7 ans, rien n'a été fait, qu'on était en difficulté il y a 7 ans et qu'on le sera encore plus dans 7 ans et qu'aucun centre ne sortira d'ici 7 ans ! Enfin, excusez-moi, mais ce n'est pas responsable.

Je vous le dis, je vous le dis avec mes mots, je vous le dis très clairement.

En ce qui me concerne, je pense aussi que le fait de remettre les compétences, je dirais, avec chaque acteur, ça c'est très important. Aujourd'hui, on ne peut pas avoir la collectivité de Corse qui marche sur la plate-bande des EPCI. Mais on ne peut pas avoir non plus aussi le SYVADEC qui marche sur les plates-bandes de la Collectivité de Corse et vice-versa.

Aujourd'hui, il y a des élus en responsabilité. Les intercos doivent jouer le jeu, les intercos doivent proposer des terrains, doivent proposer des solutions.

Les solutions de collecte, ça passe aussi par une optimisation de nos équipes de collecte. Ça passe par un travail sur la RH. Absentéisme, on peut en parler des

problématiques. Ce n'est pas dû qu'aux choix de la Collectivité de Corse. On a tous les mêmes problèmes ici.

Aujourd'hui, la collecte, c'est problématique. On doit optimiser, revoir nos tournées. On dit, « il y a des solutions novatrices, des codes-barres ». Mais rien de novateur dans un code-barre sur un bac poubelle. Simplement, il y a plusieurs possibilités.

Effectivement, la pesée derrière les camions, les fonds de bacs pour réduire le volume des productions des gens.

La redevance incitative, elle va arriver, mais en amont on doit être sûr de la collecte au porte-à-porte ou tout du moins, chaque fois que c'est possible. On doit aussi régler la problématique de la redevance spéciale ; on en parle beaucoup, nous l'avons fait aujourd'hui sur la Communauté d'agglomération de Bastia. Et ce n'est pas neutre politiquement, c'est très dur à porter. En attendant, c'est 2 500 tonnes de moins à collecter ! Parce qu'aujourd'hui, ce qu'on doit se dire, derrière ce terme de « redevance spéciale », il faut que les Corses comprennent : aujourd'hui, un professionnel qui produit des dizaines de milliers de tonnes paye autant que la petite grand-mère qui produit 10 kg par jour. C'est ça la réalité de la redevance spéciale. Aujourd'hui, la TOM est indexée sur la foncière et à partir de là, vous ne payez que sur la surface et pas sur le volume produit. Ça, c'est chaque interco qui doit s'en emparer.

Alors, je vais m'arrêter là parce que sinon je risque d'être un petit peu long et je sais qu'il y a deux interventions.

Ce que je veux dire, c'est : travaillons sereinement, remettons les choses à leur juste place et arrêtons de faire des procès d'intention. Voilà. Si on veut avancer, ça sera tous ensemble.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un antru cunsiglieru appassiuatu pè su sugettu ! Un ci hè micca chè Xavier LACOMBE, cum'ellu si po vede... Un ci hè più, hè pertudu.

Qualu hè chì vole a parolla avà ? Mi pare Jean-Félix ACQUAVIVA, eppò dopu Nadine NIVAGGIONI.

Jean-Félix, andate puru.

Brouhaha.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

C'est pour laisser la conclusion à la dame ! C'est le contraire, c'est le summum de l'élégance, Anne ! C'est pour permettre à la dame d'être en valeur en conclusion ultime. Voyez, c'est une façon de voir les choses.

Mon propos est très relatif, c'est pour cela que je vais parler avant elle.

Merci, Madame la Présidente.

Je vais simplement insister sur quelques points qui me semblent complémentaires. Donc je ne vais pas refaire le débat.

Je constate, et je vais prendre un prisme à la fois institutionnel, vous me pardonneriez, ça a été abordé dans le débat par plusieurs intervenants, dont le dernier, Louis POZZO di BORGO, et je vais prendre l'entrée par les coûts qui me semble être, je dirais, un point commun : l'entrée par les coûts et par les surcoûts, mais par les charges, par la fiscalité.

Je suis étonné, l'entrée par les coûts, qu'on ne parle pas trop des acteurs qui nécessiteraient que, puisque nous allons avoir à discuter et je ne parle pas évidemment du rapport présenté par le Président de l'Office de l'environnement, mais nous allons avoir à discuter puisque depuis hier on sait que les discussions reprennent avec l'État, des évolutions des pollueurs, des REP (responsabilités élargies des producteurs) dans le système de financement de la collecte et du traitement.

Pourtant, ce sont des choses que l'on connaît, qui sont très concrètes, qui sont codifiées par la Commission européenne, les directives, mais aussi par la loi. Donc, je constate que c'est totalement absent. On ne se pose pas du tout la question de l'évolution en l'état des spécificités de la Corse dont tout le monde se réclame pour dire qu'il y a des surcoûts liés à ces spécificités de cette question-là. C'est-à-dire qu'on se retourne souvent vers la Collectivité, comme si elle était l'État d'ailleurs, ce qui prouve qu'elle est déjà autonome avant l'heure...

Je rappelle qu'on est toujours malgré tout, pour moi malheureusement, mais c'est un débat à venir, dans le régime de la libre administration des collectivités locales, qu'il n'y a pas de hiérarchie de la Collectivité de Corse sur les intercos ou les communes, c'est pour ça d'ailleurs que le SYVADEC a la compétence traitement et que la Collectivité a la compétence d'élaboration, mais on se retourne souvent vers la Collectivité comme si elle était l'État. On oublie d'ailleurs souvent l'État, notamment sur cette évolution-là, qui est pourtant une évolution qui devrait tomber sous le sens et qui est de portée législative, à demander.

Je rappelle que les outre-mer ont obtenu légitimement, en spécificité insulaire pour les îles d'outre-mer, que les éco-organismes donc contribuent à 100 % du coût de traitement de collecte, conformément, conformément à la règle normale éditée par la Commission européenne en la matière, puisque je rappelle que le financement aux dits 80 % est une dérogation et que dans l'état de la Corse, cette contribution à 20 %, si on rentre un peu plus dans le détail, je suis certain qu'elle arrive à 60 %. Ça veut dire que sur 10 €, puisqu'on parle de l'entrée par les coûts et que c'est très concret, qu'on parle à nos amis contribuables insulaires, il y a certainement 6 € payés par les pollueurs qui devraient récupérer leur matière alors qu'ils devraient payer plus, et 4 € qui sont supportés par nous autres insulaires en l'état de surcoûts objectivés : temps de parcours, grandes intercommunalités, densité démographique faible, flux touristiques qui sont les démonstrations objectivées. Donc on n'en parle pas.

Donc je voudrais quand même, parce que si on continue comme ça, on va être dans une course aux deniers publics, mais sans ressources et sans recette. Il faut se donner des perspectives de ressources et de recettes légitimes. Donc, que l'on mette sur la table cette question, si vous le voulez bien, un de ces jours, notamment dans la discussion, puisque ça veut dire que les discussions institutionnelles ont un volet, par exemple, concret en la matière : c'est que la Corse ait une règle adaptée comme celle des outre-mer qui permette, pour le coup, de désengorger les budgets des intercommunalités et donc, de moins faire payer au contribuable ce qu'il ne doit pas payer.

Donc je voudrais bien qu'un jour, on puisse avoir cette discussion.

L'autre élément, c'est évidemment l'élément, que l'on oublie mais qu'on ne va pas faire en rentrant aujourd'hui, mais néanmoins : la taille des intercommunalités, puisque la loi NOTRe, on s'en plaint sur beaucoup de sujets, puis quand on arrive aux déchets, on n'en parle plus.

Les regroupements, des empires... La com-com Pascal PAOLI a été un empire du milieu, par exemple, 42 communes. J'étais encore maire lorsqu'il a eu la fusion des 4 communautés que nous avons tous refusée - je rappelle que nous avons tous refusée - imposée par l'État, sans modèle fiscal, sans viabilité économique, sans viabilité de RH, puisque je reviens sur la RH parce que la RH c'est un élément important de la collecte, la CAB en a parlé. Donc, il faudra peut-être avoir ça en tête.

Puis, le dernier point, cela a été dit, je suis tout à fait d'accord et je vais dans le sens de ce qu'a dit Louis POZZO di BORGO, on ne peut plus rester dans un renvoi de balles. Aujourd'hui, il y a des intercommunalités qui décident de se regrouper dans le SYVADEC, y compris des débats contradictoires certainement sur la façon de faire payer le tonnage, par exemple, qui sont des débats à l'intérieur du SYVADEC, ce ne

sont pas des débats qui ont lieu avec la Collectivité et qui sont l'apanage des débats contradictoires au sein de l'intercommunalité, Louis l'a dit.

Mais il faudra bien se poser la question aussi de savoir le degré d'intégration qu'il faudra rechercher demain pour la vraie mutualisation de fonctionnement et donc s'il faut ou pas bouger la compétence, et il s'il faut ou pas partager la compétence. C'est une question liée par les faits que nous vivons et par l'entrée par les coûts.

Pour le reste, je trouve que l'approche, y compris surtout sur la question de l'intervention de la Collectivité en fonctionnement des territoires, démontre l'approche volontariste pragmatique, conforme aux fondamentaux qui étaient les nôtres, qui s'adaptent mais qui devront être prolongés par ces points, il me semble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Avà a parolla à Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

A ringrazià vi, Madama a Presidente.

Moi, j'ai entendu des choses intéressantes dans ce débat.

J'ai entendu d'abord plusieurs élus de l'opposition reconnaître la clarté des choix du président, reconnaître que c'était un homme de terrain qui connaissait la problématique, qui était bien imprégné de tout ce que chacun, chaque élu vivait sur son territoire et que la prise en compte, elle ne pouvait être qu'à ce moment-là bien considérée.

J'ai l'impression, moi, parce que ça fait quand même depuis 2006 qu'on est dans le circuit, ce n'est pas d'aujourd'hui. On était à Ponte Leccia en 2006 pour contester l'incinérateur. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, c'est la session de la normalisation, c'est la session de la maturité.

Évidemment, c'est de bonne guerre, il y a des argumentaires d'opposition, c'est normal. Mais le fond, sur les équipements, vous pensez bien qu'on ne va pas boucler la boucle, être parti de Ponte Leccia où ne nous voulions pas un incinérateur, pour arriver aujourd'hui à un incinérateur de 143 000 tonnes. Si on pense ça, c'est qu'on est fou ! C'est qu'on est fou !

Et pour cause ! D'abord pour des raisons qu'on a évoquées à l'époque, ce sont les mêmes. Et puis aussi parce que lorsqu'il s'agit de l'incinération, de la valorisation énergétique des déchets ultimes. Eh bien c'est pire encore parce que nous savons que lorsqu'on transforme, on veut aboutir à des CSR, il y a des catégories, que déjà le coût

du CSR est excessivement cher, que pour obtenir la catégorie 1, qui est celle qui est rentable, eh bien il faut trier au maximum et bien trier, et que ça, c'est rare et que c'est cette valorisation, c'est cette catégorie là seulement qui se vend bien, sinon dans les autres régions, ils les ont sur le dos, ils ne savent pas quoi en faire hein. Donc vous pensez bien qu'on ne va pas se mettre un incinérateur à 143 000 tonnes au prix où coûte incinérateur et au prix où coûtent les CSR ! C'est une utopie.

Alors ça, qu'aujourd'hui on le dise dans l'hémicycle, ça va faire demain peu de débat dans les journaux, mais o ghjente, a vi dicu, simu tutti di Viggianellu ! Simu tutti di Viggianellu !

Vous n'avez pas compris, c'est parce qu'il faut juste une petite référence à une chanson qui protège Viggianellu, et nous sommes tous ici et je pense que vous êtes tous comme nous protecteurs, et nous ne voulons plus des grands centres de stockage de Viggianellu, tout-enfouissement, nous n'en voulons pas.

Donc, on ne va pas nous accuser aujourd'hui de choses qui n'ont jamais été portées par l'Exécutif et par ses représentants.

Donc moi, je dis qu'aujourd'hui, c'est la session de la normalisation. C'est le plan de la disparition du sac noir où on était complètement déresponsabilisés, ou dedans on y mettait et les déchets humides, et les déchets des emballages, etc., etc. Et ça change tout. Ça change tout. C'est toute la différence. C'est qu'à partir du moment où on va distinguer, où on va trier différemment, on va détourner les biodéchets, eh bien il ne va rester que les déchets inertes et là, la territorialisation est possible, parce qu'on ne va plus connaître ce qu'a connu Tallone il y a quelques années, les odeurs. Souvenons-nous de tout ce qui a été contesté par la population de la plaine. Ça, on ne va plus connaître. On n'a plus de raison de ne pas accepter les déchets inertes de son propre territoire et c'est là qu'est toute la différence, c'est qu'aujourd'hui nous allons être dans une politique de captation de tous les flux et nous allons traiter intelligemment tous les flux en connaissance de cause, et c'est pour ça encore que je dis que c'est la session de la maturité. Nous n'allons pas faire les mêmes erreurs, nous ne pouvons plus faire les mêmes erreurs.

Et c'est intéressant ce qu'a dit Tony POLI quand il énonce un certain nombre de prix. Mais qu'est-ce que nous payons ? Nous payons les erreurs aujourd'hui. Dans ces tarifs-là, il y a le mauvais choix des équipements, les modes. « Dans la communauté de communes à côté, ils se sont lancés dans les bacs jaunes », allez, tuttu u mondu compra i bacs jaunes.

Mais vous avez vu ce que ça a donné ? Il n'y avait pas de plan cohérent, de plan d'ensemble cohérent.

Où est la différence ? J'ai envie de dire, ghjè u pianu di a sparghjera, parce qu'à travers ce plan, qu'est-ce que propose l'Office de l'environnement ? Il propose d'accompagner en matière d'ingénierie les communautés de communes, il propose de former les élus. Et j'ai vu encore, quand j'ai entendu aujourd'hui Xavier LACOMBE, qui est mon collègue très sympathique et que j'apprécie beaucoup, mais qui a dit beaucoup de bêtises. Il a encore besoin de beaucoup de formation, il a encore besoin de beaucoup de formation et c'est ça qu'il faut, c'est qu'aujourd'hui il faut former les élus, il faut qu'on donne aux élus la vision de leur territoire, qu'ils sachent comment ils vont équiper, quelle stratégie ils vont développer, quels équipements, quels hommes ils vont former, parce que la formation des hommes est déterminante là-dedans et c'est aussi la novation du plan. C'est que si vous n'avez pas des gens qui n'ont pas des missions, mais des métiers qui vont évoluer, c'est-à-dire que le ripeur n'aura plus le même geste que celui qu'il avait précédemment. Ça va être une personne qui va contrôler ce qui est fait par l'administré.

Quand l'ambassadeur du tri va développer une vraie politique au sein des quartiers, des villages et des villes, eh bien il va y avoir une cohérence d'ensemble. Aujourd'hui, cette cohérence d'ensemble, elle n'y était pas parce qu'il n'y avait pas la vision du territoire. Personne n'en est responsable. C'est qu'à un moment donné, les choses se sont faites de façon très parcellaire et il n'y avait pas la vision globale.

Et ce plan, il apporte par sa politique de collaboration et elle est déterminante aussi. Voilà toutes les nouveautés : la collaboration. C'est qu'aujourd'hui le Président de l'Office de l'environnement, il n'a pas hésité à travailler avec les associations de protection de l'environnement, toutes ! Avec les collectifs, tous ! Avec les communautés de communes.

Voilà comment on fait, on met tout le monde autour de la table et il a discuté avec tout le monde et il a compris que la vérité, elle était un peu chez chacun et un peu chez tous. Et c'est grâce à ça qu'on a un plan aujourd'hui qui est cohérent. Et je le dis et je le répète, simu tutti di Viggianellu. On ne veut plus, et le changement va être déterminant, quand on enlève ces biodéchets, on n'aura plus si suchjacci ch'anu avelenatu a nostra terra, ch'anu avelenatu i nostri fiumi.

Et je fais référence là à Ghjuncaghju, nous ne voulons Ghjuncaghju, nous n'aurons pas Ghjuncaghju ! Voilà ce que l'on ne veut pas. On ne veut pas Ghjuncaghju ! On s'est battus ici dans cet hémicycle et tout le monde l'a voté à l'unanimité. Et bien Ghjuncaghju n'y sera pas, ça ne sera pas dans le plan.

Voilà les avancées notables. Ça, ce sont des avancées ! Il n'y aura ni incinération, telle qu'on l'avait vue en 2006. Il y aura probablement des CSR, mais évidemment, c'est une contrainte de l'État aussi. Mais aujourd'hui attendons.

Pourquoi nous sommes un peu circonspects sur les CSR ? Parce qu'aujourd'hui, les régions qui en transforment déjà, ce n'est pas probant. Donc on se dit que, dans 5 ou 6 ans, comme tout évolue dans le domaine des déchets aussi, et bien il y aura peut-être des solutions qui seront mieux adaptées en tous les cas, mieux portées par chacun.

Donc, c'est le plan de la responsabilisation, c'est le plan de la collaboration, voilà où sont tous les changements selon nous. Et c'est un plan qui va nous amener... Le déchet ne va pas être considéré comme un handicap, comme une contrainte, comme quelque chose qui est problématique, mais ça doit être aujourd'hui un secteur d'activité.

Et tout à l'heure Jean-Félix l'a dit, ça doit rapporter le déchet. Et c'est ce que disait aussi Paul QUASTANA tout à l'heure. C'était finalement ce déchet qu'on doit transformer en valeur et une valeur fiduciaire, une valeur financière. Et c'est ça qui est important.

Voilà un petit peu, en quelques mots, il y aurait tellement à dire, on pourrait y passer des heures, mais je crois que le tournant est considérable.

Ùn simu micca quì per lustrà ci i scarpi, manc'appena. Simu quì per cambià a Corsica è cambià qualcosa chì ghjè una vera problematica.

Allora eiu, pensu chì su travagliu hè un travagliu seriu, un travagliu di cullaburazione è ghjè un travagliu chì, secondu me, hà da purtà i so frutti.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera. Pensu chì tuttu u mondu hà parlatu.

Brouhaha.

Iè, l'avete, avete sempre un minutu. Un minutu !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je prends acte des discussions et des remarques, et surtout du groupe de la majorité qui ne retient pas l'idée d'une incinération massive.

Moi, j'en prends acte, mais ça revient à mes propos, c'est qu'il y a un abus d'écriture de la part du bureau d'étude. Parce que dans le document, dans les conclusions, on n'est pas dans les perspectives.

Quand je prends les conclusions sur les DMA, les CSR à la limite, si le tonnage est bon, moi je doute du tonnage, mais il y est, on peut choisir de ne pas les brûler sur place, de les exporter, ce sont des combustibles qui ont de la valeur et qui seront achetés dans les années à venir.

Mais il est marqué dans le rapport « cette filière n'a de sens qu'en considérant la filière complète de préparation et de valorisation en Corse ». Ça veut dire qu'on les produits, on les brûle ici. C'est écrit o ghjenti !

Après les tonnages, ce n'est pas une perspective, c'est le synoptique global de gestion. 399 000 tonnes de déchets, dont 242 000 tonnes de DMA et 157 000 tonnes de DAE. Qui, avec toutes les bonnes volontés qu'on fait, finissent avec les deux traits rouges où il y a 64 400 tonnes de CSR issus des DMA et 79 200 tonnes CSR issu des DAE. Ce qui fait 143 600 tonnes. C'est écrit !

Après, je ne vais pas épiloguer sur les centres et sur ce qu'on veut faire.

Oui, Ghjuncaghju, on ne va pas le faire. On a voté pour que la rivière « Fiume vivu, fiume liberu », mais il est écrit noir sur blanc et pareil, « conclusion », ce sont les deux pages les plus importantes, pages 163 et 164, c'est la synthèse :

« Conclusion - éléments retenus pour le plan territorial : pour répondre aux besoins lors de cette période transitoire, 4 solutions sont envisageables : la première, aménagement et mise en exploitation des sites aujourd'hui autorisés mais non aménagés ; cas du site de Ghjuncaghju ».

Il faut un travail en commission, on ne peut pas laisser passer des emplâtres de cette nature.

Moi, j'ai appris à être cartésien et je considère que, què, mi !
(M. BENEDETTI jette le rapport de l'Exécutif au sol)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez, allez, allez !

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Madame la Présidente, je vais me permettre de dépasser, parce que comme mon territoire a été cité...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non ! Je suis désolée. Point d'ordre ! Paul-Félix BENEDETTI, je lui ai passé la parole, il restait deux minutes, sinon il n'aurait pas eu la parole.

Vous avez épuisé votre temps et je vais vous dire très précisément, vous avez même dépassé votre temps.

Voilà, donc je suis désolée, je ne vais pas relancer le débat à l'heure qu'il est. Tout le monde a eu son temps et l'a même dépassé.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Donc, on verra si, pour les prochaines sessions, vous maîtrisez le temps de tout le monde. On saura vous le faire remarquer aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je comptabilise le temps de tout le monde, bien sûr ! Tout le monde a eu son temps et certains l'ont même dépassé, donc voilà. Votre groupe a dépassé son temps.

Bien ! Donc, nous avons terminé les interventions, donc maintenant je vais passer la parole à l'Exécutif.

Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente. Merci, Chers collègues.

Tout au moins, ce que je peux en dire tout de suite, c'est que le plan « déchets » suscite effectivement bon nombre de réactions. Mais ça, on le savait avant. Et j'aurais aimé quand même apporter quelques précisions assez claires.

J'ai vu que Paul Félix a quand même ramassé le document, Dieu merci, et le côté théâtral de la situation m'amènera à te faire quelques réponses précises.

Le chapeau de ma réponse qui est une réponse globale que je voudrais donner à tout le monde :

On a effectivement quelques sujets à débattre et c'est d'ailleurs pour ça qu'on est ici aujourd'hui. C'est un passage qui n'est pas obligatoire dans le plan. Et le process

normal, c'est de réunir la commission qui est la commission consultative (la CCES) qui donne un avis pour aller à l'enquête publique. Et afin que tout le monde soit clair dans sa tête, l'étape obligatoire reviendra à l'Assemblée de Corse à la première quinzaine du mois de septembre, après les 4 mois d'enquête publique. Et là, il y aura encore des possibilités de réfléchir, d'amender, etc.

Donc tout ça pour vous dire quoi ? Pour vous dire qu'on est dans une phase où on a besoin de prendre l'attache de tout le monde.

Je vais vous donner 2 exemples.

Nous avons pris l'attache de l'État, bien sûr, parce qu'il est important de le faire, mais je réitère ce que je dis et notamment sur les CSR, mais j'y reviendrai plus précisément, c'est une obligation, ce n'est pas l'État qui impose à la Corse de traiter les CSR. C'est important de le dire.

Mais vous dire ça pourquoi ? Et vous avez en partie raison de vous alarmer sur ce que vous avez vu, mais je me dois de lever cette ambiguïté tout de suite.

Nous avons rencontré l'État. Premier point. Nous sommes contraints dans le plan de mettre noir sur blanc toutes les autorisations qui sont délivrées par l'État.

Quelles sont les autorisations qui sont délivrées par l'État aujourd'hui ? Viggianello 2, STOC 2, et Ghjuncaghju à hauteur de 70 000 tonnes et avec peu ou pour autre chose 83 000 tonnes.

Donc dans le plan, avant de rencontrer l'État, je ne pouvais pas écrire autre chose que ce qui était écrit. Est-ce qu'on est d'accord ?

Nous avons rencontré Monsieur le préfet. Au moment où je vous parle, nous avons rajouté 4 ou 5 centres supplémentaires, ce qui nous était interdit jusqu'à ce jour.

Donc ça veut dire de facto, quoi ? Ça veut dire de manière très claire et sans ambiguïté que Ghjuncaghju sortira du giron. Les 80 000 tonnes qui sont répercutées, qui seraient censées être répercutées sur Ghjuncaghju vont être dispatchées sur les futurs centres à venir, puisque Ghjuncaghju n'ai toujours pas arrivé. Toujours pas arrivé. Donc la répercussion peut se faire. Donc ça c'est un premier point, mais il est important.

Deuxième point extrêmement important sur les CSR, et vous avez raison de le préciser et sur les volumes, on n'est pas d'accord, et moi-même je ne suis pas d'accord. Mais on est toujours à la phase de discussion et aujourd'hui, ici, on a au moins pu entendre tout le monde, vous entendre, Cher ami, et vous le savez, je me suis

entretenu avec vous, vous le savez, on a peu ou prou la même conviction sur les déchets.

Personnellement, si je devais continuer à mettre en œuvre moi-même, je n'irai pas vers des solutions industrielles qui sont ruineuses, coûteuses, je vous l'avais expliqué, vous l'avez dit et tout le monde le dit ici et qui ne sont peut-être pas la bonne solution. Mais la contrainte obligatoire européenne, nous amène à traiter les CSR.

Alors Nadine l'a dit et l'a très bien dit, « il y a une qualité de CSR qui permettrait... » Oui, vous avez raison, il faut une chaudière. Oui, vous avez raison, il faut une chaudière. Minimisons les entrées, minimisons le coût et la variable d'ajustement que je me dois d'apporter, qui est tout aussi importante, que nous avons rajouté dans le chapeau, et vous l'avez lu et je vous en remercie, la variable d'ajustement c'est « réutiliser en Corse ou sur le continent ». Il manque « ou sur le continent », oui, vous avez raison, vous avez noté les deux points qu'il fallait relever, je vous en remercie et ça me permet en tous les cas de vous donner des éléments probants sur ce que l'on veut faire et comment on va le faire.

Voilà, j'espère que ça lèvera toute ambiguïté sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure, mais il me semblait important de le faire.

Après, reprenons un peu le cours de l'histoire.

Quand on dit la gestion publique doit s'occuper des déchets en Corse. Dont acte. Et j'entends Marie-Thé MARIOTTI, ou Xavier LACOMBE, s'offusquer sur des zéros qui viendraient à manquer dans le plan.

Il ne manque pas de 0 ! Il ne manque pas de 0 ! Je vais vous le dire pourquoi il ne manque pas de 0, parce qu'il se trouve effectivement qu'en Corse, on a un problème particulier et que ce qui sur le continent coûte 1, ici coûte 2,2, voire 2,5 fois plus.

Et le SYVADEC en a un bien bel exemple, il ne l'a pas dit, nous le savons à demi-mot par la bande. Le projet de Monte, où le PEI devait flécher une quarantaine de millions qui restaient, aujourd'hui, on est au double ! On est au double sur des objectifs sans fonctionnement qu'on n'a pas clarifiés.

Alors oui, moi je suis pour les petites mains, comme vous. Je pense que si on arrivait à être responsables, tous, les uns et les autres, que l'on arrivait à valoriser nous-mêmes, sans avoir besoin de machines, ça serait la solution idéale. Mais après, on en revient au court terme, donc on écrit un plan.

Alors, on se gargarise du plan de 2015. Monsieur GHIONGA l'a soi-disant porté, mais un plan qui avait vocation à enfouir sans se poser de questions, probablement. Enfin, je ne sais pas...

M. Pierre GHIONGA

Je ne dis pas qu'il était bon, mais ce n'est pas soi-disant...

M. Guy ARMANET

Voilà, donc vous ne dites pas qu'il était bon, mais donc du coup laissez-moi dire que voilà... On ne peut pas remettre en cause ce que nous faisons aujourd'hui.

Et après, tout ce que j'ai entendu peu ou prou tout à l'heure dans l'Assemblée, c'était de faire soit l'apologie du SYVADEC, soit ce qui s'est passé avant que je ne récupère l'Office de l'environnement.

J'ai envie de vous dire, restons lucides sur le sujet et abordons les problématiques comme nous avons à les aborder, entre personnes responsables. Et je m'adresse à Monsieur POLI.

Monsieur POLI, dans votre intervention, vous faites état de choses qui me surprennent beaucoup puisque nous nous sommes rapprochés de vos services, de vous-même, je vous ai rencontré et lorsque vous dites, et j'ai répondu, je pense, sur le coût public/privé, il n'y a plus de doute là-dessus, la gestion, il faut qu'elle soit claire.

Je rejoins Paul-Félix BENEDETTI. Pourquoi le SYVADEC n'envisagerait pas, à un moment donné, d'avoir ses propres transports pour gérer ses déchets en Corse ? Pourquoi pas ! C'est une question qu'il faut se poser. Est-ce qu'elle a été posée ? Est-ce qu'on l'a étudiée ?

Brouhaha.

Non, mais je vous pose la question.

Donc moi, je vous rejoins. Alors est-ce qu'il faut que la Collectivité de Corse reprenne la main par rapport au SYVADEC ? Peut-être... On a presque les mêmes avis. Donc, soyons lucides et soyons concrets.

Mais lorsque Monsieur POLI dit « le court terme, le public/privé... », je vous ai répondu, le public/privé, pour nous, c'est clair, c'est le public. Puntu è bastà.

Et si on était capable, au-delà de lancer des marchés en conception/réalisation, le SYVADEC devrait gérer les usines lui-même, plutôt que d'avoir Veolia entre les pattes. Oui, Monsieur BENEDETTI ! Oui !

Alors est-ce qu'on a un déficit de moyens ? Est-ce qu'on a un déficit de compétences ? Ce sont des questions qu'il va falloir se poser. Mais ces questions-là, ce sont les questions qui gangrènent notre société aujourd'hui. Il va falloir aller au bout et au fond des problèmes ! Au bout et au fond des problèmes !

J'en reviens à Monsieur POLI. Vous avez évoqué, un peu à la Prévert, foulditude de points que nous avons discutés ensemble, que nous avons partagés. Vous m'avez même dit entre quatre yeux, et vous l'avez répété à la Commission à laquelle je suis venu expliquer les choses, vous avez dit « si je pourrais récupérer ma compétence traitement, je le ferai ». Vous voyez...

Brouhaha.

Non, ùn hè micca un chjama è risponde, mais je me permets de vous le dire parce que vous me l'avez dit. Mais aujourd'hui, vous ne pouvez pas me dire « Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, votre plan, les plateformes de compostage, le tri à la source, les biodéchets que vous amenez à Cargese, les éco-organismes, les emballages papier biflux... ». Un sò micca u SYVADEC ! Un sò micca u SYVADEC ! Ci vole à pone a quistione à qui de droit, micca à me.

Donc tout ça pour vous dire quoi ?

Moi, je suis prêt à tout entendre, mais essayons de rester rationnel entre le pragmatisme du terrain et l'Assemblée de Corse. Essayons d'avoir un discours cohérent qui nous amène aux mêmes conclusions, sinon on va se perdre et jamais on va s'entendre.

Alors, vous évoquiez le papa, la maman et la fessée, dont acte. Louis a répondu à ma place, et arrêtons d'être des diabolins chacun à notre rôle et dans nos fonctions respectives. Essayons de sortir, je suis d'accord avec vous, mais essayons de sortir de cette posture ridicule qui nous amène à faire des comparaisons ridicules.

Moi, je ne suis pas là pour donner de leçons à personne, mais je n'en ai à recevoir de personne.

Voilà, donc il faut que l'on construise les choses ensemble de la manière la plus intelligente. Et je vous remercie d'avoir permis à mes effectifs de vous rencontrer. Je crois qu'on est en passe de signer la convention, vous voyez donc c'est que les choses vont dans le bon sens.

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Mais il faut véritablement qu'on ait une cohérence et une vue d'esprit que l'on doit mettre à disposition de nos administrés, de vos administrés, du contribuable corse, des gens qui payent toujours plus, c'est ça la question, c'est celle-là. La question, c'est celle-là. Essayons de travailler tous ensemble pour réduire ces coûts-là.

Et bien évidemment, je répondrai ensuite à Marie-Thé MARIOTTI et à Monsieur QUASTANA. Bien sûr, je partage vos interrogations public/privé. Vous avez évoqué le sujet. Je ne peux être que d'accord avec vos propos.

Madame MARIOTTI... Madame MARIOTTI... Chère Marie-Thé...

Nous sommes confrontés à un problème que nous savons commun et à un moment donné, il faut qu'on fasse des efforts pour aller les uns vers les autres.

Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas faire l'effort de rejoindre le SYVADEC, vous étiez présente aux différentes réunions que j'ai tenues avec le SYVADEC, où nous nous sommes vu opposer des fins de non-recevoir sur les électro-composteurs de manière assez abrupte, admettez le.

Donc, si c'est la maman qui donne la fessée au papa, ça pose un problème... Même si le papa peut recevoir des fessées, attention n'interprétez pas mes propos.

Mais quoi qu'il en soit, je voulais vous dire... Alors là, on se perd un peu. Monsieur LACOMBE finit par se perdre un peu. Je ne sais pas s'il est finalement pour ou contre les CSR. Il est parti, dommage, il ne pourra pas apporter lui-même la réponse. Mais je répondrai aux quelques points qu'il a évoqués.

Vous évoquiez les chiffrages, oui, vous avez raison ! Oui, vous avez raison, seulement les chiffres de référence pour établir un plan comme celui-là, c'est 2018, la référence. C'est 2018, pas pour la Collectivité de Corse parce que ça nous fait plaisir, pour l'intégralité du territoire français. Donc c'est 2018, l'année de référence.

Donc oui, on peut réviser les chiffres annuellement et le plan le prévoit, et on aura un retour devant l'assemblée en précisant « oui, ça c'est la règle, c'est obligatoire ». Mais ne venez pas nous chercher sur les 0,5 ou les 1,33 du plan où on a effectivement une distension de chiffres qui peut nous amener à nous griffer un peu, mais de manière agréable, je dirais.

Voilà donc chacun après est dans sa posture. Mais quoi qu'il en soit, quoi qu'il en soit, aujourd'hui, les interrogations que vous avez... Vous aussi, vous avez des interrogations.

Le coût de la collecte, bien sûr, c'est un choix. Le choix stratégique, c'est le porte à porte. On doit aller le plus rapidement dans un porte-à-porte et dans la redevance incitative, parce que moi, personnellement, je considère que si on met en place la redevance incitative, le contribuable, les administrés paieront ce qu'ils produisent comme déchets. Alors là, on est dans un système vertueux qui nous amènera à voir comment est-ce que les choses se font. Mais on est tous d'accord.

Ensuite, laissez-nous au moins avoir le bénéfice du doute. Laissez-nous au moins ça. Laissez-nous dérouler notre plan, mettons-le en œuvre et dans sept ans, vous pourrez peut-être faire les conclusions que vous faites d'ores et déjà. Aspettate appena !

Sur Ghjuncaghju, je vous ai répondu.

Sur le plan 1 ou 2 ? Oui, vous avez raison, 1 ou 2. Bien sûr 1 ou 2, mais chemin faisant, si un suffit pourquoi on va en faire deux ? Et à quel prix ? Et qui va payer ? Donc oui, on se pose des questions. Un ou deux parce que l'étude nous amène à un ou deux, parce que c'était écrit comme ça dans le plan précédent et que j'ai repris peu ou prou le plan précédent. Et d'ailleurs, j'en ai fait état et j'ai salué, bien évidemment, François.

Donc oui, la confrontation qu'on a aujourd'hui, c'est qu'on est tenu d'écrire certaines choses, mais elles ne doivent en aucun cas se figer dans le marbre et dicter ce qu'elles ont à dicter pour les années à venir.

On peut toujours revenir dessus, mais il faut qu'on soit très critique, très opérationnel et qu'on essaie de construire les choses, je le redis, ensemble, parce que moi, personnellement, j'ai la même attitude avec le SYVADEC depuis toujours. J'ai été administrateur du SYVADEC. Je continue d'avoir de très bonnes relations, mais j'aimerais qu'au-delà des bonnes relations, on puisse prendre les bonnes décisions.

Les électro-composteurs, on a évoqué le sujet tout à l'heure, je voudrais revenir dessus parce qu'on est véritablement sur un point d'ancrage extrêmement fort.

Je vais vous donner l'exemple de la prison de Borgo. La prison de Borgo aujourd'hui, c'est un camion-benne dans la cour de la prison qui, tous les mois, va à la STOC ou à Viggianellu, c'est-à-dire 10 tonnes mensuelles, 120 tonnes/an.

Les équipes ont travaillé pour mettre en place le traitement des biodéchets, compacteur cartons et les différents flux. Au moment où je vous parle, le bilan, en fin d'année, ou à la STOC ou à Viggianellu sera de 6 tonnes au lieu de 120.

Donc les électro-composteurs, ce n'est pas l'alpha ou l'oméga, ont un rôle à jouer, au même titre que les composteurs individuels, partagés, et la meilleure des solutions, certainement la plateforme de compostage. Mais je rappellerai ici quand même qu'avec le Président de l'Exécutif, nous avons fait 18 mois de réunion sans trouver le moindre terrain ! Alors ça, tout le monde le passe sous silence. C'est comme sè ùn s'era passatu nunda, scusatemi di u pocu ! Purtemu 7 o 8 terreni à mette à studià per u SYVADEC, ùn si passa nunda, nimu ùn ne parla. Excusez-moi, mais la variable d'ajustement, appena grossa quantunqua, si vede, ancu incu i spichjetti.

Donc, je voudrais vous dire que je crois qu'on est véritablement dans l'action. Et je précise, la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, on pourrait se contenter d'écrire le plan et dire au SYVADEC, « le traitement, c'est vous, sbrugliatevi ! Quantu terreni ete purtatu ? ».

Alors oui, vous avez la facilité de dire aujourd'hui, les centres publics ont été fermés. Je vous rappelle que Viggianellu 1 a été fermé, perchè ci n'hè più sopra chè sottu à mumentu. Donc, on a été obligé de fermer pour une histoire de capacité.

Vico a été fermé, dont acte, par des pressions. Vico a été fermé, dont acte.

Mais depuis, n'hè passatu acqua sottu à i ponti... U SYVADEC, quantu terreni hà purtatu per mette in ballu ? Quantu ? Ci vole à parlà si chjaru. Ci vole à parlà si chjaru !

L'Office de l'environnement, je fais signer aujourd'hui les conventions et je demande aux intercommunalités de mettre deux terrains au pot de la mariée ; je ne suis pas obligé, je ne suis pas obligé de faire le VRP pour le SYVADEC, je ne suis pas dans mon rôle. Je le fais parce que la Corse a un problème et que le mien le problème, c'est la Corse, ùn n'hè ni a pulitichella, ni a pulitica, ne u restu, et qu'on veut rentrer véritablement dans une phase d'action, et qu'aujourd'hui il faut qu'on ait les bons codes pour aller au fond des problèmes. Moi, il n'y a que cela qui m'intéresse, le reste ne m'intéresse pas.

Donc je ne vais pas entretenir les guéguerres malsaines qui nous amènent à nous crêper le chignon sur « ete fattu voi, aghju fattu eiu, è cosa s'hè passatu... ». Le constat jusqu'à aujourd'hui : on a enfoui puntu è bastà.

Voilà, le constat, c'est celui-là. Donc essayons d'en sortir tous ensemble. On en sortira grandis, je pense, et les uns et les autres.

Paul-Félix, j'ai répondu en partie à tes interrogations, je pense et j'espère que j'ai levé le doute, aussi bien sur le côté public, que sur le côté tonnage et le côté que

l'on ramènera forcément à une valorisation matières autrement définie et clarifiée. On est dans des situations... Moi, j'entends ce que vous dites, mais voilà...

Donc ça, c'est clarifié, posé, le Président dira un mot tout à l'heure, mais je peux vous dire que ce que je viens de vous dire, c'est inscrit dans le marbre.

Donc ensuite, dommage que Xavier soit parti, j'aurais préféré l'avoir en séance pour lui dire véritablement qu'il n'est pas nécessaire de gigoter, de parler fort. On ne retiendra et l'histoire ne retiendra que ce qui se passera concrètement. Et je lui dis tranquillement, oui, moi je considère qu'on doit travailler ensemble, mais on ne va pas venir ici faire l'apologie du SYVADEC. Quand nous, on mange du pain sec, il y en a certains qui roulent sur l'or, ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible !

Quant moi, à l'Office de l'environnement, je suis obligé de redéployer mes effectifs pour créer un service « déchets », vous recrutez 19 personnes pour plus de 450 000 € et votre masse salariale, le 012, varie de 8 % cette année, alors que nous, on est à un 1.2 et on doit être sous le seuil de l'acceptabilité.

Oui, mais Madame MARIOTTI, ma Chère Marie-Thé... On n'y va pas mais... Considérez que je ne vous ai rien dit, alors. Considérez que je ne vous ai rien dit.

Donc voilà un peu, on en est très concrètement, j'analyse les chiffres comme tout le monde, comme tout le monde, quand je lis un budget, j'essaye de le comprendre voilà et des fois je ne comprends pas. Enfin bref voilà.

Donc je tenais à le dire, mais je tenais le dire à Xavier, ce n'est même pas à vous que je voulais m'adresser, c'était à lui parce qu'il est assez impliqué, je dirais ça comme ça.

Donc peut-être qu'il est impliqué aussi, je crois savoir qu'il y a probablement un projet de centre de compostage par chez lui. Il aurait bien aimé, on croise les doigts, qu'il puisse nous donner quelques réponses, mais je l'invite à le faire prestement parce qu'au moment où on se parle, dans la région ajaccienne, on en aurait fortement besoin.

Voilà donc ce que je voulais lui dire.

La question sur les CSR, je n'aurais pas la possibilité de la lui poser, parce qu'il n'est pas là, mais je crois comprendre de quoi il en résulte.

Josépha, il est conforme à ce qu'on pouvait attendre, on a les mêmes inquiétudes, les mêmes préoccupations. Je vous remercie de votre intervention et soyez sûr que la délibération du 26 février de l'année dernière a été prise en intégralité, mot pour mot, dans le plan que nous sommes en train de construire. Alors, il y a quelques

réglages à faire, et d'ailleurs je me permets de dire au SYVADEC que je les ai conviés à une réunion le 9 pour discuter, avant passage en commission pour entériner le plan, pour débattre avec eux des différents sujets qu'on aura à évoquer. Donc en plus, on les évoquera ensemble, de vive voix.

Jean-Christophe ANGELINI, président d'EPCI, on s'est entretenu via le téléphone, on a peu ou prou les mêmes préoccupations. Les territoires doivent aujourd'hui véritablement construire des architectures qui coûtent le moins cher.

Vous avez évoqué vous aussi ce que ça coûtait 5 millions, 6,9 millions, 7,5 millions, avec une projection en fin de mandature à 10 M€.

Mais là aussi, comme Tony, je vais pas me dédouaner parce que je considère que c'est une préoccupation que l'on doit avoir en ligne de mire et c'est un objectif que l'on doit essayer d'atteindre collectivement.

Mais ce que vous payez par la clé de répartition qui est fait par le SYVADEC, je renverrai au SYVADEC la patate chaude. Posez leur la question, pourquoi vous payez toujours plus et toujours encore plus.

Mais quoi qu'il en soit, ça fait partie d'une discussion. Nous, elle nous préoccupe et je considère aujourd'hui qu'on ne peut pas se dédouaner d'aller au fond, de faire des optimisations de collecte et, l'Office d'environnement lancera prochainement des études sur l'optimisation des collectes en fonction de tous les territoires. Et, on aura à y répondre ensemble.

Voilà président, je crois que j'ai répondu de manière assez longue, mais c'est important de le faire, excusez-moi par avance, maintenant je crois que vous avez encore un petit peu de temps pour pouvoir dire quelques mots, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le président de l'Office de l'environnement. Mais effectivement, il fallait que vous puissiez vous exprimer totalement sur l'ensemble des questions qui vous ont été adressées.

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, vous souhaitez intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, cari amichi, cari culleghi,

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement,

Merci aux intervenantes et intervenants successifs.

Un mot pour compléter l'exposé et rappeler que nous avons également intégré dans nos travaux les avis du CESEC d'une part et l'avis rendu sur initiative par l'Assemblea di a Giuventù. Des avis qui, pour l'essentiel, sont en cohérence avec la philosophie du projet de plan qui est présenté aujourd'hui, des avis qui pour l'essentiel, soutiennent les grandes orientations de ce projet de plan et des avis, mais j'y reviendrai, qui demande aussi un certain nombre de précisions que, me semble-t-il, le débat d'aujourd'hui a permis d'apporter.

Vous avez tout dit, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, notamment au plan technique et au plan politique. Mais je voudrais en quelques minutes resituer ce dossier dans sa perspective historique et stratégique.

Les hasards du calendrier de la programmation de nos sessions, mais est-ce vraiment un hasard, ont fait que nous avons abordé hier le domaine des transports maritimes et nous abordons aujourd'hui celui des déchets.

Je considère comme vous que ces deux dossiers sont des dossiers emblématiques, stratégiques et je redis devant votre Assemblée de Corse, que dans ces deux dossiers, nous nous situons à la fois dans la continuité et le strict respect, la stricte application de notre philosophie politique, de nos objectifs stratégiques, des engagements que nous avons pris devant le peuple Corse, notamment depuis décembre 2015, date de notre accès aux responsabilités. Nous nous situons donc à la fois dans la continuité et dans l'accélération et l'amélioration de ce que nous devons mettre en œuvre en intégrant, dans ce processus d'amélioration et d'accélération, les contraintes multiples, les unes récurrentes, les autres apparues en cours d'exercice, qui font qu'entre notre vision politique et notre volonté politique qui reste inébranlable, les principes que nous continuons à vouloir matérialiser et leur mise en œuvre effective, il y a quelquefois du temps, il y a quelquefois des obstacles, il y a quelquefois des aménagements à apporter, mais jamais, non jamais nous ne dévirions et ne dévirons des principes et des fondamentaux qui sont les nôtres.

Ceci étant rappelé, ce dossier, il est technique à l'évidence, il est juridique, il est quelquefois politique au sens des enjeux de pouvoir, laissons-les de côté, il est fondamentalement politique partout dans le monde, a fortiori dans une île comme la nôtre. L'insularité est une contrainte supplémentaire. Une île montagne, c'est une contrainte supplémentaire, une île avec une forte saisonnalité, c'est une contrainte supplémentaire, etc.

Je vous renvoie à l'article d'hier du Monde, cette nuit je ne dormais pas, je me demande pourquoi... entre hier et aujourd'hui... sur la réhabilitation d'une décharge à 70 km de Barcelone, où on a enfouie pendant des décennies, environ 30 millions de tonnes.

Donc les problématiques que nous rencontrons ici, on les rencontre ailleurs, avec quelquefois des facteurs particuliers qui aggravent.

Moi, je voudrais avoir un discours fondamentalement politique et qui s'adosse aujourd'hui à des avancées juridiques et techniques à travers ce projet de plan. Dire en quelques mots, encore une fois, qu'elle était la situation, très objectivement et en intégrant les regards et les contraintes que nous avons toutes et tous à gérer, qu'il s'agisse de notre mandat d' élu territorial ou, pour beaucoup d'entre nous, des mandats de maires ou de présidents d'intercommunalités.

Le problème des déchets, nous le rencontrons tous comme citoyen, comme élu, quel que soit le niveau, et comme Corse et, nous savons que c'était un dossier stratégique.

Alors la continuité, moi, je veux rendre hommage à ce que nous avons fait, à ce qui a été porté notamment, par Agnès SIMONPIETRI. Alors moment savoureux d'aujourd'hui, Xavier LACOMBE qui, lit in extenso, un communiqué de i Verdi Corsi, la politique est souvent coquine, moi je dis à Agnès SIMONPIETRI, qui est cosignataire de ce communiqué, que nous sommes exactement dans la philosophie, la mise en œuvre et nous l'avons démontré, nous le lui avons expliqué, nous lui expliquerons encore. Je veux rendre hommage à l'action qui a été menée par François SARGENTINI, et je dis que ce qu'a fait Guy ARMANET, c'est la continuation, l'approfondissement et l'amélioration de cette action. Et, je vais vous le démontrer.

Alors, je disais la situation quelle est-elle aujourd'hui ? Quelle est-elle ? Pendant longtemps, Pierre GHIONGA il a été critique vis-à-vis de son plan, les contraintes que vous avez eu à gérer, ce sont celles que nous subissons aujourd'hui. Donc, moi je ne suis pas là aujourd'hui pour dire : vous, vous avez mal fait, nous on fait bien. C'est très difficile.

La situation réelle quelle est-elle ? Elle est que pendant longtemps, nous en sommes d'accord et jusqu'à aujourd'hui on a été dans une logique de tout enfouissement, ça c'est une, on est d'accord ?

Deux : c'est qu'on a un système global qui n'est pas vertueux au plan environnemental et qui incontestablement affiche un certain nombre de surcoûts par rapport à la moyenne qui est constatée ailleurs. Certains de ces surcoûts sont identifiés,

ils tiennent par exemple à l'exécuté des marchés et d'autres proviennent de causes qui restent beaucoup plus opaques.

Qui ? Moi, je ne sais pas aujourd'hui, le président de l'Office de l'environnement, je ne sais pas et j'ai envie de dire, ça fait partie des discussions, y compris avec le préfet, quel est le mécanisme exact de formation du coût de l'enfouissement ? Tony POLI rappelait les contraintes sur son intercommunalité, Jean-Christophe ANGELINI a rappelé les chiffres, Cathy, nous en avons parlé, en tant que vice-présidente, avec l'intercommunalité, ça a été un sujet de discussions importantes dans votre interco, toutes les intercommunalités le savent. Aujourd'hui, on paye, 400 €, là ou ailleurs, on paye 100 ou 150 €.

Il y a manifestement des surprofits et des surcoûts. Est-ce qu'on veut les identifier ou pas ? Et, est-ce qu'on veut les faire cesser ou pas ?

Quelle a été la situation et quelle a été l'action qui était la nôtre ? On est aujourd'hui dans une situation de blocage, elle provient de quoi ? Elle provient du fait qu'il n'y a jamais eu de tri de façon significative. Donc, on n'a jamais éliminé les biodéchets, on a enfoui dans certains centres qui ont été les absorbeurs de toute la Corse. Et, les populations ont subi les nuisances et les gens n'en voulaient plus.

On est dans un système totalement irrationnel qui fait que lorsque par hasard vous trieux du biodéchet aujourd'hui à Bastia, vous l'envoyez à Cargèse pour le traiter. Ça, c'est la réalité que nous vivons.

Lorsque nous avons cherché à ouvrir, alors que ce n'est pas notre compétence, ou à contribuer à ouvrir, les gens n'ont pas voulu souvent, pourquoi ne veulent-ils pas ? Les gens ne veulent pas parce qu'ils disent, mais attendez, s'il y a pas de tri, on va continuer à avoir des ordures non triées. Si on a des ordures non triées, on va ouvrir chez nous pour mettre toute la Corse. Quand vous bloquez l'un, vous bloquez l'autre.

La solution d'urgence qui était appelée, on le sait, ce qu'elle est la solution d'urgence aujourd'hui, on l'a fait une fois dans un contexte, on a mis, nous, collectivité de Corse, 6,5 M€ qu'on n'avait pas à mettre, ce n'est pas notre compétence, parce que l'absence d'exutoire ce n'est pas la faute de la Collectivité de Corse.

Trouver aujourd'hui un centre de traitement, ce n'est pas la responsabilité, trouver un centre de stockage, identifier un terrain, trouver un terrain, ce n'est pas la compétence de la collectivité de Corse. Il faut que les Corses l'entendent. Nous, si on se contentait d'appliquer la règle, il suffirait qu'on dise dans notre plan, nous on veut par exemple trois centres de stockages, un dans le Sud, un autour de Bastia et un autour

d'Ajaccio et le plan il est parfait. Et après, c'est aux intercommunalités et au SYVADEC de trouver les terrains.

Ça, c'est la réalité. Nous, on va beaucoup plus loin, mais on n'est pas obligé de le faire.

Mais les surcoûts qui sont aujourd'hui pour les intercommunalités et donc pour les citoyens corses, ce n'est pas la collectivité de Corse qui en est responsable, à aucun moment. Même si notre plan de 2016 est insuffisant et que vous le critiquez, ce ne sont pas ses faiblesses qui entraînent les surcoûts actuels, ce qui entraîne le surcoût actuel, c'est le fait que, pour l'instant, le système n'a pas changé et que celles et ceux qui sont institutionnellement en charge, à titre principal, de le faire ne l'ont pas fait et n'ont pas pu le faire. Parce que dans le tableau, il faut intégrer une réalité, il n'y a pas de tri ou il n'y en a pas suffisamment, est-ce que c'est la faute des intercommunalités aujourd'hui ? Non, c'est ce que disait Jean-Félix ACQUAVIVA. Quand on a fait les intercommunalités avec la loi NOTRe en Corse et lorsqu'on leur a conféré la compétence collecte, confère Tony POLI qui dit : si je pouvais reprendre la compétence, je la reprendrai, on a fait des intercommunalités qui n'ont pas les moyens juridiques, financiers et humains d'organiser la collecte.

Donc, cette réalité-là, nous l'avons abordée et nous avons essayé de l'aborder de façon pragmatique et volontariste.

Je me tourne notamment vers le groupe nationaliste qui est aujourd'hui dans l'opposition et qui était hier dans la majorité. Le 25 février 2021, nous avons présenté le document technique et en amont, nous avons eu une discussion en validant ensemble le fait que le document technique devait balayer le champ des possibles, mais qu'il ne nous satisfaisait pas parce que nous considérons que les principes politiques qui devaient valoir prescriptive dans ce document, n'étaient pas intégrés dans le plan.

Vous rappelez de ce débat, on a eu un long débat et au terme de ces débats, on a pris une délibération en Assemblée de Corse, qui intégrait tous les principes fondamentaux, en disant que cette délibération serait jointe au projet et que nous considérons nous, Assemblée de Corse, et c'était dans la délibération, que ce qui était soumis à enquête publique, c'était le document et la délibération avec les principes à valeur prescriptive. Et, nous avons considéré ensemble, nous l'avons voté à l'unanimité, que ce travail qui avait été porté par François SARGENTINI, il était bon, mais qu'il fallait le compléter par les principes de la délibération.

Et nous votons à l'époque avec les critiques, qui n'ont pas changé aujourd'hui de l'opposition de droite et dépassements, et nous le votons.

Que se passe-t-il ? Le préfet nous écrit et le préfet nous écrit en disant : il y a une fragilité juridique parce que nous considérons que le document, oui, mais la délibération et les principes non, en tout cas, moi, le préfet nous dit, je me réserve le droit de faire un recours. Et deuxièmement, vous devez être plus précis, notamment par rapport aux centres de traitement.

Et on reçoit cette lettre fin juillet. À ce moment-là se pose la question, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on essaye de passer en force en l'état de la délibération votée à l'époque et du document ? On est dans un contexte politique que vous connaissez : le préfet LELARGE, déficit de dialogue avec l'État. Je rappelle qu'il reste 42 millions au PEI et que sur votre mandat, je me suis battu dans les discussions avec l'État pour que ces 42 millions, y compris s'ils ne sont pas programmés avant la fin et engagés avant la fin de la date du PEI, ils soient sanctuarisés et reportés. J'ai demandé également, éventuellement, une déspecialisation partielle pour obtenir la mobilisation de tout ou partie de ces crédits pour l'aide à l'investissement sur la collecte, ça a été refusé par l'État.

Et donc, on est à un moment où on se dit : est-ce qu'on passe en force ou est-ce qu'on essaie d'améliorer ? Et, c'est le travail qui a été mené par Guy ARMANET dans la continuité.

Je reprends et je m'adresse à l'ensemble des nationalistes. Cette délibération, elle est aujourd'hui reprise in extenso et déclinée de façon opérationnelle dans le document. Donc nous, nous considérons que nous sommes dans la déclinaison de ce que nous avons voté ensemble et je m'adresse aux autres nationalistes qui n'étaient pas représentés, ce qui est mis dans ce plan correspond exactement, me semble-t-il notamment à l'état des précisions qui ont été données par Guy ARMANET, aux soucis et aux préoccupations que vous avez exprimés.

Je dis aussi d'ailleurs qu'il ne s'agit pas pour nous de perdre du temps, mais que ce document-là, y compris s'il faut le corriger et l'améliorer, on peut le faire et on est prêt à le faire, y compris un travail de réunions puisque de toute façon, ce sera à la marge et ce sont des problèmes de précision.

Alors je reprends, qu'est-ce qu'elle disait la délibération ? On rappelait que cette délibération avait valeur à être intégrée à la version finale du projet de plan, celui qui va être soumis à enquête.

On actait solennellement cet avis pour le joindre.

Article 8 : dit que la montée en puissance du tri à la source et de la collecte porte à porte constitue, conformément à la législation française et européenne, la

priorité et le cœur de sa politique de déchets. C'était le premier principe, notre vision, c'est, il faut trier et il faut trier au maximum.

Qu'est-ce que c'est l'avancée aujourd'hui ? Mais vous ne pouvez pas la passer sous silence quand même, il faut que les Corses l'entendent, c'est qu'entre hier, ce principe théorique qu'on a essayé pendant 2 ou 3 ans de mettre en œuvre, y compris à travers la première contractualisation du temps de Madame CHEVALIER, on n'a jamais réussi. Aujourd'hui, dans ce projet de plan, non seulement on intègre ce principe in extenso, mais on dit, il se concrétise par une contractualisation, une contractualisation avec les intercommunalités autour de 4 axes et d'interventions. Et, parmi ces axes d'intervention, il y a le soutien au déploiement du tri généralisé et on va plus loin, le tri en porte à porte chaque fois qu'il est possible. Premier principe, on conforte cette montée en puissance du tri à la source.

Ensuite, on avait acté le fléchage prioritaire des instruments financiers et fiscaux sur cette montée en puissance du tri à la source. On redépose la demande sur le PEI, la négociation avec Paris, et déploiement généralisé de la fiscalité incitative, on y tenait beaucoup, c'est intégré aujourd'hui en toutes lettres et c'est contractualisé avec les intercommunalités.

Troisième principe : le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. On avait réaffirmé notre attachement au principe de diminution des intrants et une véritable économie circulaire. C'est réaffirmé en toutes lettres dans ce plan, y compris sur la piste de la fiscalité spécifique sur les éco-organismes. Il n'est pas normal aujourd'hui que nous n'ayons pas une fiscalité des éco-organismes, à l'instar de ce qui est la fiscalité des régions et départements d'Outre-Mer qui sont pris en charge et financé à 100 %. Aujourd'hui, nous payons des malus considérables qui contribuent à accroître la facture.

Pour exporter, par exemple, à Marseille, puis à l'autre bout de la France, alors qu'on pourrait créer des schémas d'économie circulaire en redéployant ici ou en travaillant en partenariat avec la Sardaigne. C'est ce que nous avons mis, c'est ce qui est précisé dans le plan.

Ensuite : réaffirme son attachement, réaffirme solennellement son attachement aux principes d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique s'inscrivant en cohérence avec ce principe.

Je m'adresse très solennellement aux autres élus nationalistes et je m'adresse à travers eux au peuple Corse, oui, nous considérons, par principe, et notamment parce que nous connaissons la situation de la Corse, nous considérons que la puissance publique doit avoir la maîtrise des choix stratégiques en matière de déchets.

Pour répondre à Tony, cela n'exclut pas l'intervention de projets privés, par exemple sur du compostage, de la méthanisation, on a parlé de méthanisation agricole, etc., dès lors que ces projets privés s'inscrivent dans les orientations du plan de la Collectivité de Corse et qui sont dans une logique économique vertueuse.

Pour le reste, nous considérons que le principe de la puissance publique qui décide, qui régule et qui organise, est le principe cardinal de notre politique des déchets.

Cela nous a conduit notamment sur les centres de traitement, et pour répondre à votre interrogation Paul-Félix, elle est importante, elle est très importante. Nous, qu'est-ce qu'on a dit aux préfets de Corse successifs ? Qu'est-ce que j'ai dit en tant que Président du Conseil ? Et, je le redis ici, moi je n'ai aucune animosité de principe envers X, Y ou Z exploitant privé d'un centre de stockage ou d'enfouissement, je suis hostile à l'enfouissement, je suis pour le stockage, la notion est importante parce que ça veut dire qu'à un moment donné, si c'est du stockage on a éliminé tous les biodéchets, on a des déchets inertes. Et, je suis pour une maîtrise publique des centres à créer.

Donc moi, quand on a parlé par exemple de Viggianello 2, je me suis exprimé contre. Lorsqu'on a on a parlé du centre du Tavignano, je me suis exprimé contre. Ce n'est pas un problème ad hominem, c'est un problème politique. C'est un problème politique parce que je considère que dans une île... Oui, Marie-Thé, là on est dans la politique, ce n'est pas autre chose. Un chjodu caccia l'altru !

Mais dans une île, si vous avez 2 ou 3 opérateurs privés qui ont le monopole du stockage, ils ont mécaniquement un double intérêt. Premièrement, que le stockage soit le plus important possible, donc indirectement, et j'allais dire mécaniquement, intérêt à ce que le tri ne se fasse pas.

Et deuxièmement, ils ont intérêt à gagner de l'argent, on parlait hier des transports maritimes, les déchets, on est dans la même problématique, si on est dépendant de un ou 2 opérateurs privés, lorsque vous lancez votre marché, que ça soit le SYVADEC ou que ça soit demain, la Collectivité de Corse ou l'office ou un nouvel organisme, lorsqu'il lance son marché, s'il y a 2 opérateurs privés seulement et, c'est la situation actuelle, ou 3, celle que voulait mettre en œuvre à la Préfète CHEVALIER, c'est pour ça que je m'y suis opposé. Si ça vaut 100 et que vous avez 2 offres ou 3 offres à 300, la première fois, vous n'attribuez pas, vous relancez. Ça continue à 300, vous relancez. Et puis après, vous avez les maires et vos concitoyens qui vous disent : Chì femu cu ste rumenze à mezu ? On ne peut pas garder ça. La troisième fois, vous attribuez.

Nous, on ne veut pas ça. Nous, on dit qu'il faut des centres avec la gestion publique. Mais pour avoir des centres avec la gestion publique, il faut avoir des terrains.

Et les terrains pour l'instant, on ne les a pas, on ne les a pas eus et je me tourne vers Jean-Christophe ANGELINI que j'ai connu plus optimiste et plus allant, vous avez fini votre intervention en disant, dans 7 ans, c'est vraiment les 7 ans : les sauterelles, le choléra, c'est les 7 plaies d'Égypte, vous avez fini en disant : dans 7 ans, on n'aura toujours pas de centre, on n'aura toujours pas de terrain pour mettre des centres publics.

Mais si on n'a pas de terrain dans 7 ans, ça veut dire qu'on a échoué. Parce que si on n'a pas de centre, ça veut dire quoi ? Ça veut dire où qu'on a un incinérateur, et on a de toute façon l'obligation de traiter les déchets ultimes, ou alors ça veut dire qu'on exporte et qu'on est ruiné.

Donc je pense que vous vous êtes laissé emporter par un excès de pessimisme. Et je réponds, concrètement le travail ça devrait être celui uniquement du SYVADEC. Nous, on arrive avec une avancée aujourd'hui qui est quoi ? Qui permet de débloquer, qui permet de dire : il y a un certain nombre d'intercommunalités et de communes qui ont délibéré aujourd'hui et qui disent : nous, on est prêt à aller vers une logique de territorialisation qui était l'enjeu. Je me tourne vers ceux qui étaient la majorité territoriale, la discussion qu'on a eue, c'est de dire non, mais les gens ne veulent pas, ils sont prêts à faire si on est à l'échelle d'une territorialisation et d'une coopération entre plusieurs intercommunalités. Mais pour faire ça, il fallait avoir l'accord du préfet, parce que Monsieur LELARGE, qui était le prédécesseur de Monsieur de SAINT QUENTIN, il avait régionalisé en disant : tout ce qui va du Sud va dans le Sud et tout ce qui va dans le Nord va dans le Nord et uniquement. Et donc, on revenait sur la logique Ghjuncaghju et Viggianello.

Et aujourd'hui, ça, on l'a fait admettre, la territorialisation et on arrive en plus avec des solutions. Et parce qu'on a en plus des solutions en perspective, ça permet aussi de gérer l'urgence parce que les gens, qu'est-ce qu'ils nous disent les uns et les autres, ils disent nous, s'il faut faire un effort pour la Corse, s'il faut faire un effort pour la Corse pendant un an, pendant 2 ans, etc., on peut le faire, mais donnez-nous des perspectives, donnez-nous la garantie que le tri sur le biodéchets il va être fait, donnez-nous la garantie que si on ouvre un centre chez nous, ça ne sera pas le seul, donnez-nous la garantie que tous les territoires vont contribuer. D'où l'enjeu de la contractualisation.

Alors je continue, je ne vais pas être long. On a acté un principe de traitement des biodéchets. Nous on contractualise avec les intercos, on leur dit donnez-nous des terrains, trouvez des terrains. Mais si vous trouvez ces deux terrains, que ça soit pour un traitement des biodéchets ou que ça soit pour une déchetterie par exemple, on finance à 80 %.

Ça, vous ne pouvez pas le passer sous silence. Les Corses, il faut qu'ils l'entendent. Ce n'est pas notre compétence de faire ça. On est face à une crise budgétaire sans précédent cette année, on a individualisé 10 M€ à disposition des intercommunalités pour dire, on vous aide là-dessus, faisons-le et faisons-le ensemble.

Dernier problème, on a aujourd'hui une vision très claire, principe public, généralisation du tri à la source, soutien aux intercommunalités, fiscalité incitative, formation des élus et des personnels, créations d'un traitement et d'une valorisation qui nous est imposée, de proximité territoriale stratégique.

On nous dit quoi ? Centre de sur-tri, là, je me tourne vers Paul- Félix pour lui répondre et j'aimerais bien qu'il m'écoute notre collègue Paul-Félix BENEDETTI, on était parti sur 2 centres de sur-tri. Nous, on a toujours dit, et c'était la délibération, l'opposition avec la CAPA, Xavier n'est plus là, l'opposition avec la CAPA, elle était sur le dimensionnement. Nous on a dit, et c'est là qu'il y a un problème aussi institutionnel, bien sûr, parce que nous on a dit à l'époque à la CAPA, vous faites de votre côté et elle faisait de son côté indépendamment du plan, vous le savez, nous, on considère que l'usine de sur-tri, dite de sur-tri, que vous prévoyez de construire, elle n'est pas en cohérence avec les objectifs de tri à la source qui sont fixés par la législation.

Vous sur-dimensionnez l'outil et si vous sur-dimensionnez l'outil, pour le rentabiliser vous allez être obligés de vous détourner des objectifs de tri. Et, cette crainte pour la CAPA, elle s'est objectivée aussi, même si on n'a pas accès à ce qu'on nous dit, sur le projet de Monte, avec une réponse à un premier appel d'offres totalement surdimensionné et qui n'est absolument pas soutenable.

Donc nous ce que nous disons aujourd'hui, c'est qu'à notre avis, on part sur 2, mais à notre avis un suffira.

Où je n'étais pas d'accord avec votre intervention quand vous dites, on fait un super incinérateur. D'abord, je regardais une participation à une réunion où vous étiez allé sur le territoire de la Communauté de communes Pasquale PAOLI où on portait un projet d'étude à Moltifao sur un centre de stockage. Vous étiez monté là-haut pour dire que ce n'était pas le site à votre avis, mais surtout vous aviez dit à l'époque, j'ai l'article sous les yeux, qu'il fallait surtout envisager un incinérateur et que les techniques avaient évoluées et qu'il fallait aller vers l'incinérateur. C'était la position de l'époque.

Moi ce que je veux vous répondre, c'est que vous dites aujourd'hui, vous allez faire un incinérateur parce que vous savez que c'est un point de crispation, nous, et on a répondu aussi à la droite, l'option incinérateur, le vrai incinérateur, on l'a étudiée et on a démontré qu'économiquement et environnementalement, elle ne tient pas la route

par rapport aux objectifs fixés par la loi française et européenne, et on l'écarte l'incinérateur en toutes lettres.

Reste la question des CSR et du dimensionnement. Nous, on reprend l'application, et là c'est le domaine de la sécurisation juridique, l'application de l'obligation d'investiguer, cette valorisation-là, elle est obligatoire. On a des chiffres qui sont indicatifs, qui ne sont pas prescriptifs. Donc le dimensionnement, ce qui compte, c'est le principe qu'on écrit dans le plan, c'est de dire que notre usine de sur-tri, lorsqu'on la fera, elle sera dimensionnée à nos objectifs de tri et à l'avancée de celui-ci. C'est une condition sine qua non.

Par ailleurs, sur la valorisation des CSR, qui est une obligation à l'étude, on a 2 pistes, on a la consommation sur place, et on sait qu'il y a un certain nombre d'inconvénients, même s'il s'est mis en œuvre, et il y a la piste de l'exportation qui est une piste aussi qui a une part d'incertitude économique.

Donc nous on dit, on fait cette étude parce que la loi nous oblige à le faire et on fera le meilleur choix par rapport à notre équilibre global.

Dernier mot et je termine. Aujourd'hui, on ne peut pas passer sous silence que c'est une avancée significative, et ce d'autant mieux que tous les principes qui sont actés et que nous avons actés ensemble en 2021, en souhaitant qu'ils soient intégrés, nous commençons à les mettre en œuvre de façon opérationnelle, on n'attend pas la fin. On peut le faire, on doit le faire, on doit commencer à le faire maintenant.

Cette démarche-là aujourd'hui, le préfet de Corse aura à s'exprimer, nous nous considérons que les échanges que nous avons eus avec lui, la sécurisent et nous permettent de savoir que du côté de l'État, et donc du côté du contrôle de légalité, il considère, même s'il y a un imbroglio juridique sur quelle commission est compétente, il y a un texte ancien, il y a un texte nouveau qui a prétendument abroger le texte ancien, et il y a un décret d'application du texte nouveau qui n'a pas été pris. Donc, il y a une difficulté, nous, on a sécurisé au maximum. Aujourd'hui, on est sur une démarche qui reprend nos fondamentaux, qui les intègre de façon prescriptive et qui se prolonge, une contractualisation avec les intercos au service de laquelle nous mettons des 10 M€.

Un dernier mot, moi je pense et c'est écrit aussi, on l'a posé sans polémique, on ne pouvait pas le poser dans un contexte préélectoral, moi, je pense qu'il faut revoir notre organisation institutionnelle en matière de gestion des déchets. Je le dis sincèrement, on a des intercos qui ont la compétence collecte, mais qui n'ont pas les moyens de l'exercer. Donc ça oblige à une réflexion spécifique. On a un SYVADEC aujourd'hui, qui ne fonctionne qu'imparfaitement, je vais le dire comme ça, il y a des coûts qui sont énormes, vous savez très bien qu'il y a un problème de participation, il y a un problème de confiance aussi, il y a un problème institutionnel parce qu'on ne

sait pas qui fait quoi. On a un office de l'environnement qui porte le plan, mais qui est sous dimensionné, qui est sous dimensionné même s'il y a des gens qui ont fait un travail de qualité par rapport à l'enjeu que représente aujourd'hui la gestion des déchets dans un territoire, il est évident que l'Office de l'environnement est sous dimensionné.

Donc nous, de façon naturelle, je dirai que notre vision, elle va vers une simplification avec d'un côté des intercos qui gardent la compétence à condition de pouvoir l'exercer valablement ; et de l'autre un établissement public à créer, dans lequel, bien évidemment, la Collectivité de Corse soit totalement impliquée pour articuler le travail en commun entre les intercommunalités et l'Office de l'environnement : est-ce que l'on fait évoluer la structure actuelle, etc. ? C'est le chantier à faire.

Donc moi je crois que ces éléments-là sont de nature à rassurer notamment l'ensemble des nationalistes. Ils sont de nature aussi, me semble-t-il, à convaincre le groupe d'opposition de droite en tout cas, je ne vois pas en quoi et pourquoi vous pourriez être opposés à ce projet dans la mesure où il est en en cohérence parfaite avec les objectifs que vous revendiquez.

Après nous, sur ce dossier comme celui d'hier, vous savez, moi je suis prêt à discuter, à améliorer et il y a sûrement beaucoup de choses à améliorer, etc., on a pris des engagements devant les Corses, pour moi, les engagements qu'on a pris devant les Corses ce sont les mêmes en décembre 2015, en décembre 2017 et en juin 2021. Oui, Saveriu, ce sont les mêmes, pour nous, sont les mêmes pour vous, ce sont les mêmes, on va le voir sur les dossiers. Si ce dossier, vous considérez qu'il ne respecte pas nos fondamentaux, pas de problème, je respecterai votre décision.

Moi je considère qu'ils respectent nos fondamentaux. Et pour cause, puisque nous avons voté ensemble l'année dernière exactement, en ayant peur que ce qu'on avait voté ne soit pas intégré ce que nous avons voté l'année dernière est aujourd'hui intégré de façon prescriptive dans le plan.

Après, chacun se détermine.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O sgiò Presidente.

Eccu ! Emu compiu stu dibattitu è emu avutu e risposte di l'Esecutivu.

Ùn c'hè micca votu, c'est une prise d'acte, donc je vous demande de prendre acte de ce projet.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets.¹

A ringrazià vi.

Sò 1 è mezu, appena di più ancu. Site invitate à fà culazione quì, eppò ripiglieremu da quì à un'ora.

La séance suspendue à 13 h 37 est reprise à 15 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande à tous les groupes d'appeler leurs membres, s'il vous plaît. Nous avons 13 dossiers à examiner et 3 motions.

Bien rejoignez vos places s'il vous plaît.

La Conseillère exécutive est là, donc Madame FAZI, va pouvoir présenter ses dossiers sur le social.

Le quorum, de toute façon, est atteint, il y a des personnes en ligne, et nous débutons.

S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence, pour que la conseillère exécutive puisse présenter ses dossiers, merci.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 080 : Attualizazioni di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni sociali è medicusociali di Corsica.**

* **Rapport n° 080 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Mme Bianca FAZI

Merci Madame la Présidente. Je vais commencer par le dossier 080, donc c'est l'actualisation du règlement des aides qui a été adopté le 30 avril 2021. Le premier règlement des aides avait été adopté en cette Assemblée.

¹ Délibération N° 22/052 AC

Ces dispositions ont vocation à être actualisées en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur, des besoins de la population et de la politique de la Collectivité. Elles s'inscrivent également dans la feuille de route que j'ai portée en 2018 « U bugettu di l'azzioni suciali ».

Ces modifications proposées aujourd'hui concernent trois thématiques : la promotion de la santé et la prévention sanitaire, l'insertion et la protection de l'enfance.

Premier point, sur la promotion de la santé et la prévention sanitaire il convient de prendre en compte les modifications réglementaires induites au service des familles. Dans ce cadre, nous devons intégrer des modifications qui concernent l'accompagnement des assistants maternels pour leur permettre de développer leurs compétences d'administration de médicaments, la prise en compte de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant par tous les services d'accueil de la petite enfance, collectifs ou individuels, l'augmentation des capacités d'accueil du jeune enfant à domicile ou en mode collectif, faciliter l'accès à l'information sur la disponibilité des modes d'accueil en utilisant le site monenfant.fr de la CAF.

Par ailleurs, la loi de protection de l'enfance du 7 février 2022, implique des modifications relatives à certains articles pour les centres de santé sexuelle et concernant la pratique de l'IVG médicamenteuse, ainsi qu'à la prévention sanitaire.

Sur la thématique de l'insertion, deux points qui impliquent des modifications : la récupération des indus de la Collectivité sur le RSA, qui, qui était auparavant effectué par la Collectivité, sera délégué par avenant à la convention de gestion du RSA conclu avec les CAF de Corse. Les aides individuelles extralégales allouées aux bénéficiaires du RSA et du PTI, le Pacte territorial pour l'insertion. Donc là, l'augmentation du montant de secours alloués au titre du RSA, passe de 140 à 150 € pour une personne isolée avec un enfant. L'impact budgétaire est évalué à 4 000€ par an pour la Collectivité.

Enfin, sur la protection de l'enfance, cela concerne la modification de l'article 67 et concerne le dispositif d'accueil bénévole et durable chez le tiers administratif. Donc, comme son nom l'indique, c'est un accueil qui n'est pas rémunéré pour la personne accueillante. Ce dispositif est étendu pour les jeunes majeurs de 18 à 21 ans et au-delà de 21 ans si le jeune est engagé dans un processus de formation, est en étude ou en démarche de l'universitaire.

Dans ce cadre, une indemnité d'entretien pour ces jeunes est servie par la Collectivité de Corse. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la Conseillère exécutive. Donc nous avons un rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux. Donc c'est Madame DENSARI qui va lire le rapport.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente.

Donc, ce rapport nous a été présenté par Madame la Conseillère exécutive. Muriel FANNI a soulevé l'importance de ce rapport et s'est félicitée de l'évolution du règlement des aides qui permettait de réajuster les dispositifs en fonction des besoins, comme annoncé lors de la précédente présentation en 2021.

Madame LE BOMIN s'est interrogée sur le process du règlement des indus RSA, à savoir qui statuait dans le cadre de l'effacement d'une dette.

Madame Bianca FAZI a indiqué qu'une commission avait la charge de ce dispositif à laquelle elle participait en tant que représentante des élus de la Collectivité de Corse, avec les services concernés. Cette instance collectait toutes les informations nécessaires fournis par la CAF qui, très souvent, était à l'origine de l'alerte.

La Commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ». Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, il y a un simple avis positif de la commission des finances. Donc la parole est à qui veut la prendre ? Donc, Mme CAMPANA pour « Fà populu ». Je vous en prie.

Mme Françoise CAMPANA

Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Conseillère exécutive, chers collègues, vous venez de nous présenter l'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales, après de nombreux étapes dans son élaboration qui a débuté en 2018, il y a tout juste un an, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité son premier règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Comme vous l'aviez précisé, ces dispositions ne sont pas figées dans le temps et ont donc vocation à évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur des besoins de la population et de la politique menée par la Collectivité de Corse, toujours en lien avec votre feuille de route.

Aujourd'hui, cela concerne la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, l'insertion et également la protection de l'enfance. Et, je me réjouis de cette extension du bénéfice d'un service d'accueil bénévole et durable chez le tiers administratif au-delà de 21 ans. Justement, comme je siège au Conseil de famille, on a pu voir cette évolution et c'est très bien, c'est un très bon point pour permettre aux bénéficiaires de terminer l'année scolaire, universitaire ou de formation en cours.

Notre groupe se félicite de cette avancée très importante.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, signora cunsigliera. Allora, ci sò d'altra dumanda di parolla ? Non en ligne, pas de demande de parole non plus. Donc je soumets à votre approbation ce rapport, à moins que Madame la Conseillère veuille à nouveau intervenir ? Non.

Très bien donc je soumets à votre approbation ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Les groupes « Un soffiu novu », « Fà Populu Inseme », « Core in fronte », « Avanzemu ».

Le rapport N° 080 est ADOPTE à l'unanimité. ²

Alors le rapport suivant :

* **Raportu n° 083 : Prumuzione di a salute per tutti inghilocu, un'ambizione purtada da a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 083 : Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse.**

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, ce rapport est effectivement un rapport que je porte devant vous sur la promotion de la santé, la vision que nous avons de la santé et surtout à venir pour les Corses et pour surtout pour nos enfants.

² Délibération N° 22/053 AC

Donc, il traduit la conviction et la détermination de la Collectivité à disposer de tous les instruments nécessaires pour démultiplier sa capacité à agir de manière décisive et positive sur la santé des Corses. Non seulement parce que les Corses sont inquiets de la dégradation du système de santé publique et qu'ils sont les premiers touchés par une continuité territoriale sanitaire pour le moins ténue, mais aussi parce que la santé est devenue un défi de civilisation qu'il est urgent de relever.

La pandémie COVID 2 a confirmé les lacunes du système de santé actuel, que les différents phénomènes sanitaires des 3 dernières décennies ont mis en évidence, vigilance sanitaire peu écoutée, développement d'épidémies, de pathologies procédant des modes de vie et des processus de socialisation, appropriation individuelle de sa santé peu démocratisée, moyens trop limités pour avancer.

Alors, avec ce rapport, nous souhaitons aujourd'hui avoir plus d'impact sur l'organisation de la santé. Nous voulons avoir plus d'impact sur la conception qui est faite de la santé.

Sur la conception de la santé, pourquoi nous voudrions avoir plus d'impact ? Parce que l'approche médico centrée, autrement dit la primauté sanitaire qui ne s'attache qu'à la guérison est une erreur et plus encore un très mauvais coup porté à l'avenir de nos enfants.

La conviction, c'est que la santé est un tout unique qui n'admet pas de partialisation, de hiérarchisation. Ce matin nous parlions des déchets, effectivement, il y a dans cette notion la conviction qui est celle de de l'Organisation mondiale de la santé au moyen du concept Wellness, c'est aussi celle de toutes les communautés scientifiques qui ont pour objet le développement de l'humain.

La santé, c'est donc certes, le médical qui répare et accompagne, mais c'est aussi l'épanouissement, les stimulations cognitives et affectives, l'alimentation, l'activité physique, la stabilité environnementale, sinon l'adaptation de l'environnement.

En somme, la santé, c'est avant tout ce qui écarte les déterminants individuels nocifs, autrement dit les causes nécessitant l'intervention du médical.

Lors des assises de la santé, nous avons déjà fait un point sur cette crise et ce qu'il fallait retirer et la nécessité d'un CHU. On s'aperçoit actuellement qu'il ne suffira pas à répondre à toutes nos problématiques. Alors, pour servir cette santé, la détermination c'est qu'il faut élargir le périmètre d'intervention publique au-delà du service de base qu'est la prévention sanitaire, c'est qu'il faut produire et mettre en œuvre une véritable stratégie de promotion de la santé dans toutes ses dimensions.

La santé revêt les mêmes caractères et les mêmes caractéristiques que l'éducation. C'est un investissement important pour l'avenir, mais c'est un investissement qui évitera à notre Collectivité de payer demain un lourd tribut pour panser les plaies.

Cette conception et détermination sur la santé, c'est ce qui anime l'Exécutif et je pense toute notre Assemblée. Elles sont confortées par la dernière édition, comme je vous l'ai dit, des assises de la santé que nous avons organisées il y a un mois à Aiacciu. Ainsi, nous travaillons à la décentralisation des compétences de santé, en concertation avec de nombreuses régions comme l'Occitanie, car les faits ont démontré que les territoires étaient force de propositions et plus encore acteurs et auteurs de solutions pertinentes au développement de la santé.

Surtout, avec ce rapport, nous voulons agir, nous n'attendons pas, par le retour à l'équité, par une offre de santé, de proximité et territorialisée, par un meilleur accès aux soins de premier recours au moyen de soutien à l'installation et à l'exercice mutualisé des professions médicales et selon un zonage plus adapté aux réalités du terrain, par l'accompagnement des étudiants en santé et la participation de la Collectivité à l'équipe de lutte contre les inégalités de santé, par le soutien et la mise en place des maisons de santé sur le territoire, par le déploiement et l'animation en Corse de la stratégie des 1000 premiers jours de l'enfant au moyen de partenariats contractuels qui ont été noués avec les partenaires publics et associatifs concernés, par l'augmentation du nombre de centres de dépistage en santé sexuelle, de CPEF et d'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire et notamment sur des lieux pertinents comme l'université, par la création récente du réseau de contraception et d'IVG, RIMANA, avec un groupement de sages-femmes dont l'objet est de démultiplier la prévention et le repérage des situations de fragilité prénatale et postnatale, par une action de prévention à destination de nos aînés, mais nous en avons longuement parlé lors du schéma de l'autonomie présenté fin 2021.

Donc depuis 2018, la Collectivité densifie le service de base de prévention et de promotion de la santé pour assurer à chacun où qu'il soit, le bénéfice de l'action de la Collectivité.

Ces étapes confortent les fondations d'un projet de santé partagée, elles permettent dorénavant d'agréments de nouvelles fonctions de promotion de la santé.

C'est cette nouvelle étape que je vais vous présenter plus en détail.

Pour commencer, trois axes ont été retenus, le développement des compétences psychosociales. Il est au cœur de toutes les stratégies nationales intéressants la santé, parce que l'aspect psychologique, celui du bien-être est un (...)

majeur de l'état de santé individuelle et de la capacité de l'individu à se projeter dans la société.

Le développement des compétences psychosociales, au-delà de faciliter l'épanouissement, est un puissant levier de réduction du risque sanitaire et de sortie des comportements addictifs ou socio pathologiques.

En effet, nous avons commencé un important travail de formation des personnels de la Collectivité de Corse et des établissements d'accueil du jeune enfant ou en intervenant dans l'accompagnement à la parentalité et de la perte d'autonomie. Nous entendons ainsi former 250 acteurs de santé sur les 5 prochaines années.

La mise en place d'une offre de service public plus attentionnée, plus adaptée, plus dense en faveur des populations le nécessitant, c'est-à-dire les publics les plus fragiles.

Cet effort s'articule d'abord par une étude plus fine de la vulnérabilité sur les territoires de Corse et fait suite à une première cartographie globale que la Collectivité a réalisée. Il se déploie par un accompagnement plus poussé des publics en situation de handicap et l'élaboration de solutions d'accès aux modes de garde d'enfants en situation de handicap.

Il se manifeste par une stratégie de rencontre proactive des publics, autrement dit un service public de la santé qui va vers les publics au moyen d'un camping-car santé sociale.

Sur ce point, c'est aussi un effort de désenclavement des populations de l'Intérieur, des populations isolées ou exclues. Un premier camping-car sera déployé en plaine orientale au cours du premier semestre 2023. Une étude doit organiser le lancement d'un même outil dans l'Alta Rocca, je l'espère très vite sur d'autres territoires.

Il se construit aussi par l'augmentation des modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour lutter contre les freins à l'emploi. Sur ce point, sont intégrés les aspects de sociabilisation et d'accès à la culture de ses enfants.

Et troisième point, ça sera la création de lieux de ressources adaptés à la conception de la santé. Il s'agit en l'occurrence d'établir des maisons des 1000 jours de l'enfant sur l'ensemble du territoire.

Ces lieux abritent une gamme élargie de services en faveur des parents et des futurs parents, permettent de construire un véritable accompagnement par les différents professionnels de l'enfance.

Ces lieux sont l'émulation de la parentalité au sens où ils donnent aux futurs parents tous les éléments matériels et immatériels nécessaires à l'appropriation de la parentalité. Ils sont également une fabrique de projets locaux de développement.

Une première expérimentation sera conduite sur la commune, d'Aiacciu, avant qu'un réseau de maison des 1000 jours soit déployé sur tous les territoires de Corse.

Ce rapport est donc une étape ambitieuse à valider. Une étape qui est la matérialisation du projet de santé, plus encore du projet de société qui nous rassemble et qui guide notre engagement public.

Nous devons aller au-delà des schémas préétablis, construire une proposition qui s'inscrit dans ce domaine, dans le projet d'autonomie.

Il s'agit bien évidemment de la compétence santé que la Constitution et la loi peuvent attribuer à la Collectivité de Corse et aux collectivités qui la réclament.

Nous avons entamé un travail de réflexion, de consultation et d'argumentation objective.

Autrement dit, il est question de méthode et de gouvernance, et cela afin de mieux répondre aux enjeux de société de notre territoire et aux besoins des Corses.

Nous aurons, je le souhaite, à en parler très vite au sein de cette Assemblée. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, signora cunsigliera. Alors, il y a un rapport de la commission santé. Si on veut bien communiquer le rapport à la conseillère en charge de sa lecture. Merci. Ce sera un conseiller qui est rapporteur, je vous en prie.

M. Jean-Marc BORRI

Merci Madame la Présidente.

Madame ANTONINI, s'est dit satisfaite de la mise en place du dispositif concernant l'expérimentation du bus au premier semestre 2023 en Plaine orientale. Ce modèle très intéressant, déjà mis en œuvre en Occitanie, permet de lutter contre les déserts médicaux. Il lui a semblé très judicieux que ce procédé soit dupliqué sur le territoire de l'Alta-Rocca, région passablement démunis malgré la maison de santé qui a été créée sur Levie.

Madame ANTONINI a souhaité revenir sur le concept Wellness, concept qui vise à mettre en lumière les relations entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes, à savoir faire le lien entre l'écologie, la médecine humaine et vétérinaire. Ce qui, selon elle, n'est pas en adéquation avec le présent rapport.

Cette réflexion ne remet pas en cause la nécessité de développer ce concept important qui incite à prendre en considération tous les facteurs d'émergence des maladies. L'enjeu de ce concept est d'encourager la collaboration effective des organismes de recherche qui œuvrent tant pour la santé humaine et vétérinaire et également sur l'environnement.

En réponse, et a contrario de l'analyse faite par Mme ANTONINI, Mme Bianca FAZI a souligné, qu'effectivement à l'origine ce concept était cantonné sur les zoonoses, sur la maladie animale mais qu'il était devenu un concept adopté par l'Organisation Mondiale de la Santé y compris par le Conseil Scientifique Français qui préconisent que la Santé doit être pensée dans son ensemble.

Son analyse s'oriente sur le fait que tout soit lié et, encore plus en Corse où l'environnement est très important. Le contexte environnemental est une priorité dans la prévention des pandémies, selon Mme FAZI, il sera judicieux d'être dans la prévention et de se prémunir de toutes ces données qui n'ont jamais été prises en compte auparavant.

Le paradigme ayant changé, les soignants n'avaient plus la capacité d'attendre que survienne la maladie pour la combattre. Les hôpitaux ne pouvant plus tout absorber. Mme FAZI a estimé qu'il était donc nécessaire d'axer sur la prévention et d'intégrer le concept One Health sur la première partie de ce rapport dédiée à la santé sans oublier la deuxième partie consacrée au médico-social.

Mme FAZI a rappelé la volonté de la Collectivité de s'emparer de la compétence Santé dont l'institution a démontré sa capacité de gestion lors de la crise sanitaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller. Donc il y a également un avis de la commission des finances que je suppose favorable. Très bien.

Alors, il y a aussi un amendement de « Un soffiu novu », je vous laisserai le présenter, sauf si vous demandez la parole tout de suite, voilà, vous le présenterez.

Donc maintenant, je donne la parole à qui veut la prendre. Madame COGNETTI, vous pouvez vous exprimer.

Mme Cathy COGNETTI

Merci, vraiment merci !

Alors, même si on avance sur une compétence, dont nous ne disposons pas, on est là dans une prospective au niveau de la santé et dans la continuité de la mise en œuvre, vous l'avez dit, des assises de la santé du 11 mars dernier.

Alors, en filigrane, on voit l'objectif de transfert des prérogatives de l'ARS. Le déplacement des polynésiens le 11 mars n'était donc pas anodin.

L'article 74, qui était pourtant présenté comme insuffisant pour parvenir à l'objectif, la dimension constitutionnelle étant hypothétique et indéfinie, je pense qu'il revient à court terme, de nous en tenir à une approche plus pragmatique et opérationnelle par rapport aux besoins liés aux soins des Corses sur l'ensemble du territoire, puisque chacun sait que dans le monde rural, c'est tout sauf une évidence.

Alors, dans une île à la démographie vieillissante, assumer les branches de l'autonomie et de l'assurance maladie est risqué.

Le rapport revient sur les 2 premières étapes, Le maillage territorial, vous l'avez dit, d'accès aux soins et la mise en réseau mais sans vraiment en dire plus sur les avancées.

Ce rapport constituerait la troisième étape avec le portage d'une vision ambitieuse de la santé.

Je reconnais quand même que vous avez fait pas mal d'avancées en ce domaine, en partenariat avec les collectivités locales, les associations, les institutions.

Les trois axes de développement que vous avez présenté, développement des compétences psychosociales, mise en place d'offres attentionnées à destination des publics fragiles et la création d'une maison demi-jour pour accompagner les jeunes parents, y sont déclinés.

Simplement concernant le volet financier, le coût annuel semble évalué à 1,4 millions. Le nombre d'agents recrutés n'est pas clairement établi non plus. Alors pour ce qui est des professions médicales, bien sûr, on ne peut pas recruter en interne, mais pour le reste, ne pourrait-on pas mobiliser les ressources existantes par changement d'affectation ? C'est une question que je vous pose.

Mais je trouve aussi étonnant dans un document qui se veut ambitieux et qui l'est dans certains domaines, qu'aucune évocation ne soit faite dans le rapport d'infrastructures nouvelles en matière d'ingénierie ou de pet-scan, comme ça avait été

évoqué au moment du plan régional de santé, avec la perspective de les financer, notamment le pet-scan, par des économies réalisées par le non déplacement des malades et accompagnant sur le continent pour faire ces examens.

La moyenne nationale d'équipements pour une unité est pour un peu moins de 400 000 habitants, c'est incontestablement l'équipement médical qui manque à la Corse, alors que même le cancer en est la première cause de mortalité dans l'île.

Le projet régional de santé avait fixé comme objectif opérationnel d'analyse, le besoin de la faisabilité de la plantation en Corse, d'une unité de pet-scan. En 2015, on a dénombré 2 000 examens pour la Corse, en 2025, ça sera une estimation de 8 000 examens pour les patients corses, autant de déplacements médicaux vers des unités de la région PACA principalement.

Dans ce rapport d'activité en 2019, la société française de médecine nucléaire a évalué le besoin pour 2020 de plus de 3 000 examens.

Vous avez tenu à inviter cette délégation ultramarine pour plancher sur les questions statutaires autour de la santé, même si comparaison n'est pas raison, et l'on parle d'île totalement différente. Sachez que pour la plupart des collectivités d'Outremer, certaines sont équipées d'un PET-Scan.

En termes de démographie, la Guadeloupe avec 50 000 habitants de plus que la Corse, dispose de cette unité depuis 2017. Une implantation en Corse permettrait d'épargner les malades insulaires de lourds, alors même qu'ils subissent des traitements particulièrement.

Une implantation en Corse permettrait d'épargner aux malades insulaires de lourds déplacements alors même qu'ils subissent des traitements particulièrement agressifs et fatigants. Sans compter les économies qui seront nécessairement réalisées par l'Assurance Maladie sur les remboursements de déplacements.

Se doter d'une infrastructure de cette importance a certes un coût. L'investissement est estimé à 3,3 millions d'euros pour un budget de fonctionnement annuel de 2 millions d'euros. L'examen nécessitant l'injection d'un produit radioactif dont la durée de vie est de 110 minutes, l'implantation en Corse d'un PET-Scan suppose l'installation concomitante d'un cyclotron en mesure de fabriquer sur place ce fluor à injecter, équipement dont le coût est lui aussi estimé à plusieurs millions d'euros.

Il ne s'agit pas d'agir seul bien sûr, mais je pense qu'à travers un article ajouté par voie d'amendement à la délibération pour formuler une demande officielle

d'implantation d'une unité en Corse. Ce serait de nature à placer ce rapport dans une vraie logique ambitieuse, à la hauteur du titre du rapport.

Bien sûr, l'implantation d'un PET-Scan est à rapprocher d'une série de questionnements liés à l'oncologie en général, et on se souvient tous de l'implication de notre collègue Catherine RIERA sous l'ancienne mandature à ce sujet :

- Quid de la date du déménagement de l'oncologie de Castelluccio vers le nouvel hôpital ? et à quel rythme pour les deux grandes activités : Chimiothérapie ? Radiothérapie ? Hospitalisation ?... transfert ensemble ? Séparément ? Nous n'avons aucune information et les familles s'en inquiètent...

Et après, vous l'avez dit, vous avez essayé de mettre en place des mesures pour le rural et l'élu du rural s'inquiète aussi, et nous avons trouvé des expérimentations qui sont en cours ailleurs pour développer un système de consultation radio mobile qui pourrait peut-être être aussi une solution pour le dépistage dans le rural, avec une surveillance médicale accrue.

La Corse ne pourrait-elle pas, Madame la Présidente, se positionner à titre expérimental dans ce domaine au-delà même de l'oncologie ? J'ai tout de même une interrogation concernant l'absence du plan régional de santé au travail, alors qu'il existe des structures travaillant en ce sens au quotidien. J'ai vu par hasard qu'il y avait eu 11 blessés au travail et 13 blessés graves en 2018. Pourquoi n'avons-nous pas de données sur la santé des travailleurs, comme tout, sur la santé des femmes au travail ?

Alors qu'en 2019, l'expérience de vie s'établissait à 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes, l'espérance de vie en bonne santé, elle, a été calculé et évaluée à 64,4 pour les hommes et 65,9 pour les femmes, témoignant des difficultés supplémentaires rencontrées par les femmes dans le monde du travail, puisque celles-ci vivent plus, leur santé se dégrade pareillement à celle des hommes. À méditer.

Alors, vous l'avez dit, les difficultés d'accès à des dispositifs de diagnostic tels qu'un test canne représente une perte de temps et donc, en matière d'oncologie, une perte de chance. Donc, il nous conviendrait peut être d'élaborer ensemble, la mise en place de ce PET-Scan.

Je vous lis l'amendement, Madame la Présidente, ou pas ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, si vous le voulez, je vous en prie.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Article 2 : affirme que la Corse doit être dotée d'une unité de Tomoscintigraphie par Emission de Positron, communément appelé PET-Scan, afin que les malades insulaires aient un accès de facilité à cette technologie qui participe au traitement et au suivi des patients atteints du cancer qui est la première cause de mortalité en Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Donc est-ce qu'un autre groupe veut s'exprimer ? M. BORRI pour « Fà populu ».

M. Jean-Marc BORRI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, ainsi que vos services, pour ce rapport très important concernant l'amélioration de notre approche de la santé en Corse.

En effet, ce que vous nous présentez aujourd'hui constitue un changement de perception de la médecine au travers d'une vision et d'une compréhension globale de celle-ci.

Prendre en compte les facteurs environnementaux, alimentaires, sociaux et addictifs qui en découlent parfois, particulièrement dans un territoire comme le nôtre, insulaire, avec un écosystème important, peut nous permettre d'anticiper sur l'état de bien-être et de santé physique et mentale des individus. Se doter de moyens d'action aussi diverses et nombreux dès le plus jeune âge doit être salué tout particulièrement, tout comme le fait de ne négliger aucun public et notamment celui du rural ainsi que les plus isolées et défavorisés. L'accent fort donné à la formation n'en est pas moins négligeable.

De même, il paraît tout à fait pertinent et essentiel de solliciter l'implication de toutes les institutions, communes, communautés de communes, associations, afin que l'efficacité de ce projet se ressente à tous les étages de la société que nous souhaitons et que nous voulons édifier.

Oghjè chì simu indù un tempu, ind'è u risultatu di una pulitica di a salute cundutta in Francia dapoi qualche dicine d'anni deficiente, declinente, si traduce per una moltiplicazione di disertu medici è a calata di i mezi materiali è di i prufeziunali di a salute diventa urgentissimu per u nostru paese ch'un si franca per disgrazia di su

fenomenu di penuria crescenda allora chî a demucrafia cresce dinò di manera impurantissima chî una avvicinata di a salute, cum'èlle hè prisintata in ssu raportu, preventiva sia messa in applicazione.

Per tutte isse raggione, à nomu di u gruppu « Fà populu insemi », tengu à ringrazià vi torna è felicitavvi, Signora Cunsigliera esecutiva, per ssu raportu inovatoriu è ambiziosu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

A parolla à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Merci Madame la Présidente.

Ce sera rapide ;

Malgré le dédain que j'ai ressenti ce matin dans un autre débat sur mon travail dans cette Assemblée, je me permets d'intervenir dans ce débat parce que je pense avoir certaines compétences, Madame la Présidente. Je tenais à le dire, ce n'est pas vous qui êtes en cause. Je tenais à le dire.

Les propositions sur la santé de ma consœur et amie Bianca FAZI sont en affichage très ambitieuse. Je les partage profondément, principalement le transfert total de la compétence santé. Mais malheureusement, elles ne sont pas sous-tendues par un engagement financier important.

En effet, je note 1,364 M€. Je compare, puisque vous en avez parlé, le plan de Carole DELGA, l'ami de notre Président du Conseil exécutif qui fait un plan sur 4 ans de 133 M€, ce qui fait 3,3 % de son budget annuel. Ce qui on, si on le ramène chez nous, ce serait un plan de 5 ans de 45 millions, donc 9 millions par an. On est loin de notre engagement.

Je vous site les axes du plan de Madame DELGA : 56 millions pour la reconstruction des équipements hospitaliers ; 30 millions pour les services d'urgence ; 15 millions pour la rénovation des internats ; 32 millions pour la construction de l'Institut de formation avec 1600 places d'infirmiers supplémentaires. Mais ce n'est pas le plus intéressant, le plus intéressant, c'est la création d'un GIP pour 1,2 M€ qui va embaucher 200 médecins et sages-femmes pour les installer dans les zones déficitaires.

Ça, c'est un vrai plan. Donc, inspirons-nous en et soyons plus modestes dans nos présentations. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci sò d'altri dumanda di parolla ? No. Passu a parolla à a Cunsigliera esecutiva.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Dans l'ordre, je réponds à Cathy. C'est bien PET-Scan bien sûr qu'on va l'intégrer et bien sûr qu'on va savoir pourquoi il n'est pas encore mis, parce que tout simplement l'État n'a pas terminé ses études. Mais ce n'est pas l'objet du rapport uniquement parce que sinon j'aurais développé et je répondrai à Pierre par la même occasion sur le CHU, etc. Ce n'est pas l'objet de ce rapport.

Ce rapport, c'est de vous montrer déjà ce qu'on veut faire sur la prévention, sur la promotion de la santé et surtout sur la prévention du médico-social en l'occurrence, puisque nous n'avons pas encore effectivement cette compétence.

Donc, pour en revenir au 1,4 million de budget, c'est toutes les actions mises en place pour la prévention, sur les 1000 jours, sur les colloques, sur les bus santé, les bus santé et social parce qu'il y a aussi ce contexte social. Ça a un coût. Vous parliez d'un bus qui transporterait, de la radiologie, très bien, mais les endroits où ça s'est développé, ça n'a pas trop marché parce qu'il faut des appareils, notamment sur la mammographie, puisque c'est de ça qu'on parle essentiellement, il faut que ce soit très pointu. Ça implique des normes très drastiques, parce que les radios, ça a des conséquences de rayonnement, etc. Donc ça fait des rayons et ça peut être induit sur la santé également.

Donc moi, le PET-Scan oui, mais on ne l'a pas mis parce que ce n'est pas qu'une opération.

Alors pour en revenir à vos questions sur le transfert de la Cancéro, ça sera fait fin 2023, 2024 parce que vous savez qu'il y avait un retard. Donc, l'hôpital d'Aiacciu a commencé à se construire sans qu'il y ait une volonté des personnels de Castelluccio de ne pas descendre sur le site de l'hôpital au premier chef. Ensuite, ils ont accepté de descendre. Donc, ça ne sera transférée que 2023, 2024, quand les travaux seront terminés. Il y aura également un service de soins de suite à la réadaptation (SSR) et peut être d'autres services que nous sommes en train de discuter.

Concernant la santé au travail, ça, malheureusement, ça relève de la médecine du travail. C'est quand même une entité qui est à part et c'est vrai qu'il y a certainement un manque. Là, c'est à l'État qu'il faut demander où ils en sont et ce qui se passe puisque vous aviez une question spécifique sur la santé des femmes et effectivement, il y a des rapports qui sortent où on montre qu'elles sont souvent plus exposées.

On va intégrer votre amendement. Mais c'est vrai que dans ce rapport que j'ai présenté, vous avez vu qu'il n'y a pas d'établissements chiffrés, etc., parce que ça a fait l'objet d'autres rapports et ça fera l'objet d'autres rapports, notamment parce que nous avons, et Pierre GHIONGA le sait, une discussion et nous allons mettre de l'argent sur le médico-social au même titre que l'Occitanie. Ça sera surtout sur nos EHPAD et nos EHPAD publics en premier chef parce qu'ils ont un lourd retard, historique et structurel. Pour ceux qui connaissent, je pense à l'EHPAD de Toga et également à celui d'Aiacciu. On mettra l'argent nécessaire. Mais ce n'est pas dans ce rapport. On l'avait présenté, il était lié notamment dans le schéma de l'autonomie que j'avais présenté fin 2021.

Je crois que j'ai répondu à vos questions Cathy, sinon on se verra.

Concernant l'Occitanie, Pierre, je suis d'accord avec vous. On avait invité l'Occitanie, le vice-président qui est par ailleurs directeur du Samu 31, qui effectivement met beaucoup d'argent. D'abord, c'est toute la région qui est riche, qui n'a pas les mêmes populations, je vous le concède, et qui surtout, dans son plan, va effectivement mettre de l'argent sur les hôpitaux. Mais si nous en avons la possibilité, moi je suis tout à fait d'accord. Il se trouve que là nous avons un établissement qui sort neuf sur Aiacciu. Donc, on n'a pas à en mettre d'où mon avis à le mettre sur le médico-social. Sur Bastia, normalement, nous devrions voir le jour d'un hôpital neuf également.

En revanche, là où ils mettent beaucoup d'argent, ce sont sur les centres de santé, c'est à dire qu'ils vont fonctionnariser des médecins. Donc, nous sommes en discussion et notamment avec les unions de médecins libéraux, à savoir s'ils sont d'accord ou pas, parce que les premières assises de la santé, nous avons fait venir un président de conseil général qui était le président de Saône-et-Loire, et à ce moment-là, les médecins libéraux avaient manifesté le CONTRE ces centres de santé parce qu'ils disaient que ce n'était plus du libéral, que c'était du fonctionnariat, etc.

Donc, moi je ne peux pas imposer un système et quelque chose qui ne convient pas à tout le monde. Donc, il faudra qu'on en discute et on en discute actuellement avec les unions de médecins libéraux parce que c'est un autre concept et ça nous reviendrait, nous, Collectivité, par contre, à augmenter notre budget.

Vous avez vu dans ce budget que j'ai présenté sur la promotion de la santé, il y a également des postes, et c'est vrai que j'ai oublié de répondre à Cathy, effectivement, il y a des postes spécialisés de médecins, puisque nous manquons de médecins sur le territoire. En ce moment, en fonctionne, vous le savez puisque vous étiez au conseil général, il y a les consultations de PMI, etc., nous avons aussi des médecins qui acceptent de venir en vacation, mais c'est difficile d'en recruter parce qu'il n'y en a plus. Il nous manque des infirmières, il nous manque des sages-femmes, il nous manque des puéricultrices. Donc tout ça pour vous expliquer le budget.

Et pour en revenir au budget de l'Occitanie, effectivement, ils ont un budget très ambitieux et ils ont des hôpitaux aussi à refaire puisqu'ils ont un maillage. Mais j'insiste sur les centres de santé parce que ça implique un gros budget pour la Collectivité puisque ces médecins fonctionnent en fait en 39 h, effectivement, sont à moins d'un quart d'heure, de tous les endroits, donc c'est très intéressant. Mais il en faut beaucoup pour pouvoir tourner puisqu'ils font 39 h et répondre, l'un à la suite de l'autre, aux demandes de la population.

Voilà, je crois avoir répondu à tout le monde.

Le CESEC a donné un avis favorable. Vous avez dû avoir l'avis du CESEC également. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, de l'avoir précisé.

Concernant l'amendement qui a été lu par Madame COGNETTI du groupe « Un soffiu novu », est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je rappelle que c'est l'amendement sur le PET-Scan. Non, pas de demandes d'intervention.

Je sou mets cet amendement au vote. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je sou mets le rapport ainsi amendé au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport N° 083 est ADOPTE à l'unanimité.³

M. Pierre GHIONGA

³ Délibération N° 22/054 AC

Présidente, je voudrais vous signaler que mon ami, Michel MEZZADRI, Maire de Venaco, vient de décéder.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je ne vous remercie pas pour cette triste nouvelle.

Nous sommes plusieurs à connaître Michel, bien sûr, la famille, moi en particulier aussi de manière indirecte. Donc, on est très peiné, bien évidemment pour lui, pour toute sa famille. Ça touche aussi un village et une micro région. On s'associe bien évidemment à la peine de toute la famille et du village. On aura très certainement, avec le Président de l'exécutif, l'occasion très rapidement, dans les heures qui viennent, de nous manifester auprès d'eux.

Donc le rapport suivant, Madame la Conseillère, et je crois que c'est votre dernier rapport.

* **Raportu un 084 : Prughjettu suciale di rinnovu di u Palazzu « Nostra Signora » in Aiacciu**

* **Rapport n° 084 : Projet social et de réhabilitation de l'établissement « Notre-Dame » à Aiacciu**

Mme Bianca FAZI

Merci Madame la Présidente.

Le projet social et de réhabilitation du Foyer de Notre-Dame est un projet phare de la Collectivité de Corse que je souhaite porter devant vous.

Il démontre son engagement à la fois par les moyens financiers mobilisés pour la réhabilitation du site, mais également pour le projet innovant et structurant que la Collectivité souhaite faire porter à cette structure, à savoir accueillir un centre maternel et un relais parental, relais parental qui à ce jour n'existe pas en Corse.

La vocation initiale de la structure est ainsi conservée mais renouvelée car d'une structure caritative privée à destination de nos aînés, elle sera dédiée désormais aux jeunes enfants et à leurs familles.

Le projet a été travaillé par les services, à la fois de la DGA Sociale mais également la Direction de la construction et de la réhabilitation des bâtiments de la Collectivité de Corse.

Ce lieu accueillera :

- Un centre maternel : foyer mère-enfant : Accueil et hébergement de femmes enceintes, mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique, 7 unités de vie pour un total de 600 m²
- Un relais parental : dispositif de prévention innovant pouvant accueillir ponctuellement à la journée en ou en hébergement des enfants 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 dont les familles traversent des difficultés momentanées ou périodiques (hospitalisations, conflits familiaux, chômage), ce relais parental disposera d'environ 400 m².

Ces deux lieux disposeront également de locaux pour une consultation, médicale, un psychologue, une éducatrice jeune enfant et un espace pour les visites médiatisées

- Le service prévention et actions collectives de la direction de la Protection de l'enfance de la CDC (Exercice de mesures éducatives de protection de l'enfance, de développement de la prévention, de soutien à la parentalité, lieux de visites médiatisées).

Il s'agit d'un projet ambitieux par les moyens qui lui sont dédiés à savoir 5,8 M€, qui permettront une réhabilitation des locaux et l'accueil du public dans des conditions sécurisées, et à la hauteur de la destination de la structure.

Ainsi, je propose d'affecter ce site au service public de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse. Une gestion associative de ce service par des structures expérimentées est envisagée.

Ces travaux sont prévus pour durer 4 ans entre 2022-2026.

Il s'inscrit à la fois dans la feuille de route 2018-2021, Prughjettu d'azione sociale, le schéma directeur de l'enfance et de la famille, et il décline de manière opérationnelle le contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État, en passant à une approche proactive de l'épanouissement de l'enfant, en l'occurrence celle dite des 1000 jours de l'enfant.

Les axes structurants de ce projet sont les suivants :

- Créer un lieu dédié à la famille et à l'enfance, et notamment pour réaliser des actions collectives de prévention, adapté aux enjeux et spécificités de la société corse ;
- Permettre une action en direction des jeunes enfants et diversifier les modes d'accompagnement à la parentalité ;
- Prévenir des situations de dégradation familiales en assurant un hébergement adapté à l'émulation parentale : en garantissant la protection des enfants

et en favorisant l'insertion économique des parents (en facilitant par les prestations de garde, les formations et l'accès à l'emploi).

Ce projet, vous l'aurez compris, est un choix politique fort de la Collectivité d'aller au-delà d'un service public de base et ainsi de proposer une véritable innovation sociale sur le territoire du Pumontu, qui rayonnera sur l'ensemble du bassin ajaccien en déployant un service innovant, et encore, inexistant.

A terme, une évaluation d'impact de la mise en place de cette expérimentation permettra à la Collectivité de Corse, je l'espère, d'envisager un essaimage de ce projet sur d'autres territoires, notamment sur le Cismonte.

Vous avez en annexe un échéancier et un planning prévisionnel. La direction des bâtiments, peut-être que ça sera moi, présentera le détail du projet à la rentrée, je pense parce qu'ils sont là en train d'élaborer leur rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

C'hè un raportu di a cummissione di l'educazione.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Mme Frédérique DENSARI a remercié la conseillère exécutive pour ce projet novateur pour la Corse, qui vient se joindre aux 10 programmes en cours sur le continent français.

De ce fait, elle a souligné que la Corse était précurseur en ce domaine et a souhaité que cet établissement puisse être dupliqué sur le territoire de la Haute Corse.

Selon elle, il fallait se réjouir de la mise en place de cet hébergement qui permettait de soutenir et de répondre de manière très précise aux besoins de ces jeunes mamans en difficultés.

Mme Vanina LE BOMIN a souligné que ce projet s'apparentait à un centre parental et qu'il existait déjà des structures accueillant des personnes en difficultés 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Elle a souhaité que lui soit précisé si cet hébergement bénéficierait de la même temporalité, si une mixité avec les services était prévue et concernant la gestion associative, elle s'est interrogée sur la consultation des associations susceptibles de répondre au projet.

Selon elle, il aurait été judicieux, qu'un plan détaillé avec photos du bâtiment, soit joint en annexe afin que les commissaires puissent avoir une vue d'ensemble et enfin Mme Le BOMIN s'est interrogée sur le coût de cette réhabilitation sachant que la rénovation de l'ancien était souvent plus onéreuse qu'une construction nouvelle.

Elle a souligné que ces questions ne remettaient pas en cause le principe du projet même, si celui-ci était très flou y compris, sur le délai d'un an entre la validation et le début des travaux, bien que ces engagements soient dans les tuyaux depuis quelques années.

En réponse à Mme le BOMIN, Mme Bianca FAZI a, dans un premier temps, expliqué que les contraintes administratives liées à la rétrocession du foyer, de la municipalité à la CdC étaient à l'origine des trois années de retard. Un acte notarié était encore en cours de signature.

Dans un deuxième temps, elle a souligné que certaines associations ont souhaité utiliser le foyer pour abriter les « Sans Domicile Fixe » et les personnes âgées en difficulté, ce qui n'était pas le vœu de la Collectivité qui préférait s'orienter et pallier les besoins dévolus à l'Action Sociale à l'Enfance.

Concernant les questions techniques et financières de ce rapport, Mme FAZI a indiqué que cette partie incombait à la Direction des Bâtiment qui pourrait éventuellement en faire un état précis à la Commission si besoin.

Pour une construction nouvelle, la CdC aurait dû prospecter en périphérie ajaccienne pour l'acquisition d'un terrain, ce qui n'était pas du tout sa volonté afin d'éviter à ce public précaire, un isolement géographique.

Le montant global de 5,8 millions était le prix de la rénovation. Ce choix avait été acté par la situation stratégique du Foyer Notre Dame qui permettrait aux mamans isolées d'avoir un accès facile à tout, nonobstant son parc arboré et sa chapelle.

Le regroupement de ces mamans pouvait être un atout, par opposition la mixité des publics qui ne leur était pas bénéfique.

De ce fait, Mme la Conseillère exécutive a estimé que ce bâtiment méritait cette rénovation et a invité les commissaires à s'y rendre afin de juger du bien-fondé de cette décision.

Conjointement à l'accueil des familles, le foyer abritera aussi les services de l'Aide Sociale à l'Enfance tels que les AEMO en milieu éducatif, ce qui engendrera l'accueil d'enfants à la journée et de parents ayant besoin de conseils sur la parentalité.

Ce bâtiment est édifié sur 2 étages, le rez-de-chaussée étant déjà occupé par l'ASE, le premier étage sera dédié aux familles et enfin la dernière partie sera consacrée à l'accueil 7 jours sur 7 24 h sur 24.

En conclusion, Mme FAZI a indiqué que le choix des associations n'était pas encore défini mais que certaines associations partenaires pourraient être intéressées.

Mme Vanina LE BOMIN s'est interrogé sur le rôle du futur centre parental, à savoir l'accueil des enfants dont les parents étaient défaillants même sur un temps court.

Mme Bianca FAZI a souligné que ce dispositif sera mis en œuvre ainsi que toutes les actions relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle a ajouté qu'une micro-crèche était prévue dans le projet.

Mme Muriel FAGNI a proposé aux commissaires qu'une visite du Foyer Notre Dame soit organisée dans les plus brefs délais.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI s'est félicitée de cette initiative et a souhaité qu'elle soit dupliquée dans le centre Corse, qui possédait des locaux pouvant abriter ces familles. Il lui a semblé très opportun d'inciter les communes à participer à ce type de projet.

Elle a souligné qu'en Balagne une demande de ce type, émanait de la communauté des communes. Selon elle, ce dispositif était très positif pour ces jeunes mamans et s'est accordée aux propos de Mme FAZI sur le fait que la mixité des publics défavorisés n'était vraiment pas adaptée à ces jeunes femmes.

En conclusion, Mme COGNETTI a sensibilisé Mme la Conseillère exécutive sur la nécessité de la territorialisation de ce projet.

Mme Bianca FAZI a estimé que la territorialisation serait *in fine* idéale, pour autant une étude devrait être faite afin de connaître le nombre de public concerné comme dans le centre Corse. Elle a souligné que le personnel ne pouvait pas être démultiplié ce qui était une difficulté supplémentaire.

Concernant la communauté de communes de Balagne le projet en cours n'était pas tout à fait le même et a profité de ce temps de paroles, pour annoncer la pose de la première pierre d'une nouvelle pouponnière à Bastia.

Elle a souligné que le temps serait l'atout majeur pour pallier les différentes problématiques liées aux besoins des services de la petite enfance.

Mme Véronique PIETRI a estimé que ce projet était intéressant sur deux niveaux.

Dans un premier temps ce foyer relevait du patrimoine de la ville et le réhabiliter permettait de joindre l'utile à l'histoire de ce lieu, qui était déjà destiné aux personnes défavorisées. Lui rendre son utilité sociale en faveur des enfants lui semblait très honorable. La chapelle était aussi un élément patrimonial qui plaidait en faveur de sa rénovation.

Pour autant, elle a souligné que ce rapport n'était pas abouti et manquait de détails techniques et financiers. Elle a souhaité que l'idée générale intègre une prise en charge globale de l'enfant afin d'avoir une vision d'ensemble « enfant et parent » nécessaire au bon développement de l'enfant.

Mme Bianca FAZI a précisé que le Foyer Notre Dame sera un centre d'accueil personnalisé avec en plus des services dédiés et dans l'action tels que des ateliers, des activités ludiques, culturelles et sportives qui seront effectuées dans le parc.

La chapelle sera préservée dans le patrimoine historique et conservée dans sa qualité première.

La Direction des Bâtiment présentera son rapport qui pourra apporter toutes les réponses aux interrogations soulevées ce jour.

La Conseillère exécutive a estimé que l'idée d'une visite était très judicieuse.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte », « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la Conseillère.

Il y a un avis également émis par la commission des finances et de la fiscalité.

M. Joseph SAVELLI

Donc, pareil, avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Madame LE BOMIN, Madame DENSARI.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci Madame la Présidente.

Je vais préciser un petit peu les propos que j'ai tenus en commission. Effectivement, un projet qui allie la rénovation du patrimoine, sa conservation et sa vocation sociale. Je dirais que c'est le projet parfait. Ce qui me gênait un petit peu dans la présentation du projet, c'était le manque d'éléments concrets. Vous avez apporté certaines réponses lors de votre présentation et je vous en remercie, notamment sur les surfaces dédiées aux 2 centres. Et aussi, vous avez explicitées un petit peu plus ce qu'était un centre maternel et un centre parental. Ce n'est pas seulement de l'accueil ou de l'encadrement ou du conseil, on est vraiment sûr de l'hébergement 7 jours sur 7, jour et nuit.

Ce qui m'a interrogé, c'est le montant, la somme que vous indiquez de 5,8 millions de rénovation rapportée à la surface, on est sûr à peu près 1000 m² si j'ai compris. Après, c'est à vous de me le préciser, parce que ce n'était pas dans le rapport. Donc si on est à 5800 € du m², on est quand même très haut au niveau du prix de rénovation. Il aurait été pour nous un peu plus judicieux, effectivement, de présenter le rapport de l'autre direction, ce n'est pas de votre ressort, mais au moins d'avoir les grands postes financiers concernant la rénovation. On l'aura à la rentrée d'après ce que ce que vous nous dites.

Concernant le projet en lui-même, on aurait aimé aussi avoir les besoins, s'ils ont été répertoriés par les, par les services sociaux en termes de nombre de places, est-ce que le nombre de places créées va répondre aux besoins et de quel bassin de population on parle, est-ce que ça sera suffisant pour la Corse du Sud ou pas ? Est-ce que vous avez déjà anticipé là-dessus ?

Ensuite, sur le fonctionnement au niveau des associations, je vous ai posé la question parce que ce type de fonctionnement nécessite un personnel très formé. On parle d'éducateurs, on parle de psychologues, on parle d'infirmières voire de puéricultrices, puisqu'on accueille souvent des enfants en bas âge. Est-ce que les

associations existent déjà sur Ajaccio ou est-ce que vous pensez faire un appel à projets dans le laps de temps qui semble assez long d'ailleurs, jusqu'à la réalisation du projet, parce qu'on ne peut pas, du jour au lendemain, dire « on va monter le projet » sans savoir si, vous l'avez dit vous-même, vous avez du mal à recruter dans le médico-social, est-ce qu'on aura les moyens de faire fonctionner ces deux centres ?

Enfin, ce que dit ce rapport de l'évolution de notre société, je crois que là aussi, il faut s'interroger parce que effectivement, un centre parental en Corse, ça n'existe pas, peut-être parce que notre société était telle qu'elle était, solidaire, que la cellule familiale voulait encore dire quelque chose et que l'évolution de la société fait qu'aujourd'hui, on va avoir besoin d'un centre, et tant mieux si on anticipe. Mais d'un autre côté, on ne peut pas se réjouir que les besoins de ce type existent.

Je voulais aussi revenir sur l'avis du CESEC qui est un avis favorable et qui demande à ce que soit mis à l'étude immédiatement le pendant en Haute-Corse. Je pense que vous deviez vous rendre sur Bastia. Le foyer Maria Stella qui est sur Bastia, qui accueille des jeunes mamans ou des jeunes femmes en difficulté, ou victimes de violence, est hébergé dans des locaux très vétustes et est souvent saturé. Donc est-ce que de ce côté-là aussi vous avez avancé sur les prospectives et les projets.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Madame DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, permettez-moi donc de vous remercier pour la présentation de ce rapport qui est un rapport important, qui s'inscrit dans la continuité de la feuille de route 2018/2021 portant projet d'actions sociales, un rapport que je qualifierais d'ambitieux pour notre Collectivité, pour la Corse, projet qui, je l'espère, pourra être décuplé dans le temps sur le territoire du Cismonte, ambitieux à plus d'un titre.

Premièrement, par la réhabilitation de ce patrimoine historique de la ville d'Ajaccio dans le choix de l'établissement Notre-Dame, structure déjà destinée aux personnes défavorisées. Un choix pertinent de par son emplacement en centre-ville et au plus près de la population, favorisant un accès facile.

Deuxièmement, par l'affectation de cet établissement au service public de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile de la Collectivité, permettant la création d'un centre maternel et d'un relais parental, projet dont l'objectif sera donc de répondre de façon plus adaptée aux besoins repérés quotidiennement. Un mode d'accueil permettant d'évaluer de façon plus fine les situations, mais un accompagnement plus soutenu des publics concernés, un accompagnement plus individualisé.

Dans ce rapport, il est également question de la création d'un relais parental, un concept d'accueil qui, je qualifierais d'innovant, sur notre territoire.

La création de ce type d'accueil permettrait ainsi de préserver les enfants dans une situation de crise à la maison, de permettre à des parents fragilisés par les événements de la vie de confier librement leurs enfants le temps d'un répit, le temps de rebondir.

Il s'agit là d'un dispositif de prévention qui peut être un ultime rempart contre la séparation que représenterait un placement, mais également une alternative à l'accueil des enfants lorsque celui-ci ne s'impose pas pour des raisons graves.

Le projet de la réhabilitation de l'établissement Notre-Dame, s'il est approuvé par notre Assemblée, est une véritable béquille, une bouée de secours, j'ai envie de vous dire, pour les parents qui connaissent des difficultés.

Donc, vous l'aurez bien compris, Madame la Conseillère, le groupe « Fà populu in seme » votera en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Madame FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, chers collègues, je vais revenir un peu sur le volet patrimoine.

Le foyer Notre-Dame, c'est le témoin de notre histoire et particulièrement pour les Ajacciens et l'Ajaccienne que je suis, et comme l'a évoqué également notre collègue Véronique PIETRI en commission.

La symbolique de ce lieu est forte. Pourquoi ? Parce que notre ville est placée sous la protection de la vierge et le foyer s'appelle Notre-Dame. Il a été administré pendant des années par la congrégation de Notre-Dame de la Merci, c'était des sœurs au service des plus âgés, des plus pauvres. Elles ont quitté ce lieu avec beaucoup de tristesse en juin 2010.

C'est un endroit qui malgré tout, est peu connu des Ajaccien puisqu'il est coincé entre les archives départementales et l'entrée de la ville. Il est caché aussi par un joli jardin aux allures de Toscane.

La porte de ce foyer était toujours ouverte. Ainsi, pour beaucoup d'habitants du quartier, c'était un lieu agréable et bienveillant et beaucoup y venaient pour trouver un peu de sérénité.

Je sais aussi, Madame la Conseillère exécutive, que ce projet vous tenait à cœur, nous avons échangé plusieurs fois à ce sujet. Aujourd'hui, en présentant ce rapport avec l'affectation de cet établissement au service public de l'aide sociale à l'enfance de la Collectivité de Corse, et je pense avoir compris aussi qu'il allait être au service de tout le territoire, - là, c'est pour répondre à Vanina le BOMIN, mais vous le préciserez tout à l'heure - et tout cela en préservant et en restaurant ce bel édifice et aussi en gardant sa chapelle.

Alors, nous ne pouvons que vous remercier, ainsi que le Conseil exécutif et son Président, mais aussi tous les acteurs associés qui ont œuvré et qui vont permettre la réalisation de ce beau projet qui va garder sa vocation première : l'aide, le soutien pour les publics les plus en difficulté et aussi, comme je l'ai précisé, comme vous nous avez indiqué que vous nous présenterez les avancées des travaux en septembre, avant septembre, nous irons faire une visite avec les membres de la commission sur le lieu.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement 2 mots sur ce projet.

D'abord, pour vous féliciter parce qu'effectivement, je crois que c'est une nécessité pour les familles et les enfants en difficulté. Je crois que le choix de ce site également est une bonne idée le foyer de Notre-Dame, comme ça vient d'être expliqué, est un très beau bâtiment en plein cœur d'un quartier important pour la ville d'Ajaccio, tant le projet que le lieu me semblent être une nécessité. Et je crois que ce type de foyer aurait été très utile durant la période de confinement, puisqu'on sait qu'il y a eu beaucoup de familles en difficulté et d'enfants en difficulté pendant ce moment-là. Donc, trouver un lieu refuge en plein cœur d'Ajaccio aurait été, je pense, utile.

Simplement un petit bémol, je pense qu'il était temps aussi de trouver une utilité, en tout cas, la vocation de ce de ce bâtiment puisque vous êtes propriétaire de ce Foyer Notre-Dame depuis 2017.

En 2019, nous vous avons posé une question sur le devenir de ce bâtiment. Vous aviez déjà cette idée de foyer familial. On voit aujourd'hui en 2022, un projet qui émerge, mais qui est encore au stade de projet.

Donc 5 ans pour trouver la vocation d'un bâtiment, ça me semble long. J'espère en tout cas que pour la concrétisation, parce que dans le rapport qui nous a été proposé, on a un chiffrage un petit peu large du projet, mais on n'a pas encore les plans, les études, enfin, en tout cas je ne les ai pas vus dans le dossier qui nous a été proposé. On n'a pas les aménagements qui seront précisés, je pense par la suite.

Donc, j'espère qu'on n'attendra pas encore 5 ans pour avoir la concrétisation de ce projet qui, comme je le disais en début, me semble essentiel.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Il y a une demande de parole en en ligne. Anne-Laure SANTUCCI.

Ùn si senti micca. Alors je crois qu'on a eu ce petit problème hier. Anne-Laure, appelle-moi, s'il te plaît. Merci.

Tu es sur haut-parleur, tu peux y aller.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Salute à tutti. À ringrazià vi, Signora Presidenti.

Ghjustu una parolla nantu, micca u fondu, ma a forma.

Aghju vistu a traduzione de Notre-Dame chì hè scrittu A nostra Signora. Mi dumandu s'ellu hè veramente què a traduzione ò s'ellu ci vole mette A mavole, ùn socu micca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est important aussi de bien nommer les lieux, ça n'enlève rien à la qualité évidemment de de votre rapport et à la qualité du projet. Et comme on est effectivement dans le lancement du projet lui-même, s'il est adopté aujourd'hui, on sera toujours à temps de le vérifier.

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, ùn ci n'hè micca. Madame la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Dans l'ordre. Je remercie Madame DENSARI et Muriel puisque elles nous ont fait des éloges.

Pour répondre à Vanina LE BOMIN, effectivement, c'est plus de 1000 m², 1000 m², c'est consacré au centre maternel et au relais parental. Ensuite, il y a 400 m² pour mettre les services et il faut rénover tout le bâtiment, avec un parc qui est important. Oui, vous n'avez pas les métrés et ça me permet de répondre également à Valérie BOZZI, puisque je vous l'ai dit, les bâtiments ont chiffré, il y a un expert qui est venu, qui a donc chiffré l'ensemble du projet, mais le détail viendra donc en septembre. On tenait à vous le présenter, parce que c'est important. Effectivement, il serait bien d'en avoir un sur Bastia.

Pour vous répondre concrètement, l'accueil des enfants sur le relais parental, ça peut aller jusqu'à 20 enfants. Sur le centre maternel puisque il y a 7 unités, on peut accueillir 14 enfants et mamans, puisque là c'est plus un foyer mère-enfant. On espère avoir moins de besoins, comme vous l'avez dit.

La volonté actuelle sur la politique de l'aide sociale à l'enfance, je pense que la politique est en train de changer. On se rend compte qu'on a moins de familles d'accueil, on se rend compte que les lieux de vie, ça correspond pas toujours à ce qu'on voudrait, on se rend compte que les foyers non plus. Donc, on voudrait maintenant aller plus sur la prévention, c'était l'objet de mon précédent rapport, de manière à, comme on fait un peu pour les personnes âgées, si je peux comparer, pouvoir garder des enfants à domicile avec quelqu'un qui passerait quotidiennement et qu'ils restent dans le foyer

familial avec un accompagnement au plus près. Ça peut être un très beau projet. Pour des situations très dégradées, malheureusement, il faudra toujours aller, sûrement sur des placements. Mais on espère en tout cas par la prévention, diminuer le nombre d'enfants placés.

Donc pour en venir à Bastia, avant-hier j'ai visité ici, ça sera la deuxième semaine de mai, on est en visite sur les foyers. Et oui, il faudra en construire un en espérant quand même qu'on arrive à agir sur la prévention, comme je vous l'ai dit et avoir moins de soucis.

Pour le reste, combien d'enfants placés, pour le moment sur la Corse, il y a 300 enfants placés, 300 en AMO et ensuite, en milieu éducatif il y en a plus. Nous avons quand même beaucoup d'enfants. C'est compliqué, mais j'ai envie de vous dire, il y a des endroits où c'est encore plus dégradé, malheureusement. C'est pour ça que je crois qu'il faut vraiment aller avant. C'est l'importance de cette contractualisation sur les 1000 premiers jours de la vie, si on veut vraiment changer nos politiques publiques, il faut y aller, il faut mettre de l'argent aussi, il faut mettre du personnel parce que c'est important et que ça sera un moindre coût pour la société et sur le long terme, ça portera ses fruits.

Pour répondre à Madame BOZZI, 2017 oui, mais ce n'est pas vrai. Nous ne l'avons pas eu en 2017 puisque nous avons, nous, le rez-de-chaussée et la mairie avait le premier étage. Je peux vous dire qu'actuellement, tout n'est pas encore signé. Donc, nous avons des accords de principe, nous avons vu avec le juridique pour pouvoir justement commencer les travaux. Il y a encore un acte chez le notaire qui n'est pas signé. Vous le savez puisque c'est passé dans certaines Interco récemment. Je préfère vous le préciser. C'est pour ça qu'on ne pouvait pas sortir un projet sans être sûr d'avoir tout le bâtiment, pour nous, ça n'avait pas de sens et c'est bien que la mairie nous ait rétrocédé, et je les en remercie, le premier étage parce que du coup, ça fait un très beau projet.

Et c'est vrai que moi, je trouve que ce bâtiment est magnifique, l'endroit est très beau, un petit peu caché et je suis d'accord avec la présidente de la commission, il faut aller le visiter.

Donc, j'espère, moi aussi, j'espère le voir, ce projet, sortir et que les travaux iront plus vite. Alors ils ont dit 4 ans parce qu'en fait, il faut que ça passe devant le Conseil exécutif. Il faut ensuite que l'on puisse lancer les travaux et ils ont estimé, je pense que les travaux, j'ai discuté avec les bâtiments, prendront véritablement 2 ans. Mais bon, je crois qu'ils ont vraiment tablé sur une très grande période. J'espère, comme vous, que ça sera plus rapide que ça.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Je vais soumettre au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 084 est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Je crois que vous avez terminé, Madame la Conseillère. Félicitations. Tous vos rapports ont été adoptés à l'unanimité. Merci.

Nous allons maintenant passer au rapport de l'ADEC.

Nous reviendrons sur les rapports n° 78 et le n° 79 ensuite.

Je vais passer la parole au Président de l'ADEC pour le rapport n° 81.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* **Raportu n° 081 : Mudificazione di i statuti di l'Agencia di Sviluppo Economicu di a Corsica**

* **Rapport n° 081 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse**

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames, Messieurs les conseillers territoriaux, je suis devant vous pour vous présenter trois rapports : deux ont trait à des ajustements administratifs ; un me semble plus important puisque il va mettre en mouvement plus de 20 millions d'euros de fonds.

Le premier rapport concerne la modification des statuts de l'Agence de développement économique de la Corse.

En octobre passé, votre Assemblée a modifié les statuts de la de l'ADEC. Vous vous souvenez que l'objectif poursuivi était celui de l'harmonisation entre les

⁴ Délibération N° 22/055 AC

agences et offices, en confiant notamment le rôle d'ordonnateur au directeur de l'Agence dans un souci de bonne gestion. En effet, le directeur est un agent public et le Président a un rôle bien entendu, beaucoup plus politique. Il était important de séparer ces deux rôles.

Donc, dans le rapport qui vous avait été présenté en octobre, avait été omis deux points. Le premier point, c'était de pouvoir faire en sorte que le directeur puisse notamment procéder aux acquisitions, aliénations et déterminer l'emploi des fonds disponibles, puisque c'est lui l'ordonnateur.

Le 2^{ème} point, c'était que le directeur puisse décider des prises de cession de bail, de biens immobiliers lorsque la durée du bail n'est pas supérieure à 3 ans. Au-delà, c'est le conseil d'administration qui se prononce. Et puis enfin, le 3^{ème} point, c'était de lancer, conclure, signer et faire exécuter les marchés publics de l'Agence dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Donc, ces 3 attributions qui, auparavant, étaient celles du président, basculent désormais dans le champ de la direction.

Voilà ce qu'il en est du premier rapport, Madame la Présidente.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un avis de la commission.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Madame la Présidente. La Commission n'a émis aucune observation. Avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in fronte ».

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Personne. Très bien.

Donc, je soumets ces propositions de modification des statuts de l'Agence de développement économique de la Corse au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport N ° 081 est ADOPTE.⁵

⁵ Délibération N° 22/056 AC

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Merci. Nous passons, Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ADEC, au rapport suivant.

*** Raportu n° 092 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di mudificà per via di un aghjustu a delegazione di crediti europei in suvvenzione glubale à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Prugramma operaziunale FEDER-FSE 2014-2020**

*** Rapport n° 092 : Autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de Corse de modifier par voie d'avenant la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020**

M. Alex VINCIGUERRA

Le rapport suivant concerne l'autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de modifier par voie d'avenant, la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de développement économique de la Corse, pour la mise en œuvre des instruments financiers du programme opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Vous savez que les procédures de gestion de fonds européens sont particulièrement complexes. En 2016, la dette était mandatée pour gérer le dispositif d'ingénierie financière. L'ADEC a pu ainsi sélectionner par marché public des gestionnaires d'instruments financiers, un accord-cadre important. C'est un travail remarquable puisque c'est la première fois qu'on fait ça. Un accord-cadre important a été signé et plusieurs lots d'avance remboursable, de garantie de fonds d'amorçage ont été ainsi attribués à 4 opérateurs différents pour un montant global de 24,5 millions.

Depuis, la crise est passée par là et l'Europe a décidé de mettre en mouvement une extension du FEDER qui s'appelle REACT-EU, REACT-EU particulièrement important pour nous, puisque le montant s'élève à 33 millions d'euros supplémentaires. Ces 33 millions d'euros, je voudrais que notre Assemblée se souvienne que c'est Madame la Présidente à l'époque, qui les avait négociés et de haute lutte puisque elle avait obtenu une rallonge supplémentaire de 6 millions d'euros sur ce programme.

REACT-EU, c'est une extension du FEDER-FSE actuel, des programmes actuels, qui nous permet de créer un autre axe du FEDER, c'est l'axe 10, doté donc de

33 millions d'euros, autour d'un objectif thématique particulier qui consiste à favoriser la réparation de la crise et à préparer une relance verte et résiliente de notre économie.

Votre Assemblée, avait délibéré les 25 et 26 mars 2021 lors de de la présentation des politiques en matière d'affaires européennes de coopération internationale, votre Assemblée avait donc délibéré sur le fait que ce programme REACT-EU, qui finalement a été assez fléché, se trouvait autour de quelques points majeurs, l'accélération de la transition énergétique, la consolidation de la relance du tourisme, la réduction de la fracture numérique, l'augmentation et le renforcement de la compétitivité des entreprises et aussi un point qui était davantage médico-social, puisqu'on allait sur la possibilité de pouvoir renforcer des structures d'hébergement sur les publics fragiles.

Pour pouvoir mettre en œuvre REACT-EU dans le cadre du FEDER actuel, il est indispensable qu'on apporte des modifications par avenant à la convention dite « convention de subvention globale » entre la Collectivité qui est autorité de gestion et l'ADEC qui est organisme intermédiaire gestionnaire.

Je vous rappelle qu'en 2018, cette convention a été signée, mais elle ne portait que sur les opérations d'ingénierie financière décidées lors du programme FEDER initial.

Donc, aujourd'hui, il s'agit d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer par avenant une extension à cette convention initiale qui permette d'intégrer l'enveloppe REACT-EU à hauteur de 10 millions d'euros et aussi qui permette à l'actualisation de la cosignature de cette convention, puisque le cosignataire ne sera plus le Président de l'ADEC, mais le directeur de l'ADEC qui sera chargé en tant qu'ordonnateur, de mettre en mouvement ces conventions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC.

Il y a un avis de la CDENATE et un rapport de la commission des finances ;

Avis de la CDENATE ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci ? Madame la Présidente. Avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente, il n'y a pas de rapport sur ce dossier. Il y a un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Maintenant, je donne la parole à qui veut la prendre.

Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur ces programmes REACT-EU qui sont des programmes exceptionnels avec des lignes de financements potentiels à 100% sur 25 millions d'euros extensibles à 33.

Moi, j'aurais aimé avoir la liste des opérations fléchées et retenues par le Conseil exécutif, savoir qu'est-ce qui a été priorisé parce que là, on voit 10 maintenant, on va en voir 8 tout à l'heure. Qu'est-ce qui a été retenu et est-ce que la maquette est validée ? Parce que j'ai regardé ce qu'ont fait les autres régions, un programme REACT-EU, il n'est pas unilatéral, il sous-entend que les opérations proposées soient validées et qu'elles rentrent dans une contractualisation sur une liste d'opérations. On ne purge pas dedans à la volée. Là, c'est ce qu'on est en train de faire.

Donc moi, celui-ci, ça limite, c'est une bonne chose parce que c'est des fonds propres de la CDC, c'est une opération de malversation financière honnête, mais je voudrais avoir la quadrature du cercle, qu'est-ce qu'on a retenu, qu'est-ce qu'on a priorisé, est-ce qu'il y a eu des appels à projets ? Toutes les autres régions sur les REACT-EU ont fait des appels à projets pour les autres collectivités, pour des partenaires, pour prioriser. Vous connaissez bien les 4 volets qui sont retenues sur le FEDER sur le FSE. C'était censé être pour de l'amélioration dans le rural, pour l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration énergétique, l'amélioration sur beaucoup d'éléments qui ont trait au quotidien. Là, on est quand même sur des mesures globales.

Alors l'ingénierie financière a été retenue dans beaucoup d'opérations, mais pas des montants aussi importants que ce que l'on met aujourd'hui, parce que sur les opérations telles qu'elles avaient été proposées par l'ADEC, sur les 2 opérations qu'elle envisage de faire, le REACT-EU va être mobilisé à 75 % sur de la capitalisation en ingénierie financière, que ce soit les fonds de concours ou autres, et le reste ça va peut-être être ce qui va être voté tout à l'heure, l'achat ou la préemption sur des possibilités en fibres optiques. Ça veut dire qu'on a rien fait d'autre et qu'on n'est pas du tout dans le programme que vous avez voté avant que nous n'arrivions, « Core in fronte », et qui avait l'ambition de cibler les choses plus fondamentales.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ya-il d'autres interventions ? Non. Monsieur le Président.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors c'est vrai que c'est une remarque essentielle, Monsieur le conseiller, mais on est confrontés à deux soucis : le premier souci, je le redis, c'est la complexité de la mobilisation des fonds européens. Je ne donnerai qu'un exemple sur l'ensemble des possibilités qu'on aurait de pouvoir renforcer le pan « économie sociale et solidaire » à travers ces fonds et c'est un axe du fonds REACT-EU. C'est ce qu'on retrouve dans pas mal de régions, entre 4 et 5 %, j'ai fait le benchmark, 4 et 5 % des fonds REACT-EU sont consacrés à cet aspect-là des choses.

Les opérateurs pressentis, eux-mêmes, ne veulent pas venir sur les fonds européens parce qu'ils se retrouvent, c'est souvent des très petites structures, et ils se retrouvent dans une incapacité technique de pouvoir mobiliser les fonds.

Je prends un exemple : si on avait consacré 5 % au social, c'est à peu près ce qui est fait, puisque je vous rappelle aussi que l'État a préempté sur les fonds REACT-EU, 616 millions d'euros sur le social. Ils ont renforcé le pôle Emploi, l'APEC, etc., c'est-à-dire que tout ce qui est aujourd'hui porté par Pôle emploi, c'est financé par REACT-EU.

Mais à notre niveau, si on avait retenu 5 %, ce qui est le quantum des régions, on se serait retrouvés avec 1,5 million, à attribuer, même à attribuer par appel d'offres, à des associations qui étaient dans l'incapacité de pouvoir mobiliser ces fonds. Donc, on a préféré agir en répartissant REACT-EU conformément à la délibération du moins mars 2021 en disant « on va répartir REACT-EU sur tout ce qui est réduction de la fracture numérique et il y aura un dossier sur le câble tout à l'heure ; transition énergétique, il y a des dossiers qui sont en cours, notamment sur l'aménagement de l'éclairage public ; relance du tourisme conformément à notre plan de relance et des

dossiers arriveront bientôt devant vous concernant ce plan-là. Et puis compétitivité des entreprises.

Alors, c'est vrai que compétitivité des entreprises, on a essayé de renforcer cet aspect-là des choses, vous verrez pourquoi après, lorsque je décrirai les fonds, mais l'avantage, que vous avez bien compris, c'est que quand on utilise un instrument financier, cet instrument financier financé par des fonds FEDER, lorsque les entreprises nous les remboursent, ça devient des fonds CdC, et ça, c'est un avantage certain.

Donc sur la maquette, on a 10 M€ sur les instruments financiers ; 8,5 M€ sur le câble ; 5 M€ transition énergétique, 5 M€ sur le tourisme et le reste, donc un peu moins de 4 M€, sur la mobilité douce qui étaient des sujets prêts. Parce qu'il y a une autre contrainte dans REACT-EU, c'est qu'on arrive en fin de programme et que tout ça doit être payé avant fin 2023. Pas seulement engagé, payé.

Donc, on a essayé de mettre dans cette seringue, il nous reste 18 mois pour réaliser ces opérations, réaliser et payer ces opérations, on a essayé de mettre les dossiers qui étaient les plus mûrs et qui étaient compatibles avec la philosophie REACT-EU de relance et la réglementation européenne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien ! Merci, Monsieur le Conseiller. Effectivement, la date butoir, vous l'avez rappelé, d'exécution de dépenses, c'est le mois de décembre 2023. Donc il faut aller vite en la matière.

Pas d'autres questions ?

Donc, je vais soumettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Le groupe « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 092 est ADOPTE à l'unanimité.⁶

⁶ Délibération N° 22/057 AC

Nous passons au rapport n°82.

*** Raportu n° 082 : Permessu datu à l'ADEC pè mette in ballu una prucedura di cunsultazione publica pè a selezzione d'operatori incaricati di gestisce strumenti finanziariii**

*** Rapport n° 082 :** Autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer des instruments financiers

M. Alexandre VINCIGUERRA

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport porte sur l'autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique, afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer les instruments financiers.

Alors, quand même quelques éléments de contexte.

Hier a paru une note INSEE, très optimiste à mon sens. Cette note indiquait que la reprise économique se confirme et effectivement, on a quelques bonnes nouvelles.

Première bonne nouvelle, c'est que les offres d'emploi sont importantes et que parallèlement à cela, le chômage au cours du 1^{er} trimestre de cette année diminue de plus de 6,3 % d'un trimestre à l'autre et diminue de 3,6 % par rapport au 4^{ème} trimestre de l'année 2019, qui est généralement le trimestre de référence d'avant crise. Donc l'emploi repart.

Deuxième bonne nouvelle, c'est que l'activité au 4^{ème} trimestre 2020 rebondit après crise de 2,8 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Donc, emploi, activité.

La création d'entreprises elle-même, même si elle présente une légère diminution de dynamique par rapport à ce qui se passe sur le continent, mais la création d'entreprises est assez dynamique puisqu'elle augmente elle de 7 % par rapport à la situation d'avant crise.

Et puis, cerise sur le gâteau, les défaillances au cours de l'année 2021 ont été très faibles : 144, c'est-à-dire - 40 % par rapport à la situation d'avant crise. Donc voyez, une situation idyllique.

Et c'est plutôt bien, parce que je pourrais dire, avec l'ensemble des éléments qu'on a mis en œuvre, on a contribué à cette situation. Je ne le dirai pas, pourquoi ? Parce que je crois qu'il faut se rappeler de deux choses essentielles.

La première, les PGE.

Les prêts garantis par l'État ont touché 6 639 entreprises pour 1,28 milliard. Je vous rappelle que l'intensité de recours aux PGE, en Corse, c'est le double de la moyenne française, le double. Et pour une île dont l'économie est constituée de TPE, c'est un risque majeur.

Et là aussi, et c'est un mirage de la communication et du quoi qu'il en coûte, je me suis laissé aller à un petit calcul.

Le PGE en Corse, vous savez à qui il rapporte le plus ? À l'État !

1 milliard de PGE, c'est 25 M€ de commissions sur les garanties d'État encaissés par les services de l'État, dont ¼ flat, c'est-à-dire que l'État en 2021 a encaissé près de 7 M€.

Alors, tout ça, ça porte un risque.

Bien sûr, un risque de défaillance que l'on commence à entrevoir, puisque ces PGE ont été reportés, les échéances de ces PGE ont été reportées en avril et en mai. Bien sûr, après les élections. Donc, on commence à voir ce risque de défaillance. Lorsque j'en parle avec les banquiers de la place, ils me disent, on a un pic de risques qui sera dans l'été.

Et puis, le risque de défaillance, il est accru aussi parce que, sur ce milliard de PGE, il faut y rajouter 300 M€ d'URSSAF qui n'ont pas été recouvrées, et l'URSSAF n'a pas encore fait d'assignation, mais nous indique qu'ils vont commencer à les faire.

Ça, c'est le premier risque important.

Le deuxième risque, mais c'est ce qui est lié à ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire que les entreprises, si elles remboursent les PGE, elles n'ont plus de capacité d'investissement, plus de capacité de création d'activité, plus de capacité de création d'emplois. Et donc la compétitivité des entreprises corses dont on voit qu'elles ont eu recours deux fois plus aux PGE que l'ensemble des entreprises nationales, la compétitivité des entreprises corses risque d'être menacée.

Enfin, troisième élément et non des moindres.

C'est qu'aujourd'hui, on est dans une période d'inflation forte, 4,6 %, au mois de mars et que très certainement, les taux vont augmenter. Et donc le coût du risque perçu par les banques va être différent. Et ça aussi, ça va limiter notre compétitivité.

Alors, nous, on a un métier difficile et ce que je vous propose, c'est un choix qui n'est jamais simple, qui est celui de l'équilibre entre la redistribution, c'est-à-dire comment consolider ces entreprises qui vont être en difficulté, et la pré-distribution, c'est-à-dire comment investir pour créer de l'activité.

Donc aujourd'hui, je viens vers vous pour vous présenter deux nouveaux instruments financiers, dont on avait parlé déjà au mois de novembre.

Le premier, c'est un instrument financier qui aura un volume de 20 M€.

Son objectif, ça sera de pouvoir réaménager, consolider et renforcer les besoins en fonds de roulement. Il s'adressera aux entreprises de moins de 250 salariés, qui ont un chiffre d'affaires de moins de 50 M€. Donc, vous voyez, on est sur un panel assez large.

Il vient compléter le premier fonds qui avait été mis en œuvre en 2019, suite aux assises PINVILLE, qui était de 10 M€. Donc là, c'est un fonds de 10 M€ encore qui est financé par REACT-EU, dont l'objectif est de consolider et réaménager les dettes pour permettre aux entreprises de surmonter les crises.

Deuxième fonds, c'est le fonds relance, 20 M€, avec 8 M€ de FEDER qui est le FEDER actuel et 12 M€ qui seraient apportés dans ce fonds par un opérateur privé.

Donc, ces deux fonds, que ce soit le fonds de soutien ou le fonds de relance, ce sont des fonds qui seront attribués après appels d'offres à des opérateurs qui se manifesteront pour les gérer. L'opérateur privé apporte, vous le voyez sur le fonds de relance, plus qu'on apporte nous-mêmes.

L'idée, c'est de faire des prêts allant jusqu'à 400 000 €, avec un an de différé à taux 0.

Donc, ces deux fonds seront importants puisque pour être mobilisés, il faut qu'ils appellent un cofinancement bancaire.

Donc, on met 8 M€, 12 M€ qui sont portés par l'opérateur, ça fait 20 M€ sur le fonds de relance, 10 M€ sur le fonds de soutien, ça fait 30 M€ et généralement, on espère un cofinancement bancaire équivalent, ça va faire encore 30 M€.

Donc avec 18 M€ de FEDER, on va arriver, c'est notre objectif, à lever 60 M€ de financements.

C'est une opération qui est importante.

C'est une opération qui est difficile parce qu'elle doit s'effectuer dans un temps relativement court, 18 mois, mais c'est une opération qui est indispensable, qui, je pense, devrait permettre à nos entreprises non seulement de pouvoir dépasser cette crise de remboursement de PGE et de remboursement de dettes URSSAF, puisqu'on est sur des temps plus longs d'amortissement, mais devrait permettre aussi, je l'espère, de donner un souffle nouveau en termes de relance de notre économie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller et Président de l'ADEC.

Donc, il doit y avoir des rapports normalement. Vous le disiez tout à l'heure, je crois qu'il y a un avis de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Avis favorable. Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. M. SAVELLI pour la commission des finances.

M. Jean-Martin MONDOLONI a souhaité savoir si tout était mis en œuvre afin de toucher un maximum d'entreprises. Sur un tissu d'environ 20 000 entreprises, seules 250 d'entre elles étaient éligibles aux différents dispositifs ou étaient en situation de mobiliser les fonds de soutien direct, les subventions ou les outils de contre remboursement ou de garanties d'emprunt.

Il s'est par ailleurs inquiété sur le fait qu'il faille aller vite dans la mobilisation de l'opérateur et si l'urgence sera de nature à résoudre l'inversion de la tendance et venir en aide à l'entreprise la plus fragile.

M. Jean-Louis LUCIANI, Délégué territorial à l'ingénierie financière au sein de l'ADEC, a précisé que le système d'aide directe aux entreprises est assez restrictif : il convient d'abord que les entreprises soient au courant des dispositifs et ce

sont souvent les plus importantes d'entre elles qui le sont ; il faut que les entreprises aient en leur sein de l'ingénierie afin de monter les dossiers et de travailler sur ces projets.

De ce fait, les services de l'ADEC ont fait le constat que certaines entreprises ont été totalement exclues par méconnaissance, par manque de moyens humains pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Dans le cadre de ce rapport, **M. Jean-Louis LUCIANI** a précisé qu'il s'agissait de mobiliser des fonds très généralistes, avec un minimum de critères de sélection pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'en bénéficier.

Un opérateur va être sélectionné suite à un marché public ; il aura dans son cahier des charges l'obligation de travailler avec l'ensemble des établissements bancaires afin que la diffusion de l'information soit la plus complète possible.

Ainsi, l'ensemble des entreprises qui auront besoin de ces dispositifs, tant par l'investissement dans le cadre de la relance ou par la consolidation de la structure financière de leur trésorerie, pourront en bénéficier.

M. Jean-Louis LUCIANI a rappelé l'intérêt des dispositifs d'ingénierie financière dans la mesure où ils s'adressaient à tous et que la diffusion de l'information se fera très rapidement au travers des partenaires bancaires.

M. Paul-Félix BENEDETTI, rappelant que ces dispositifs allaient mobiliser des crédits européens à hauteur de 18 M€, dont 10 M€ au titre du Fonds REACT-EU pour des financements à 100 %, a précisé que l'enveloppe dédiée à la Corse était de 26 M€.

Il s'est interrogé sur le fait que le rapport précise que « l'Assemblée de Corse a convenu de cette enveloppe à la suite des arbitrages rendus lors du débat budgétaire ». Or, il a tenu à rappeler que les conseillers à l'Assemblée de Corse n'ont aucune connaissance de la maquette du programme REACT EU et c'est à la lecture de certains rapports examinés par la Commission des Finances que l'on découvre les dossiers financés sur ce programme européen sans avoir eu connaissance des dossiers déposés, ceux qui ont été retenus et ceux qui ont été rejetés.

M. Paul-Félix BENEDETTI a fait observer qu'il aurait été préférable que la maquette du programme ait été présentée et actée par l'Assemblée de Corse de manière globale ; les arbitrages ont été opérés par le Conseil exécutif sans que l'Assemblée de Corse en ait été informée.

Le Président Louis POZZO DI BORGIO a précisé que cette demande sera relayée auprès du Conseil exécutif afin que la maquette de ce programme européen soit communiquée aux membres de l'Assemblée de Corse.

M. Paul-Félix BENEDETTI a fait observer qu'il convenait que cette communication soit concomitante à des engagements financiers prévus dans la maquette du programme.

Il convient que le programme REACT-EU soit exposé devant l'Assemblée de Corse et acté ensuite, de même que les opérations qui vont en découler.

M. Paul-Félix BENEDETTI, précisant que 18 M€ vont être mobilisés sur les outils d'ingénierie financière et sur des mesures de capitalisation sur du crédit-bail et d'autres sur l'achat du câble sous-marin, a rappelé que le programme REACT EU prévoyait un volet « Social » et un volet « Economie d'énergie » qui n'ont pas été mobilisés à ce titre.

Il a souhaité que ces enveloppes discrétionnaires à 100 % doivent être présentées et portées à la connaissance des conseillers à l'Assemblée de Corse dans leur globalité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Donc, est-ce qu'il y a des questions dans l'hémicycle ou en ligne ?

Non, aucune question. Très bien.

Monsieur le Président, si vous voulez reprendre la parole, je vous en prie.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Juste une minute, permettez-moi, Madame la Présidente.

En ce qui concerne l'adéquation entre les programmes de financement du développement économique et les opérations qui vous seront présentées, les modes d'opération qui vous seront présentés dans le cadre de l'adoption du futur SRDEII, on aura un panorama complet de l'ensemble des programmes, qui sont nombreux. Il y a

bien sûr les programmes que l'on vient de citer, mais il y a le contrat de plan, il y a le PIA 4, il y a France relance...

Autant de programmes qui devraient nous permettre, je l'espère, et si nos négociations se passent bien, d'avoir des financements adaptés à notre mission de développement économique.

Donc, lors de la présentation du SRDEII, que j'espère au mois de juin... Le processus SRDEII d'ailleurs fonctionne très bien, on a consulté plus de 700 personnes et certains d'entre vous d'ailleurs animent des séminaires.

Lors de la présentation, nous aurons une fiche qui mettra en lien les opérations et les fiches actions que nous souhaitons mener avec les financements actuels en négociation et ceux que nous espérons avoir, financements publics ou d'ailleurs financements privés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, je vais soumettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 082 est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Merci beaucoup, Monsieur le Président, de votre contribution et bravo pour vos présentations.

Donc, dans l'ordre maintenant, je me tourne vers l'Exécutif, on revient à l'ordre initial, au programme initial, il y a un rapport qui va être présenté par le président de l'ODARC, c'est le rapport n° 78.

Je vous en prie.

FUNDARIU / FONCIER

*** Raportu n° 078 : Cessione gratisi di parcella nantù a cumuna di U Viscuvatu à u benefiziu di l'ODARC**

⁷ Délibération N° 22/058 AC

* **Rapport n° 078** : Cession à titre gratuit de parcelles sur la commune de U Viscuvatu au profit de l'ODARC

M. Dominique LIVRELLI

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je vais vous présenter un rapport concernant la cession à titre gratuit des parcelles sur commune de Vescovato au profit de l'ODARC.

En ma qualité de président de l'ODARC, j'ai saisi par courrier du 10 mars 2022, la Collectivité de Corse aux fins d'acquisition des parcelles A722 d'une surface de 1,27 ha, A1937 d'une surface de 6 972 m² et la A2092 pour une surface de 4 472 m² sises sur la commune de U Viscuvatu.

Les parcelles souhaitées ont été acquises dans le cadre de la nouvelle voie entre U Borgu et Talasani, notamment pour l'aménagement du demi-échangeur d'Arena.

Celles-ci n'ont plus d'intérêt pour le domaine routier et constituent des délaissés routiers à statut privé ne nécessitant pas de déclassement préalable à la cession.

L'ODARC souhaite maîtriser le foncier, afin de réaliser le projet de création du futur pôle « petits ruminants » exposé ci-après.

Depuis quelques années, on assiste à une déprise de la consommation d'agneaux et de cabris en Corse, et ce, même lors de la traditionnelle période de Noël. De nouvelles habitudes de consommation sont apparues : dindes, pintades.

De plus, en dehors des repas festifs, le produit vendu traditionnellement au format carcasse ou demi-carcasse ne correspond plus aux besoins des ménages : familles moins nombreuses, préparations rapides sous-vides, surgelés.

Les opérateurs exportent donc les animaux en vif vers la Sardaigne qui demeure le seul marché captif. Or la valorisation de ces produits via ce circuit de commercialisation est trop faible et couvre juste ce qui coûterait la conservation de l'animal sur l'exploitation.

Les producteurs se débarrassent donc de leurs agneaux et cabris, lesquels sont passés du statut de coproduit à la production laitière, transformation fromagère, à celui de sous-produit.

Des démarches de certification : IGP agneau de lait corse – Agnellu di Corsica, IGP cabri de lait corse, sont soutenus par l'ODARC en partenariat avec l'interprofession laitière ovine et caprine, les groupements de producteurs, l'INAO, les chambres d'agriculture, l'INRA.

Toutefois, ces démarches, bien que nécessaires, ne seront pas suffisantes pour valoriser ces produits.

En ce qui concerne le projet :

Le projet « Pôle petits ruminants » vise à structurer la filière viande ovine et caprine, et à rendre aux agneaux et aux cabris leur statut de coproduits de la production laitière et transformation fromagère.

Ce pôle regroupe un abattoir spécialisé, une unité de découpe pour la préparation des pièces de viande, un atelier de surgélation et une unité d'expédition.

L'objectif est de valoriser les agneaux et les cabris en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation et en reportant une partie de la production vers des périodes plus propices à la vente, saison estivale notamment.

Il a pour finalité une meilleure valorisation de ces produits en trouvant de nouveaux segments de marché au niveau local, mais également sur le continent.

Dans le cadre de ce projet, l'ODARC, en partenariat avec INTERBEV, a participé et financé plusieurs études :

- Étude d'opportunité,
- Étude technico-économique de préfiguration du modèle global d'exploitation,
 - Mission de réalisation du programme technique de consultation incluant une assistance jusqu'au choix du maître d'œuvre,
 - Mission juridique concernant le choix du mode de gestion et du portage juridique,
 - Assistance à la procédure de concours d'architectes pour la conception du projet.

Le coût total de ce projet est évalué à 7,7 M€, dont 700 000 € de maîtrise d'œuvre inscrits au budget de l'ODARC.

Le financement est prévu au PTIC, le Préfet de Haute-Corse suit de près son avancée et sollicite régulièrement les services de l'État (DDTM, services sanitaires...) pour faciliter sa progression.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Lancement du concours d'architecte : juillet 2022

Attribution marché architecte : fin 2022

Dépôt permis de construire : juin 2023

Démarrage des travaux : mars 2024

Durée prévisionnelle des travaux : 14 mois

Entrée dans les lieux : juin 2025

France Domaine a évalué les parcelles à 1,40 € le m² soit 33 859 € pour une surface totale de 2,41 ha.

Le code général de la propriété des personnes publiques, dans ses articles L.3211-1 à L.3212-3, présente la cession gratuite des biens du domaine privé comme une exception, même entre personnes publiques. Elle est seulement prévue pour certaines dépendances spécifiques du domaine privé étatique.

Toutefois, la jurisprudence admet la possibilité pour des personnes publiques de céder des biens à titre gratuit lorsque cette cession est justifiée par des motifs d'intérêt général.

En l'occurrence, la création d'un abattoir « petits ruminants » indispensable pour structurer la filière « viande » ovine et caprine, et rendre aux agneaux et aux cabris leur statut de « coproduits » répond à un intérêt général lequel s'inscrit dans les démarches entreprises par l'ODARC en soutien à la filière ovine et caprine.

En conclusion, je vous propose :

- **d'APPROUVER** le principe de la cession sans contrepartie financière, comme le permet la jurisprudence lorsque cette dernière est justifiée par un intérêt général des parcelles A 722 sises sur le territoire de la commune de U Viscuvatu, au profit de l'ODARC.

- **d'AUTORISER** la conseillère exécutive, Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, spécialement habilitée en vertu de la délibération n° 21/152 CP de la Commission permanente du 28 juillet 2021, à signer l'acte rédigé en la forme administrative.

M. Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président de l'ODARC.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

M. le Président, avis favorable.

Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Oui, M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce n'est pas tant sur la cession de la parcelle, c'est sur la notion d'ESA justement. Que ces parcelles soient à vocation agricole, dans la clause de cession, que ce soit à l'ODARC ou à un autre, il n'y a pas de changement de destination.

On fait un abattoir. C'est un outil industriel, il faut même une dérogation, je pense, pour le construire sur un ESA, parce que ce n'est pas fondamentalement une structure agricole, c'est une structure industrielle, mais derrière...

Et ensuite, je l'avais dit pour les domaines routiers, c'est qu'on ait notre doctrine des évaluations foncières, parce que 1,40 € dans un terrain en Casinca, qui est figé en terre agricole, c'est quand même cher, ça fait 14 000€ l'hectare.

Donc, on autoévalue nous-mêmes des terres qui, lorsqu'on est en comité SAFER et qu'on fait des évaluations pour les vendre à des jeunes agriculteurs, à ces prix-là, on ne peut pas passer. Ou alors, il n'y a qu'un grand riche qui peut les prendre.

C'est pour ça que moi, c'est surtout ce système d'évaluation. Et je voudrais qu'on travaille sur la définition de quelle est la valeur d'un terrain agricole et quelle est la valeur acceptable. Parce que là, c'est gratuit, mais il y a quand même un sens. Les Domaines ont mis 1,40 € et ils auraient pu très bien mettre 1,80 € ou 2,20 € parce que c'est tellement aléatoire la méthode d'évaluation, y compris de terres qui, par définition, sont inaliénables et n'ont qu'une vocation agricole, parce qu'on fait rentrer la notion de réserve foncière potentielle sur une durée de quelques dizaines d'années où il pourrait y avoir une transformation destination, et c'est là où on commence à donner de la valeur.

Voilà Président, sinon faites-le, saria ora !...

M. Hyacinthe VANNI

D'autres interventions ? M. POLI

M. Antoine POLI

Oui, merci, Monsieur le Président, juste une question.

Ce projet était d'abord prévu sur un autre terrain, qui n'était pas loin d'une autre superficie beaucoup moins importante.

Je voulais savoir pourquoi est-ce que vous avez changé ? Déjà est ce que vous ne prenez plus le premier projet ? Et est-ce que vous avez besoin vraiment de cette superficie-là qui est classée en ESA ?

Merci.

M. Dominique LIVRELLI

Oui, on a besoin de cette superficie là parce qu'après, on a adossé un atelier de découpe au pôle petits ruminants. Il y a l'abattoir et l'atelier de découpe. C'est pour ça qu'on a eu besoin d'une superficie plus importante.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien ! Merci pour ces renseignements.

M. Antoine POLI

Je m'excuse, juste il me semble que sur le premier projet, il y avait déjà l'atelier de découpe qui était prévu, c'est pour ça.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Moi, je pense que c'est un très beau projet, qui est attendu par la profession. On en parle déjà depuis plusieurs années, suite aux problèmes qu'on avait eus, je crois que c'était sur l'abattoir de Ponte Leccia.

Alors, je ne suis pas experte agricole, mais je pense que 1,04 € le m² en terre agricole en Casinca, je pense que ça doit être à peu près dans les normes. Après je ne sais pas si notre collectivité est soumise au régime des communes, c'est-à-dire

moins de 180 000€... Je ne pense pas qu'on ait l'obligation de saisir les Domaines. Et je pense, sans être experte, qu'on est vraiment dans la moyenne, voire moyenne basse des terres agricoles.

En tout cas, si le projet aboutit, vous avez raison, ça va aider à structurer la filière et à donner un second souffle à cette viande qui, malheureusement, est de moins en moins consommée, avec de réels potentiels. C'est bien.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Marie-Thé. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT N° 78 est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Merci, Monsieur le Président de l'ODARC.

Donc, on peut passer au rapport 79 sur les laboratoires.

M. GIOVANNANGELI, vous avez la parole.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

*** Rapport n° 079 : I Laboratorii d'analisi (LDA) Pumonti è Cismonte di a Cullettività di Corsica di pettu à e prublematiche chì spuntanu : necessità di cambià l'organizzazione**

*** Rapport n° 079 : Les Laboratoires d'analyses (LDA) Pumonti et Cismonte de la Collectivité de Corse face aux enjeux émergents : la nécessité d'une nouvelle organisation**

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

⁸ Délibération N° 22/059 AC

Ce rapport, il fait écho au débat que nous avons eu lors de la dernière session et qui concernait la présentation du budget primitif des laboratoires.

Vous rappeler tout d'abord que les 2 labos de la Collectivité, Cismonti è Pumonti, auxquels s'ajoute le laboratoire de l'Office hydraulique.

Ce sont des outils stratégiques, des outils d'expertise performants qui répondent aux exigences de sécurité et de santé publique avec des missions indispensables, notamment ciblées vers la prévention sanitaire, la santé animale et l'hygiène alimentaire, la qualité environnementale et le contrôle légal des eaux.

Les deux laboratoires d'analyses, Cismonti et Pumonti, issus des deux départements fusionnés avec la Collectivité de Corse en 2018, sont organisés en deux directions adjointes au sein de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire.

Ils emploient 81 personnes (52 en Pumonti et 22 en Cismonti). Ils sont répartis sur trois sites : Bastia, Corti et Aiacciu.

Il existe en complément de ces deux laboratoires, comme je vous le disais précédemment, le laboratoire de l'Office hydraulique qui emploie 14 personnes et dont le champ d'activité est concentré uniquement sur le Cismonti.

Les trois laboratoires sont tous titulaires d'agrément ministériels : Ministère de la santé, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture qui leur permettent ainsi de réaliser tous les contrôles officiels.

De plus, pour maintenir leurs agréments, ils sont aussi accrédités COFRAC et font ainsi l'objet d'une évaluation tous les 15 mois qui porte à la fois sur le management de la qualité, mais aussi sur leurs compétences techniques.

Alors, nous l'avions déjà signalé lors de la dernière session, c'est un secteur d'activité qui est de plus en plus organisé autour du secteur privé. Et donc, on considère que nos laboratoires publics sont un véritable atout, parce qu'ils présentent l'avantage de combiner à la fois la neutralité des analyses, ils sont libres de tout intérêt économique, la fiabilité des analyses de par leur proximité, parce qu'on sait aussi que les échantillons voyagent très mal, et bien sûr un haut niveau de compétence, je vous en parlais à travers leurs accréditations.

Notre objectif est donc de maintenir et de conforter l'activité de ces laboratoires qui sont au service des besoins insulaires, qui concourent activement au développement d'une expertise technique et scientifique locale et qui sont aussi indispensables au maintien d'un maillage sanitaire territorial.

Ceci étant dit et, et comme nous le rappelions lors de la dernière session, les deux labos Cismonti et Pumonti connaissent aussi une situation budgétaire difficile qui nécessite notamment chaque année une subvention d'équilibre qui est de plus en plus importante et qui atteint globalement, pour le budget 2022, plus de 5 M€, soit plus de 70 % des recettes de ces laboratoires.

Par comparaison, et ça a aussi été évoqué par Paul Félix, je crois, lors du débat sur le budget primitif, cette subvention ne représente que 30 % pour le laboratoire de l'Office hydraulique.

Alors comparaison n'est pas raison, nous l'avons aussi dit parce que le laboratoire de l'Office hydraulique a une activité très centrée sur le marché ARS. C'est un avantage parce que ce marché a peut-être plus de rentabilité, c'est aussi un inconvénient puisque le laboratoire est très dépendant de l'obtention de ce marché.

Néanmoins, il y a cette réalité budgétaire qu'il faut prendre en compte et notre volonté, bien entendu, est de faire évoluer le modèle économique des deux labos Cismonti et Pumonti, et de le rendre plus performant. Et c'est dans cette perspective que nous avons entrepris une étude, mais aussi un accompagnement action sur un horizon de 18 à 12 mois, qui vise à la fois une amélioration et une meilleure structuration du service, mais aussi la recherche d'un meilleur équilibre financier.

Pour ce qui est de l'amélioration et de la structuration du service, il s'agira :

- d'étudier l'ensemble des activités des laboratoires, les deux, Cismonti et Pumonti, mais aussi celui de l'Office hydraulique ;

- de considérer et d'analyser les contraintes, que ce soit les contraintes en termes de ressources humaines, les contraintes en termes de moyens logistiques, etc. ;

- et bien sûr, de proposer des solutions cohérentes avec le projet de court, de moyen et de long termes ;

- et enfin, d'envisager les possibilités de regroupement des activités et des compétences.

Pour ce qui concerne le meilleur équilibre financier, il s'agira de mener deux actions :

Une action immédiate qui a déjà été entreprise, diligentée en interne avec la DGA Finances et la DGA Aménagement du territoire, et qui aura pour but d'améliorer la lisibilité de l'exécution budgétaire par la mise en place d'outils de suivi plus précis et plus performants et qui nous permettront déjà d'avoir une vision là-aussi plus précise et de tracer déjà des pistes d'amélioration.

À moyen terme, il s'agira de réaliser un diagnostic de la situation de la tarification. C'est un enjeu important, me semble-t-il, de regarder de plus près ce qui est proposé aujourd'hui en termes de tarification et ce qui pourrait être amélioré ; de positionner les prestations des laboratoires par rapport à la concurrence et là aussi, il y a certainement des sujets d'amélioration ; et enfin d'identifier de proposer les axes de développement et d'amélioration possibles.

Ce travail d'étude et de rapprochement, puis de préfiguration d'un laboratoire unique va s'étaler sur 18 à 24 mois, comme je vous le disais.

Après consolidation et évaluation, il pourra être poursuivi par une deuxième phase qui est celle d'une étude éventuelle d'une fusion avec le laboratoire de l'Office hydraulique.

Comme ça a été dit aussi lors de la dernière session, l'ensemble de ce travail nécessitera la création d'une mission dédiée, avec la création d'un poste de chargé de mission - poste qui est d'ailleurs en cours de création à ce jour - et qui devra bien sûr associer l'ensemble des personnels et prioritairement les directeurs des trois laboratoires existants.

Donc pour conclure, c'est un projet qui est symbolique, et me semble-t-il important parce qu'il s'inscrit totalement dans la démarche d'harmonisation et d'amélioration du service, et la volonté de rationalisation des moyens voulus et préconisés par le Président de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif, Président de l'Office hydraulique.

Rapport de la commission.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, Monsieur le Président, non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'informations ?

Monsieur LUCIANI, vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

A la dernière session, on avait évoqué, on avait échangé sur le sujet, puisqu'on connaissait quand même assez bien la problématique.

J'avais donné les chiffres, mais les chiffres de l'époque, c'était 67 % pour le 2A, en termes de subventions versées par la CdC ; 79 % pour le 2B (on est presque à 80 %) ; et autour de 25 % en moyenne pour le laboratoire de l'Office hydraulique. Donc, on était vraiment sur des distorsions assez importantes, c'est pratiquement trois fois plus. Donc, en gros, on a un décalage extraordinaire.

Et j'avais évoqué aussi, rappelez-vous, la question des effectifs. Je crois qu'en effectifs, j'ai fait le compte pour voir combien il y avait d'agents confondus 2A et 2B ; ils sont je crois 88 ou 89, en comptant les contrats à durée déterminée, je précise, pour 14 ou 15 à l'Office d'équipement hydraulique. Donc, on est vraiment dans deux mondes différents, ça c'est déjà quelque chose qu'il faut dire.

Donc c'est important et je salue le fait qu'à un moment donné, on essaye de mettre de l'ordre ; de l'ordre et quelque part de rationaliser parce que c'est l'argent de la Corse et l'argent de la Corse, vous avez parlé de 5 M€, on est quand même là dans des sommes qui sont relativement importantes et qu'il faudrait peut être corrigées parce que le taux de dépendance, il est quand même devenu quasiment insupportable.

À notre décharge, puisqu'on est tous comptables historiquement de la chose, c'est quand même deux laboratoires qui viennent d'une fusion, donc d'avant 2018 et jusqu'en 2018 donc, il y avait quelque chose qui était quand même relativement, je dirais, cocasse.

Aujourd'hui, en ayant absorbé en deux ou trois ans ce phénomène labo, c'est important bien entendu d'aller à la fusion... Alors, vous parlez d'une éventuelle fusion avec le labo de l'Office d'équipement hydraulique, à mon avis, c'est plus ardu et c'est même quelque part, et je crois que le mot « éventuel » prend vraiment son sens, parce qu'on est dans deux mondes différents avec des agences et offices dont vous savez que la Chambre régionale des comptes, il y a 2 ans de cela, un peu moins de 2 ans, avait fait un beau rapport qui ne concernait pas l'Office hydraulique, qui concernait l'ensemble des agences et offices hors Office hydraulique, mais il revenait quand même, et j'en parle parce qu'il y avait quatre grandes recommandations qui étaient intéressantes à voir. En tous les cas, il fallait en prendre connaissance, peut-être les suivre, peut-être pas toutes mais en tous les cas une partie.

Ce qui est sûr, c'est qu'on se rendait compte que, à un moment donné, l'EPIC n'était pas un EPIC et l'EPIC est un EPA. Je parle de l'ensemble des agences et offices dont certains sont de faux EPIC, vous le savez. Je crois que le seul d'ailleurs, c'est l'Office d'équipement hydraulique, peut-être avec l'Office foncier, les autres sont peut-être à ranger ailleurs. Sans compter le fait que les préconisations parlaient aussi carrément de doublettes avec des services dédiés au sein de la CdC, qui se retrouvaient donc en doublette avec certains agences et offices, notamment par exemple l'Office des transports avec la direction des routes.

Voyez, je déborde un peu parce que finalement, je prends le prétexte d'une action qui me semble aujourd'hui vraiment louable pour vous dire qu'à un moment donné, il y a une réflexion beaucoup plus large à mener sur justement l'évolution de ce statut à double vitesse des agents de la CdC et des agences et offices, où on est vraiment dans un décalage qu'il faudrait à terme corriger, sans bien entendu mésestimer le chantier et sans surtout discriminer ou défavoriser les uns ou les autres. Je crois que c'est important de le dire.

Alors, moi, je crois que ça mérite bien plus qu'une fusion, ça mérite certainement une mission même lourde parce que, à un moment donné, on va se trouver devant, par exemple, un petit problème, c'est le marché de l'ARS, dans trois ou quatre ans, ce marché de l'eau, qui aujourd'hui théoriquement est partagé, je crois, entre le labo 2A d'ailleurs et pour l'Office d'équipement hydraulique pour le 2B. D'autant que les deux labos ex-départementaux, j'avais pris des notes à l'époque, c'était surtout la santé animale, la sérologie, l'hygiène alimentaire et pour le 2B, il y avait aussi la légionnelle, je crois.

En 2A, il y avait bien sûr, comme à l'Office d'équipement hydraulique, l'eau.

Donc là-dessus il va y avoir à un moment donné un problème, c'est que finalement on a deux entités d'une même collectivité quelque part, qui vont être mis en concurrence sur un marché, sachant qu'en plus on a des analyses qui partent à l'extérieur pour être donc justement analysées, parce qu'on n'a pas, en tout cas à l'heure où on parle, la technicité, en tous les cas l'équipement qui peut répondre à ce type d'analyse.

Donc, vous voyez que la problématique, elle est vraiment, vraiment, très large.

Bien entendu, on va voter ce rapport, ça me semble évident. C'est une marche en avant, elle est timide, mais bon, il faut bien un petit commencement à la chose.

Mais je crois que la vraie question, finalement, elle dépasse le rapport lui-même et il renvoie justement à cette question de la simplification. En tous les cas de l'harmonisation de tous les agences et offices et de leur intégration, voire de leur

assimilation, alors là je suis prudent sur le terme parce que je ne veux pas créer de polémique, ni faire croire, ou laisser croire que l'on dit n'importe quoi ou qu'on essaye de dynamiser quelque part l'existant.

Ce qui est important, c'est que par rapport à nos budgets, moi je prends simplement un point, c'était l'argumentation n° 3 de la Chambre régionale des comptes à l'époque, qui disait que dans l'hypothèse du maintien des activités des agences et offices, le CDC doit procéder à la modification du statut de l'ATC, de l'ADEC, de l'OEC et de l'AUE en EPA, qui générerait les économies budgétaires suivantes : 1,8 M€ par an au titre du non-assujettissement à la taxe sur les salaires, et 2,3 M€ par an au titre d'un étalonnage de la rémunération des agents sur celle de la Fonction publique. On est dans des millions. Simu indè i milioni. I milioni sò i milione, sò i nostri soldi.

Président, je ne suis pas là pour... On va voter un rapport et on va le soutenir parce que je crois que (inaudible) una porta chî ùn mi pare micca impurtante, perchè chî si tratta di soldi, si tratta di buggettu è a sapete bè, quande no parlemu di 4, 5 o 6 milioni, ùn simu più à parlà di pezzette è di flippers.

Donc, ce qui est important aujourd'hui et là je m'adresse au Président de l'Exécutif parce que c'est vraiment le vrai débat, c'est peut-être lancer la réflexion sur l'ensemble, c'est-à-dire qu'au-delà de la fusion des deux labos, je ne parle même pas de l'éventuelle fusion avec le laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique, contrats de droit privé quand même, je précise qu'on est vraiment dans un décalage. Donc, ce qui est important, c'est peut-être de réfléchir justement à une meilleure dynamisation de tout ce qui a été créé par la loi depuis 82, OTC, ODARC et OEHC. Plus tard les EPIC, ADEC, OEC et ATC. Et depuis 2010, les deux EPIC que sont l'AUE et l'Office foncier en 2014 suite à la fameuse loi ALUR.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, nous voterons bien sûr ce rapport, mais je vous invite donc à élargir largement le propos et surtout à essayer autant que faire se peut d'avoir un calendrier qui soit le plus resserré possible, parce qu'il s'agit aujourd'hui de commencer à faire des économies.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je salue l'initiative et elle arrive rapidement, c'est bien.

Maintenant, pour les modalités de réflexion sur la fusion, moi, je pense que la partie « mission », que ce soit un chargé de mission ou une mission exploratoire, elle doit être à la fois sur la partie technique, c'est-à-dire sur le maintien des agréments pendant la phase transitoire, ça va être, je pense, le plus dur à cadrer parce qu'ils sont individualisés sur les numéros de SIRET des sociétés et qu'ils ne sont pas transmissibles normalement. Mais il y a aussi la notion d'un établissement dédié.

Quand il y a eu l'Office hydraulique et qu'on a réussi à maintenir l'activité laboratoire au moment des agréments COFRAC, la plus grosse difficulté, ça a été de faire accepter qu'il puisse y avoir un contrôlé et un contrôleur sous le même toit et sous la même présidence, sous le même ordonnateur.

Alors le subterfuge, c'est de dire que le directeur du laboratoire de l'Office hydraulique, qui n'est pas l'ordonnateur, même pas l'ordonnateur de simples dépenses de contrôle du laboratoire, mais qu'il a le contrôle absolu de l'analyse et qu'elle est confidentielle, et que le directeur de l'Office d'équipement hydraulique n'a pas connaissance, ou n'a pas d'interférence à faire sur un contrôle qui pourrait lui être défavorable.

C'est tiré par les cheveux parce qu'on est à la frontière de ce qu'on peut faire et ne pas faire. C'est pour ça qu'un établissement dédié généralisé sur les trois laboratoires est peut-être la bonne solution.

Il y a la disparité, même pas des rémunérations, mais des statuts. C'est vrai, un statut de droit privé et l'autre statut de Fonction publique territoriale. Mais il peut y avoir des agents qui resteraient dans leur maison mère avec simplement une mise à disposition.

Et au vu de ce qui a été acté par tout le monde, je pense que la compétitivité économique et le rendu du travail qu'ils vont produire sera de nature à alléger les charges et à créer une synergie dans l'autre établissement.

Parce qu'il y a une autre méthode. Il y a une autre méthode, elle est issue d'une logique, je dirais, plus privée que publique, avec un encadrement de haut niveau qui est un encadrement opérationnel.

Le directeur du laboratoire à l'Office hydraulique, il est aux machines. C'est un des spécialistes sur certains types d'analyses complexes et il n'a jamais lâché la main, par passion de son métier, premièrement, et par nécessité. Et c'est comme ça qu'il y a cette productivité. Il n'y a pas de niveaux intermédiaires entre un ingénieur et un laborantin opérationnel. Il y a beaucoup d'ingénieurs, il y a même presque que ça, des ingénieurs chimistes, mais ils font tout et des fois ils font même les prélèvements.

Alors cette méthode-là peut être profitable. Donc, que ce soit une prospection qui soit à la fois sur la coquille de management et la structure dédiée, et la partie fonctionnelle opérationnelle, analyses, maintien des agréments et autres.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. Je vous en prie Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Juste deux mots pour saluer la réactivité, enfin par rapport à la dernière demande, sachant que ça faisait plusieurs années maintenant qu'on pointait du doigt un peu le business model assez insoutenable de ces deux labos. Donc, si on a bien compris, vous commencez par étudier la possibilité de fusionner les deux labos départementaux et après voir comment on peut trouver des synergies avec celle de l'Office hydraulique.

Bon sur la méthode, moi je trouve qu'elle nous convient.

En page 6 du rapport, vous avez vraiment essayé de distinguer les différentes missions que vous alliez mener et ce serait peut-être bien aussi que vous nous fassiez un petit rapport intermédiaire, peut-être en commission, parce que c'est un métier un peu technique. Paul-Félix BENEDETTI le maîtrise. Mais, par exemple, j'entends dire que certaines analyses évidemment complexes, nous sommes obligés de les soustraire, mais d'autres, on le ferait en interne.

Et par contre, je pense que c'est induit dans votre rapport, il y a un état des lieux du matériel. Ça me vient à l'idée parce que, à l'occasion de la fusion des trois collectivités, un de nos collègues de l'époque avait parlé de matériels dormant, en disant qu'il y avait eu, tu te rappelles Xavier, beaucoup d'achats, entre autres, beaucoup d'investissements. Pour une fois qu'on pointe du doigt les investissements et non pas le fonctionnement du labo 2A, avec un chromatogramme, je ne sais même pas ce que c'est, qui avait été acheté 300 000 €, tu l'as dit, et effectivement du matériel dormant.

Donc l'idée est de faire aussi un état des lieux de ce matériel. Est-il utilisé ou pas ? Comment pourrions-nous effectivement l'utiliser ?

Après vous avez bien jalonné, je dirais, un petit peu les différentes étapes.

J'ai vu que vous alliez intégrer dans votre mission de préfiguration les directeurs des entités ; peut-être élargir effectivement à d'autres catégories de personnels.

Et enfin, c'est juste une question de forme, et je pense que la délibération qui dit effectivement « acte le projet de réorganisation ou de nouvelle organisation », c'est peut-être un peu prématuré.

Moi, je pense qu'il faudrait peut-être dire « acte la mise en place d'une mission d'étude préalable à la fusion, etc. ».

Voilà, donc on attend de vos nouvelles avec impatience et nous voterons ce rapport.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a plus de demande d'intervention, vous avez la parole, Monsieur Conseiller exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, pour vos remarques aux 3 intervenants. Je pense qu'elles enrichissent toujours le débat et je crois que nous en avons déjà parlé lors de la session précédente.

Mme MARIOTTI, merci à la fois pour vos critiques souvent avisées et là, pour le coup, pour vos félicitations.

Je vous rejoins sur le fait que, effectivement, c'est un travail qui va demander de la méthode et c'est un peu l'objectif aussi que j'ai essayé d'expliquer, c'est qu'on est dans un projet à la fois qui demande de la stratégie et de la méthode, et un peu de temps, avec une temporalité que je vous ai donnée : 2 ans pour la première phase et après un peu de temps pour l'évaluation et essayer. Essayer. Je pense que ça vaut le coup d'étudier la possibilité d'aller vers un regroupement et un rapprochement total.

Monsieur LUCIANI, vos constats sont les nôtres. Vos constats sont les nôtres. Je l'ai dit aussi, nous sommes aujourd'hui en 2022, je pense, et ça a été dit aussi, qu'il faut maintenant passer à l'action. Il est important aujourd'hui d'entreprendre cette démarche, même s'il faut le faire avec l'exigence, mais humilité, parce qu'on connaît la situation, nous connaissons tous ensemble la situation et notamment, nous savons qu'il y a un enjeu, on travaille avec de l'humain et que derrière tout ça, il y a cet enjeu-là. Et, il faudra aussi le faire avec toute la considération qu'il faut porter aux agents qui sont au demeurant très impliqués les uns et les autres dans leurs missions.

Sachez, pour le reste, qu'on a conscience, et j'ai essayé de l'expliquer en fin, dans ma conclusion, que cette démarche-là, elle s'inscrit dans quelque chose de plus global, de réorganisation, d'amélioration, de rationalisation, qui intègre aussi

forcément les agences et offices. Je n'en dirais pas plus, si le Président de l'Exécutif veut s'exprimer, il pourra le faire.

Monsieur BENEDETTI, merci aussi pour vos remarques, et j'aurais dû le préciser, bien entendu que c'est une mission qui sera appuyée par les services des labos, les services, avec un chargé de mission dédié. Mais bien entendu aussi que pour mener à bien cette mission, qui est complexe, nous pourrons faire appel à une AMO dédiée sur les aspects que vous avez cités :

-le maintien des agréments, parce qu'il est essentiel et que pendant le temps, il faudra vérifier justement la nécessité de maintenir ces agréments ;

-le modèle économique organisationnel et aussi juridique. Moi, je peux vous rejoindre sur l'établissement dédié, mais justement peut-être faudrait-il faire travailler là-aussi des experts pour nous emmener vers quelque chose qui est extrêmement sécurisé.

En tout cas, j'entends vos remarques.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Donc je vais mettre vois le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le RAPPORT N° 079 est ADOPTE à l'unanimité ⁹

A ringrazià vi. On peut passer au rapport suivant qui le rapport 88.

M. le Président, vous avez la parole.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

*** Raportu n° 088 : Operazione di compra di un novu cavu otticu sottumarinu trà Corsica è Cuntinente**

⁹ Délibération N° 22/060 AC

* **Rapport n° 088** : Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continent

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il s'agit d'un rapport technique relatif au câble optique, mais un rapport également stratégique puisque cette opération a vocation à contribuer à renforcer le positionnement de la Corse dans le domaine du numérique, à ouvrir des perspectives, notamment au plan du développement économique et à contribuer à notre stratégie de souveraineté numérique.

Alors, je ne reprends pas les termes du rapport.

Simplement, celui-ci rappelle qu'en l'état, la Corse est desservie par 4 câbles sous-marins qui sont partiellement ou totalement activés.

Deux de ces câbles sont propriétés de l'opérateur Orange (CC4 et CC5) ; il s'agit des câbles les plus anciens.

Il y a le câble SARCO qui est partagé par EDF et TERNAL entre la Corse et la Sardaigne et sur lequel une fibre a été activée par l'opérateur Free pour desservir la Corse.

Et enfin, il y a un câble entre Bastia et Menton sur lequel la Collectivité de Corse a acquis une partie des fibres ; ces fibres étant actuellement exploitées dans le cadre d'une délégation de service public qui a été organisée en 2011 et l'attributaire est la Corsicalink Networks, qui est une filiale de Covage. Actuellement, il y a 6 clients qui utilisent ce câble, partiellement propriété de la Collectivité de Corse.

Alors cette initiative publique, notamment cette acquisition et la mise en place de la DSP a permis de sécuriser les routes numériques entre la Corse et l'Internet mondial.

Elle a conduit également (cette DSP) à favoriser une baisse tarifaire significative de ces liaisons (environ 65 %), à favoriser l'arrivée de nouvelles offres et de nouveaux opérateurs sur le territoire, et a contribué à améliorer la qualité globale des services de télécommunications, qu'ils soient filaires, non filaires, les voix ou les données.

Ceci étant, vous le savez, il y a actuellement une demande de plus en plus forte et l'état des infrastructures, c'est à dire les 4 principaux câbles sous-marins qui desservent la Corse se révèlent d'ores et déjà et se révéleront de plus en plus insuffisants

au fil de l'augmentation des besoins et des échanges à très haut débit issus notamment du réseau que nous sommes en train de déployer avec Corsica fibre, c'est-à-dire le très haut débit pour toute la Corse qui va solliciter une montée en débit.

Mais indépendamment même de cette tendance mécanique, qui d'ailleurs n'a pas vocation à être forcément subi en l'état et en totalité, et je fais référence, par exemple, au déploiement acté avec les opérateurs nationaux de la 5G. Je vous rappelle que nous avons lancé une consultation, comme nous nous y étions engagés, qui a été extrêmement productive. Je crois qu'on aura un débat intéressant devant l'Assemblée de Corse.

Mais indépendamment de l'augmentation mécanique, sous l'effet de la hausse de la demande de technologie, il y a également une opportunité économique, je l'ai dit, dans le renforcement de la souveraineté numérique ; un enjeu qui est intégré dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, qui vous sera présenté normalement à la session du mois prochain.

Et je rappelle que certaines îles, certains territoires, mais même certaines îles de Méditerranée, ont eu une stratégie plus anticipatrice sur le renforcement de leur connexion numérique : je pense notamment à la Sicile qui est devenue une île qui héberge un grand nombre d'entreprises, avec des banques de données numériques. Nous nous étions rendus en 2019 en Sicile, où nous avons notamment échangé avec des opérateurs pour nous inspirer de cette stratégie visant à faire de cette île de Méditerranée occidentale, une plate-forme en matière de gestion des données numériques. Et ces échanges notamment et ces déplacements à l'époque, Éric FERRARI en qualité de directeur, et je le remercie, ainsi que ses services avaient participé, nous avaient conforté dans la certitude qu'il fallait essayer de renforcer nos connexions de ce côté-là.

Alors aujourd'hui, il y a plusieurs projets de câbles sous-marins qui voient le jour en Méditerranée, donc qui sont portés par un certain nombre d'acteurs. Et, je dirai, qu'il y a une opportunité importante puisque la construction totale d'un nouveau câble serait bien sûr très chère, tandis que là, on peut avoir l'opportunité de se raccrocher à des câbles qui vont partir, en gros, de la rive nord de la Méditerranée et donc de l'Europe et de l'ensemble de la chaîne de distribution des données numériques, pour aller vers toute la rive sud - Méditerranée et au-delà un puisque par exemple, le câble SPARKLE va jusque jusqu'en Orient.

Donc, il y a vraiment un enjeu qui est un enjeu majeur, il y a une opportunité. Ce qui vous est demandé aujourd'hui, ça fait écho, ce n'est pas d'acter d'ores et déjà et définitivement un financement, notamment à travers REACT-EU, aujourd'hui c'est de dire : nous, on a budgété à hauteur de 9,270 M€ l'investissement pour pouvoir réaliser une opération de connexion. L'opération de connexion, nous voulons la lancer dans le

cadre d'un appel d'offres ouvert qui nous permettrait de renforcer donc, de nous raccrocher à un des câbles dès lors qu'un des opérateurs, qui porte le projet de construction de câbles, accepterait de répondre à notre appel d'offres et de nous dire oui, nous sommes intéressés pour raccorder la Corse à notre câble.

L'enjeu pour nous, il est le suivant, premièrement : renforcer significativement les capacités Corse - continent français et européen, avec un débit qui passerait, alors l'unité, ne vous gaussez pas, de 20 térabits par seconde dans le futur à 7 actuellement, M. le Proviseur.

Deuxièmement, de sécuriser par un lien nouveau et de diversifier les liaisons entre la Corse et le continent. Je rappelle qu'aujourd'hui, par exemple, sur notre câble, nous sommes exposés à un incident, si demain il y a un incident, le câble qui est rompu pour une raison ou pour une autre, ça déséquilibre l'ensemble du système. Donc, une sécurisation et une diversification, y compris dans la perspective de lutte contre les cyberattaques. C'est intégré, cet enjeu, dans le schéma d'aménagement numérique.

Troisièmement, je l'ai dit, d'offrir un potentiel de développement en Corse, de centre d'hébergement de données à fort potentiel dans tous les domaines, y compris par exemple la santé, etc. Et là, on a un opérateur, vous le savez, la SITEC, qui verrait dans cette nouvelle liaison un moyen important de développer ses services d'hébergement, notamment à l'international. C'est bon pour la SITEC, mais bien sûr, ça serait bon également pour d'autres opérateurs ou entreprises publiques ou privées.

Quatrième enjeu, ça s'inclut parfaitement dans notre ambition Smart-Isula, telle que portée par le schéma de développement et d'aménagement numérique. Donc, avec une politique globale du numérique qui soit à la fois émancipatrice, innovante, écologique, durable, ouverte sur le bassin méditerranéen et sur les collaborations transfrontalières.

Et enfin, à travers la diversification d'éviter la création de monopole ou de duopole ou d'oligopole sur le lien Corse - continent, nous permettant à nous d'avoir un choix et des palettes beaucoup plus larges.

Donc il vous est demandé, premièrement : d'approuver le présent rapport.

Deuxièmement : d'autoriser à déposer une demande de financement qui porterait pour REACT-EU à 80 % de l'enveloppe mobilisée pour l'appel d'offres, c'est à dire 8 M€, dans notre schéma de plan de financement, il y a une 80 % de ces 8 M€ qui seraient financés par REACT-EU.

Alors, ça ne préjuge pas de l'issue qui sera donnée à l'instruction du dossier, mais je rappelle que nous sommes, un à travers, le benchmarking, j'étais absent tout à

l'heure, excusez-moi, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'en parler, la comparaison que l'on a fait sur les diverses modalités de mobilisation du fonds REACT-EU, toutes les régions de France de droit commun ont mobilisé, de façon importante, les fonds sur des opérations numériques, donc d'approuver ce plan de financement pour essayer de nous conduire à défendre.

Et enfin, de nous autoriser quoi qu'il arrive puisqu'il y a urgence, y compris urgence pour se positionner au plan technique et au plan de la programmation et de la consommation des crédits, de nous autoriser à lancer les marchés pour l'ensemble de l'opération telle que je viens de vous la décrire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Donc, il y a un rapport de la CDENATE ET un rapport de la commission des finances.

Alors la CDENATE débute.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur Jean Michel SAVELLI a souhaité savoir si le projet BlueMed, présenté dans le rapport comme étant l'option la plus réaliste et la plus avancée, devait être considéré comme un choix quasiment validé.

M. Éric FERRARI, Directeur de la transformation et de l'aménagement numérique de Corse, a rappelé l'existence dans le bassin méditerranéen de différents projets de câbles transméditerranéens en cours de réalisation.

Il a précisé que la Collectivité de Corse avait, en 2016 et 2017, entamé des démarches de sourcing auprès des différents consortiums pour prendre connaissance des projets menés. Si les contacts pris avec la société portant le projet BlueMed ont révélé un accueil favorable et attentif à l'intérêt politique manifesté par le président du Conseil exécutif de Corse de voir la Corse raccordée à des réseaux transméditerranéens, il n'en fut pas de même s'agissant du projet 2Africa pour des raisons imputables sans doute au secret commercial.

Il a précisé qu'il ne pouvait être assuré que la société portant le projet 2Africa répondrait au futur appel d'offres. Pour autant, il a indiqué que l'atterrage du câble 2Africa en cours de déploiement à Gênes était de nature à créer une situation

géographique opportune pouvant stimuler l'intérêt du consortium pour le futur appel d'offres.

Enfin, s'agissant du projet BlueMed, il a ajouté que des études avaient d'ores et déjà été conduites par la société Sparkle pour envisager l'atterrissage du câble optique sur la plage de l'Arinella.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Monsieur SAVELLI, pour la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, je vais prendre une grande inspiration parce que les débats ont été riches, je vous préviens, je vais essayer de faire vite.

M. Paul-Félix BENEDETTI, faisant observer que pour l'acquisition du nouveau câble sous-marin, un appel d'offre va être lancé sur un opérateur unique pour connaître son prix et une formalisation, a estimé qu'il s'agissait d'un appel d'offres sans concurrence et il a interrogé les services pour savoir si la CdC avait déjà fait une pré-sélection.

M. Éric FERRARI, Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de Corse, a répondu qu'il s'agissait d'un appel d'offres ouvert sans aucune pré-sélection.

Trois possibilités s'offrent à nous :

- le projet Bluemed pourra répondre à l'appel d'offres, puisqu'il semble intéressé par la Corse,
- le projet 2Africa, qui actuellement relie Gênes, pourra lui aussi concourir,
- d'autres opérateurs également.

M. Paul-Félix BENEDETTI, même s'il reconnaît que le maillage sur Marseille est une nécessité, a fait remarquer que le câble sur Menton, acheté à l'Armée,

a été sous-exploité et qu'il subsiste un disponible important sur ce segment-là en passage de débit.

M. Éric FERRARI a précisé que ce câble est exploité en totalité, qu'il y avait trois fibres noires sur ce segment, que ces fibres noires font l'objet de la DSP en cours. Concernant cette DSP, elle est en décalage avec l'offre du marché dans la mesure où les opérateurs ne peuvent plus se satisfaire de fibres optiques sur un seul câble ; ainsi quand les opérateurs se positionnent sur une liaison Corse - Continent, ils demandent un câble principal et un câble de secours.

Or la Corse ne dispose pas, dans le cadre du câble existant, de lien de secours différent du câble déjà acquis. Par conséquent, les offres de notre DSP actuelle qui finit en 2026, sont en décalage par rapport au marché ; et l'offre de secours coûterait extrêmement cher pour cette petite DSP.

Il a rappelé que lors du lancement de la DSP, en 2011, elle avait pour objectif essentiel de faire baisser les tarifs pratiqués par Orange ; cela a permis une diminution des tarifs de l'ordre de 65 % entre la Corse et le continent.

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité que les besoins de la Corse ne soient pas surestimés et qu'au final, l'île se retrouve avec des câbles et des liaisons qui soient redondants.

Il a estimé que le câble le plus efficient qui soit le plus simple à poser reste celui que l'on doit négocier avec EDF et SACOI pour se servir de ces supports-là dans le cadre des remplacements de lignes.

Il a rappelé que la pose du câble sous-marin entre Bastia et l'Italie est quasiment terminée et que par conséquent notre Collectivité a pris du retard.

En réponse, M. Éric FERRARI a précisé que la Collectivité de Corse a sollicité EDF sur la possibilité de mettre à disposition des fibres sur ce câble, sans réponse à l'heure actuelle.

Un autre élément est à prendre en considération : les câbles, notamment CC4 et CC5 d'Orange, sont vieillissants et que le projet du consortium 2Africa, dont fait partie Orange, parcourant la Méditerranée, n'a pas prévu de passer par la Corse.

Le Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique a rappelé que si, aujourd'hui, la Corse se trouve dans une situation de très haut débit, avec des besoins de plus en plus importants, il faut solliciter l'ensemble de ces opérateurs pour qu'ils desservent la Corse. Au regard des cartes montrant l'ensemble des tracés de câbles en Méditerranée, aucun d'entre eux ne s'arrête en Corse ; ceci tend

à créer une situation où les data center en Corse sont pénalisés par une offre de débit vers l'extérieur qui risque d'être insuffisante à l'avenir, ne serait-ce que pour fournir les besoins de la population.

Il a fait observer que c'est l'option stratégique qui pousse notre Collectivité à aller vers un renfort de notre capacité en termes de connexion Corse - Continent, y compris vers l'Italie.

M. Paul-Félix BENEDETTI est intervenu sur le programme REACT-EU pour lequel la Corse n'a pas encore déposé sa maquette globale, validée par la Commission européenne et aujourd'hui, en commission des finances de l'Assemblée de Corse, on individualise des crédits de plusieurs millions d'euros.

Il a estimé que la maquette globale doit être validée par l'Assemblée de Corse et que pour cette opération se situant à la marge des qualificatifs admissibles en faveur de l'installation d'un câble très haut débit Trans-continent sur ce type de programme qui à la base concerne de l'aménagement numérique en milieu rural.

Il a relevé que si cette opération doit être financée sur le programme REACT-EU, le financement doit être de 100 % et non de 80 % comme indiqué dans le rapport ; seule la TVA n'étant pas financée.

M. Éric FERRARI a souligné qu'après la prise de contact avec les services de l'Europe au sein de la Collectivité de Corse, il n'était pas possible d'obtenir un financement à hauteur de 100 %.

Il a estimé nécessaire que l'Assemblée de Corse adopte cette délibération afin de pouvoir déposer ce type de dossier au titre du programme REACT-EU sans préjuger de l'issue favorable ou non du dossier. Le libellé généraliste sur l'orientation numérique du programme européen ne permet pas de savoir ce que sera la destination des fonds REACT-EU en matière de numérique.

Il a rappelé que ce rapport portait sur le lancement de l'opération tout en sachant que les éléments budgétaires sont déjà imputés sur le budget de la CdC.

M. Jean-Martin MONDOLONI a estimé qu'il fallait avant tout que la Collectivité de Corse adopte une planification afin d'opérer des choix dans les nombreux programmes (PEI, Contrat de Plan, PTIC, programmes européens...) et la commission des finances n'interviendrait que pour valider ces choix.

Sur l'objet même du rapport, il a fait observer que l'on devait acquérir un nouveau câble sous-marin mais qu'il était nécessaire de faire un point sur les objectifs

fixés par la Collectivité de Corse il y a bientôt 15 ans, en matière d'aménagement numérique, tant au niveau des crédits mobilisés que sur les objectifs atteints ou pas.

M. Jean-Martin MONDOLONI s'est posé la question de savoir si les objectifs fixés en matière d'aménagement numérique et de déploiement de la fibre ont été atteints afin de pouvoir répondre clairement et honnêtement aux entreprises et aux usagers.

Il s'est également interrogé pour savoir si l'acquisition du nouveau câble offrira une garantie sur la qualité du débit et qu'il permettra d'ouvrir des perspectives sur plusieurs décennies.

M. Éric FERRARI a rappelé que le 28 octobre 2021, l'Assemblée de Corse a pris acte d'un rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse ; ce rapport évoquait à la fois l'avancée et les éléments financiers du projet, ainsi que sur sa commercialisation du très haut débit.

À ce jour, le projet est bien amorcé et de nouveaux rapports d'information seront présentés à l'Assemblée de Corse régulièrement quant aux avancées du projet du très haut débit, ainsi que sur l'avancée de la couverture en 4G et l'amélioration du débit.

Le Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique a précisé que les liaisons Corse - Continent conditionnent des services comme celui utilisé actuellement et tous les flux qui nous relient, passent par ce type de liaison.

Concernant l'acquisition de ce nouveau câble sous-marin, il a rappelé que l'enjeu de continuité territoriale de la CdC en matière de télécommunications reste le câble. Il a souligné que le Président du Conseil exécutif de Corse a sollicité les consortiums pour savoir si leur intention était que les câbles « s'arrêtent » en Corse, ce qui n'était pas leur intention première.

Il faut susciter une appétence vis-à-vis de la Corse et dans ce but, il faut développer des infrastructures « souveraines » en Corse comme un data center ayant les capacités de développer un tissu d'entreprises numériques au fort potentiel.

Concernant l'actuelle DSP, M. Éric FERRARI a fait remarquer qu'elle ne sera plus fiable dans la mesure où il n'y a qu'un seul câble desservant la Corse, à partir de 2026.

Il faut donc saisir cette opportunité et profiter du financement européen REACT-EU où un dossier sera présenté et cela permettra d'avoir financement qui se réduise à 20 % du coût de l'opération, soit 9 M€.

Le pari est de dire que si nous ne renforçons pas le nombre de câbles reliant la Corse, l'île se trouvera dans une situation d'enclavement numérique qui n'attirera plus personne ; les connexions seront de plus en plus dégradées du fait de la sous-capacité des câbles utilisés.

M. Éric FERRARI a précisé qu'aujourd'hui l'opérateur FREE arrive en Corse par la Sardaigne, par le câble SARCO reliant Bonifacio à Santa Teresa di Gallura, mais cela ne représente qu'une solution alternative.

Tout cela doit inciter notre Collectivité à être fortement interventionniste pour assurer que la puissance publique puisse réguler le marché et susciter l'intérêt de la Corse vis-à-vis de l'ensemble des projets de câbles traversant la Méditerranée.

Il a précisé que le projet BlueMed a également l'avantage de relier toutes les îles de Méditerranée et de ce fait, il offre une opportunité d'interconnexion entre les îles, ce qui peut présenter un sujet intéressant pour le développement de la Corse.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Les rapports de commissions ayant été lus, je passe la parole à qui veut la prendre.

Jean-Michel SAVELLI pour « Un Soffiu novu ».

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, ce dossier d'acquisition de fibres entre la Corse et le continent est stratégique et je salue votre volonté d'en maîtriser les enjeux du point de vue financier et des usages.

L'objectif de ce câble est de garantir la disponibilité et les débits optimaux sur l'ensemble de la chaîne de communication reliant d'une part l'utilisateur final et d'autre part, les fournisseurs en ligne de services et de contenus hébergés aux quatre coins de la planète.

Mais ça n'est qu'un maillon et la qualité de service perçue au bout de la chaîne dépendra de la qualité de l'ensemble des maillons.

D'une certaine manière, la qualité finale s'aligne sur la qualité du maillon le plus faible et c'est là le vrai enjeu.

Je n'ai pas trop d'inquiétudes sur la légitimité des différents candidats, même si l'offre Sparkle me semble la plus aboutie et la plus réaliste en termes de délai, mais j'y reviendrai.

En revanche, je profite de l'occasion pour émettre quelques doutes sur le déploiement terrestre de la fibre et je m'appuie sur des remontées de terrain qui soulèvent des interrogations, notamment concernant le respect des plannings prévus et surtout sur le taux de répartition entre aériens et enterrés, cet indicateur important, qui conditionne la fiabilité de service mais également l'état du réseau en fin de concession.

Bon, je rappelle qu'en fin de concession, on va récupérer le réseau et que forcément il serait utile qu'il soit dans la meilleure, je dirais, qualité possible.

Je vous rappelle d'ailleurs que vous vous étiez engagés à nous fournir un reporting périodique sur un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Alors, pour en revenir sur les candidats en lice et sans vouloir anticiper sur le résultat des études, Sparkle semble sortir du lot pour plusieurs raisons.

Il prévoit 3 stations d'atterrage, une à Bastia à horizon 2023, une autre à Gênes qui pourrait être opérationnelle à la fin 2022 et enfin Marseille en 2023 aussi qui serait le point d'interconnexion principal, puisque je précise que Marseille est aujourd'hui en passe d'être le 5ème hub mondial.

Ensuite, ce projet s'intègre dans un projet plus global, qui relierait l'Inde, l'Israël, l'Europe, appelé BlueMed avec Google comme partenaire principal. Il fait partie du réseau des îles méditerranéennes qui, en plus de la Corse, compte la Sardaigne, la Sicile, Crète et probablement Chypre.

Enfin, il s'appuie sur une technologie qui est réputée dernière génération avec des coûts de transmission très compétitifs, une forte résilience face aux intempéries et autres incidents de pêche, et enfin une capacité d'évolution équivalente à trois paires de fibres non répétées.

En résumé, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut être bon sur l'ensemble des maillons. Et, j'attire votre attention sur ce maillon principal qui est la connexion terrestre.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Oui, Romain COLONNA pour « Fà Populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci Madame la Présidente.

Alors c'est un dossier qui a été présenté par le Président de l'exécutif en préambule comme un dossier technique, mais ô combien stratégique et ô combien politique.

Je remercie mon collègue et ami Joseph pour avoir lu les longues pages de compte-rendu de la commission qui montre effectivement à quel point c'est un dossier technique.

Les premiers commentaires de notre autre collègue SAVELLI, tout à fait pertinents, mais il ne faudrait pas qu'avec toute cette technicité on perde l'essentiel, je crois, du caractère fondamentalement politique de ce dossier.

Pour essayer deux secondes de reprendre un petit peu le caractère fondamentalement politique de ce dossier, je vais commencer par la fin du dossier.

On parle tout simplement dans ce dossier-là, avec l'acquisition d'un nouveau câble pour la Corse, de souveraineté numérique pour la Corse.

Alors la souveraineté numérique, ça veut dire, on peut employer un autre mot, l'autonomie numérique, mais c'est-à-dire que là on a un projet politique qui est celui de l'autonomie, qu'on va tantôt décliner d'un point de vue ou penser d'un point de vue alimentaire, d'un point de vue énergétique, d'un point de vue fiscal, d'un point de vue institutionnel et politique, puisqu'en Corse on voudrait légiférer, et là, finalement, ce dossier, je crois que c'est important, il faut le retenir, par l'acquisition de ce nouveau câble, nous place sur la voie de l'autonomie numérique.

Et donc, notre projet politique, le projet de la majorité territoriale, doit se décliner aussi d'un point de vue numérique et c'est quelque chose de fondamental.

Décliner d'un point de vue numérique le projet de l'autonomie avec l'acquisition de ce nouveau câble, ça veut dire un câble neuf, ça veut dire une démultiplication des capacités en termes de débit, ça veut dire surtout que le débit numérique de la Corse est totalement sécurisé et totalement modernisé. Ça veut dire que si on a un débit numérique en Corse qui est sécurisé, qui est modernisé, ça veut dire que la Collectivité de Corse peut convenablement, mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, participer à la régulation des prix. Et donc, ça veut dire que là, on a l'intervention de la puissance publique et ça fait écho, finalement, aux précédents débats qu'on a eus du côté des transports et du côté des déchets.

Il me semble que là, avec ce dossier-là numérique, même si ce n'est pas forcément le plus attendu à cette heure-ci de nos travaux, mais il y a quelque chose qui est tout à fait cohérent en termes de transports, en termes de déchets et en termes de numérique.

Là, on a bien l'intervention de la puissance publique pour la régulation des prix et c'est quelque chose qui est extrêmement important.

Un autre point aussi, qui est fondamental, c'est qu'avec l'acquisition de ce nouveau câble, Et ça, c'est un point politique qui est très important, on intègre la Corse dans un réseau, ou on intégrerait la Corse dans un réseau euro-méditerranéen, avec Chypre, Malte, la Sardaigne, la Sicile, par exemple. Et ce n'est pas rien.

Donc, intégrer la Corse dans ce réseau sécurisé, modernisé, ça veut dire qu'à un moment donné, on a la possibilité en Corse de développer pour les années à venir, pour les décennies à venir, tout un écosystème lié au numérique. Et ça, ça nous fait passer dans une nouvelle ère.

Et développer tout un écosystème relatif au numérique, ça veut dire que, et il faut qu'on en prenne conscience, que depuis la Corse, on pourra proposer, à un moment donné, du service numérique à d'autres îles méditerranéennes, à d'autres endroits en Europe.

Et donc, il y a de formidables possibilités entrepreneuriales et de formidables possibilités économiques.

Donc voilà, je voulais intervenir à ce propos pour dire, bien évidemment, qu'il y a des questions techniques qui doivent être traitées, mais je crois que l'investissement qui est demandé à la Collectivité de Corse, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, est très largement justifié, puisque nous avons bien là un dossier stratégique majeur et structurant pour la Corse pour les années à venir.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur ce projet, j'ai des remarques financières à formuler et des remarques techniques.

La remarque financière, elle est à deux niveaux.

La première, est sur l'utilisation du fonds REACT-EU. Je ne vais pas revenir sur l'histoire qu'on découvre le programme et autres, on l'a dit avant, donc on ne va pas revenir dessus. Mais au vu de l'avancement des projets internationaux, moi je pense qu'il est improbable et il est difficilement envisageable de penser qu'on puisse solder une opération comme celle-ci, dans le cadre du délai très réduit du programme REACT-EU, qui est fin 2023.

Le Président l'a dit avant, il ne faut pas se formaliser dessus, mais je pense que nos priorités, elles doivent être sûr des choses réalistes, qu'on ne soit pas dans le dégageant d'office parce qu'on a imputé une opération qui est quand même aujourd'hui incertaine.

Donc là-dessus, moi je pense qu'il faut mettre le REACT-EU ailleurs, sur quelque chose de certain.

Ensuite, sur les câbles eux-mêmes. La CdC a un câble qu'elle a acheté à Alcatel, mais en fait à la Direction générale de l'armement, le câble militaire, elle a 3 paires, elle n'en a qu'une utilisée.

L'opportunité d'un maillage bien entendu, c'est la sécurisation du câble CdC. Mais il y a un postulat qui me semble, après interrogation et renseignement sur des personnes compétentes, les 2 câbles Orange, ils sont très, très loin d'être obsolètes. Ils ont encore 40 à 50 années de capacité de transfert à haut débit. Et, s'il advenait qu'ils ne soient pas en l'état, ils vont être remplacés.

Il y a 2 fois 12 paires, un câble qui part à Cannes et l'autre qui part à Toulon. Et l'opérateur concurrent d'Orange, SFR lui-même, a pris des paires sur ce câble, qu'il n'a pas achetées, mais qu'il loue. Je vais vous donner le prix du contrat de location : c'est 4 M€ pour 4 paires, sur 20 ans. Ce n'est pas quelque chose de déraisonnable.

Donc la première chose c'est pourquoi, comme l'a fait SFR, on n'est pas dans une logique de prospection pour louer des paires à Orange, avec une clause léonine, de garantie de maintien et de maillage sur le câble, où Orange associée à des Chinois, doit faire le maillage qui fait le tour de l'Afrique, qui boucle sur la France et qui reboucle sur Londres, qui peut être une opportunité économique plus simple.

Parce qu'ensuite, il y a une deuxième notion, c'est qu'on met un prix de l'ordre de 10 M€, moi je ne sais pas d'où il sort le prix. Mais quand je regarde les contrats de location de fibre, derrière, quand on a une location dans le monde industriel, un loyer correspond à une immobilisation en capital, et un prix, il dépend de la valeur locative et de la valeur de la réalisation. C'est un croisement des deux.

Mais la valeur de la réalisation, celle que je connais, c'est ce qu'a payé la Collectivité territoriale lorsqu'elle a acheté les 3 paires à Alcatel. C'est 1,550 M€ en 2006.

Il y a un indice général d'actualisation du prix des câbles ; câble électrique qui convertit en plus en câble optique à partir de 2015. Et si on fait une actualisation rationnelle, on voit que c'est 25 % l'augmentation. Donc, 1,550 M€ de 2006, c'est 2 M€ aujourd'hui.

Après oui, nous on demande quelque chose en plus : c'est une bretelle avec un raccordement et une interconnexion sur la Corse. Mais un câble international, il va passer entre l'île d'Elbe et la Corse, dans une zone qui est au mieux à 25 km des côtes de Corse, au pire. Au plus, après c'est des discussions avec des affaires maritimes... Bon, on n'est pas sur un investissement lourd.

Donc moi ce qui m'inquiète, c'est qu'on annonce un prix qui soit le prix du résultat de la négociation, puisqu'il est déjà annoncé. Et je suis persuadé que ce prix est fort et très fort.

Donc là-dessus, attention, c'est quelque chose qui, par rapport à ce qu'on connaît, vous le connaissez, vous et moi, le prix à l'époque où la fibre optique était quelque chose de complètement innovant. C'est comme lorsqu'on achetait les premières télévisions à écran plasma. Aujourd'hui, on les jette à la tête dans les supermarchés, ou le prix des premières machines à laver. Et ce prix-là, moi c'est ma seule certitude, il est très, très en deçà d'un prix à 10 M€ annoncé.

Alors moi, ce que je vous demande, c'est de ne pas annoncer de prix, de laisser les économies de marché se réaliser pour qu'on ne subisse pas une réponse qui soit à la hauteur de notre estimation.

Et ensuite, sur ce câble Orange, le postulat de décréter qu'il est vieux parce qu'il a été posé en 92... Alors, il n'y a plus de liaison transocéanique, ils sont tous vieux ! Il y a une notion de vieillesse qui doit être appréciée à la réalité des déperditions de la capacité de transport. Et là, l'opérateur Orange, qui est quand même un opérateur sérieux, il garantit une fiabilité de débit sur 30 ans. Donc où elle est la vieillesse ?

Donc moi, je ne suis pas contre le projet, au contraire, je suis favorable à un maillage et tout, mais je me pose la question de la pertinence de l'investissement, alors qu'à côté on peut louer des fibres pour se sécuriser, on peut faire des contrats différents et peut-être que le prix, il est un peu, beaucoup haut.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, alors je vais repasser la parole au Président de l'exécutif, s'il souhaite réagir.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, rapidement.

Merci pour les interventions, la présentation des discussions en commission, pour l'engagement de l'ensemble des conseillères et conseillers territoriaux sur ce dossier.

Pour répondre à Jean-Michel SAVELLI, donc oui, on a une présentation en octobre, je vous propose qu'on fasse la présentation en commission du déploiement pour que vous puissiez, les uns et les autres, les unes et les autres, poser les questions, y compris sur la répartition entre l'aérien, l'enterré, le rythme, déploiement, etc.

Donc ça, on le fait rapidement, je demande qu'on l'acte et à la première réunion utile de la commission, on présente ça, on inscrit à l'ordre du jour. Premièrement.

Deuxièmement, merci Romain COLONNA, la perspective stratégique.

Troisièmement, pour répondre à Paul-Félix, bon, j'ai bien compris le questionnement. Là comme ailleurs, je dirai, vous posez des questions qui sont incontestablement pertinentes.

Moi je sais que je n'ai pas la capacité à y répondre à ces questions-là. Moi, en tant que politique, je dirais, je vise comme vous l'enjeu de souveraineté numérique. On a un état des lieux existant. Je demande à mes services, à nos services, si besoin avec une AMO, de dire : est-ce que l'opportunité de se raccrocher est une opportunité intéressante au plan financier, au plan technique, au plan stratégique ?

Quid, par exemple, parce qu'il y a certaines données qui sont certainement vraies, il y en a peut-être d'autres que vous avez occultées, par exemple le fait qu'on soit intervenu, a conduit à une régulation des prix à la baisse, par exemple l'augmentation mécanique, par exemple, le caractère obsolète puisque c'est une durée normalement d'usage de 30 ans, etc.

Donc ces questions que vous posez, elles sont non seulement légitimes, mais elles montrent bien la volonté de trouver le meilleur équilibre entre des décisions à prendre et le faire de façon rationnelle.

Donc à un moment donné, ces questions ont été posées, la direction des services numériques y répond en me disant : oui, il faut y aller pour les raisons X, Y,

Z qui sont consignées et condensées dans le rapport, il y a une opportunité, après moi je fais confiance là-aussi aux services pour, par exemple, ne pas surpayer, ne pas faire une enveloppe pour l'appel d'offres qui soit surdimensionnée.

Et ces réponses-là, vous seront apportées également dans le cadre des discussions qu'on doit avoir.

Un dernier mot, l'arbitrage sur REACT-EU, alors je n'étais pas là tout à l'heure, excusez-moi, je ne sais pas si on a eu une discussion là-dessus, aujourd'hui on a vraiment regardé, y compris en intégrant un certain nombre de remarques que nous partageons. C'est grâce à la Présidente de l'Assemblée de Corse aujourd'hui, à l'époque c'est elle qui avait négocié et le principe de REACT-EU et l'enveloppe supplémentaire. Depuis un an, nous avons cherché comment programmer de la façon la plus équilibrée possible par rapport aux priorités qui sont les nôtres, en essayant, en gros, de trouver des équilibres entre les besoins, la maturité des projets, les échéances d'engagements impératifs à respecter et le fait que certains projets peuvent être financés également par d'autres crédits, etc., etc.

Donc sur cette question-là, REACT-EU aujourd'hui, on demande à aller vers ça parce qu'on pense qu'il y a une possibilité de le faire, on demande à l'Assemblée de Corse l'autorisation de mener cette négociation et de déposer ce dossier. Ce dossier, rien ne dit qu'il va être validé par la Commission européenne. Donc, il y a une première interrogation.

Deuxièmement, ce dossier, à son rythme propre et son rythme propre, c'est : est-ce que nous pourrions avoir un appel d'offres et une réponse à un appel d'offres qui nous permettent, si l'appel d'offres est favorable, de nous connecter avec l'engagement de travaux qui soit contenue dans le délai de REACT-EU ?

Donc, ce sont des réponses qu'on n'a pas aujourd'hui. On essaye d'être le plus opérationnel possible.

Vous aviez demandé, par exemple, la dernière fois, comment on finance dans le domaine social sur REACT-EU ? Alors, c'est vrai qu'il y a une ligne générique sur le domaine social. On en a parlé notamment avec Bianca FAZI. La question c'est d'avoir une maturité de projets qu'aujourd'hui on n'a pas.

Par exemple, sur les différentes régions qui sont engagées dans le domaine social, médico-social, ils cofinancent des opérations sur les centres de santé ambulatoires, dans le cadre de la lutte du COVID, des choses que nous, on a organisé par ailleurs, où on a déjà un financement sur un certain nombre d'opérations ; le plan de rénovation des EHPAD, qu'on a déjà budgétisé, et on n'a pas de dossier qui soit mûr pour rentrer dans les clous de REACT-EU.

Donc, les soucis et la préoccupation que vous avez exprimés, nous les partageons. Croyez bien que nous essayons véritablement de nous donner le maximum de moyens de réussir à éviter tout dégageement d'office, parce que ce serait quand même, comment dire, particulièrement frustrant de s'être battu pour avoir une enveloppe théorique et de ne pas réussir à la consommer, et de faire émerger des projets qui nous permettent de respecter notamment le calendrier de programmation et d'exécution de ces fonds européens.

Donc, voilà ce que je voulais vous répondre.

J'ai cru comprendre de vos interventions que sur le principe, on pouvait avancer dans la direction qui est proposée par le rapport. Nous vous tiendrons, bien sûr, strictement informés de l'évolution des dimensions techniques et budgétaire de ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci, Monsieur le Président.

Donc, je vais soumettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Core in Fronte ».

Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 088 est ADOPTE à une très forte majorité.¹⁰

Et, effectivement, j'invite l'Exécutif à bien avoir en tête cette date du 31 décembre 2023.

Bien sûr, l'Europe a annoncé, Ursula Von der Leyen a annoncé d'ailleurs que la semaine dernière que les fonds qui ne seraient pas utilisés en région, repartirait vers l'Ukraine.

Voilà, l'Ukraine va avoir besoin de énormément de fonds, donc je pense que l'Europe va racler dans tous les tiroirs et ils en auront bien besoin.

Nous passons rapport suivant, Monsieur le Président, c'est vous qui le présentez aussi ?

¹⁰ Délibération N° 22/061AC

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

* **Raportu n° 090** : **Messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT 10, cumuna di Talasani.**

* **Rapport n° 090** : Sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10, commune de Talasani.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors là, c'est une sécurisation attendue de 3 carrefours de l'ex RT 10, commune de Talasani, un endroit que vous connaissez notamment en Casinca, des travaux qui, je crois, étaient très attendus.

Ce rapport vous propose d'approuver le principe de l'opération de sécurisation de ces 3 carrefours, Casinca, Tavagna.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a des avis de commission, un avis de la CDENATE et de la commission des finances

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis de la CDENATE : favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Commission des finances ? Avis favorable.

Y a-t'il des interrogations ? Oui, alors d'abord « Un soffiu » et ensuite Louis POZZO DI BORGO. Vous avez la parole.

M. Didier BICCHIERAY

Merci, Madame la Présidente.

Nous voterons favorablement pour ce rapport. Sécuriser les accès sur les grands axes routiers, dont la RT 10 est indispensable.

Je profite de ce rapport pour vous interpellier sur l'état du réseau routier en Balagne.

L'état de nos routes détermine la sécurité de tous, j'ai plusieurs exemples en tête à vous communiquer.

Sur la RT 30, entre l'Isula et Calvi, la série de ronds-points de Corbara, San-Damiano à Algajola, ou encore la route menant jusqu'à l'aéroport de Calvi, ne sont pas entretenus, les bas-côtés sont jonchés d'encombrants et il n'y a ni désherbage, ni élagage, ainsi que des murets détériorés à la suite de nombreux accidents de circulation survenus ces mois derniers.

Pire encore, sur le réseau dit secondaire, les ex RD, notamment la route reliant Calvi à l'Ouest, c'est-à-dire de Luzzipeo à Argentella, vers le Pont des 5 Arcades, vers Galeria, le revêtement est effrité et plein de trous. La maintenance est clairement défaillante entre l'absence d'entretien des abords, l'étroitesse de la chaussée et surtout sa dégradation, on frôle l'impraticabilité.

Plusieurs d'entre nous ont été contraints d'emprunter ce tronçon à la fin de la dernière session, le mois dernier, en raison du blocage et de l'engagement du col de Vizzavona. C'était une belle aventure, alors que c'était un itinéraire qui peut avoir un intérêt évident dans ce genre de situation ou même d'un point de vue touristique.

La Collectivité, désormais unique, à en charge l'entretien des RT et RD, des opérations de sécurisation sont impératives sur le territoire Balanin. Je tenais à vous en alerter et à vous inviter à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation préjudiciable pour les riverains et les habitants de cette micro région qui, en plus, est une vitrine de l'image de la Corse.

Mon intervention rend nécessaire la réactualisation du PPI qui nous donnera la visibilité indispensable sur des travaux que vous comptez engager. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur BICCHIERAY, cher Didier.

Donc, Louis POZZO DI BORGO vous avez la parole pour « Fà Populu ».

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la Présidente.

Simplement, se féliciter de ce rapport qui vient nous proposer des solutions de mise en sécurité de la RT 10, notamment sur les communes de Talasani, mais aussi de Tagliu Isulacciu.

Alors, une route particulièrement accidentogène où malheureusement on dénombre beaucoup d'accidents de circulation et, au cours de ces dernières années, des accidents très graves, voire mortels. Donc, une étude de faisabilité, bien entendu, en ce qui concerne la manière de faire, les communes qui sont dans la boucle pour les enquêtes publiques, est de porter à la connaissance des populations.

Surtout des travaux qui vont répondre à plusieurs attentes, je le disais, réduire l'accidentologie sur ces sections là, mais aussi répondre à une problématique, le long de cette RT 10, une urbanisation qui s'est faite avec beaucoup d'accès directement sur la route et notamment cet échangeur à 5 branches qui sera fait entre autres, mais aussi quelques îlots qui seront positionnés au centre de la route, qui viendront diminuer la dangerosité de ce tracé ; et enfin, on le voit aussi, la mise en sécurité des scolaires puisque nos transports scolaires déposent les enfants le long de la RT 10, avec notamment la création d'une aire de dépose pour les scolaires de ces communes-là.

Donc bien entendu, un rapport qui va dans le sens du développement de nos réseaux routiers, surtout la mise en sécurité, et qui permettra auxdites communes, notamment Talasani et Taglio-Isulaccio de pouvoir envisager l'avenir avec plus de sérénité sur cet axe-là. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Saveriu LUCIANI, je t'en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Merci.

Je rebondis un peu sur ce que j'ai Monsieur BICCHIERAY, sur le même axe, et j'écoutais ce que disait Louis, on emprunte souvent cet axe, il est vraiment accidentogène, on est d'accord.

Nous voudrions savoir, si les services peuvent nous répondre, sur un autre point qui est assez dangereux, c'est à l'entrée nord de Folelli, ce fameux tournant qui mène notamment au funérarium de Travaglini, là, il y a eu il y a 2 ans de ça, une maman avec une jeune fille qui sont décédées, donc au tourne-à-gauche, c'est un tourne-à-gauche. Je ne sais pas si vous voyez l'endroit, l'entrée nord de Folelli, donc le tourne-

à-gauche qui va vers la mer, à la hauteur de l'embranchement de Kyrnolia, il y a aussi notamment l'entreprise Bandisi.

Moi, j'attire, votre attention sur le fait que c'est vraiment l'endroit où. Il y a eu véritablement plusieurs accidents notamment, donc un double accident mortel qui a endeuillé un village du Fiumorbu, il y a à peu près 2 ans.

Donc une question simple, puisqu'on n'est pas loin, on est à quelques kilomètres de cet aménagement-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc Hyacinthe VANNI et ensuite Marie-Thérèse MARIOTTI.

M. Hyacinthe VANNI

Non, juste 2 mots, je ne comptais pas intervenir, mais je pense que M. BICCHIERAY a été quand même assez sévère, même s'il est vrai qu'il y a un certain nombre de problèmes sur les routes, mais pour faire la route assez souvent pour aller à Calvi, et je pense qu'il y a d'autres microrégions qui aimeraient bien avoir ce réseau routier.

Dire que les ronds-points sont abandonnés, ce ne sont pas des ronds-points où on peut faire des plantations ou quoi, dernièrement vous avez vu quand même le fauchage sur la route, sur le col Marsulinu, il y a quand même des améliorations.

Je n'ai pas l'habitude de féliciter trop les services parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de problèmes, mais quand les choses avancent et qu'elles sont faites, il faut aussi un peu le reconnaître. Même s'il y a des choses qu'il faut améliorer, je pense qu'il y a des choses qui se font, il faut le dire, quand les choses se font, il faut le dire, quand les choses commencent à aller mieux, il faut le dire aussi.

Donc, je tenais quand même à tempérer un petit peu vos propos, pour faire cette route très souvent, je pense qu'il y a beaucoup d'améliorations, je pense que les bas-côtés ont été entretenus.

Voilà, ce que je voulais dire pour justement rendre un peu hommage aux services quand il faut le faire, quand ça ne va pas, il faut le dire, quand les choses s'améliorent, il faut le dire aussi. Donc, je tenais à le dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Marie-Thérèse MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Evidemment, je rejoins ce que dit Louis POZZO DI BORGO, c'est un réseau qui est extrêmement dangereux, on va carrément dire de Vescovato pratiquement à Moriani, puisqu'on a eu cette urbanisation.

Alors, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs choses.

D'abord, je sais que la direction des routes, on a des professionnels là-dessus, bien dimensionner les ouvrages pour éviter, par exemple, de commencer par un tourne-à-gauche et de réaliser in fine qu'il était peut-être pas suffisamment dimensionné, pour refaire ce qu'on voit à l'embranchement de Castellare et de Penta, pour se retrouver après avec un rond-point qui aurait peut-être dû, dès le début, être implantée à cet endroit-là, on aurait évité quand même de dépenser un certain nombre d'argent.

Parce que donc de chez moi, de Taglio-Isulaccio à Talasani en Costa Verde, Monsieur le Président, et non pas en Casinca, on va se retrouver donc avec plusieurs ouvrages en train d'être faits.

Donc, on aura l'occasion d'en reparler lors d'une commission, mais il faudra que vous nous expliquiez comment vous faites le choix entre le tourne-à-gauche et le rond-point, parce qu'entre autres, quand je vois l'aménagement de Rico plage, je suis ravie, qu'il existe, et Paola MOSCA connaît puisqu'elle est souvent amenée à intervenir à l'école de Taglio-Isulaccio, pourquoi un tourne-à-gauche à certains endroits et un rond-point à d'autres ? Mais ça, je pense que ça doit répondre à des considérations techniques.

Et après, je voudrais attirer l'attention de la direction des routes, et j'en ai longuement discuté avec vos correspondants en régions, c'est qu'aujourd'hui, quand on a des dépôts de permis de construire ou de divisions parcellaires, les délais sont tellement contraints que souvent les instructeurs consultent peu ou pas la direction des routes et qu'on se retrouve avec des permis accordés sans avoir les autorisations de voirie correspondante.

Donc, ça je pense qu'il faut qu'on mette en place tous ensemble un process beaucoup plus restrictif et vertueux, qui fait qu'à la limite, les permis qui seraient accordés avec des accès sur des routes départementales, a fortiori les RT, mais il y en a de moins en moins, soient forcément subordonnés à des autorisations de voirie. Parce

qu'après, c'est sont nous, au niveau local, qui galérons pour faire expliquer aux pétitionnaires que permis ne veut pas dire forcément autorisation de voirie.

Et là donc, j'encourage également tous mes collègues qui sont maires de communes du littoral, de faire très attention parce qu'on ne peut pas continuer à des accès supplémentaires sur ces axes très accidentogènes. Mais là, Monsieur MORVAN, je vous encourage vraiment à travailler sur une procédure beaucoup plus.... pardon, M. LABORDE, excusez-moi, sur une procédure beaucoup plus restreinte là-dessus parce que ça pose vraiment des problèmes. Excusez-moi avec les masques je ne reconnais plus personne.

Voilà, évidemment, on va voter ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, masque ou pas masque, on n'interpelle pas les services directement quoi qu'il en soit, voilà. Mais on vous a reconnu derrière votre masque.

Bien, y a-t-il d'autres interventions ? Non pas d'autres interventions.

Donc, je repasse la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, les crucivia de Talasani mènent à la Balagne et à des problématiques plus globales...

Donc sur l'opération elle-même, je pense qu'elle était attendue et les élus qui connaissent bien l'endroit le confirment, donc tant mieux. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, de façon générale et je le redis, il faut effectivement que vous ayez, que l'Assemblée de Corse, ait un document qui permette d'avoir de la lisibilité globale. Donc ça nous y travaillons.

Je me retourne vers le DGA, Monsieur LABORDE, sous l'autorité du DGS, il faut le faire, on va le faire au plus vite. Et c'est d'autant mieux que ce sont des choses qu'il faut aujourd'hui codifier, mais nous avons une doctrine, nous avons une programmation, etc., et le problème, c'est qu'il y a un déficit de lisibilité et dès lors qu'il y a un déficit de lisibilité, il y a forcément de la frustration. Et, il faut y remédier et donc on va essayer de le faire au mieux.

Alors sur la Balagne et les routes de Balagne, il y a à la fois la maintenance, je dirai, et l'entretien. Sur la maintenance, en 2 ans, on a engagé 6,5 M€ sur l'ensemble de la Balagne. Donc, ça montre bien que c'est un réseau routier qui est quand même

traité. Après il peut y avoir des endroits ponctuels, notamment sur l'entretien où il y a des défauts. Et donc, ça fait partie aussi de la montée en puissance, défaut des déficits, la montée en puissance, de la mobilisation de nos équipes, avoir un travail, un travail aussi de proximité, en concertation avec les maires.

Donc ça pas de problème, on va essayer de faire au mieux, de le faire en Balagne et de le faire partout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bon Monsieur le Président ? Bien donc je peux mettre au vote le rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 090 est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Si vous en êtes d'accord, nous passons au rapport suivant :

*** Raportu n° 091 : Cunvenzione di finanziamentu cù a cumuna d'Aleria per l'accunciamentu di una via di trinchera à manca nantu à l'anziana RT 50 à l'entre di a cumuna.**

*** Rapport n° 091 : Convention de financement avec la commune d'Aleria pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'ex. RT 50 à l'entrée de la commune.**

M. le Président Gilles SIMEONI

Il s'agit d'une opération d'aménagement routier qui s'inscrit dans une vision globale de la meilleure diversification de la circulation au sein du périmètre de la commune.

Donc, l'opération dont il s'agit relève de la traversée d'agglomération.

Donc, on applique la délibération cadre qui a quand même été, je le rappelle, une avancée significative puisqu'avant on était, je dirai, dans un vide juridique qui

¹¹ Délibération N° 22/062 AC

faisait que concernant les opérations de traversée de communes, c'était un petit peu de façon aléatoire, certains étaient financés plus ou moins largement, etc.

Aujourd'hui, on a une base qui est une base objective. On applique cette délibération à l'occasion de deux dossiers, celui d'Aleria et l'autre d'Aucciani, dont je vous rappelle, en gros, il y a une prise en charge qui est souvent à 80 % par la Collectivité de Corse de la traversée d'agglomération. Le reste c'est la commune qui l'assume.

Et puis, il y a la question des aménagements qui, eux, restent généralement à la charge de la commune.

Avant il arrivait que la Collectivité de Corse prenne en charge également des aménagements, quelquefois un peu étiques, sans « h », et quelquefois un peu somptuaires.

Donc aujourd'hui, on a une règle du jeu qui est claire et qui fonctionne et est appliquée de la même manière pour toutes les communes, et je crois à la plus grande satisfaction de celles-ci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a 2 avis, un avis de la CDENATE et un de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, nous passons maintenant aux interventions. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention.

Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur le Président, éventuellement, avant que je ne passe au vote ?

Le Président Gilles SIMEONI

Non, non merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous passons aux opérations de vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ?

Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 091 est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Nous passons au rapport suivant, toujours dans le domaine des routes.

*** Raportu n° 098 : Cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aucciani pà a rializzazioni di u prughjettu d'assestu di a traversa d'Aucciani nantu à l'anziana RD 29.**

*** Rapport n° 098 :** Convention de financement avec la commune d'Aucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Aucciani sur l'ex. RD 29.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors là aussi, un rapport important, c'est la traverse d'Ucciani, 1,6 km, donc c'est la traversée de la commune, mais il y a aussi un effet d'engagement sur le réseau routier départemental de l'intérieur, puisqu'à travers cet itinéraire, on désenclave aussi un certain nombre de villages de la Gravona.

Donc là aussi, c'est une application intéressante, mais là aussi imprévisible et équitable de notre règlement tel que nous l'avons visé. Là, on a une opération qui représente 2.090.300 € TTC, sur 1,6 km, il y a une prise en charge à 95% par la

¹² Délibération N° 22/063 AC

Collectivité de Corse, donc et 5 % par la commune, c'est par rapport au potentiel fiscal etc.

Donc je crois, une opération importante et pour la commune d'Ucciani et pour les villages de l'Intérieur de la Gravona.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis et un rapport. Donc, un avis de la CDENATE ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Un rapport de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente. Monsieur Paul-Félix BENEDETTI a souligné la présence d'une erreur matérielle sur les montants indiqués dans le rapport et a demandé à ce qu'il soit corrigé avant l'examen en séance publique.

Monsieur Xavier LACOMBE est intervenu pour évoquer les anciens systèmes d'assainissement des eaux pluviales et pour lesquels il a regretté leur disparition progressive au fil des différents travaux routiers menés depuis.

Aussi, il a attiré l'attention des services de la Collectivité pour qu'un effort soit réalisé dans le cadre des futurs travaux routiers, afin que les anciens réseaux d'assainissement des eaux pluviales, dont il a souligné la valeur patrimoniale, puisse être conservés voire réhabilités.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Pas d'intervention. Donc si le Président du Conseil exécutif ne veut pas rajouter quelque chose, je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ?

Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 098 est ADOPTE à l'unanimité.¹³

Bien donc, il reste un rapport et les motions. Nous allons avoir besoin de 5 minutes d'interruption de séance pour un échange avec le Président.

Donc, on va s'arrêter maintenant, je pense, 5 minutes, mais vraiment ça va être très rapide. 5 minutes et on reprend et comme ça on essaye de boucler avant 20 h.

La séance suspendue à 18 h 30 est reprise à 18 h 38.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance reprend.

Bien, je vais maintenant vous présenter, d'abord un rapport relatif à une initiative pour l'Assemblea di a ghjuventù.

Il s'agit d'un mandat spécial que nous allons vous demander pour qu'une délégation de conseillers de l'Assemblea di a ghjuventù...

Bon, je vais attendre qu'il y ait du silence pour un sujet très important.

Bien dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe qui arrive à son terme puisque elle a duré plusieurs mois, est organisé le 9 mai prochain au siège de la région Grand Est à Strasbourg, un grand débat consacré à la jeunesse européenne.

Les représentants de l'Assemblea di a ghjuventù, comme vous le savez, qui est un organe consultatif de notre Collectivité, ont été invités pour porter la voix de cet organe consultatif. On aura donc une délégation qui sera composée des 2 vice-présidents, des présidents de groupes ou de leurs représentants, parce que c'est une période où il y a beaucoup de d'examens et donc les étudiants, souvent sont très pris. Cette délégation se rendra à Strasbourg le 9 mai. Je les y accompagnerai.

C'est le premier déplacement à l'extérieur de cette Assemblée pour la mandature 2021/2023. Il convient donc de prendre en charge les frais de déplacement, que ce soit le transport, l'hébergement et la restauration.

Je tiens à préciser qu'il y a eu une Assemblea di a ghjuventu en séance plénière le 20, donc la semaine dernière. Je tiens à souligner la grande qualité des débats

¹³ Délibération N° 22/064 AC

que nous avons eus au sein de cette institution à la suite notamment des 6 semaines, mais qui ont paru de longs mois, des 6 semaines de difficultés, à la fois sociale, politique et de crise que nous avons connue à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna. Nous avons eu des débats vraiment très posés, engagés. Bien sûr, nous en reparlerons tout à l'heure puisque une motion a été votée, mais les choses se sont vraiment très bien passées.

Par ailleurs, cette institution est maintenant totalement installée puisque l'ensemble des groupes sont constitués, les commissions également et que nous avons modifié le règlement intérieur pour qu'elle puisse être saisie de manière très rapide à travers ses différentes commissions et sa commission permanente et que les choses semblent être engagées de manière très, très positive.

Donc il m'a semblé tout à fait opportun que ces jeunes puissent participer à cette grande conférence de la jeunesse européenne, le 9 mai prochain.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à cette délégation de conseillers, d'autoriser la prise en charge par la Collectivité du transport aller-retour, des frais d'hébergement, de restauration pour un montant maximum de 10 000 €, nous n'y arriverons pas je pense.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Est ce qu'il y a des questions ? Non pas de questions. Donc, je soumetts au vote cette demande de mandat spécial. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.¹⁴

Merci.

Ensuite, avant de passer aux motions, nous allons procéder à une rectification en erreur matérielle. En fait, ça a trait aux amendements que vous avez pris hier, qui ont été formulés hier et votés d'ailleurs, pour la délégation de service public maritime.

Lors de l'instruction des amendements, je préférerais que tout le monde écoute, s'il vous plaît, c'est important, qui de l'instruction des amendements, donc, qui portait sur le rapport relatif à la DSP 2023/2029, les commissions des finances, de la planification, du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire, de l'environnement réunies conjointement ont sous-amendé l'amendement numéro 1 qui était déposé par « Un soffiu novu » en remplaçant, je cite : « en période creuse, de novembre à mars, la fréquence minimale peut être de 2 rotations par semaine

¹⁴ Délibération N° 22/065 AC

seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (exemple, avaries). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques, aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires ».

Ceci était la rédaction initiale, remplacée par : « en période creuse, de novembre à mars, la fréquence minimale est de 5 rotations par quatorzaine » et c'est ce qui avait été validé en commission et qui a été ensuite voté.

Mais du fait des délais contraints de confection des amendements aussitôt examinés, comme vous l'avez fait hier, il y a une erreur matérielle de copier-coller qui a fait que le chiffre 5 n'a pas été reporté dans le document. En fait c'est le chiffre 2. Donc, vous avez reçu des amendements et vous ne vous en êtes pas aperçus, d'après ce que je constate. Mais je crois que vous ne vous êtes pas aperçus d'un certain nombre de choses d'ailleurs hier ! Donc, le 2 était resté dans la rédaction et en fait, la décision portait sur « transformer le 2 en 5 ».

Donc, ce que l'on va faire, c'est qu'on va faire une rectification en erreur matérielle. Cela nous a été signalé évidemment par « Un soffiu novu ». Il convient de le faire de manière très claire et très explicite compte tenu du sujet sur lequel nous sommes.

Pour autant donc, le vote de cet amendement, je vous le rappelle hier, vous y étiez moi, non, cet amendement en séance publique, s'est clairement effectué sur la base de la rédaction précisément adoptée en commission, c'est-à-dire avec le chiffre 5 et de plus, aucun conseiller n'a soulevé cette erreur d'insertion.

Donc, il convient cependant de rectifier l'amendement écrit en ce sens pour erreur matérielle et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Donc les choses sont parfaitement claires. Je vous demande donc d'en délibérer. Est-ce qu'il y a des questions et ensuite on prendra acte ? Des questions ? Aucune. Pas de contestation...

Le Président Gilles SIMEONI

En tant que de besoin, excusez-moi de vous interrompre, pour que ça soit également enregistré, puisque l'exécutif participait à cette commission, a participé hier au débat et ensuite assister au vote, nous avons donné un vote, un avis favorable sur cet amendement. Je confirme que c'est bien cette rédaction qui avait été entérinée en commission, validée par l'exécutif et qui a été votée par l'Assemblée de Corse.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien évidemment, ça mérite d'être précisé, le PV de la commission ira dans le même sens, bien sûr, puisque c'est ce qui a été dit et convenu en commission et voté en Assemblée aussi.

Le Président Gilles SIMEONI

5 rotations par quatorzaine.

Et voté en Assemblée aussi.

Le Président Gilles SIMEONI

C'est très clair, donc c'est bien 5.

Je vous demande de prendre acte de cette rectification en erreur matérielle.

Merci.

L'Assemblée prend acte.

Donc, la prise d'acte est faite et merci de nous avoir signalé cette erreur matérielle.

Nous passons maintenant aux motions.

MUZIONE / MOTIONS

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a 3 motions, plus une communication que je dois vous faire de la part de l'Assemblea di a ghjuventù, on l'analysera à la fin puisqu'elle est en lien avec la motion qui est proposée... Je crois qu'il y a 3 au total, pardon, il y en a 3 au total.

Je présenterai la mienne à la suite de celle qui sera proposée par Jean BIANCUCCI, puisqu'elle concerne l'assassinat d'Yvan COLONNA.

La première motion va être présentée par M. CAITUCOLI.

* **Motion n° 2022/O1/007** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » :
Soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste catalan victimes du logiciel espion PEGASUS

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Oui, Madame la Présidente, au nom de notre groupe, nous souhaitons porter notre soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste Catalan victime du logiciel espion Pegasus.

VU la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,

VU son article 12 disposant que « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »,

VU son article 19 disposant que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »,

VU le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 16 décembre 1966), et plus spécifiquement l'article 19, disposant dans son premier alinéa que « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. »,

VU la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000, et notamment son article 7 « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications. », son article 8 « 1. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant. 2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. (...) », et son article 10 « 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. (...) »,

CONSIDERANT l'enquête menée par le laboratoire Citizen Lab de l'Université de Toronto, spécialisé dans la détection des logiciels de surveillance, ayant révélé le 18 avril dernier, qu'au moins 51 personnes liées au mouvement indépendantiste catalan ont vu leurs téléphones infectés par le logiciel espion Pegasus,

CONSIDERANT que ce logiciel permet de prendre la pleine possession d'un téléphone à distance, et ainsi de pouvoir en lire les messages, les mails, mais aussi de procéder à des écoutes téléphoniques,

CONSIDERANT que les personnes ciblées par ces pratiques sont des Citoyens européens,

CONSIDERANT l'atteinte à la vie privée provoquée par ces intrusions informatiques,

CONSIDERANT que parmi les victimes identifiées, on retrouve notamment trois eurodéputés catalans, des avocats, des membres du Parlement ainsi que du Gouvernement catalan,

CONSIDERANT que la divergence d'opinions politiques ne peut en aucun cas être considérée comme un délit au vu de l'attachement historique de l'Union européenne à la démocratie,

CONSIDERANT que de telles pratiques, s'il était avéré qu'elles aient été diligentées par l'Etat espagnol, constituent une réelle dérive autoritariste,

CONSIDERANT qu'une mise sur écoute d'une telle ampleur, au vu des victimes identifiées, ne profiterait qu'à l'Etat espagnol,

CONSIDERANT notre respect absolu des libertés individuelles, et notamment la liberté d'opinion,

L'Assemblée de Corse :

S'OPPOSE solennellement à ce type de pratiques intrusives qui, avec pour seul fondement la divergence d'opinions politiques, constituent une atteinte grave aux libertés individuelles ainsi qu'à la démocratie.

REAFFIRME solennellement son souhait de voir l'Union Européenne et l'Europe évoluer dans un cadre strictement démocratique.

APPORTE son soutien total et fraternel au mouvement indépendantiste catalan et à l'ensemble des personnes visées directement ou indirectement par cette intrusion dans leur vie privée par le logiciel espion Pegasus.

SOUTIENT la démarche des eurodéputés appelant à l'ouverture immédiate d'une enquête et à l'interdiction des logiciels espions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, c'est un pour un contre. Qui veut s'exprimer sur cette motion ? Non.

Je me permets quand même de signaler qu'on est dans un contexte de risques de cyberattaques très, très important toujours, mais depuis le conflit en Ukraine en particulier. Il y a des alertes maximales qui sont données dans toutes les institutions. Il faut être vigilant. Là, en plus, c'est un sujet d'ordre politique encore plus prégnant.

Bien. Donc, je sou mets cette motion...

Pardon, Président, excusez-moi. Je vous en prie.

M. Le Président Gilles SIMEONI

L'avis du Conseil exécutif, il est bien sûr favorable.

C'est un véritable scandale, c'est un scandale en Catalogne, c'est un scandale en Espagne, c'est un scandale au plan européen. Malheureusement, la mobilisation reste trop faible. Je pense qu'il est important effectivement que l'Assemblée de Corse, si elle vote cette motion, décide d'envoyer ce message fraternel vers la Catalogne et son peuple.

Mais au-delà, c'est une question de principe. Je pense que l'affaire de ce logiciel espion a déjà largement défrayé la chronique. Il est avéré aujourd'hui que ce sont des centaines d'élus et de citoyennes et de citoyens qui ont été espionnés uniquement par rapport à leurs opinions politiques. Moi, je considère que, indépendamment de la sympathie que nous, nous pouvons avoir et que d'autres ne partagent pas forcément au plan politique avec les indépendantistes Catalans, je pense qu'il est important que notre Assemblée et que notre institution dise clairement que chaque fois qu'il y a des atteintes à la démocratie, des atteintes au droit, des atteintes à la liberté d'expression ou de conscience, nous sommes mobilisés.

Je termine en disant que l'heure n'est pas à la polémique et chacun est libre de ses choix, mais je suis quand même très étonné de la concomitance entre la présentation de cette motion et le départ des élus du groupe de droite, à part notre collègue et amie Santa DUVAL, qui est présente, je ne pense pas que ce soit un hasard. Si ce n'est pas un hasard, c'est une décision politique. Je pense que, bien sûr, chacun est libre de ses choix, mais je tiens à dire quand même que je m'interroge sur cette attitude. En ce qui me concerne, c'est une volonté délibérée de ne pas participer à cette motion, et notamment pour des raisons politiques, je tiens à dire que je ne comprends pas cette attitude et que, en ce qui me concerne, je suis totalement en désaccord avec cette attitude.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Oui, avis favorable. Nous l'avions compris.

Donc, je sou mets au vote cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La MOTION N° 007 est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁵

Bien merci.

Donc, nous passons à la motion proposée par « Fà populu in seme ».

* **Motion n° 2022/O1/008** déposée par M. Jean BIANCUCCI du groupe « Fà Populu In seme » : **Justice et vérité pour Yvan COLONNA**

M. Jean BIANCUCCI

Merci présidente.

Je me joins, bien entendu la remarque qu'a faite le Président de l'exécutif, sachant qu'il y a aussi cette motion qui est importante.

Je savais que l'émotion avait été considérable et qu'elle était partagée. J'aurais souhaité bien entendu que la droite soit là. Je remercie Santa DUVAL néanmoins d'être là.

Là, l'affaire Yvan COLONNA, c'est une affaire d'État, n'ayant pas peur des mots. Alors je ne vais pas revenir dans le détail sur tous les considérants.

Néanmoins, vous avez pu remarquer qu'à la fois sont présents les éléments juridiques, ce qui concerne toutes les déclarations depuis 1789, 1948, l'ONU en 2015, et puis tout ce qui en découle et les règles principales en matière de traitement des prisonniers.

Et puis il y a aussi l'impartialité qui est nécessaire et la non-discrimination.

¹⁵ Délibération N° 22/066 AC

L'Etat français est responsable de la sécurité des personnes, à tous les niveaux.

Il faut aussi considérer que l'agression qu'a subi Yvan COLONNA est constitutive juridiquement, je ne suis pas là au niveau politique, nous avons aussi un point de vue qui est un point de vue politique au plan juridique d'un assassinat.

C'est, je l'ai dit d'entrée, c'est le scandale d'État. Le scandale d'État. ?

L'exigence de justice et de vérité, je crois qu'elle s'impose. On est amenés ici à débattre d'une motion, mais elle s'impose dans cet hémicycle et elle s'impose à l'extérieur. Elle est demandée, nous nous faisons les porte-parole du peuple Corse dans toutes ses composantes, dans sa diversité d'opinions. Je crois que c'est une volonté générale.

Et puis, on pourrait parler aussi du refus systématique concernant Yvan COLONNA, les autres prisonniers, de la nécessité d'appliquer à leur encontre le droit de manière réitérée d'ailleurs.

La responsabilité de l'Etat étant établie, il y a quand même, qu'on le veuille ou non, des zones d'ombre importantes concernant le parcours de son agresseur. En gros, toutes les conditions étaient réunies pour que ça arrive. Il n'y a pas de hasard, on pourrait, parce que nous sommes aussi au plan politique, considérer que ça a été voulu.

Il y a aussi des engagements qui ont été pris par le ministre de l'Intérieur en charge du dossier corse et qui ont été au titre du Gouvernement, engagements qui ont été pris au titre du gouvernement afin que, je cite, « toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan COLONNA ».

Cet engagement, je dois vous le rappeler, a été acté dans le document qui a été signé à la fois par le ministre de l'Intérieur et par le président de l'exécutif.

Je dois rappeler que cet engagement incluait la publication, non seulement du rapport de l'inspection générale de la justice, mais également du pré-rapport dès sa remise au Gouvernement. Il avait été dit et écrit « sous quinzaine ».

Considérant aussi qu'à la demande du Premier ministre, le rapport intermédiaire n'a finalement été rendu public.

Considérant qu'il y avait des investigations complémentaires sans que cette décision, ni sa motivation, ne fassent l'objet d'aucune information, ni d'explication directe auprès du Conseil exécutif de Corse, ni de la représentation élue de la Corse.

CONSIDERANT l'audition de Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT l'audition de Marc OLLIER, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, et de Corinne PUGLIERINI, ancienne cheffe de cet établissement, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT que ces auditions ont souligné de nombreuses zones d'ombre, incohérences, voire mensonges, en contradiction avec l'exigence de vérité exprimée et celle de transparence promise,

CONSIDERANT la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, en raison des élections présidentielles et législatives, qui repousse toute initiative à la prochaine législature,

CONSIDERANT que le temps et l'opacité sont, dans cette affaire, les ennemis objectifs de la vérité et de la justice,

Nous demandons à ce que notre Assemblée de Corse,

REAFFIRME solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA.

DEMANDE au Gouvernement et à l'Etat la transmission à la Collectivité de Corse et la publication sans délai du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale de la Justice sur l'assassinat d'Yvan COLONNA qui a été communiqué au Gouvernement.

DEMANDE aux députés de la Corse, qui seront élus le 19 juin prochain, de solliciter la constitution au plus vite d'une commission d'enquête parlementaire aux prérogatives les plus étendues, et ce dès le début de la prochaine mandature.

DEMANDE que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse soient associés, selon des modalités à convenir avec l'Assemblée nationale, aux travaux parlementaires à intervenir dans ce cadre.

Je crois que cette demande que nous pouvons faire peut recueillir, en tout cas je le souhaite, l'unanimité parce qu'à travers nous, nous tous, c'est la société corse, le peuple corse qui demande à ce qu'il y ait une justice et que la vérité éclate sur cette affaire COLONNA qui est une affaire d'Etat.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller.

Est-ce qu'il y a une intervention de de l'exécutif ? Je donnerai la parole aussi à ceux qui veulent la prendre. Qui veut prendre la parole ? Jean Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci ? Madame la Présidente.

Très rapidement, nous sommes en fin de mandature législative, mais aussi en nouvelle mandature du Président Macron et on constate déjà, dans les attitudes qui ont été évoquées par le Président exécutif concernant la tenue du débat pour cette motion qui n'est pas une motion neutre, qu'il y a un groupe qui manque. Et lorsqu'on met bout à bout un certain nombre d'actes, d'initiatives et de discours concernant ce sujet, on voit bien qu'on est en train d'aller sur une pente glissante, celle sur laquelle nous ne voulons pas aller, ceux qui sommes ici, je crois, c'est à dire l'enterrement de première classe de ce dossier qui est un scandale d'État.

Il est clair que le temps en la matière et le manque de respect des initiatives solennelles qui aurait dû avoir lieu de la part du Gouvernement vont être des ennemis et qu'il y a, je pense qu'on peut le dire, une volonté de biaiser, vu la matière que l'on rencontre quand on rentre dans ce dossier qui corrobore que c'est un scandale d'État.

Je ne prendrai que pour exemple le fait qu'il soit complètement ahurissant que depuis que l'on sait, par un article du « Monde » que l'ancienne directrice de la centrale d'Arles et le nouveau directeur ont menti à la Commission concernant la dangerosité et le parcours de Franck ELONG ABE pendant sa détention à Arles, cet acte-là aurait dû aboutir d'ores et déjà à une mise à pied de l'ancienne directrice et de ces directeurs à des sanctions immédiates en attendant la publication du rapport intermédiaire, de l'enquête administrative de l'administration pénitentiaire et en attendant évidemment l'enquête judiciaire, mais aussi le déroulé d'une enquête parlementaire. Ça n'a pas été le cas.

Pourtant, le mensonge est important. Il est gros, puisque je vous rappelle qu'en commission des lois, l'ancienne directrice et le directeur ont clairement dit que le parcours d'ELONG ABE dans la centrale d'Arles était tout à fait rassurant et qu'il était normal, au nom de ce parcours, suite à différents processus de traitement de cet individu, qu'il soit auxiliaire et qu'il retrouve une détention ordinaire après avoir été à l'isolement, ce qui est l'opposé de ce que l'on sait, des rapports transmis au « Monde ».

Donc pas de sanction, report du rapport intermédiaire sans des motifs sérieux, renvoi à la prochaine législature, absence d'un groupe politique aujourd'hui à

l'Assemblée de Corse sur un sujet qui est important à un moment crucial, dans cet entre-deux, on doit réaffirmer la nécessité de justice et de vérité dans ce dossier.

Tout cela démontre qu'il va bien falloir politiquement être clair dans la poursuite de ce dossier, être clair dans les semaines et dans les mois à venir et y compris durant les échéances qui s'ouvrent, puisqu'il va bien falloir faire preuve de volonté politique, d'avoir la justice et la vérité pour la famille, pour la Corse, tout simplement parce que, à travers cette justice et cette vérité dont on espère qu'elles seront retrouvées, on démontrera l'ensemble des mécanismes politiques qui ont conduit à la mort et à l'assassinat de Yvan COLONNA, mais aussi qui ont démontré que l'on voulait avoir un rapport de force avec la Corse et sa représentation élue et son peuple à travers ce dossier.

J'ajoute que la commission d'enquête parlementaire, elle est de droit lorsqu'on a un groupe. Elle est de droit lorsqu'on a un groupe et que le champ de cette commission d'enquête parlementaire fait déjà l'objet d'interprétations. Je ne veux pas rentrer dans le débat, mais quand même, ce n'est pas la même chose que de limiter cette commission d'enquête parlementaire au processus de traitement des détenus djihadistes en prison, dont Franck ELONG ABE, mais pas simplement et de limiter à cela, que de l'élargir aussi, ce qui est normal dans ce dossier, à la gestion de la non-levée de statut de DPS qui a conduit à l'assassinat Yvan COLONNA. Parce que ça veut dire que dans le premier cas, la commission d'enquête parlementaire n'aura pas le droit de faire venir en audition, sous serment, avec pouvoir d'investigation, des acteurs, administratifs et politiques, qui ont eu à gérer la non-levée de statut de DPS et donc de s'en expliquer.

Dans le 2^{ème} cas, ça veut dire évidemment que l'on lie évidemment l'histoire du statut des PS, ce qui est normal, à d'Yvan COLONNA.

Donc, ce ne sont pas des petits enjeux lorsque l'on connaît déjà la matière de ce dossier et donc je ne peux faire appel qu'à la vigilance, à la très grand vigilance des élus de la Corse dans ce dossier, tout simplement parce qu'il est clair que nous avons un devoir : c'est de faire toute la vérité, toute la justice dans cette affaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y- a-t-il d'autres interventions ?

Alors, avant l'intervention du Président de l'exécutif, je vous passe la parole dans 2 minutes, je tiens à vous préciser que bien évidemment, que je souscris totalement à la motion qui a été proposée par « Fà populu insemu », cela ne vous surprendra pas bien évidemment, que j'avais dès le 10 mars, interpellé dans une tribune au « Monde » le Président de la République en lui disant, je site « éclairer, sans détour et en toute transparence ce qui s'est passé dans cette prison d'Arles, le 2 mars 2022, de

respecter le droit, de ne pas faire de cette affaire ni un problème corps, ni un scandale d'État ».

Vous savez ce qui s'est passé dans les semaines qui ont suivi. Le 20 avril dernier, comme je le disais tout à l'heure, nous avons tenu une session de l'Assemblea di a ghjuventù.

L'Assemblea di a ghjuventù a produit une motion. Je me dois de vous en faire lecture puisque c'est ce qui m'est demandé aussi dans cette motion, vous savez que je préside les deux Assemblées. Je vous proposerai ensuite, un amendement, si vous en êtes d'accord, au moins dans les considérants, que vous puissiez considérer la motion votée par l'Assemblea di a ghjuventù le 20 mars dernier.

Je vous fais lecture de la motion de l'Assemblea di a ghjuventù qui ne couvre pas que la demande de justice et de vérité pour ce qui est de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Je lis donc :

VU la délibération n° 18/044 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 31 octobre 2018, demandant le rapprochement des prisonniers politiques corses

Vu la délibération solennelle de l'Assemblea di Corsica n° 21/173 du 22 octobre 2021 relative au rapprochement ;

CONSIDERANT le dépôt des armes du FLNC depuis 2014 et le choix d'une lutte exclusivement démocratique et pacifique ;

CONSIDERANT que, pour autant, depuis 2014 les gouvernements successifs ont émis des réponses défavorables à l'ensemble des revendications portées par les nationalistes pourtant au pouvoir ;

CONSIDERANT le recours gracieux de Pascal LELARGE, Préfet de Corse, à propos du règlement intérieur de l'Assemblea di a Corsica, voulant interdire l'utilisation de la langue corse et supprimer la notion de peuple corse.

CONSIDERANT les différentes procédures contentieuses engagées par l'État à l'encontre de la Collectivité de Corse ;

CONSIDERANT la lâche agression ayant entraîné le décès de Yvan Colonna ;

CONSIDERANT la vive émotion suscitée au sein de la société Corse, les manifestations qui ont eu lieu à Corti, Bastia et Aiacciu faisant suite à l'agression et au décès d'Yvan COLONNA et les nombreux blessés qui sont à déplorer ;

CONSIDERANT la volonté du peuple Corse exprimée lors des scrutins de 2015 de 2017 et 2021 d'obtenir un nouveau statut d'autonomie semblable aux autres îles méditerranéennes ;

CONSIDERANT l'annulation des discussions entre les élus de la Corse et le Gouvernement ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI CORSICA

EXIGE la mise en œuvre d'une solution politique globale pour la Corse dès après l'élection présidentielle.

DEMANDE que la libération de tous les prisonniers politiques fasse partie de ce processus politique global dans le cadre des futures discussions.

DEMANDE l'abandon du FIJAIT, des amendes et des diverses procédures pénales de recouvrement à l'encontre des militants nationalistes ayant purgé leur peine.

SAISIT dans le cadre de la motion n° 2022/M3/02 le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

PROPOSE en cas d'échec des négociations, la mise en place d'une grève du sceau qui consisterait à arrêter toutes signatures de documents proposés par l'État français.

PROPOSE toujours en cas d'échec des négociations, la résiliation du bail de tous les bâtiments dont la Collectivité de Corse est propriétaire et dont jouit l'administration d'État.

PROPOSE que l'ensemble des débats à l'Assemblée de Corse, à la Chambre des Territoires, au CESECC et à l'Assemblea di a Giuventù soient en langue corse et uniquement en langue corse.

DEMANDE à l'Assemblée de Corse d'adopter une motion dans ce sens afin de s'associer à cette saisine.

Donc, la motion faisant référence explicitement, qui est beaucoup plus large, bien sûr, mais faisant explicitement dans une de ses demandes à la demande de vérité et de justice pour l'assassinat Yvan COLONNA, je vous suggère dans vos considérants,

si vous en êtes d'accord, d'intégrer la référence à cette motion qui a été votée à une très, très large majorité. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, et c'était la troisième motion que je déposais. Mais au moment où on discute, peut-être, faut-il tout simplement faire un amendement à la vôtre, si vous en êtes d'accord. La motion que je proposais, je ne reprends pas les considérants, elle visait la saisine du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA. Je demandais que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'assassinat dont a été victime Yvan COLONNA, ce que vous reprenez largement, donc ce n'est peut-être pas la peine de le redire.

Je m'associais donc et je souhaitais vous associer à la proposition de l'Assemblea di a ghjuventù relative à la saisine de deux autorités administratives indépendantes en capacité par leur domaine de compétences respectives, d'apporter des précisions utiles sur le contexte dans lequel a pu être perpétré l'assassinat d'Yvan COLONNA par un autre détenu particulièrement signalé.

Demande à cet effet au Président du Conseil Exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse de saisir le défenseur des droits et le contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Donc on ferait un paragraphe qui résumerait cela, si vous en êtes d'accord. Comme ça, ce n'est pas la peine de voter une troisième motion. Voilà la proposition que je voulais vous faire. Merci.

M. Jean BIANCUCCI

Le Président de l'exécutif se prononce d'abord sur la première et ensuite, on voit si on amende.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très rapidement, je m'associe bien sûr totalement et aux termes de la motion, et aux prises de parole qui sont venus en expliquer les raisons.

Je voudrais tout simplement rappeler des choses claires. Nous nous sommes engagés aujourd'hui dans un processus à vocation historique. Dans le périmètre de ce processus, a été intégrée l'exigence de vérité et de justice dans l'affaire de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Au titre de cet engagement de recherche, de vérité, de justice pour Yvan COLONNA, a été pris par le ministre DARMANIN au nom du Gouvernement, un engagement public. Cet engagement public a été exprimé lors de la réunion du mercredi 16 mars à Ajaccio. Il a été réitéré à plusieurs reprises et il consistait dans la chose

suivante : la communication sans délai du pré-rapport, communication, qui avait été annoncée dans les 15 jours. On est obligés de constater, premièrement, que cet engagement n'a pas été respecté. Deuxièmement, que nous avons appris par la presse que cet engagement n'a pas été respecté et qu'on ne nous a pas informés des raisons pour lesquelles cet engagement n'était pas respecté, et ce, alors même que le temps est un facteur essentiel pour la manifestation de la vérité et donc de la justice.

Donc je pense que s'accommoder de cette façon de faire, au moment où le processus commence et au moment où il est important que les uns et les autres donnent de part et d'autre des gages de sincérité, de loyauté et de capacité à respecter les engagements, pose un véritable problème politique de fond.

Je pense pour ces raisons qu'il est impératif que cette motion soit votée, qu'elle soit votée sans doute dans les termes initiaux. Alors s'il faut intégrer, vous apprécierez, Madame la Présidente, je pense qu'on peut très bien faire deux textes différents parce que ce n'est pas la même portée. D'un côté, il y a une initiative qui est une initiative de saisine d'une institution qui existe et de l'autre, il y a un engagement qui a été pris au nom de l'État et qui n'est pas respecté.

Donc moi, pour des raisons formelles, je pense qu'il faut voter la motion en l'état, même si ça doit prendre un peu plus de temps, et ensuite, selon les modalités que vous aviez proposées, que l'on relaye et que l'on appuie les demandes, notamment celles de saisine du médiateur. Mais pour moi, ce n'est pas le même niveau. Le non-respect de l'engagement pris par le Gouvernement et la forme de ce non-respect méritent à mon sens une motion solennelle de l'Assemblée de Corse.

M. Jean BIANCUCCI

Je crois qu'effectivement, on peut-on peut voter les deux motions, il n'y a aucun problème, ça ne me gêne pas. Mais il faut laisser toute la force de la demande de justice et de vérité en fonction des engagements qui ont été pris, mais en fonction de la nécessité de savoir. La société corse veut savoir. Donc, il y a le pré-rapport et puis, il y a la suite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Donc on reste sur la motion initiale. Très bien. Après, je vous fais ma proposition de motion en citant l'Assemblea di a ghjuventù. On fait comme ça ? Parfait, pas de souci.

Sur cette motion très importante, très solennelle, je vais vous demander de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La MOTION N° 008 est ADOPTEE à l'unanimité.¹⁶

La dernière motion, je ne reviens pas sur la lecture de la motion de l'Assemblea di a ghjuventù.

Je résume en une phrase la proposition de motion, c'est la saisine du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Je sou mets au vote la motion. Qui est contre ? Vous voulez intervenir, Président, à nouveau ? Avis favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

La motion N° 010 est ADOPTEE à l'unanimité.¹⁷

Je vous en remercie.

Le travail aussi des membres de l'Assemblea di a ghjuventù sera également reconnu. Merci.

Pensu ch'avemu compiu, s'il n'y a pas de questions diverses.

À ringrazià vi à tutti.

Nous remercions ceux qui font l'effort d'être encore en ligne. Merci, beaucoup.

Bona duminicata.

La séance est levée à 19 h 30.

¹⁶ Délibération N° 22/067 AC

¹⁷ Délibération N° 22/068 AC

A N N E X E S

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

GUIDE DES AIDES
AU TOURISME 2022/2027

Rapport CE N° 100

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I :

- L'intitulé du point A. L'offre d'hébergement est complété par les mots suivants : « **et l'offre de service** »
- L'intitulé de la mesure 2.2 est modifié comme suit : « **mesure 2.2 : le soutien à l'hébergement et à l'offre de service en toutes zones – labellisation** »
- La partie Bénéficiaires de la mesure 2.2 est modifiée comme suit :

« **Bénéficiaires** :

Concernant l'Ecolabel Européen: Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes.

Concernant la marque accueil vélo : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, loueurs et réparateurs de vélos, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques.

Concernant la marque Tourisme et Handicap : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques, acteurs intervenants dans les activités de loisirs. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

GUIDE DES AIDES
AU TOURISME 2022/2027

Rapport CE N° 100

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I, mesure 1.4 :

- Dans les objectifs de la mesure d'aide, rajouter un item ainsi rédigé : « - **permettre le financement d'aménagements des sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles, par l'acquisition et l'installation d'ancrages fixes écologiques** ».
- Dans les conditions d'éligibilité de la mesure 1.4, rajouter un item ainsi rédigé : « - **l'aménagement de mouillages organisés pour les sites de plongée** ».

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

PROMOTION DE LA SANTE POUR TOUS,
EN TOUS LIEUX, UNE AMBITION PORTEE
PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE

Rapport CE N° 083

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 1 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

ARTICLE 2 :

AFFIRME que la Corse doit être dotée d'une unité de Tomoscintigraphie par Emission de Positron, communément appelé PET Scan, afin que les malades insulaires aient un accès facilité à cette technologie qui participe au traitement et au suivi des patients atteints du cancer qui est la première cause de mortalité en Corse.

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
MARITIME 2023-2029

Rapport CE N° 102

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1. Dans l'annexe technique des services (annexe 1 aux pages 5 et 6), concernant les lignes Marseille/Porto-Vecchio et Marseille/Propriano, dans la partie intitulée *Fréquences minimales*, la deuxième phrase : « En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 2 rotations/semaine. » est remplacée par la phrase suivante :

« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »

2. Les autres documents constitutifs du dossier (rapport, projet de convention, règlement de consultation, etc...) sont rectifiés en ce sens.

Sous-amendement :

REEMPLACER :

« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »

PAR :

« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 5 rotations / quatorzaine. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
(NPPV groupe Avanzemu)**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
MARITIME 2023-2029

Rapport CE N° 102

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ARTICLE 1^{ER} :

REPLACER « Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2029 »

PAR :

« Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2026 »

ARTICLE 2 :

L'article 2 de la convention de DSP est ainsi modifié :

Article 2. Durée

Sous réserve de sa transmission au contrôle de légalité, la convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et exprime le 31 décembre 2026.

Les parties conviennent d'ores et déjà d'une prolongation possible de la présente convention, pour une durée de (12) mois maximum notamment en l'absence d'attribution d'un nouveau contrat de concession à l'échéance de la présente convention.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022****N° 2022/O1/007****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : SOUTIEN AUX DIZAINES DE PERSONNES LIÉES AU
MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE CATALAN VICTIMES DU
LOGICIEL ESPION PEGASUS.**

VU la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,

VU son article 12 disposant que « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »,

VU son article 19 disposant que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »,

VU le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 16 décembre 1966), et plus spécifiquement l'article 19, disposant dans son premier alinéa que « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. »,

VU la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000, et notamment son article 7 « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications. », son article 8 « 1. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant. 2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. (...) », et son article

10 « 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. (...) »,

CONSIDERANT l'enquête menée par le laboratoire Citizen Lab de l'Université de Toronto, spécialisé dans la détection des logiciels de surveillance, ayant révélé le 18 avril dernier, qu'au moins 51 personnes liées au mouvement indépendantiste catalan ont vu leurs téléphones infectés par le logiciel espion Pegasus,

CONSIDERANT que ce logiciel permet de prendre la pleine possession d'un téléphone à distance, et ainsi de pouvoir en lire les messages, les mails, mais aussi de procéder à des écoutes téléphoniques,

CONSIDERANT que les personnes ciblées par ces pratiques sont des Citoyens européens,

CONSIDERANT l'atteinte à la vie privée provoquée par ces intrusions informatiques,

CONSIDERANT que parmi les victimes identifiées, on retrouve notamment trois eurodéputés catalans, des avocats, des membres du Parlement ainsi que du Gouvernement catalan,

CONSIDERANT que la divergence d'opinions politiques ne peut en aucun cas être considérée comme un délit au vu de l'attachement historique de l'Union européenne à la démocratie,

CONSIDERANT que de telles pratiques, s'il était avéré qu'elles aient été diligentées par l'Etat espagnol, constituent une réelle dérive autoritariste,

CONSIDERANT qu'une mise sur écoute d'une telle ampleur, au vu des victimes identifiées, ne profiterait qu'à l'Etat espagnol,

CONSIDERANT notre respect absolu des libertés individuelles, et notamment la liberté d'opinion,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'OPPOSE solennellement à ce type de pratiques intrusives qui, avec pour seul fondement la divergence d'opinions politiques, constituent une atteinte grave aux libertés individuelles ainsi qu'à la démocratie.

REAFFIRME solennellement son souhait de voir l'Union Européenne et l'Europe évoluer dans un cadre strictement démocratique.

APPORTE son soutien total et fraternel au mouvement indépendantiste catalan et à l'ensemble des personnes visées directement ou indirectement par cette intrusion dans leur vie privée par le logiciel espion Pegasus.

SOUTIENT la démarche des eurodéputés appelant à l'ouverture immédiate d'une enquête et à l'interdiction des logiciels espions.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 22/066 AC du 29 Avril 2022)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022****N° 2022/O1/008****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. JEAN BIANCUCCI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : JUSTICE ET VERITE POUR YVAN COLONNA.**

VU l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »,

VU l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 disposant que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »,

VU l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. »,

VU la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2015 relative à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela),

VU la première de cet ensemble de règles « Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes à la personne humaine. Aucun détenu ne doit être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et tous les détenus sont protégés contre de tels actes, qui ne peuvent en aucun cas être justifiés par quelque circonstance que ce soit. La sûreté et la sécurité des détenus, du personnel, des prestataires de services et des visiteurs doivent être assurées à tout moment. »,

VU la deuxième de ces règles « 1. Les présentes règles doivent être appliquées impartialement. Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Les croyances religieuses et les préceptes moraux des détenus doivent être respectés. 2. Afin de traduire dans les faits le principe de non-discrimination, l'administration pénitentiaire doit prendre en compte les besoins de chaque détenu, en particulier ceux des catégories les plus vulnérables en milieu carcéral. Les mesures requises pour protéger et promouvoir les droits des détenus ayant des besoins particuliers doivent être prises et ne doivent pas être considérées comme discriminatoires. »,

CONSIDERANT les règles juridiques françaises et européennes selon lesquelles l'Etat est responsable de la sécurité des personnes détenues,

CONSIDERANT l'agression atroce, constitutive juridiquement d'un assassinat, d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles par un codétenu djihadiste, Franck ELONG ABE,

CONSIDERANT les circonstances particulièrement troubles dans lesquelles s'est déroulé cet assassinat,

CONSIDERANT que cette affaire est d'ores et déjà, et sans préjuger de la suite des investigations, un scandale d'Etat,

CONSIDERANT l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA, demandée unanimement par l'ensemble de la société corse, et au-delà par la grande majorité des responsables politiques français,

CONSIDERANT le refus systématique du Gouvernement et de l'Etat d'appliquer à Yvan COLONNA les droits qui étaient les siens, et notamment le droit au rapprochement, au mépris de la justice, de la loi française et européenne, et de l'équité,

CONSIDERANT que si le droit au rapprochement avait été appliqué, Yvan COLONNA n'aurait pas été assassiné,

CONSIDERANT que l'Etat français a donc d'ores et déjà, eu égard aux circonstances des faits et sans préjudice des investigations restant à mener, une responsabilité majeure dans cet assassinat,

CONSIDERANT par ailleurs que des zones d'ombre importantes subsistent, notamment sur le parcours de Franck ELONG ABE en amont et en aval de son incarcération en France, et sur la façon dont la dangerosité de celui-ci a été gérée par les différentes administrations en charge de son cas,

CONSIDERANT le parcours carcéral extrêmement violent de Franck ELONG ABE,

CONSIDERANT que le pré-rapport de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) sur l'assassinat d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles demandé par le Premier ministre a été remis au Gouvernement au mois d'avril,

CONSIDERANT l'engagement pris par le ministre de l'Intérieur par ailleurs en charge du dossier corse, Gérard DARMANIN, engagement pris au nom du Gouvernement et de l'Etat, lors de sa venue en Corse « *que toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan COLONNA* »,

CONSIDERANT que cet engagement a été acté dans le document co-signé avec le Président du Conseil exécutif de Corse à l'issue de la visite,

CONSIDERANT que cet engagement incluait la publication non seulement du rapport de l'Inspection générale de la justice, mais également du pré-rapport dès sa remise au Gouvernement, ceci "sous quinzaine", comme l'a indiqué oralement le Ministre lors de la réunion tenue en présence des élus et des forces vives le mercredi 16 mars 2022 à Ajaccio,

CONSIDERANT qu'à la demande du Premier ministre le rapport intermédiaire n'a finalement pas été rendu public, eu égard à la nécessité alléguée « d'investigations complémentaires », sans que cette décision ni sa motivation ne fassent l'objet d'aucune information ni explication directe auprès du Conseil exécutif de Corse ni de la représentation élue de la Corse,

CONSIDERANT l'audition de Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT l'audition de Marc OLLIER, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, et de Corinne PUGLIERINI, ancienne cheffe de cet établissement, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT que ces auditions ont souligné de nombreuses zones d'ombre, incohérences, voire mensonges, en contradiction avec l'exigence de vérité exprimée et celle de transparence promise,

CONSIDERANT la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, en raison des élections présidentielles et législatives, qui repousse toute initiative à la prochaine législature,

CONSIDERANT que le temps et l'opacité sont, dans cette affaire, les ennemis objectifs de la vérité et de la justice,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA.

DEMANDE au Gouvernement et à l'Etat la transmission à la Collectivité de Corse et la publication sans délai du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale de la Justice sur l'assassinat d'Yvan COLONNA qui a été communiqué au Gouvernement.

DEMANDE aux députés de la Corse, qui seront élus le 19 juin prochain, de solliciter la constitution au plus vite d'une commission d'enquête parlementaire aux prérogatives les plus étendues, et ce dès le début de la prochaine mandature.

DEMANDE que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse soient associés, selon des modalités à convenir avec l'Assemblée nationale, aux travaux parlementaires à intervenir dans ce cadre.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 22/067 AC du 29 Avril 2022)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022****N° 2022/O1/008****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. JEAN BIANCUCCI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : JUSTICE ET VERITE POUR YVAN COLONNA.**

VU l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »,

VU l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 disposant que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »,

VU l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. »,

VU la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2015 relative à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela),

VU la première de cet ensemble de règles « Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes à la personne humaine. Aucun détenu ne doit être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et tous les détenus sont protégés contre de tels actes, qui ne peuvent en aucun cas être justifiés par quelque circonstance que ce soit. La sûreté et la sécurité des détenus, du personnel, des prestataires de services et des visiteurs doivent être assurées à tout moment. »,

VU la deuxième de ces règles « 1. Les présentes règles doivent être appliquées impartialement. Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Les croyances religieuses et les préceptes moraux des détenus doivent être respectés. 2. Afin de traduire dans les faits le principe de non-discrimination, l'administration pénitentiaire doit prendre en compte les besoins de chaque détenu, en particulier ceux des catégories les plus vulnérables en milieu carcéral. Les mesures requises pour protéger et promouvoir les droits des détenus ayant des besoins particuliers doivent être prises et ne doivent pas être considérées comme discriminatoires. »,

CONSIDERANT les règles juridiques françaises et européennes selon lesquelles l'Etat est responsable de la sécurité des personnes détenues,

CONSIDERANT l'agression atroce, constitutive juridiquement d'un assassinat, d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles par un codétenu djihadiste, Franck ELONG ABE,

CONSIDERANT les circonstances particulièrement troubles dans lesquelles s'est déroulé cet assassinat,

CONSIDERANT que cette affaire est d'ores et déjà, et sans préjuger de la suite des investigations, un scandale d'Etat,

CONSIDERANT l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA, demandée unanimement par l'ensemble de la société corse, et au-delà par la grande majorité des responsables politiques français,

CONSIDERANT le refus systématique du Gouvernement et de l'Etat d'appliquer à Yvan COLONNA les droits qui étaient les siens, et notamment le droit au rapprochement, au mépris de la justice, de la loi française et européenne, et de l'équité,

CONSIDERANT que si le droit au rapprochement avait été appliqué, Yvan COLONNA n'aurait pas été assassiné,

CONSIDERANT que l'Etat français a donc d'ores et déjà, eu égard aux circonstances des faits et sans préjudice des investigations restant à mener, une responsabilité majeure dans cet assassinat,

CONSIDERANT par ailleurs que des zones d'ombre importantes subsistent, notamment sur le parcours de Franck ELONG ABE en amont et en aval de son incarcération en France, et sur la façon dont la dangerosité de celui-ci a été gérée par les différentes administrations en charge de son cas,

CONSIDERANT le parcours carcéral extrêmement violent de Franck ELONG ABE,

CONSIDERANT que le pré-rapport de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) sur l'assassinat d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles demandé par le Premier ministre a été remis au Gouvernement au mois d'avril,

CONSIDERANT l'engagement pris par le ministre de l'Intérieur par ailleurs en charge du dossier corse, Gérard DARMANIN, engagement pris au nom du Gouvernement et de l'Etat, lors de sa venue en Corse « *que toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan COLONNA* »,

CONSIDERANT que cet engagement a été acté dans le document co-signé avec le Président du Conseil exécutif de Corse à l'issue de la visite,

CONSIDERANT que cet engagement incluait la publication non seulement du rapport de l'Inspection générale de la justice, mais également du pré-rapport dès sa remise au Gouvernement, ceci "sous quinzaine", comme l'a indiqué oralement le Ministre lors de la réunion tenue en présence des élus et des forces vives le mercredi 16 mars 2022 à Ajaccio,

CONSIDERANT qu'à la demande du Premier ministre le rapport intermédiaire n'a finalement pas été rendu public, eu égard à la nécessité alléguée « d'investigations complémentaires », sans que cette décision ni sa motivation ne fassent l'objet d'aucune information ni explication directe auprès du Conseil exécutif de Corse ni de la représentation élue de la Corse,

CONSIDERANT l'audition de Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT l'audition de Marc OLLIER, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, et de Corinne PUGLIERINI, ancienne cheffe de cet établissement, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT que ces auditions ont souligné de nombreuses zones d'ombre, incohérences, voire mensonges, en contradiction avec l'exigence de vérité exprimée et celle de transparence promise,

CONSIDERANT la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, en raison des élections présidentielles et législatives, qui repousse toute initiative à la prochaine législature,

CONSIDERANT que le temps et l'opacité sont, dans cette affaire, les ennemis objectifs de la vérité et de la justice,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA.

DEMANDE au Gouvernement et à l'Etat la transmission à la Collectivité de Corse et la publication sans délai du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale de la Justice sur l'assassinat d'Yvan COLONNA qui a été communiqué au Gouvernement.

DEMANDE aux députés de la Corse, qui seront élus le 19 juin prochain, de solliciter la constitution au plus vite d'une commission d'enquête parlementaire aux prérogatives les plus étendues, et ce dès le début de la prochaine mandature.

DEMANDE que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse soient associés, selon des modalités à convenir avec l'Assemblée nationale, aux travaux parlementaires à intervenir dans ce cadre.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 22/067 AC du 29 Avril 2022)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE DI U 2022

N° 2022/O1/010

**MUZIONI CÙ DUMANDA
D'ESAME PRIURITARIU**

- DIPUSITATA DA : A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
- UGHJETTU : SAISINE DU DEFENSEUR DES DROITS ET DU CONTRÔLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ SUITE À L'ASSASSINAT D'YVAN COLONNA

VU la délibération N° 18/044 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 31 octobre 2018, demandant le rapprochement des prisonniers politiques corses,

VU la délibération solennelle de l'Assemblea di Corsica N° 21/173 AC du 22 octobre 2021 relative au rapprochement,

VU la motion N° 2022/M3/02 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 20 avril 2022, saisissant le Défenseur des droits et le Contrôleur des lieux de privation de liberté,

CONSIDERANT l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA portée par l'ensemble des élus et des forces vives de la Corse,

CONSIDERANT que la saisine de ces autorités administratives indépendantes

sera de nature à apporter des réponses utiles quant aux conditions d'un assassinat perpétré dans un établissement pénitentiaire pourtant réputé de haute sécurité,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

DEMANDE que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'assassinat dont a été victime Yvan COLONNA.

PREND ACTE des enquêtes en cours.

S'ASSOCIE à la proposition de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica relative à la saisine de deux autorités administratives indépendantes en capacité, par leurs domaines de compétences respectifs, d'apporter des précisions utiles sur le contexte dans lequel a pu être perpétré l'assassinat d'Yvan COLONNA par un autre détenu particulièrement signalé.

DEMANDE à cet effet au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse de saisir le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité

(Délibération N° 22/068 AC du 29 Avril 2022)